



**HAL**  
open science

# “ Le grand dérangement ”. L’histoire des communautés acadiennes déportées à Cherbourg

Baptiste Drouet

## ► To cite this version:

Baptiste Drouet. “ Le grand dérangement ”. L’histoire des communautés acadiennes déportées à Cherbourg. Histoire. 2019. dumas-03144260

**HAL Id: dumas-03144260**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03144260v1>**

Submitted on 17 Feb 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Caen – Normandie

UFR Humanités et Sciences Sociales - Département d'Histoire

---

Université de Moncton – Campus de Moncton

Département d'Histoire et de Géographie

## Le "Grand Dérangement"

L'histoire des communautés acadiennes déportées à Cherbourg

Mémoire de Master 2 en Histoire moderne

Baptiste DROUET

Sous la direction

Madame Eva GUILLOREL  
Maître de conférence à l'Université de  
Caen

Monsieur Gregory KENNEDY  
Directeur de l'IEA et Professeur à  
l'Université de Moncton



UNIVERSITÉ  
CAEN  
NORMANDIE



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Année universitaire 2019



## Remerciements

Je tiens à remercier de nombreuses personnes qui m'ont aidé à réaliser ce mémoire. Je souhaite avant tout remercier mes directeurs de recherche, Madame Eva GUILLOREL et Monsieur Gregory KENNEDY pour leur disponibilité et leur aide dans la réalisation de mes recherches et de ce mémoire.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance envers les services de mobilité de l'Université de Caen et de Moncton (Canada) de l'opportunité de réaliser cette année d'études au Canada. Je remercie l'ensemble de l'équipe pédagogique du département d'histoire-géographie pour leur accueil en particulier Phyllis LEBLANC, Joceline CHABOT, Jeremy HAYHOE professeurs de l'Université de Moncton et Mélanie ROY secrétaire du département d'histoire-géographie. Ainsi que les étudiants du département et surtout Noémie HACHÉ-CHIASSON.

Je souhaite exprimer ma gratitude envers le personnel du Service Historique de la Défense de Cherbourg, des Archives du Calvados, des Archives Communales de Cherbourg et du Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson pour leur accueil. Je remercie particulièrement Sarah-Julie FOREST, Christine DUPUIS et François LEBLANC du Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson de m'avoir aidé durant cette année de mobilité au Canada dans l'aide dans mes recherches et de m'avoir envoyé différentes archives durant les derniers mois de rédaction en France.

Je remercie particulièrement les personnes m'ayant aidé dans la correction de ce mémoire : mon oncle et ma tante Michel et Claudine CROCHET, et mes amis Baptiste HODAN, Paul LEMAIGNEN et Nicolas EGON.

Mes remerciements s'adressent également à ma famille et mes amis qui m'ont soutenu et aidé dans mes recherches et mon travail.

## Sommaire :

<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>Partie 1 : Les Acadiens sur les îles Royale et Saint-Jean.....</b>	<b>20</b>
<b>Partie 2 : L'histoire méconnue du Cap-Sable.....</b>	<b>54</b>
<b>Partie 3 : L'évolution des communautés acadiennes à Cherbourg.....</b>	<b>94</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>128</b>
<b>Sources.....</b>	<b>134</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>137</b>
<b>Index des illustrations.....</b>	<b>143</b>
<b>Index lexical.....</b>	<b>144</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>150</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>151</b>

## Introduction

« Comme il a été déjà décidé de chasser de la province tous les habitants français, s'ils refusaient de prêter le serment, il ne reste plus que les mesures à prendre pour leur expulsion et les endroits sur lesquels ils seront dirigés. A l'unanimité, il est résolu que pour empêcher le retour des expulsés et des tentatives de leur part contre les colons qui hériteraient de leurs terres, il est bon de les distribuer entre les différentes colonies anglaises du territoire américain et de retenir les navires pour leur transport<sup>1</sup> ».

Le 28 juillet 1755, le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse décrète l'expulsion des Acadiens présents dans sa colonie. La décision prise par Charles Lawrence marque le début de « *la Tragédie du peuple acadien*<sup>2</sup> » comme le nomme l'historien, Émile Lauvrière. La déportation concerne les Acadiens de Nouvelle-Écosse dans un premier temps mais elle s'étend à ceux des possessions françaises à la prise du fort de Louisbourg en 1758. L'expulsion provoque le dispersement des Acadiens dans l'ensemble de l'espace atlantique : Nouvelle-Angleterre, Nouvelle-France, Caraïbes et les métropoles européennes. Aujourd'hui, la majorité des personnes qui se revendiquent comme Acadiens<sup>3</sup> se trouvent dans l'Acadie historique remplacée depuis par les provinces maritimes : la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince Edward. Cependant, la culture et l'identité acadienne ont imprégné d'autres lieux comme en Louisiane ou en France du fait de l'installation définitive de réfugiés de la déportation. Le royaume de France se sert des Acadiens à des fins de peuplement de la métropole et des colonies. C'est le cas de Belle-Île-en-Mer<sup>4</sup>, du Poitou et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les historiens ont porté leur intérêt sur le départ des Acadiens vers les établissements en

---

1 Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson, 1. 13-32, séance du conseil du 28 juillet 1755.

2 LAUVRIERE, Émile, *La Tragédie d'un peuple. Histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*, Paris, Henry Goulet, 1924.

3 Dans les décennies qui suivent la déportation, plusieurs centaines de familles sont retournées en Acadie par leurs propres moyens ou avec le soutien des autorités locales.

4 MOREAU, Jean-Paul, « Nouvel éclairage sur les Acadiens à Belle-Île-en-Mer à la fin du XVIIIe siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 121-2, 2014, p.107-121.

France et en Louisiane, en omettant l'installation des réfugiés dans les ports d'accueil<sup>5</sup> : Boulogne, Bordeaux, Cherbourg, Le Havre, Saint-Malo. Ces recherches laissent penser que tous les Acadiens ont quitté ces ports et elles suggèrent qu'il faut traiter les Acadiens comme un groupe homogène. Pourtant, en Bretagne, 45 % des adhérents de l'association Bretagne-Acadie-Louisiane sont des descendants d'Acadiens déportés en France<sup>6</sup>. Si la Bretagne semble être la principale région d'établissement des Acadiens, la Normandie peut revendiquer une ascendance acadienne également. Cherbourg est le deuxième port d'accueil des Acadiens derrière Saint-Malo, mais peu de travaux sur la déportation traite de cette ville de refuge. Par ailleurs, les historiens ont tendance à faire des Acadiens un seul groupe identitaire. Si la majorité des Acadiens arrivés à Cherbourg viennent de l'Acadie française, le port du Cotentin se distingue des autres par l'arrivée en 1760 d'Acadiens du Cap-Sable en Nouvelle-Écosse. Lors d'un recensement en 1767, plusieurs des familles concernées sont encore à Cherbourg. Cette étude a pour objectif de contribuer à l'apport de nouvelles connaissances sur la diversité d'expériences et de parcours des familles déportées lors du Grand Dérangement mais également d'être un terrain d'enquête pertinent pour examiner le fonctionnement de l'ancien régime quant à l'accueil des réfugiés.

Afin de comprendre la venue de ces communautés acadiennes, il semble utile de faire une brève présentation de l'histoire de l'Acadie de sa fondation jusqu'à la déportation. L'histoire coloniale de l'Acadie débute en 1604 par la tentative échouée de Pierre Dugua de Mons d'établir une colonie sur l'île Sainte-Croix. Après un hiver particulièrement meurtrier, faute de provisions et d'autres denrées, les survivants ravagés par le scorbut se dirigent vers un lieu sur la péninsule de la Nouvelle-Écosse actuelle. Avec un port plus ouvert, des terres fertiles et la présence d'une communauté autochtone accueillante, il s'agit de la communauté *mi'kmaq* de Membertou, les perspectives d'établissement semblent plus propices. De Mons baptise l'habitation Port-Royal. Cette expédition marque le début de la présence française dans la région qu'ils nomment Acadie. Néanmoins, l'Acadie est un lieu de rivalité entre la France et son ennemi juré, l'Angleterre. Cette dernière cherche à s'emparer de la région à maintes reprises. La péninsule est au cœur des rivalités entre les deux puissances européennes. L'Acadie se situe sur la route maritime entre Londres et Boston. Aux yeux des autorités britanniques, elle représente un danger pour son commerce entre la métropole et ses colonies. Son contrôle devient un des enjeux pour les deux puissances rivales. Qui plus est, le territoire reste la terre d'origine des *Mi'kmaqs*, le *Mi'kma'ki*, et ces acteurs historiques gardent une influence importante dans la région jusqu'au Grand Dérangement et même après.

En 1613, les Anglais de Virginie attaquent la colonie française et c'est en 1621 qu'ils

---

<sup>5</sup> Les ports d'accueil désignent les ports où les Acadiens sont débarqués en France à la suite de la déportation.

<sup>6</sup> « Bretagne-Acadie-Louisiane, L'association fête ses-25 ans », *Le Télégramme*, 31 mars 2009.

renommement la région Nouvelle-Écosse. En 1631, les Français reviennent dans la péninsule avec à leur tête un certain Charles de la Tour<sup>7</sup>, lieutenant général de l'Acadie<sup>8</sup> nommé par la France. Les guerres de Louis XIV ravivent la violence dans la région. Enfin, le traité d'Utrecht de 1713 cède l'Acadie dans ses anciennes limites à la Grande-Bretagne. Les Français souhaitent maintenir leur présence dans la région en limitant l'Acadie à la péninsule. Dans *Homelands and Empires*<sup>9</sup>, Jeffers Lennox explique la complexité de définir les frontières de l'Acadie du fait de la fluctuation constante de ces dernières. Sur la question de l'Acadie cédée aux Anglais en 1713, l'historien explique que les terres continentales au Nord de l'Acadie sont intégrées sur les cartes à la Nouvelle-France et non à l'Acadie :

« De plus, le père Aubery, le missionnaire jésuite en poste chez les Abénaquis de l'Est, a créé une carte reposant sur le traité de Ryswick qui établit la frontière entre la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-France au bord de la rivière Saint-George. Selon lui, la côte ouest de la baie Française (baie de Fundy) était la Nouvelle-France et non l'Acadie<sup>10</sup> ».

Si les deux états se divisent sur les limites de l'Acadie, la répartition de la population acadienne montre que la majorité des Acadiens vivent dans la péninsule à proximité de la baie de Fundy. Dorénavant, ces Francophones et Catholiques vivent sous autorité britannique. Le gouvernement s'installe à Port-Royal rebaptisé Annapolis-Royal.

---

7 Charles de la Tour est un personnage emblématique de l'Acadie. Toute une partie de cette étude est dédiée à cet homme.

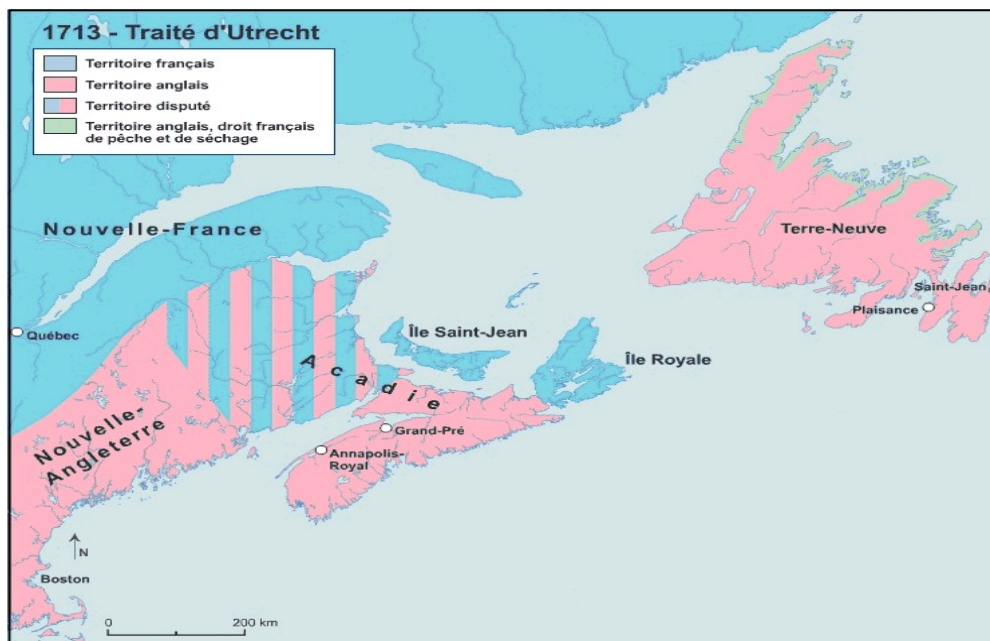
8 C'est l'une des premières fois où le terme d'Acadie est mentionné dans les sources.

9 LENNOX, Jeffers, *Homelands and Empires*, Toronto, University of Toronto Press, 2017, 352 p.

10 LENNOX, Jeffers, *Homelands and...*, *op. cit.*, p.52.

« Moreover, Père Aubery, the Jesuit missionary stationed with the Eastern Abenaki, created a map informed by the treaty of Ryswick that set the boundary between New England and New France at the St George River. The western coast of the Baie Française (Bay of Fundy), he argued, was New France and not Acadia. ».





*Illustration 1: L'Acadie après le traité d'Utrecht (1713). Extrait de l'Acadie par les cartes (<http://139.103.17.56/cea/documts/c/vhtml/htm.cfm?cle=c0015>) Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson (CEAAC)*

Durant les premières années, la nouvelle colonie britannique est administrée de manière discontinue par les autorités. Un régiment à Annapolis-Royal maintient l'autorité britannique sur les Acadiens de Nouvelle-Écosse. D'après Gregory Kennedy, les officiers en charge de la colonie s'attendent à la venue de colons anglophones et au départ ou à la déportation des Acadiens :

« Ils espéraient que des colons protestants anglophones arriveraient bientôt, de la Nouvelle-Angleterre ou d'Europe, assimilant ou déplaçant complètement les colons français<sup>11</sup> ».

Néanmoins, aucun colon anglophone ne s'installe dans la colonie et les Acadiens restent la population dominante dans la péninsule. En raison du maintien des francophones dans la colonie, les autorités doivent traiter avec les Acadiens. Le gouverneur décide en 1720 de permettre aux Acadiens d'élire des représentants :

« En 1720, le gouverneur ordonna que l'élection annuelle des députés se déroule chaque automne et que les résultats soient enregistrés auprès du conseil<sup>12</sup>».

11 KENNEDY, Gregory, *Something of a Peasant Paradise ?*, Montréal-Kingston, McGill-Queen's University Press, 2014, p.197.

« They hoped that English-speaking Protestant settlers would soon arrive, from New England or Europe, either assimilating or displacing the French colonists altogether ».

12 *Ibid*, p.198.

« In 1720, the governor ordered that the annual election of deputies occur every autumn and that the results be

Ces représentants sont les principaux interlocuteurs entre les autorités d'Annapolis-Royal et les communautés acadiennes. Cependant, ils refusent de prêter serment de fidélité à la couronne britannique.

Jusqu'à la déportation des Acadiens, les Britanniques cherchent à ce que les Acadiens jurent serment de fidélité à la couronne. Il faut prendre en compte que le serment de fidélité est exigé par les souverains de Grande-Bretagne de tous les sujets de l'Empire<sup>13</sup> dont les Acadiens font dorénavant partis depuis le traité d'Utrecht. Le serment contraint les Acadiens à renoncer à leur foi catholique et à prendre les armes pour défendre les intérêts de l'Empire britannique. Par ce serment, les autorités d'Annapolis-Royal souhaitent se servir des Acadiens contre les Français car la France reste la principale menace aux intérêts de l'Empire dans la région avec les colonies de Nouvelle-France et les îles Royale et Saint-Jean. Pour les Acadiens, il est impossible d'accepter ce serment pour diverses raisons. Hormis le fait qu'un catholique ne peut renoncer à sa foi, les Acadiens ne veulent pas combattre les Français. Si la guerre éclate entre les deux puissances, les Acadiens doivent prendre les armes contre d'autres Acadiens installés sur les îles depuis la chute de la péninsule<sup>14</sup>. Il faut aussi prendre en compte que les Acadiens sont influencés par les *Mi'kmaqs*<sup>15</sup> et les Français. De plus, les Acadiens estiment envisageable que la France puisse reprendre la Nouvelle-Écosse<sup>16</sup>. En conséquence, les Acadiens parviennent à faire accepter aux Britanniques, un statut de neutralité<sup>17</sup>.

Dès les années 1720, les Britanniques évoquent la possibilité de déporter les Acadiens mais ils sont conscients de leur infériorité démographique face aux francophones. Hormis des soldats et des administrateurs britanniques, les Acadiens sont les seuls civils qui vivent en Nouvelle-Écosse. Afin de renverser la tendance, le gouvernement britannique souhaite changer sa politique de colonisation de la Nouvelle-Écosse en établissant des colons anglophones et protestants. En 1749, le nouveau gouverneur de la Nouvelle-Écosse Edward Cornwallis débarque à Halifax avec deux mille colons. De surcroît, le centre du pouvoir d'Annapolis-Royal est déplacé à Halifax. Ce projet provoque un changement dans les rapports de forces dans la région, si auparavant la question de déporter les Acadiens semble inenvisageable, elle ne l'est plus depuis la fondation d'Halifax. L'année 1749 marque un tournant de l'histoire acadienne car c'est le début de la période du « Grand

*registered with the council* ».

13 DAIGLE, Jean, « L'Acadie de 1604 à 1763, synthèse historique », dans DAIGLE, Jean (dir.), *L'Acadie des Maritimes. Études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Université de Moncton, Chaires des études acadiennes, 1993, p.27.

14 LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, Septentrion, Québec, 2014, p.86.

15 GRIFFITHS, Naomi, *L'Acadie de 1686 à 1784, contexte d'une histoire*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1997, pp.41-42.

16 LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, op. cit., p.86.

17 GRIFFITHS, Naomie, *L'Acadie de 1686 à 1784...*, op. cit., p.39.

Dérangement ». Ce terme utilisé par les Acadiens, désigne la période entre 1749 et 1764 où les Acadiens sont déplacés, expulsés et déportés.

Les premiers déplacements des populations acadiennes commencent aux environs de 1749-1750 avec la destruction de plusieurs places acadiennes dans la région de Beaubassin, région frontalière avec le territoire encore occupé par la France. Les Français, aidés par leurs alliés micmacs, forcent les habitants à se déplacer sur leur côté de la frontière impériale fictive. Selon Ronnie-Gilles LeBlanc, « entre 1749 et 1752, près de 2900 personnes sont ainsi déplacées sur une population se chiffrant à près de 14000. C'est donc dire qu'un cinquième (21 %) des Acadiennes et des Acadiens ont été « dérangés »<sup>18</sup> par les Français même avant la déportation effectuée par les Britanniques. Le « Grand Dérangement » désigne donc la période où les Acadiens sont déplacés de l'Acadie et il n'est pas synonyme de la déportation acadienne. La déportation acadienne est un événement de la période.

La déportation est déclenchée en 1755 par le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, Charles Lawrence, à la suite de la prise du fort Beauséjour dans l'isthme de Chignectou. En 1754, un conflit éclate entre les colonies françaises et britanniques d'Amérique. Ce conflit est appelé la « Guerre contre les Français et les Indiens<sup>19</sup> » du fait que la France est à la tête d'une coalition amérindienne contre les Britanniques. Cette guerre débute deux ans avant que l'Europe ne s'embrace dans la guerre dite de « Sept ans ». Lors de la prise du fort Beauséjour, les troupes britanniques constatent que les Acadiens étaient armés aux côtés des Français alors qu'ils avaient annoncé leur neutralité dans les conflits opposants les Français aux Britanniques. Lawrence estime qu'il a trouvé sa justification pour déporter toute la population acadienne.

En 1755, seuls les Acadiens de la Nouvelle-Écosse sont concernés par la déportation. Pour éviter que les Acadiens rejoignent les possessions françaises et puissent devenir une menace pour les colonies anglaises, Lawrence décide de les éparpiller au sein des Treize colonies<sup>20</sup>. Cependant, les gouverneurs des colonies sont résistants à recevoir ces « Français-neutres » et certains refusent leur venue. Dans ses recherches, l'historienne Adeline Vasquez-Parra présente plusieurs raisons évoquées par les gouverneurs pour refuser l'arrivée de nouveaux déportés. L'historienne explique qu'un nombre conséquent d'Acadiens sont atteints de la variole au départ de la Nouvelle-Écosse pour la Nouvelle-Angleterre :

---

18 LEBLANC, Ronnie-Gilles, « Du « dérangement des guerres » au Grand Dérangement : la longue évolution d'un concept », LEBLANC (dir.), Ronnie-Gilles, *Du Grand Dérangement à la Déportation : Nouvelles perspectives historiques*, Chaires d'études acadiennes, Université de Moncton, 2005, p.465.

19 La « Guerre contre les Français et Indiens » ou « *French and Indian War* » est utilisée par les Américains mais cette guerre est aussi appelée « Guerre de Conquête » par les historiens francophones.

20 Les Acadiens sont divisés en petits groupes dans les villes et villages de Nouvelle-Angleterre afin d'empêcher le regroupement des Acadiens et permettre ainsi l'assimilation de ces francophones à la masse anglo-américaine.

« Or, il s'avère que trois épidémies de variole ont touché la Nouvelle-Écosse en particulier dans les environs de Halifax pendant l'hiver 1750-1751, en 1755 et une nouvelle fois en 1757. Le Grand-Dérangement correspondant aux deux dernières dates, il est quasiment certain que de nombreux déportés acadiens aient été infectés par la variole avant même le voyage vers les treize colonies<sup>21</sup> ».

En plus du problème sanitaire, les Acadiens malades ou non représentent un coût financier pour les colonies britanniques. Adeline Vasquez-Parra évoque à plusieurs reprises la participation financière des colonies à l'assistance des Acadiens :

« Un autre rapport indiquait que les dépenses des villes envers les « Français » malades ou affaiblis devaient être remboursées par la province<sup>22</sup> ».

La déportation représente donc un coût financier non négligeable pour les colonies. En conséquence, certains gouverneurs ont conseillé à la couronne Britannique de déporter les Acadiens vers la France comme le gouverneur du New Jersey, Jonathan Belcher, en novembre 1756 :

« Je me demande ce qui a pu traverser la tête de ceux chargés de ces Français Neutres, ou plutôt de ces traîtres et rebelles à la Couronne, pour les conduire jusque dans ces provinces, où nous avons déjà un grand nombre d'étrangers nuisibles à nos biens et à notre sécurité. Je pense qu'ils auraient dû être directement transportés vers la vieille France, et je m'accorde parfaitement avec votre Honneur que ces gens seraient prêts à s'allier aux papistes irlandais, nous menant à la ruine et à la destruction des colonies du Roi<sup>23</sup> ».

Le refus des colonies de Nouvelle-Angleterre de recevoir les Acadiens, oblige Charles Lawrence à les envoyer de Nouvelle-Écosse vers l'Angleterre puis la France. À partir de 1758, la déportation s'étend aux Acadiens des possessions françaises.

En 1758, la « Guerre de Conquête » est un échec cuisant pour les Français qui perdent la forteresse de Louisbourg<sup>24</sup>. Cette prise marque la fin de l'Acadie française et le début de la déportation de sa population des îles Royale et Saint-Jean. Contrairement à leurs compatriotes de Nouvelle-Écosse, cette population est expulsée vers la France pour deux raisons évoquées par Jean-François Mouhot dans sa thèse<sup>25</sup> :

21 VASQUEZ-PARRA, Adeline, « Identifier et intégrer les groupes non-anglophones dans la Nouvelle-Angleterre coloniale », *Amerika* [En ligne]: <http://journals.openedition.org/amerika/2547> [consulté le 26 février 2019].

22 *Ibid.*

23 JOHNSTON, Alexander (dir.), « Contribution to American History », *Historical Society of Pennsylvania*, vol. 2, Philadelphie, Lippincott and Co, 1854, p. 513-514. Cité dans VASQUEZ-PARRA, Adeline, « Les empires français et anglais du XVIIIe siècle face aux Acadiens », *Revue historique*, 2018/1 (n° 685), p. 59-98 : <https://www.cairn.info/revue-historique-2018-1-page-59.htm> [consulté le 26 février 2019].

24 Après la prise de Port-Royal, les Français décident de construire sur l'île Royale, la forteresse de Louisbourg devenant ainsi la capitale de l'Acadie française.

25 MOUHOT, Jean-François, *Les réfugiés acadiens en France, 1758-1785 l'impossible réintégration?*, Québec,

« Cependant, puisqu'il s'agissait cette fois officiellement de sujets du roi de France, et sans doute également parce que les colonies américaines ne voulaient plus recevoir d'autres colons acadiens, ceux-ci – environ 3500 – furent transportés vers la France, où ils commencèrent à arriver dès la mi-septembre 1758<sup>26</sup> ».

Cette même année, l'Europe est plongée depuis quatre ans dans la « Guerre de Sept Ans » opposant la France et l'Autriche contre la Grande-Bretagne et la Prusse. Les Britanniques dominent l'espace colonial américain comme le démontre le siège de Louisbourg en 1758, la chute de Québec en 1759, et la capitulation des forces françaises à Montréal en 1760. Pourtant, les Français gagnent du terrain en Europe. Cette force française pose un problème majeur pour les Britanniques qui doivent trouver une solution pour soulager le front prussien en détournant l'armée française de celui-ci<sup>27</sup>.

C'est ici que l'histoire de l'Acadie et celle de Cherbourg se rejoignent. Les autorités de Grande-Bretagne décident d'attaquer les ports de l'Ouest de la France afin de détourner l'armée française de la Prusse et de détruire la flotte française. La *Royal Navy* entreprend un premier raid, le 5 juin 1758 sur le port de Saint-Malo. La marine britannique ne peut s'emparer de la cité bretonne mais réussit à brûler 130 navires. Ensuite les troupes embarquent pour rejoindre le port de Cherbourg. En août 1758, la marine britannique s'empare du port et de la ville de Cherbourg et l'occupe pendant une semaine. Période courte toutefois marquée par divers pillages et destructions. Dans les semaines et mois qui suivent, les deux ports attaqués accueillent les Acadiens déportés. Alors, le rétablissement du port et la menace britannique constituent des aspects incontournables de l'accueil possible aux réfugiés.

La déportation acadienne est l'un des événements le plus documenté de l'histoire de l'Acadie, elle est étudiée dès la fin du XIXe siècle par François-Edme Rameau de Saint-Père. Dans son premier ouvrage<sup>28</sup>, l'historien est le premier à traiter du séjour des Acadiens en France. Le travail du « Premier historien de l'Acadie<sup>29</sup> » est précieux car il a pu recueillir les témoignages des derniers descendants d'Acadiens nés vers les années 1770. Néanmoins, par son travail, il cherche à promouvoir le passé colonial français en Amérique auprès des autorités pour inciter la France à continuer l'établissement de colonies. Aujourd'hui, son travail rencontre encore une certaine

Septentrion, 2009, 448 p.

26 MOUHOT, Jean-François, *Les réfugiés acadiens...*, op. cit., p.21.

27 RIHOUEY, Jean-Pierre, *1758 : la dernière occupation de Cherbourg par les anglais*, Tourlaville, Impr. Lecaux, 1994, 150 p.

28 RAMEAU DE SAINT-PERE, François-Edme, *Une colonie féodale en Amérique : l'Acadie, 1604-1881*, Montréal, Granger frères, 1889, 2 volumes, 790 p.

29 François-Edme Rameau de Saint-Père est le le premier historien à étudier l'histoire de l'Acadie. Il a consacré sa vie à l'étude des Acadiens.

notoriété mais ses propos doivent faire l'objet d'une attention particulière de la part des historiens. Au sujet du départ des Acadiens de la France vers la Louisiane, Rameau de Saint-Père avance l'idée d'un gouvernement assez passif face à la pauvreté des Acadiens.

Le second historien à se pencher sur les Acadiens en France est Émile Lauvrière. En 1922, L'auteur publie *La Tragédie d'un peuple histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*<sup>30</sup>. Lauvrière est le premier à étudier les inventaires analytiques du *Rapport des Archives publiques du Canada* et à mentionner les documents de l'administration française dont les archives du commissaire de la marine de l'époque, Lemoine. L'auteur apporte beaucoup de précisions sur l'attitude du gouvernement français à l'égard de cette population déportée. Rameau de Saint-Pierre est critiqué par les historiens sur son analyse du gouvernement français, qu'il accuse d'être la cause de la misère et du départ des Acadiens de France vers la Louisiane. Pour Lauvrière, son discours défend l'action des gouvernements français et rejette la faute sur l'attitude capricieuse des Acadiens. Ces deux premiers auteurs se disputent sur la responsabilité du départ des Acadiens pour la Louisiane, cette question du départ des Acadiens vers la Louisiane est reprise encore aujourd'hui dans les études.

Les auteurs cités montrent une certaine partialité dans l'approche du sujet et sur le traitement critique des sources. Il faut attendre le travail de l'historienne Naomi Griffiths afin d'avoir une approche critique des sources. Avant le travail de l'historienne, une nouvelle analyse voit le jour au travers de la thèse de l'historien Oscar Winzerling<sup>31</sup>. La thèse qui retrace le parcours des Acadiens en France apporte une nouvelle notion : « l'identité acadienne ». Winzerling est sans doute l'un des premiers à traiter de l'idée que les Acadiens puissent avoir une identité différente de celle des Français mais d'autres auteurs reprennent cette idée par la suite. En 1969, Naomi Griffiths soutient sa thèse, *The Acadian Deportation : Causes and development*<sup>32</sup>, dans laquelle elle traite du séjour des Acadiens en France. Contrairement à ses prédécesseurs, elle étudie la question du départ des Acadiens de France vers la Louisiane mais en ayant comme approche l'identité acadienne. En effet, le « Grand Dérangement » est considéré comme l'élément fondateur de l'identité acadienne et l'administration française commence à parler d'Acadiens à l'arrivée des déportés en France. L'historienne cherche à montrer une certaine différence culturelle entre les Acadiens et les Français :

« Cependant, en dépit de leurs attaches françaises, les Acadiens étaient également nord-américains. Pendant

---

30 LAUVRIÈRE, Émile, *La Tragédie d'un peuple. Histoire du peuple acadien de ses origines à nos jour*, Paris, 1922, 1115 p.

31 WINZERLING, Oscar, *Acadian Odyssey*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1955, 224 p.

32 GRIFFITHS, Naomi, *The Acadian Deportation : Causes and development*, thèse de doctorat, University of London, 1969.

leur séjour de 20 ans en France, définis surtout par une identité forgée en « Acadie ou Nouvelle-Écosse », ils se montrèrent peu sensibles à l'influence du pays de leurs ancêtres<sup>33</sup> ».

D'autres auteurs adoptent l'idée de l'identité de Naomi Griffiths. C'est le cas de Carl Brasseaux. L'historien consacre une partie de son ouvrage aux Acadiens ayant séjourné en France<sup>34</sup>. Tout d'abord, l'auteur présente l'historiographie du sujet, de façon synthétique. Dans son œuvre, Carl Brasseaux avance l'idée que les Acadiens ont craint d'être absorbés dans la population française et que le départ des Acadiens était prévisible :

« Les bureaucrates étaient perplexes face à l'engagement inébranlable des exilés en faveur de la préservation de la culture, objectif incompatible avec l'objectif du gouvernement consistant à intégrer les agriculteurs au sein d'une économie rigide et féodale<sup>35</sup> ».

Dans les dernières années, de nouveaux historiens se sont penchés sur la question. L'historien américain Christopher Hodson a réalisé des travaux sur la diaspora acadienne et a pu étudier les différents fonds archivistiques en France. Ses recherches permettent d'avoir une vue d'ensemble des différents documents archivistiques à disposition des chercheurs. Dans ses ouvrages<sup>36</sup>, l'historien américain avance l'idée de l'intérêt que représente la main-d'œuvre acadienne<sup>37</sup> dans un pays qui manque de bras dans différents domaines dont la colonisation :

« Fait plus important, les Acadiens prirent conscience, grâce à leur expérience caribéenne, de leur valeur dans un monde atlantique à la recherche désespérée d'une main d'œuvre libre, travailleuse et loyale. Parce qu'ils ne souhaitent pas utiliser leurs sujets métropolitains dans leurs entreprises coloniales mais se méfiaient des esclaves, les empires se tournèrent vers des régions inattendues afin de recruter des populations susceptibles de migrer facilement et de se transformer en colons immédiatement prêt à l'emploi<sup>38</sup> ».

Christophe Hodson s'attache aussi à démontrer dans ses travaux que les Acadiens ne vivent pas la déportation de la même manière et qu'il existe différentes expériences<sup>39</sup>. Des Acadiens sont

33 GRIFFITHS, Naomi, *L'Acadie de 1686 à 1784, contexte d'une histoire*, Moncton, Éditions de l'Acadie, 1997, p.118.

34 BRASSEAUX, Carl, *The Founding of New Acadia : The Beginnings of the Acadian life in Louisiana, 1765- 1803*, Baton Rouge, Louisiana State of Louisiana Press, 1987, 288 p.

35 *Ibid*, p.61.

« Bureaucrats were perplexed by the exiles unshakable commitment to cultural preservation, an objective incompatible with the government's goal of integration yeoman farmers into a rigid, feudalistic economy ».

36 HODSON, Christopher, *Conversations with Power : The Acadians Atlantic, 1755-1785*. Working Paper, Atlantic Seminar, Harvard, 2003.

37 KENNEDY, Gregory, « Tendances récentes en histoire acadienne : la période coloniale », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 44, n°1-2, 2013, p.39.

38 HODSON, Christopher, « « Des vassaux à désirer » : les Acadiens et l'Atlantique français », *Outre-mers*, tome 96, n°362-363, 1er semestre 2009, L'Atlantique Français, p.127.

39 KENNEDY, Gregory, « Tendances récentes... », *op. cit.*, p.39.

déportés vers les colonies de Nouvelle-Angleterre alors que d'autres sont envoyés vers la France. On voit aussi des Acadiens s'installer dans les ports où ils sont déportés alors que d'autres partent s'établir sur d'autres terres telles que le Poitou, la Louisiane ou Saint-Pierre-et-Miquelon.

Un historien semble temporiser les idées évoquées précédemment. Jean-François Mouhot a effectué une thèse sur les Acadiens en France<sup>40</sup> où il s'attache à traiter uniquement de leur situation. Dans cette thèse, il s'oppose à l'idée de « l'identité acadienne » de Naomi Griffiths. En réalité, la possibilité d'une identité acadienne distincte de celle des Français est difficilement observable dans les archives de l'époque :

« Tout d'abord, les très nombreux documents que j'ai dépouillés, presque tous relatifs à une époque postérieure à l'hypothétique maturité de ce sentiment identitaire, ne font que très rarement allusion à des thèmes que l'on pourrait qualifier de culturels ou d'identitaires<sup>41</sup> ».

Jean-François Mouhot réalise un travail permettant d'avoir un panorama de la question acadienne en France comme le point de vue des autorités françaises ou l'identité collective acadienne<sup>42</sup>. Sa thèse est un ouvrage indispensable pour tout historien de la déportation acadienne car l'historien reprend les idées développées par les précédents historiens en y apportant une recherche nouvelle sur l'attitude des Acadiens et de l'État :

« Toutefois, la question sera abordée sous un angle nouveau. Trois axes principaux qui renouvellent et approfondissent les questionnements antérieurs sur l'intégration et l'assimilation, seront examinés : l'attitude du gouvernement français, celle des Acadiens et la réalité de l'intégration<sup>43</sup> ».

Une grande partie des archives utilisées par Jean-François Mouhot pour sa thèse ont été répertoriées sur le site de la maison d'édition Septentrion<sup>44</sup>, permettant de la même façon à d'autres historiens d'avoir accès aux archives et à leur localisation dans les deux pays. Aujourd'hui, Jean-François Mouhot continue de réaliser des travaux sur la déportation acadienne en France en répertoriant des lettres ou en réalisant des synthèses de l'historiographie sur le sujet<sup>45</sup>. Comme l'exprime l'historien Gregory Kennedy, Jean-François Mouhot et Christopher Hodson apportent une véritable avancée dans la compréhension de l'histoire de la déportation :

40 MOUHOT, Jean-François, *Les réfugiés acadiens...*, *op. cit.*,

41 *Ibid.*, p.31.

42 KENNEDY, Gregory, « Tendances récentes... », *op. cit.*, p.39.

43 MOUHOT, Jean-François, *Les réfugiés acadiens...*, *op. cit.*, p.39-40.

44 <https://www.septentrion.qc.ca/acadiens/recherche>.

45 MOUHOT, Jean-François, « Un regard sur l'historiographie du séjour des Acadiens en France après le « Grand Dérangement »(1758-1785) », dans LEBLANC, Ronnie-Gilles (dir.), *Du Grand Dérangement à la déportation : Nouvelles perspectives historiques*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, 2005, p. 391-416.



« Pour la première fois, grâce aux ouvrages de Mouhot et de Hodson, on dispose de synthèses de la diaspora acadienne qui résument les diverses expériences des réfugiés et la fondation de nouvelles communautés. Ces auteurs ont ainsi contribué de manière significative à l'amélioration de nos connaissances relatives au Grand dérangement ainsi qu'à notre compréhension des origines de l'Acadie contemporaine<sup>46</sup> ».

Après cette étude des différents travaux et approches de la déportation acadienne en France en général, il faut traiter des travaux sur Cherbourg. D'autres auteurs ont effectué des études du sujet mais à l'échelle locale. Pour le port de Cherbourg, il existe trois études traitant du sujet en détail.

La première mention d'un travail sur les Acadiens séjournant à Cherbourg est réalisée par Camille Th. Quoniam<sup>47</sup> en 1907. Ses recherches ont surtout porté sur la présentation des sources traitant de Cherbourg et la retranscription d'une partie d'entre elles. Il est notable de mentionner que Camille Th. Quoniam réalise son oeuvre deux ans après la parution du *Rapport des Archives publiques du Canada*. De cette manière, elle réalise le travail plusieurs années avant Emile Lauvrière mais son travail reste limité aux retranscriptions des archives découvertes.

Un siècle après les recherches de Camille Th. Quoniam, Guillaume Eckendorff rédige un article sur les Acadiens de Cherbourg dans le cadre d'un colloque<sup>48</sup>. Son étude établit les grands épisodes du séjour des Acadiens à Cherbourg et plusieurs informations sur ces réfugiés. Or, cette étude est tirée de son mémoire portant sur l'administration de la marine à Cherbourg<sup>49</sup> soutenu en 1998 à Caen. Son étude reste assez générale sur le séjour à Cherbourg. Guillaume Eckendorff insiste dans son article sur la richesse des fonds sur les Acadiens de Cherbourg et sur le fait qu'une grande partie des archives ne sont pas traitées.

Autre auteur, Michèle Godret traite de la question du mariage<sup>50</sup>. Cette étude permet de mettre à jour plusieurs documents inédits dont des procès-verbaux de demandes de dispense de consanguinité. Jean-François Mouhot a réutilisé ces dispenses de consanguinité dans sa thèse afin de parler de la question du mariage entre les Acadiens et les Français à Cherbourg.

Ce spécialiste du séjour des Acadiens en France, est sans doute le dernier à travailler sur les archives des Acadiens de Cherbourg. Dans sa thèse, il est question à maintes reprises des Acadiens de Cherbourg mais à part le chapitre sur les mariages, plusieurs points restent peu ou pas traités.

---

46 KENNEDY, Gregory, « Tendances récentes... », *op. cit.*, p.39.

47 QUONIAM, Camille Th, « Les Acadiens réfugiés à Cherbourg », *Revue de Cherbourg et de Basse-Normandie*, 6,7,8, (avril, mai, juin 1907).

48 ECKENDORFF, Guillaume, « Les Acadiens à Cherbourg », dans *Les Normands et l'Outre-Mer*. Congrès des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie, Caen, *Annales de Normandie*, 2001, p. 21-33.

49 ECKENDORFF, Guillaume, *La correspondance des classes à Cherbourg 1756-1766* (dir. André Zysberg), Mémoire de Maîtrise, Université de Caen, 1998, 339 p.

50 GODRET, Michèle « Mariage acadiens à Cherbourg », *Racine et Rameaux français d'Acadie*, 26 (2<sup>e</sup> semestre 2002) p. 9-17.

Jean-François Mouhot et les autres auteurs ne cherchent pas à comprendre la venue des Acadiens à Cherbourg alors que le port est pillé par la *Royal Navy* en août 1758.

Hormis les travaux des historiens, il faut mentionner les travaux des généalogistes. Ces passionnés de l'histoire généalogique ont réalisé des retranscriptions de tableaux d'archives ou la constitution de liste d'Acadiens ayant séjourné dans un port. Pour le cas du port de Cherbourg, les généalogistes Henri Yon et Jocelyne Nicol ont établi plusieurs listes d'Acadiens à partir des sources locales<sup>51</sup>.

Cette historiographie de la déportation acadienne montre une très grande variété d'explications au sujet du départ des Acadiens vers la Louisiane et de la prise en charge de ces derniers par les autorités mais ces travaux présentent des lacunes et cette étude cherche à y remédier. Toutes les études générales et locales considèrent les Acadiens comme un groupe homogène alors que les Acadiens viennent de différents lieux de l'Acadie.

Tout d'abord, il est primordial d'évoquer l'origine des sources utilisées dans cette étude. Les documents viennent en majorité de l'administration française. Ces documents sont entreposés au sein des différents centres d'archives de la Région : Archives départementales du Calvados et de la Manche ; SHD<sup>52</sup> de Cherbourg et archives communales de Cherbourg. Contrairement aux archives nationales, les sources locales ont fait l'objet de peu d'études. Des historiens cités précédemment Michèle Godret, Guillaume Eckerdorff et Christopher Hodson sont les derniers à avoir consulté les centres d'archives. Quant à Jean-François Mouhot, il a consulté les copies des sources locales aux Archives nationales du Canada. Les Archives nationales disposent de fonds à ce sujet et font l'objet d'une consultation régulière par les chercheurs.

Suite à la présentation des lieux de conservation des archives, il est essentiel de présenter les différents auteurs de ces sources utilisées dans cette étude<sup>53</sup>. À partir de septembre 1758, le secrétariat d'état de la Marine prend en charge les Acadiens car le secrétariat est chargé de toutes les affaires coloniales et des populations. Les Acadiens étant des habitants des colonies, le secrétariat doit s'occuper de leur accueil en France. La gestion administrative du secrétariat d'État de la Marine est l'une des plus développées de l'époque et donc l'une des plus riches pour l'étude. Par exemple, le secrétariat établit des listes des Acadiens dans les ports français pour chaque année. Pour

---

51 Ces tableaux correspondent aux Acadiens décédés à Cherbourg entre 1758 et 1770 ou encore les Acadiens ayant reçu une subsistance de la part des autorités françaises. Ces différentes listes sont consultables sur le site : <http://www.migrations.fr/acadienscherbourg.htm>.

52 Service Historique de la Défense de Cherbourg. Ce centre regroupe une grande partie des fonds de la Marine de la Mer du Nord et de la Manche.

53 Annexe 1 : Tableau récapitulatif des sources utilisées dans cette étude, p.151.

Cherbourg, on dispose par exemple des listes de 1761<sup>54</sup> et de 1767<sup>55</sup>. Cependant, les documents les plus pertinents du secrétariat sont les nombreuses correspondances entre les différents membres de l'institution. Ces correspondances apportent des informations au sujet du traitement des Acadiens dans les différents ports. Plusieurs protagonistes gèrent l'aide aux Acadiens de Cherbourg. Le premier interlocuteur, le commissaire aux classes est en lien direct avec les Acadiens de Cherbourg. Durant l'ensemble de la période étudiée, plusieurs commissaires vont se succéder au poste cherbourgeois. Le premier commissaire aux classes est Nicolas Gaulard en fonction entre 1756-1763, période où les Acadiens arrivent d'Angleterre. Son successeur est Jacques-Antoine La Rue de Francy jusqu'en 1775. Ce dernier cède sa place à Antoine Deshayes en poste jusqu'à la fin de la Révolution française<sup>56</sup>.

Les commissaires aux classes sont sous la direction d'un commissaire général chargé du contrôle de plusieurs ports. Pour les commissaires aux classes de Cherbourg, ils doivent rendre compte de la situation de Cherbourg au commissaire général du Havre. Sur l'ensemble de la période d'étude, nous avons la correspondance des années 1764-1778 du commissaire général du Havre<sup>57</sup>. Durant cette période, le commissaire général concerné est prénommé Mistral.

La correspondance d'un commissaire général de la Marine hors Normandie est utile dans l'étude du sujet. Antoine Philippe Lemoyne est commissaire général de la Marine à Rochefort. Sa correspondance est l'une des plus abondantes au sujet des Acadiens. Il est chargé par l'administration d'installer les milliers d'Acadiens dans le Poitou entre 1772 et 1774. Sa correspondance avec les différents intéressés du projet du Poitou permet d'avoir une véritable synthèse du déroulement et développement du projet. Un grand nombre d'Acadiens de Cherbourg quittent le port du Nord-Cotentin pour le projet dans la France de l'Ouest.

À la tête de cette administration, le secrétaire d'État à la Marine dirige depuis Paris l'ensemble des commissaires généraux et commissaires aux classes. Cette autorité a développé une grande quantité de documents et de correspondances au sujet des Acadiens de Cherbourg. Plusieurs Ministres se succèdent durant le séjour des Acadiens en France. Le premier secrétaire d'État de la Marine est le comte de la Ferrière, Nicolas Berryer, entre octobre 1758 et octobre 1761. Le comte de la Ferrière entre en fonction quelques semaines après le premier débarquement d'Acadiens en France. Il fait donc face à l'arrivée de ces Acadiens et développe la distribution de secours à cette population. Ainsi, sa correspondance est utile dans le dessein d'obtenir des informations sur les deux points évoqués.

---

54 Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson, 1. 42-6, « Rôle des Acadiens à Cherbourg 1761 », Annexes 3-6, pp.153-156.

55 CEEAC, 2.8-19, « Mius et Entremont », Annexes 7-8, pp.157-158.

56 Service Historique de la Défense de Cherbourg, 4P<sup>1</sup> 2 et 4P<sup>1</sup> 3.

57 SHD. Cherbourg, 4P<sup>1</sup> 4.

Ses deux successeurs ont aussi développé une correspondance assez conséquente. En octobre 1761, Le comte de la Ferrière est remplacé par Etienne-François, duc de Choiseul, jusqu'en 1766. Comme son prédécesseur, le duc de Choiseul doit faire face à l'arrivée des derniers Acadiens mais sa correspondance évoque différents projets d'établissements des Acadiens dans les colonies françaises d'Amérique et en métropole. Son successeur continue de gérer l'établissement des Acadiens en France. Son remplaçant et aussi son cousin, César Gabriel de Choiseul-Chevigny est duc de Praslin. Sa correspondance traite des différents projets d'établissements en France dont le principal, l'établissement du Poitou cependant le duc est remplacé entre-temps par l'abbé Joseph Terray puis le marquis de Boynes, Pierre Bourgeois qui continuent à envoyer des Acadiens dans le Poitou. Le successeur du marquis de Boynes est Anne Turgot en 1774. Ce n'est pas le dernier secrétaire d'État de la Marine de l'époque, en revanche il s'avère qu'il est le dernier en poste à traiter des Acadiens de Cherbourg.

D'autres lettres viennent compléter cette étude des Acadiens de Cherbourg. Le projet d'établissement dans le Poitou a fait l'objet d'une fructueuse correspondance entre les différents membres de l'administration dont certaines traitent des Acadiens de Cherbourg. L'initiateur du projet, le marquis de la Pérusse est l'auteur d'une grande quantité de lettres à destination des secrétaires d'État de la Marine et des commissaires généraux. Cette correspondance du marquis s'ajoute à celle de Lemoyne pour l'établissement. Ce projet a fait l'objet de plusieurs travaux de recherches<sup>58</sup>.

L'administration de la Marine est omniprésente dans la gestion du séjour des Acadiens en France mais différents membres de l'administration royale dont les intendants des généralités doivent traiter des Acadiens. Les intendants ont plusieurs missions dans divers domaines dont la justice, les finances et le maintien de l'Ordre mais aussi dans l'assistance et le développement économique de la généralité. Il est donc logique que les intendants puissent gérer la situation des Acadiens dans leur circonscription. Pour les Acadiens de Cherbourg, l'intendant en charge du port se trouve à Caen<sup>59</sup>. Deux intendants de Caen ont eu à traiter des Acadiens. Le premier est François-Jean Orceau de Fontette à la tête de l'intendance entre août 1752 et octobre 1775 ; le second est Charles-François d'Esmangart de 1775 à 1783. Plusieurs correspondances de ces intendants sont destinées au subdélégué de Valognes, Monsieur de Virandeville, en charge de l'administration du Nord-Cotentin. Les sources traitent de la question de la subsistance des Acadiens et l'emploi de ces derniers. Comme les Acadiens de Cherbourg sont sous la juridiction du secrétaire d'État de la Marine, les intendants successifs et le subdélégué de Valognes ont entretenu une correspondance avec ce dernier.

---

58 Jean-François Mouhot a dédié un chapitre à l'établissement des Acadiens dans le Poitou dans sa thèse.

59 Archives Départementales du Calvados, C 1019 à C 1022.

Outre les diverses correspondances et minutes de l'administration, d'autres documents de l'administration doivent faire l'objet d'une attention dans le cadre de l'étude. Ces actes authentiques sont peu traités car ils ne concernent les Acadiens que de manière indirecte comme les registres d'armements et de désarmements ou les matricules de gens de mer<sup>60</sup>.

Pour les registres d'armement et de désarmement, chaque navire entrant ou sortant de Cherbourg fait l'objet d'une inscription dans ces registres. Ainsi, ils permettent d'obtenir des informations sur son nom, la date d'arrivée ou de départ d'un navire, la composition de son équipage, de ses passagers. Comme précisé au début, les Acadiens arrivent par divers navires en provenance d'Angleterre, il est donc possible d'obtenir des informations au sujet de ces bateaux.

Quant aux registres de matricules des gens de mer, beaucoup d'Acadiens de Cherbourg sont employés dans divers métiers proposés au sein du port. Au cours du XVIIIe siècle, Cherbourg devient un port militaire important et offre donc une possibilité de carrière à ces Acadiens.

Une autre autorité en dehors de l'administration royale a eu à traiter des Acadiens : l'Église. Les archives de l'Église représentent une source non négligeable à propos du sujet. Les archives citées par la suite proviennent des archives du diocèse de Coutances<sup>61</sup>. Les Acadiens étant catholiques, ils suivent les règles de l'Église comme le baptême, le mariage et l'enterrement. Les baptêmes sont enregistrés dans les registres de baptêmes<sup>62</sup>. Hormis le fait que ces registres attestent de la venue d'un nouvel Acadien, ces actes permettent d'avoir des informations sur les familles des Acadiens et sur les relations qu'entretiennent les parents de l'enfant. Ces registres mentionnent souvent le nom du parrain et de la marraine de l'enfant et montrent de même les différents liens sociaux des Acadiens. En outre, les mariages acadiens de Cherbourg ont fait l'objet de plusieurs recherches par Michèle Godret et Jean-François Mouhot. Dernier document, les actes de sépultures<sup>63</sup> permettent de recenser la mortalité acadienne à Cherbourg, en effet, une grande partie des Acadiens ayant séjourné à Cherbourg décèdent entre 1758 et 1760.

Pour terminer avec la présentation des sources, certains Acadiens de Cherbourg ont développé une correspondance avec leurs familles en exil dans d'autres lieux de l'Océan Atlantique. Par exemple, Marguerite d'Entremont est une Acadienne de Cherbourg, elle a rédigé plusieurs lettres à des cousins se trouvant dans le Massachusetts. Cette lettre et d'autres ont été retrouvées par Jean-François Mouhot et regroupées dans un article<sup>64</sup>. Ces archives privées permettent d'avoir le

---

60 SHD. Cherbourg, 4P<sup>6</sup>.

61 Les registres de baptêmes et les actes de décès du diocèse de Coutances sont numérisés et consultables sur le site des Archives Départementales de la Manche.

62 Archives Départementales de la Manche, 5 Mi 1453 / Archives Communales de Cherbourg, GG. 25.

63 AD. Manche, 5 Mi 1455 / AC. Cherbourg, GG. 38.

64 MOUHOT, Jean-François, « Des «revenantes»? À propos des «lettres fantômes» et de la correspondance entre exilés acadiens (1757-1785) », *Acadiensis. Journal of the history of the Atlantic Region - Revue d'histoire de la région atlantique*, XXXIV, 2 (printemps 2005), p.96-115.

point de vue de certains Acadiens sur un sujet précis et de compléter les sources nécessaires à cette étude.

Cette étude souhaite s'inscrire et poursuivre les théories de Christopher Hodson sur la diversité de parcours des Acadiens durant la déportation. Cherbourg paraît être un très bon exemple car la ville a la particularité d'accueillir des Acadiens des îles Royale et Saint-Jean comme tous les autres ports français mais aussi l'une des rares communautés de Nouvelle-Écosse à être déportée en France, les Acadiens du Cap-Sable. Ainsi, par la présence de ces communautés, se pose la question de comment l'expérience des réfugiés acadiens à Cherbourg, peut-elle nous aider à mieux comprendre les conséquences du Grand Dérangement ainsi que l'évolution d'une diaspora acadienne pendant le XVIIIe siècle?

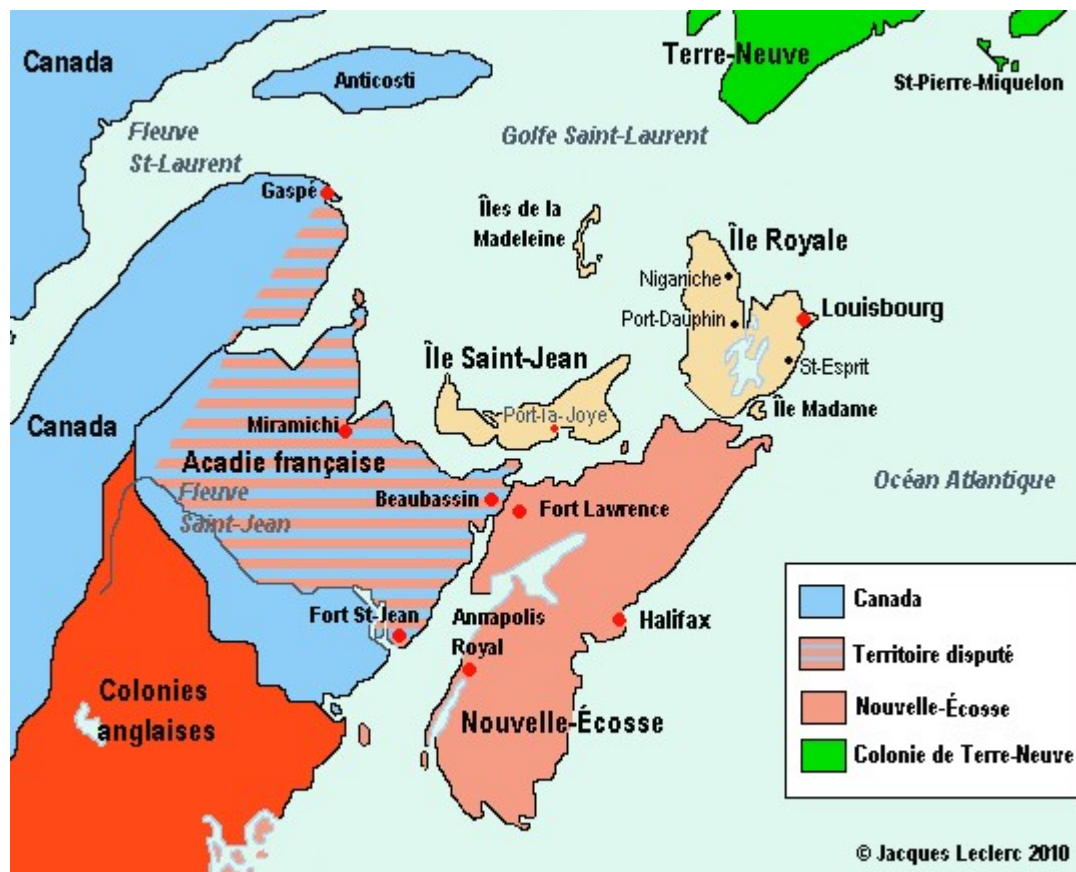
Les études de la déportation acadienne en France sont nombreuses mais non exhaustives puisqu'elles n'effectuent qu'à de très rares occasions une analyse comparative entre communautés. Il est donc difficile de comparer la déportation des communautés acadiennes en Métropole. En effet les recherches ne se penchent que très rarement sur ce phénomène rendant ainsi l'analyse plus délicate. Afin de mener à bien l'étude comparative des communautés, il convient d'abord de faire la lumière sur l'histoire de la population acadienne sur les territoires des îles Royale et Saint-Jean, puis sur celle de la région du Cap-Sable. Étant donné que l'histoire des Acadiens du Cap-Sable n'a fait l'objet que d'un travail approfondi il convient de livrer une étude plus détaillée que celle consacrée aux îles Royale et Saint-Jean ; celles-ci ayant en effet retenus l'attention de nombreux historiens. Le but est de livrer une étude avant tout générale compte tenu de la quantité de travaux les concernant et d'éviter d'alourdir le propos au sujet du Cap-Sable déjà très riche en événements. À la suite, cette étude comparative révèle les différences de comportement des Acadiens lors de leur séjour à Cherbourg en fonction de leur origine géographique.

## **1 Les Acadiens sur les îles Royale et Saint-Jean**

### **1.1 *La reconstruction d'une nouvelle colonie en Amérique du Nord***

#### **1.1.1 La fondation de Louisbourg, nouvelle place forte au Canada**

En 1713, la France a perdu la guerre de succession d'Espagne et doit renoncer à sa souveraineté sur les colonies de Terre-Neuve, de la baie d'Hudson et de l'Acadie. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la France, en établissant des postes sur les territoires de Louisiane jusqu'aux Grands Lacs, avait réussi à bloquer l'expansion des colonies de Nouvelle-Angleterre vers l'ouest américain. En prenant le contrôle de Terre-Neuve et de l'Acadie, la Grande-Bretagne inverse la tendance en mettant en péril l'accès du golfe du Saint-Laurent et du Québec à la France. Consciente du danger, la France négocie le maintien des îles Royale et Saint-Jean sous sa domination par le traité d'Utrecht.



**Colonie de l'Île-Royale (1713-1758)**

*Illustration 1: Carte du découpage régionale après le Traité d'Utrecht en 1713. Extrait de : LECLERC, Jacques. «La colonie française de l'Île-Royale» dans L'aménagement linguistique dans le monde, Québec, CEFAN, Université Laval, 25 novembre 2014, [<http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/Nlle-France-Louisbourg.htm>]*

Durant les discussions, les principales tensions entre les deux nations, tournent autour de l'appartenance des îles Royale et Saint-Jean à l'Acadie ou à la Nouvelle-France. Du côté de la France, les administrateurs falsifient des documents afin de légitimer le maintien des îles sous pavillon français :

« En 1713, Pontchartrain écrit au gouverneur Vaudreuil et à l'intendant Bégon de Québec pour leur demander de réunir des preuves qui restreindraient les frontières de l'Acadie<sup>65</sup> ».

Après d'âpres négociations, la France garde le contrôle des îles Royale et Saint-Jean mais certains officiers britanniques se doutent de la tromperie française et avisent régulièrement Londres

<sup>65</sup> LENNOX, Jeffers, *Homelands and ...*, op. cit., p.51.

« In 1713 Pontchartrain wrote to Governor Vaudreuil and Intendant Bégon at Québec asking them to marshal evidence that would restrict the Acadian boundaries ».



du danger que représentent ces colonies<sup>66</sup>. Cependant, à l'origine, les îles ne représentent aucune menace dans la mesure où la seule présence humaine est constituée de tribus amérindiennes.

En colonisant les îles Royale et Saint-Jean, la France souhaite créer une colonie regroupant les caractéristiques de celles perdues. L'une des premières décisions des autorités est de relocaliser la pêche de Terre-Neuve sur l'île Royale. Les habitants de Terre-Neuve font partie des premiers groupes peuplant l'île avec des colons Français<sup>67</sup>. La France avait envoyé quatre navires<sup>68</sup> à Plaisance<sup>69</sup> et aux autres établissements de l'île afin de permettre la réimplantation de la pêche lucrative de Terre-Neuve sur l'île Royale, notamment à Louisbourg sur la côte est<sup>70</sup>. Ce port qui au cours du XVIIIe siècle bénéficie d'un essor sans précédent en raison du développement significatif de l'activité de pêche.

Avant d'être la forteresse et la capitale de la colonie, Louisbourg est donc avant tout un port de pêche qui connaît un véritable essor économique grâce à son accès aux bancs de poissons de l'Atlantique notamment la morue. Cette pêche développe en parallèle à Louisbourg un fort marché commercial avec la France et les autres colonies d'Amérique. Quant à la militarisation du port, elle débute bien plus tard vers 1720<sup>71</sup>. Les Français choisissent d'installer une forteresse à Louisbourg afin de défendre l'accès au Saint-Laurent et ensuite de reprendre les territoires perdus<sup>72</sup> :

« Le concept d'une forteresse navale à Louisbourg pour servir de barrière contre les Britanniques dans la région du golfe du Saint-Laurent, se sont matérialisés seulement quelques années plus tard, une fois que la précieuse pêche de Terre-Neuve a été relocalisé en toute sécurité<sup>73</sup> ».

D'après Terry Crowley<sup>74</sup>, les autorités françaises érigent la forteresse à Louisbourg grâce à sa capacité d'accueil de son havre. Cependant, entre avril et fin juillet, les glaces et les brumes

66 JOHNSTON, A.J.B., *Endgame 1758. The Promise, The Glory, and the Despair of Louisbourg's last Decade*, Sydney, Cape Breton University Press, 2007, p.17.

67 DAIGLE, Jean, « L'Acadie de 1604 à 1763... », *op. cit.*, p.29.

68 LAPLANTE, Corinne, « Pourquoi les Acadiens sont-ils demeurés en Acadie ? (1713-1720) », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. III, n°1, 1968, p.8.

69 Plaisance est l'établissement où l'administration française s'est installée afin de gérer Terre-Neuve.

70 MOORE, Christophe, « La Nouvelle-France et ses rivales, 1600-1760 » dans BROWN, Craig, *Histoire Générale du Canada*, Éditions de Boréal, p.177.

71 CROWLEY, Terry, Louisbourg : Forteresse et port de l'Atlantique, Ottawa, Société historique du Canada, n°48, 1990, p.11.

72 LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, *op. cit.*, p.86 et CROWLEY, Terry, *Louisbourg : Forteresse ...*, *op. cit.*, p.12.

73 POTHIER, Bernard, *Acadian settlement on Ile Royale, 1713-1734*, Mémoire de Maîtrise, University of Ottawa, 1967, p.8.

« The essence of the effort there was the rehabilitation of the cod-fishery from which England strove to exclude the French by acquiring Newfoundland. The military factor, the concept of a strong naval fortress at Louisbourg to serve as a barrier against the British in the Gulf of Saint Lawrence area, materialized only some years later, once the valuable Newfoundland fishery was safely relocated... ».

74 CROWLEY, Terry, *Louisbourg : Forteresse...*, *op. cit.*, p.7 et LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, *op. cit.*, p.87.

bloquent l'accès du port mais les autorités sont convaincues par l'importance stratégique du site. Pour preuve, la France dépense des millions dans la construction et le fonctionnement de la forteresse :

« Au cours de son histoire, la ville a été témoin de nombreuses dépenses publiques, soit 4 millions de livres sterling en fortifications et 16 millions de livres sterling en autres dépenses<sup>75</sup> ».

Lors de l'édification de la forteresse, on recrute en métropole du personnel et des gens de métier afin de bâtir l'un des plus ambitieux projets français en Amérique. Outre des artisans et des ouvriers, la France fait venir des militaires afin de défendre la forteresse et les colonies<sup>76</sup>. Certains connaissent déjà bien la région car les officiers de l'Acadie et de Terre-Neuve sont réaffectés dans la nouvelle colonie :

« Après la capitulation de Port Royal en 1710, ces fonctionnaires et soldats furent tous ramenés en France. Lors de la fondation de l'île Royale en 1713, ceux-ci, ainsi que les fonctionnaires et les troupes de Terre-Neuve, furent réaffectés pour la plupart à la nouvelle colonie<sup>77</sup> ».

Certains de ces officiers sont mariés à des Acadiennes, ces dernières migrent sur l'île Royale pour suivre leurs époux. Hormis les épouses des officiers et quelques natifs, la majorité des Acadiens qui s'établissent dans les nouvelles possessions françaises privilégient d'autres villes. Louisbourg est principalement peuplée par les colons de Terre-Neuve et les Français venant de métropole. La population émigrante, est composée de personnel nécessaire à l'édification et à la défense de la forteresse, mais aussi de nombreux commerçants, paysans et pêcheurs métropolitains, intéressés par les affaires et voire fortunes proposées par la colonie. Ces opportunités économiques, sont liées aux décisions des autorités françaises de rendre Louisbourg attractif. Choix qui permet à la ville de devenir un lieu majeur en Amérique du Nord.

Les divers historiens, tel que Nicolas Landry, ont écrit sur Louisbourg et donnent des explications au sujet de la croissance de la capitale.

Tout d'abord, la volonté de remplacer Plaisance a réussi car Louisbourg tire une grande

---

75 JOHNSTON, A.J.B., *Endgame 1758...*, op. cit., p.15.

« *Across the span of its history, the town witnessed a large amount of government spending - to the tune of 4 millions livres on fortifications and 16 millions livres on other expenditures* ».

76 LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, op. cit., p.121.

77 POTHIER, Bernard, « *Acadian Emigration to Île Royal after the Conquest of Acadia* », *Histoire sociale/ Social History*, 1970, 6, p.120.

« *After the surrender of Port Royal in 1710, these officials and troops were all returned to France. When Ile Royale was founded in 1713 they, along with the officials and troops from Newfoundland, were reassigned for the most part to the new colony.* ».

partie de ses profits de la pêche à la morue :

« La prospérité de Louisbourg reposait sur la morue. Les exportations de morue représentaient en effet entre 66 et 90 p. 100 de l'ensemble des exportations de la colonie, soit autant que les fourrures à Québec<sup>78</sup> ».

L'implantation de la pêche représente une part importante des bénéfices de la colonie, cependant cette activité est progressivement abandonnée vers 1740 en raison de la migration des morues ainsi que la reprise des hostilités entre Français et Britanniques<sup>79</sup>.

Le commerce devient alors la principale manne financière, Louisbourg se classe comme premier port commercial de Nouvelle-France et au quatrième rang des ports d'Amérique du Nord<sup>80</sup>. Louisbourg devient une plaque tournante du commerce intercoloniale. Différents navires de commerce accostent sur l'île, ces navires viennent de Nouvelle-France, des Antilles, de France mais aussi d'Angleterre et des colonies britanniques<sup>81</sup>. Les deux nations européennes, pourtant hostiles au commerce entre elles, laissent les commerçants et pêcheurs de Nouvelle-Angleterre commercer avec Louisbourg<sup>82</sup> au détriment de ports comme Boston.

Si les colonies britanniques décident de commercer avec Louisbourg, malgré l'interdiction des autorités, cela s'explique par l'incapacité de la France de pouvoir subvenir à tous les besoins de la colonie en matières premières comme le bois de construction ou le bétail<sup>83</sup>. Parmi les populations présentes dans les colonies britanniques, les Acadiens présents en Nouvelle-Écosse vendent leurs productions à Louisbourg. Les autorités françaises savent que les Acadiens ont aménagé le territoire péninsulaire et tirent un bénéfice sur la vente du surplus agricole. Pour Louisbourg, il faut attirer les Acadiens sur les îles afin qu'ils poursuivent le travail mené dans l'ancienne Acadie.

### 1.1.2 Les Acadiens et leurs établissements sur l'île Royale

Pour peupler la colonie et son fort, la France lors du traité d'Utrecht obtient des Britanniques un droit de passage des colons français des terres perdues vers les îles Royale et Saint-Jean. Si les pêcheurs de Terre-Neuve bénéficient d'aides pour passer, la situation est bien moins évidente pour les Acadiens. Les pêcheurs de Terre-Neuve dépendent du commerce avec la métropole alors que les

---

78 CROWLEY, Terry, *Louisbourg : Forteresse...*, op. cit., p.18.

79 LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, op. cit., p.147.

80 CROWLEY, Terry, *Louisbourg : Forteresse et port...*, op. cit., p.19.

81 *Ibid.*

82 LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, op. cit., p.147.

83 *Ibid.*, p.148.

Acadiens sont moins dépendants du commerce avec la France<sup>84</sup>. Durant le XVIIe siècle, les Acadiens ont très souvent commercé avec les marchands de Nouvelle-Angleterre dont principalement ceux de Boston. Pour les Français, attirer les Acadiens sur l'île Royale est donc une tâche ardue.

En 1713, les communautés acadiennes envoient des observateurs afin de se rendre compte des possibilités d'installation sur l'île. En revenant en Nouvelle-Écosse, les observateurs estiment que les terres de l'île Royale sont moins fertiles que celles de la péninsule. Les Acadiens comparent un territoire que les Européens ont façonné sur des décennies à un territoire vierge :

« Ils en revinrent persuadés qu'en nul endroit des côtes rocailleuses du Cap-Breton, couvert presque entièrement de forêts en bois debout, les terres ne pouvaient se comparer favorablement aux marais fertiles et déboisés qui s'étendaient le long de la baie Française<sup>85</sup> ».

En Acadie, surtout dans la baie Française<sup>86</sup>, les colons ont développé un système unique pour pouvoir cultiver les marais, les aboiteaux. Ce système de digue empêche la submersion des terres lors des marées. Durant la marée basse, l'eau accumulée sur les terres est évacuée par un système d'évacuation. Les aboiteaux permettent aux Acadiens de cultiver les terres côtières et de tirer un meilleur rendement agricole. En conséquence, les Acadiens épargnés par les pénuries alimentaires, exportent leurs rendements en dehors de la colonie. Comme l'expriment Georges Arsenault et d'autres historiens, les Acadiens ne veulent pas quitter des terres très fertiles pour des terres peu rentables. Sans compter que les Français n'offrent aucun dédommagement aux Acadiens pour les terres perdues en passant vers les colonies<sup>87</sup>. Il est donc évident que les Acadiens ne veulent passer en territoire inconnu sans des garanties pour leur survie.

Entre 1713 et 1734<sup>88</sup>, 67 familles acadiennes passent sur l'île Royale sur les 500 familles acadiennes de la péninsule. Pourquoi certains Acadiens partent de l'Acadie pour l'île Royale ?

Plusieurs arguments peuvent expliquer ce départ. L'Acadie n'est plus une colonie française et les nouveaux dirigeants de la péninsule ne pratiquent pas le culte catholique, les Acadiens craignent d'être en insécurité sous l'administration britannique. Les autorités britanniques cherchent à ce que les Acadiens prêtent un serment d'allégeance à Londres. Cependant, l'insécurité politique et religieuse dans la péninsule n'explique pas vraiment pourquoi seulement 13 % des Acadiens quittent la péninsule. Il est donc important de réfléchir sur la question économique. Si les Acadiens

84 POTHIER, Bernard, « Les Acadiens de l'île Royale (1713-1734) », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. III, n°3, 1969, p.98.

85 POTHIER, Bernard, « Les Acadiens de l'île... », *op. cit.*, p.98.

86 La Baie Française est l'ancien nom de la Baie de Fundy lors de la période coloniale française.

87 LAPLANTE, Corinne, « Pourquoi les Acadiens ... », *op. cit.*, p.8.

88 LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, *op. cit.*, p.79-80.

craignent de perdre une stabilité économique obtenue par la culture de la terre, ce sont les familles les moins riches ou non liées à la terre qui décident de passer vers l'île Royale<sup>89</sup>.

Autre élément que Georges Arsenault omet de souligner, le commerce entre les Acadiens de Nouvelle-Écosse et ceux de l'île Royale. Avec l'édification de la forteresse et la venue de colons, la colonie a besoin de fortes quantités de matières premières et les Acadiens en Nouvelle-Écosse font partie des communautés qui profitent pleinement de la construction pour faire fortune. Probablement que les Acadiens présents sur l'île Royale entretiennent toujours de bons réseaux avec de la famille, des amis restés dans la péninsule.

Les Acadiens qui s'installent sur l'île Royale se tournent vers d'autres établissements que Louisbourg, en particulier Port-Toulouse. L'étude de l'établissement de Port-Toulouse, est pertinente afin de comprendre l'histoire des Acadiens sur l'île Royale.



Illustration 2: Carte de l'île Royale durant la période coloniale française (1713-1758). Extrait de : LECLERC, Jacques. «La colonie française de l'Île-Royale» dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, CEFAN, Université Laval, 25 novembre 2014, [<http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/Royale-ile-carte.htm>].

89 ARSENAULT, Bona, *Histoire des Acadiens...*, op. cit., p.127.

L'établissement d'Acadiens à Port-Toulouse en 1714<sup>90</sup>, laisse présager, pour les autorités, la constitution d'un noyau agricole dans la colonie. Cependant, les Acadiens sont peu nombreux à avoir exercé une activité agricole avant la migration :

« Nous avons pu trouver des antécédents agricoles en Acadie pour quatorze seulement des soixante-sept immigrants, qui, une fois établis à l'île-Royale, allaient tous exercer de nouvelles occupations<sup>91</sup> ».

Après la visite de l'île par leurs représentants, les Acadiens connaissent le véritable potentiel agricole de l'île Royale. Les autorités savent très bien que les Acadiens sont défavorables à l'idée de tronquer leurs terres agricoles pour celles de l'île, il s'avère donc peu étonnant que les Acadiens qui passent sur l'île ne pratiquent pas l'agriculture. Le chiffre présenté par Georges Arsenault n'est donc pas surprenant car les premiers colons s'installent sur les côtes de l'île Royale alors que les terres les plus fertiles se trouvent au cœur de la colonie. Ces terres sont cultivées bien plus tard vers 1750<sup>92</sup> par les Acadiens qui partent de Nouvelle-Écosse. Ces Acadiens produisent du blé, de l'avoine, des pois, quelques vignes et arbres fruitiers<sup>93</sup>. Les premiers colons produisent des denrées mais peu conséquentes. Ces productions ne suffisent qu'aux producteurs de ce qu'on nomme des jardins<sup>94</sup>. À l'exception de productions agricoles, du bétail est élevé sur l'île mais le cheptel n'augmente pas beaucoup car il faut abattre des animaux lors des hivers<sup>95</sup>. L'agriculture et l'élevage ne sont pas un grand succès et n'apparaissent que tardivement dans la colonie avec la venue des Acadiens et de leurs bétails<sup>96</sup>.

L'Acadie n'est pas uniquement une colonie agricole comme le pensent les autorités françaises, on sait que plusieurs établissements acadiens pratiquent la pêche et le commerce maritime comme au Cap-Sable. Avec la réimplantation de la colonie de Terre-Neuve et de ses habitants, les autorités françaises souhaitent que les Acadiens s'installent pour travailler la terre mais ils s'aperçoivent qu'ils se mettent à travailler dans le milieu maritime car c'est sans conteste le secteur le plus rentable<sup>97</sup>. Les Acadiens pratiquent surtout le cabotage<sup>98</sup>, c'est-à-dire, le transport de marchandises de courte distance. À Port-Toulouse, Georges Arsenault souligne que les Acadiens pratiquent la contrebande avec la Nouvelle-Angleterre mais l'auteur n'insiste pas sur l'explication du

90 POTHIER, Bernard, « Les Acadiens de l'île... », *op. cit.*, p.105.

91 *Ibid.*, p.107.

92 LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, *op. cit.*, p.119 et LOCKERBY, Earle, *La déportation des Acadiens de l'île du Prince-Edouard*, trad. Robert Pichette, Québec, Éditions du Carré, 2010, p.150.

93 *Ibid.*

94 POTHIER, Bernard,, « Les Acadiens de l'île... », *op. cit.*, p.107.

95 *Ibid.*

96 JOHNSTON, A.J.B., « un regard neuf sur les Acadiens de l'île Royale », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 32, n°3, 2001, p.164.

97 *Ibid.* p.156.

98 POTHIER, Bernard, « Les Acadiens de l'île... », *op. cit.*, p.108.

développement de la contrebande. Durant le XVII<sup>e</sup> siècle, on a constaté que les Acadiens ont développé un commerce avec les marchands de Boston et de Nouvelle-Angleterre. En immigrant sur l'île Royale, les Acadiens ont maintenu d'une certaine manière l'intérêt de commercer avec les habitants de Nouvelle-Angleterre car cela représente un intérêt économique majeur pour eux. De plus, Louisbourg a besoin de ressources premières pour sa construction et les Anglais de Nouvelle-Angleterre souhaitent tirer profit de la construction de la forteresse. Les Acadiens et les Anglais de Nouvelle-Angleterre développent donc cette contrebande profitable aux deux parties.

Hormis le transport de marchandises, les Acadiens pratiquent la pêche car c'est l'un des principaux pourvoyeurs de main-d'œuvre<sup>99</sup> dans la colonie. Port-Toulouse n'est pas un établissement spécialisé dans la pêche car il est éloigné des bancs<sup>100</sup>. D'autres sites acadiens se sont spécialisés dans la pêche comme le village du Petit-de-Grat où en 1734, 111 personnes sont liées directement avec la pêche ou indirectement comme le séchage de la morue<sup>101</sup>. En 1737, le site du Petit-de-Grat devient une colonie acadienne plus importante que Port-Toulouse d'après A.J.B Johnston.

Excepté le milieu maritime, les Acadiens pratiquent différentes activités sur l'île. Ces activités sont surtout liées aux besoins de Louisbourg dans différents secteurs dont surtout les matières premières. Les Acadiens s'adonnent à l'industrie forestière dont le bois sert à la construction de Louisbourg et des villages<sup>102</sup> mais aussi à la construction des navires utilisés dans la colonie pour le cabotage et la pêche.

Si la France recrute des engagés en métropole afin de bâtir la forteresse de Louisbourg à cause du manque de main-d'œuvre dans la colonie, on constate aussi que des Acadiens s'engagent dans les métiers de la construction. Certains se définissent comme charpentiers ou constructeurs<sup>103</sup>.

### 1.1.3 L'île Saint-Jean, une colonie acadienne

Avec l'échec de l'implantation d'un noyau agricole sur l'île Royale, les autorités françaises ont pour ambition de faire de l'île Saint-Jean, le grenier à grains de Louisbourg. Comme pour l'île Royale, les autorités doivent donc y établir des colons en provenance de l'Acadie et de la France.

---

99 LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, op. cit., p.119 et LOCKERBY, Earle, *La déportation des Acadiens ...*, op. cit., p.150.

100POTHIER, Bernard, « Les Acadiens de l'île... », op. cit., p.108.

101JOHNSTON, A.J.B., « un regard neuf ... », op. cit., p.159.

102LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, op. cit., p.119 et LOCKERBY, Earle, *La déportation des Acadiens...*, op. cit., p.151.

103POTHIER, Bernard,, « Les Acadiens de l'île... », op. cit., p.108.

D'après les précédentes études, la colonisation de l'île débute en 1720<sup>104</sup> avec l'envoi de 300 Français<sup>105</sup>. Quant aux Acadiens, le royaume de France réussit à convaincre quelques familles acadiennes de rejoindre le nouvel établissement. Néanmoins, les autorités ne persuadent pas les Acadiens de quitter les terres de Nouvelle-Écosse. Nicole Lang et Nicolas Landry le disent, les Acadiens préfèrent rester vivre en Nouvelle-Écosse sur leurs terres fertiles<sup>106</sup>. Il est évident que les autorités françaises peinent à convaincre des Acadiens de vouloir cultiver des terres que l'homme n'a jamais exploité auparavant<sup>107</sup>.

Quant aux colons de métropole, l'agriculture n'est pas le principal intérêt. Les Français qui s'installent dans la colonie sont des pêcheurs de métropole en provenance de toute la façade atlantique. L'objectif de ces familles françaises est de faire fortune en vendant de la morue en métropole. Si les autorités souhaitent fonder une colonie agricole sur l'île Saint-Jean, la première décision prise par celles-ci est assez étonnante car elles décident de donner toutes les terres à Louis-Charles-Hyacinthe Castel, comte de Saint-Pierre<sup>108</sup> dont le projet n'est pas dédié à l'agriculture. Le comte fonde une compagnie commerciale pour profiter du commerce des ressources maritimes de la région mais elle fait faillite en 1724<sup>109</sup>.

En arrivant sur l'île Saint-Jean, le 23 août 1720<sup>110</sup>, le comte et les colons s'établissent sur deux sites : Port-la-Joie et Havre-Saint-Pierre<sup>111</sup>. Si la compagnie du comte suit le modèle développé par d'autres en Acadie comme Charles de Biencourt, elle s'oppose au modèle économique voulu par les autorités. Avec la faillite de l'entreprise, les autorités reprennent la main sur l'île mais la compagnie a posé les bases d'une pêche sédentaire sur l'île<sup>112</sup>, en particulier au Havre Saint-Pierre construit par des pêcheurs<sup>113</sup>.

---

104LOCKERBY, Earle, *La déportation des Acadiens...*, *op. cit.*, p.23.

105LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, *op. cit.*, p.119 et LOCKERBY, Earle, *La déportation des Acadiens*, *op. cit.*, p.23.

106POTHIER, Bernard, « Les Acadiens de l'île... », *op. cit.*, p.21.

107En 1653, Nicolas Denys, entrepreneur, obtient une concession de terre de la part de la Compagnie de Nouvelle-France. Cette concession comprend l'île Saint-Jean. Nicolas Denys établit des établissements non-permanent sur l'île mais ces exploitations tournées vers la pêche disparaissaient durant le XVIIe siècle.

108LOCKERBY, Earle, *La déportation des Acadiens...*, *op. cit.*, p.23.

109ARSENAULT, Georges, « Les Acadiens de la Baie de Malpèques », *Les cahiers de la société historique acadienne*, vol 39, no 2-3,2008, p.58.

110POTHIER, Bernard, « Les Acadiens de l'île... », *op. cit.*, p.21.

111*Ibid.*

112LOCKERBY, Earle, « The Comte de Saint-Pierre and Ile Saint-Jean. Establishment of a Sedentary Fishery », *Les cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 39, no 2-3, 2008, p. 122-155.

113ARSENAULT, Georges, « Les Acadiens de l'île... », *op. cit.*, p.21.





Illustration 3: Carte de l'île Saint-Jean en 1758. Extrait de : LECLERC, Jacques. «La colonie française de l'Île-Royale» dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, CEFAN, Université Laval, 25 novembre 2014, [<http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/saint-jean-ile1758.htm>].

Dans les années qui suivent la faillite de la compagnie de Saint-Jean, d'autres Français cherchent à faire fortune en s'installant sur l'île Saint-Jean comme Jean-Pierre Roma. Ce marchand parisien obtient une concession de 3 500 arpents de terre sur la côte est<sup>114</sup> de l'île en 1731<sup>115</sup>. En 1732, il s'installe sur sa concession qu'il nomme Trois-Rivières afin de pouvoir encadrer le défrichage des bois et la construction des bâtiments. Étant donné que la pêche est la pratique économique la plus rentable, le marchand parisien décide d'en faire la principale économie de son établissement. En plus de développer sa concession, Jean-Pierre Roma a apporté beaucoup à la colonie en établissant une route dans la forêt de l'île afin de relier les trois principaux établissements de l'île : Trois-Rivières, Havre-Saint-Pierre et Port-la-Joie<sup>116</sup>.

Toutefois, en 1749, les autorités insatisfaites par le développement d'une économie de pêche sur l'île, elles décident d'entraver la pêche en interdisant la pratique aux établissements. Seuls deux

<sup>114</sup>CASGRAIN, Henri Raymond, *Une Seconde Acadie*, op. cit., p.63.

<sup>115</sup>POTHIER, Bernard, « Les Acadiens de l'île... », op. cit., p.25.

<sup>116</sup>*Ibid.*

établissements gardent ce droit : Tracadie et Havre-Saint-Pierre<sup>117</sup>. Quatre ans avant l'interdiction de la pêche, l'établissement très prometteur de Jean-Pierre Roma est détruit par les Anglais lors de la guerre de Succession d'Autriche.

Si les colons français se dirigent vers l'économie maritime, certaines familles acadiennes installées se tournent vers l'économie agricole tant désirée par les autorités. Le développement agricole de la colonie s'inspire du processus déjà en place en Acadie. Les premières familles s'installent sur des territoires semblables à ceux de la péninsule, le développement a donc lieu sur les prairies à proximité des baies et des forêts. Les Acadiens cultivent différentes denrées, mais il en ressort que le blé et les pois sont les principales productions sur l'île<sup>118</sup>. D'autres céréales sont cultivées en dehors du blé qui domine largement le paysage agricole de l'île, comme l'orge, le seigle, le lin et l'avoine. Cependant, les récoltes sont insuffisantes afin de faire de l'île Saint-Jean le grenier à grains de Louisbourg. Différents problèmes impactent les rendements tels que les rongeurs ou les sauterelles qui détruisent les récoltes<sup>119</sup>. Les incendies des forêts provoqués par les Acadiens afin de défricher les terres, atteignent aussi certaines récoltes. Au final, les productions agricoles ne fournissent que les habitants de l'île Saint-Jean en provisions, et des pénuries voire des famines marquent certaines années. En plus des cultures, les colons pratiquent l'élevage de toutes espèces. En 1752, on dispose d'un recensement total du cheptel sur l'île :

« Les troupeaux demeurent assez importants dans la colonie, du moins en 1752 alors que le recensement révèle une population de 2223 âmes et un cheptel comptant environ 100 chevaux, 800 bœufs, 1300 autres bêtes à cornes, 1200 moutons, 1300 cochons, 2300 poules, 300 oies, 100 dindes et 12 canards<sup>120</sup> ».

Le recensement présenté par Nicole Lang et Nicolas Landry montre une colonie très peuplée et disposant d'un très grand cheptel. Cependant, il faut prendre en considération que cet essor de la population est lié à l'arrivée massive d'Acadiens après la guerre de Succession d'Autriche.

---

117LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, op. cit.p.153.

118Ibid.

119LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, op. cit.,p.153 et LOCKERBY, Earle, *La déportation des Acadiens...*, op. cit., p.29.

120LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, op. cit., p.154.

## 1.2 **Une colonie à l'existence brève**

### 1.2.1 **La guerre de Succession d'Autriche, les étapes du conflit du côté français**

La nouvelle colonie, surtout Louisbourg, se développe pendant trois décennies dans un contexte de paix avec les colonies voisines. La capitale de l'île Royale est devenu un port majeur du commerce intercolonial ainsi qu'une forteresse dite imprenable. Toutefois, les autorités françaises n'ont jamais éprouvé ces défenses au cours de ces trois décennies.

Cette période de paix exceptionnelle est rompue le 15 mars 1744 lorsque la France déclare officiellement la guerre à l'Autriche et à la Grande-Bretagne dans le cadre de la guerre de succession d'Autriche<sup>121</sup>. Cette guerre européenne atteint rapidement les colonies américaines des deux puissances<sup>122</sup>. En Amérique, au cours du mois de mai, les forces françaises de Louisbourg sont les premières à réagir en attaquant le poste de pêche de Canceau<sup>123</sup>. D'après Terry Crowley, les autorités de Louisbourg envisagent d'envahir Canceau depuis dix ans<sup>124</sup>. Pour rappel, l'installation d'un poste de pêche britannique à Canceau est l'un des événements ayant provoqué la guerre entre les Britanniques et les Amérindiens. Pour reprendre sur la guerre de Succession d'Autriche, l'attaque de Canceau, menée par François du Pont Duvivier, marque le début des hostilités entre les deux forces en Amérique. Ce conflit sévissant n'est alors que la résonance outre-Atlantique de la guerre de succession d'Autriche. Les historiens parlent alors de guerre intercoloniale ou de « *King George's War* » pour désigner le théâtre de guerre en Amérique.

Après l'attaque de Canceau, les autorités de Louisbourg souhaitent capturer Annapolis-Royal, anciennement Port-Royal, afin de reprendre l'Acadie achevant un projet nourri depuis la fondation de l'île Royale. Les autorités de Louisbourg demandent à François du Pont Duvivier de prendre la tête de l'assaut d'Annapolis-Royal. En attaquant Annapolis-Royal, les forces françaises s'attendent à un soutien des Acadiens et des Amérindiens contre les Britanniques mais très peu d'entre eux appuient les Français. Pour beaucoup d'Acadiens et d'Amérindiens, ils perçoivent les Français comme des envahisseurs et non comme des libérateurs<sup>125</sup>. De surcroît, les Acadiens se proclament comme neutres face aux conflits opposant les Français aux Britanniques, il paraît donc logique qu'ils puissent être réticents à prendre part à l'expédition du Pont Duvivier. Pour preuve,

<sup>121</sup>LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, op. cit., p.88.

<sup>122</sup>Avant la déclaration de guerre française, le conflit se trouve en Europe. Après la déclaration, les colonies des puissances européennes en Amérique et en Inde s'affrontent.

<sup>123</sup>GRENIER, John, *The far reaches of empire. war in Nova Scotia, 1712-1760*, Norman, University of Oklahoma Press, 2008, p.109.

<sup>124</sup>CROWLEY, Terry, *Louisbourg : Forteresse...*, op. cit., p.23.

<sup>125</sup>GRENIER, John, *The far...*, op. cit., p.113.

François du Pont Duvivier a épousé Marie Mius d'Entremont dont les frères sont les seigneurs de Pobomcoup. Duvivier sollicite les membres de sa belle-famille à le rejoindre mais ces derniers ne souhaitent pas prendre les armes. Face aux refus des Acadiens, les Français sont obligés de les forcer à les aider :

« Le père Miniac a questionné les ordres de Duvivier et a suggéré qu'il plaçait les Acadiens dans une position très difficile. Duvivier renvoya le prêtre et les Acadiens eurent peu de choix que d'offrir les chevaux et les charettes<sup>126</sup> ».

Sans le soutien escompté des Acadiens, l'armée est fortement affaiblie. D'ailleurs, Duvivier ne dispose pas des moyens militaires pour prendre la capitale de Nouvelle-Écosse car il doit attendre l'arrivée de canons en provenance de Louisbourg. Cependant, les forces britanniques d'Annapolis-Royal reçoivent des renforts de Nouvelle-Angleterre, bien avant l'arrivée des armes françaises. Ces renforts obligent Duvivier à abandonner l'expédition pour reprendre l'Acadie<sup>127</sup>.

En mai 1745, une seconde expédition française, sous le commandement du sieur de Marin de la Malgue, assiège Annapolis-Royal. Toutefois, à la fin du mois, les forces françaises se replient car les Britanniques ont engagé une contre-attaque sur Louisbourg. Cette attaque part de la volonté des habitants de Nouvelle-Angleterre de détruire cette cité concurrente dont le développement nuit aux intérêts commerciaux et économiques de la Nouvelle-Angleterre<sup>128</sup>. De plus, les autorités de Nouvelle-Angleterre veulent en finir avec la présence française en Amérique du Nord. Pour mener l'assaut de Louisbourg, les Britanniques donnent le commandement à William Pepperell. Ils étaient 4000 hommes<sup>129</sup> face à 590 soldats français et 900 miliciens<sup>130</sup>. Après 45 jours de siège, la forteresse de Louisbourg finit par céder entraînant avec elle, l'île Royale. En prenant d'assaut la forteresse, les Anglais discréditent l'idée selon laquelle la forteresse de Louisbourg constitue une place imprenable. Dès le début de l'occupation, les Anglais décident de capturer et de renvoyer les habitants de l'île Royale vers la France<sup>131</sup>, seulement une centaine reste sur l'île lors de l'occupation<sup>132</sup>.

Suite à la chute de l'île Royale, le commandant Pepperell envoie un détachement sur l'île

---

126 GRENIER, John, *The far...*, *op. cit.*, p.114.

« *Father Miniac questioned Duvivier orders and suggested that he was placing the Acadians in a very difficult position. Duvivier dismissed the priest, and the Acadians had a little choice but to offer up the horses and teamsters.* ».

127 ARSENAULT, Bona, *Histoire des Acadiens*, Saint-Laurent, Fides, 2014, p.152.

128 LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, *op. cit.*, p.89.

129 GRENIER, John, *The far...*, *op. cit.*, p.126; LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, *op. cit.*, p.89 et ARSENAULT, Bona, *Histoire des Acadiens...*, *op. cit.*, p.153.

130 CROWLEY, Terry, *Louisbourg : Forteresse...*, *op. cit.*, p.22.

131 JOHNSTON, A.J.B., *Endgame 1758...*, *op. cit.*, p.20.

132 POUYEZ, Christian, « La population de l'île Royale en 1752 », *Histoire sociale/Social History*, vol.6,n°12, 1973, pp. 156-157.

Saint-Jean<sup>133</sup> afin de détruire la colonie et renvoyer ses habitants vers la France :

« L'officier de marine a également proposé une expédition pour capturer le Canada et a plaidé en faveur d'une politique d'éloignement des Acadiens de l'île Saint-Jean et de la Baie Verte et de leur transport en France<sup>134</sup> ».

Les troupes anglaises envoyées sur l'île, détruisent l'établissement de Trois-Rivières<sup>135</sup> et incendient Port-la-Joie<sup>136</sup>. Quant aux habitants de ces établissements, ils suivent le destin de leurs homologues de l'île Royale<sup>137</sup>. Les troupes anglaises souhaitent poursuivre l'action dans les autres établissements de la colonie mais elles sont attaquées par Duvivier à la tête d'une armée qui se compose d'Amérindiens, de soldats français et d'Acadiens<sup>138</sup>. Cette attaque française stoppe l'expédition britannique sur l'île. Lors de leur fuite, plusieurs Britanniques sont capturés par les troupes de Duvivier. À la suite de cette attaque, les troupes françaises et britanniques négocient la libération des otages en promettant de tenir l'île Saint-Jean éloignée des hostilités :

« Selon les termes d'un accord signé à Louisbourg, en échange de la libération de six otages, les autorités britanniques ont promis de ne pas déranger les habitants de l'Île Saint-Jean et leur ont donné un an pour quitter l'île<sup>139</sup> ».

Ces négociations de la part des Britanniques paraissent étonnantes car la Nouvelle-Angleterre occupe Louisbourg mais selon Henri-Raymond Casgrain, les Anglais ne disposent plus assez de forces pour poursuivre les attaques<sup>140</sup>. L'occupation de Louisbourg représente un coût humain majeur pour les colonies, on note par exemple la mort de 1200 soldats britanniques lors d'une épidémie à Louisbourg<sup>141</sup>. Si les autorités de Nouvelle-Angleterre renoncent à conquérir la Nouvelle-France, ils n'abandonnent pas l'occupation de Louisbourg.

En perdant les îles du Golfe du Saint-Laurent, la France perd donc l'accès à la Nouvelle-France qu'elle avait obtenue lors du traité d'Utrecht. En 1746, les Français lancent une contre-attaque pour reprendre la forteresse et prendre la Nouvelle-Écosse. Les autorités lèvent une armée de 7 000 hommes en métropole sous le commandement de Jean-Baptiste-Louis-Frédéric de la

---

133POTHIER, Bernard, « Les Acadiens de l'île... », *op. cit.*, p.27.

134JOHNSTON, A.J.B., *Endgame 1758...*, *op. cit.*, p.20.

« *The naval officer also proposed an expedition to capture Canada and advocated a policy of removing the Acadians from Ile Saint-Jean and Baie Verte and transporting them to France* ».

135L'établissement de Trois-Rivières fondé par Jean-Pierre Roma, se trouve à la Pointe Brudenell sur la côte est de l'île.

136LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, *op. cit.*, p.90 et ARSENAULT, Georges, « Les Acadiens de l'île... », *op. cit.*, p.27.

137CASGRAIN, Henri Raymond, *Une Seconde Acadie*, *op. cit.*, p.109-111.

138*Ibid.*, p.112.

139POTHIER, Bernard, « Les Acadiens de l'île... », *op. cit.*, p.28.

140CASGRAIN, Henri Raymond, *Une Seconde Acadie*, *op. cit.*, p. 112-113.

141CROWLEY, Terry, *Louisbourg : Forteresse...*, *op. cit.*, p.23.

Rochefoucault de Roye, duc d'Anville<sup>142</sup>. D'autres forces sont mises à contribution, en Nouvelle-France, 700-750<sup>143</sup> canadiens sont placés sous le commandement de Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay<sup>144</sup> afin de prendre le contrôle de Canceau et d'Annapolis-Royal<sup>145</sup>. Les deux forces doivent se coordonner afin de mener l'attaque mais le 22 septembre 1746, De Ramezay apprend que le duc d'Anville n'a pas survécu à la traversée. Durant la traversée de l'Atlantique, la flotte française a subi plusieurs pertes à cause des épidémies et tempêtes<sup>146</sup>. Sans instruction de son supérieur, De Ramezay décide de se rendre à Annapolis-Royal mais après une vingtaine de jours, il décide de se replier à Beaubassin<sup>147</sup>.

Après le nouvel échec français à Annapolis-Royal, les autorités de Nouvelle-Écosse reçoivent des renforts en provenance du Massachusetts<sup>148</sup>. Sachant que les troupes de Ramezay se sont repliées dans la région de Beaubassin, le gouverneur de Nouvelle-Écosse décide d'envoyer une armée dans la région :

« Au mois de décembre 1746, il envoya à Grand Pré un détachement de 470 hommes sous le commandement du colonel Noble, un anglo-américain, avec mission de surveiller les mouvements de troupes du commandant Ramezay cantonnées à Beaubassin pour l'hiver<sup>149</sup> ».

Le corps expéditionnaire arrive dans la région de Beaubassin vers le 1er janvier 1747. En apprenant la venue d'une armée anglaise dans la région, Ramezay souhaite lancer une attaque contre celle-ci. Étant malade, Ramezay charge le capitaine Coulon de Villiers de la mission. Le 31 janvier, les troupes françaises attaquent et ressortent victorieuses face à l'armée britannique, le bilan est très lourd du côté anglais alors qu'il reste minime du côté français :

« Dans le combat, 6 officiers de la Nouvelle-Angleterre, dont Noble, et 124 soldats sont morts. Trente-quatre autres ont été blessés, dont Edward How, qui s'était si bien battu à Annapolis-Royal en 1744. Les Français ont également fait 53 prisonniers Yankee. Les forces françaises n'ont subi que 6 morts (un Acadien de Port Toulouse, 2 Indiens et 3 miliciens canadiens) et 14 blessés<sup>150</sup> ».

---

142LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, op. cit., p.91.

143En fonction des auteurs, le chiffre varie de 600, 700 à 750 hommes.

144LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, op. cit., p.91.

145PARISEAU, Jean, « Ramezay, Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de », Dictionnaire biographique du Canada, vol. IV(1771-1800), [en ligne], [http://www.biographi.ca/009004-119.01.f.php?id\\_nbr=2136](http://www.biographi.ca/009004-119.01.f.php?id_nbr=2136).

146CROWLEY, Terry, *Louisbourg : Forteresse...*, op. cit., p.23.

147PARISEAU, Jean, « Ramezay, Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de », Dictionnaire biographique du Canada, vol. IV(1771-1800), [en ligne], [http://www.biographi.ca/009004-119.01.f.php?id\\_nbr=2136](http://www.biographi.ca/009004-119.01.f.php?id_nbr=2136).

148ARSENAULT, Bona, *Histoire des Acadiens*, op. cit., p.152.

149Ibid, p.156.

150GRENIER, John, *The far...*, op. cit., p.134.

Après cette bataille, les Anglais relancent une offensive dans la région de Beaubassin et les troupes de Nouvelle-France repartent au Québec<sup>151</sup>, cible d'attaques de la Nouvelle-Angleterre.

Jusqu'au traité d'Aix-La-Chapelle en 1748, les Anglais occupent la forteresse de Louisbourg et s'attendent à ce qu'un traité de paix officialise l'annexion des îles Royale et Saint-Jean<sup>152</sup> par les Britanniques. Toutefois, les Français et les Britanniques, en signant le Traité d'Aix-La-Chapelle, s'accordent sur le retour des frontières d'avant-guerre<sup>153</sup>. Les Anglais libèrent donc Louisbourg et les Français redonnent la colonie indienne de Madras aux Anglais<sup>154</sup>. En Nouvelle-Angleterre et Nouvelle-Écosse, le traité de paix est très mal perçu car les Français restent une menace pour leurs intérêts. Pour les autorités coloniales, les Acadiens en Nouvelle-Écosse n'ont plus leur place.

### 1.2.2 L'Après-guerre, l'accroissement de la population acadienne de la colonie

Lors de l'occupation britannique, l'île Royale s'est fortement dépeuplée ne laissant qu'une centaine de Français sur l'île. Cependant, comme le rapporte Christian Pouyez, l'île retrouve une population équivalente à celle des années 1720-1730 en moins de trois ans :

« En 1752, l'île Royale moins Louisbourg compte mille six cent quatre-vingt-sept (1687) habitants, répartis en 17 centres de peuplement. La population globale de l'île se situe donc à un niveau intermédiaire entre celui de 1724 et celui de 1734, résultat remarquable si l'on songe que l'île n'a été rendue à la France qu'en 1748, et qu'à peine cent personnes sont demeurées dans la colonie pendant l'occupation anglaise<sup>155</sup> ».

Si on peut expliquer cette croissance démographique par le retour des habitants envoyés en France, l'île subit une forte vague migratoire en provenance de Nouvelle-Écosse. Après la fondation d'Halifax, les Acadiens fuient massivement la politique du gouverneur de Nouvelle-Écosse, Edward Cornwallis.

---

151LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie, op. cit.*, p.91.

152Si l'île Saint-Jean n'est pas occupée par les Britanniques, les Anglais estiment que l'île Saint-Jean étant rattachée à Louisbourg doit être cédée.

153LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie, op. cit.*, p.92.

154GRENIER, John, *The far...*, *op. Cit.*, p.138.

155POUYEZ, Christian, « La population de l'île Royale en 1752 », *Histoire sociale/Social History*, vol.6,n°12, 1973, p. 156-157.

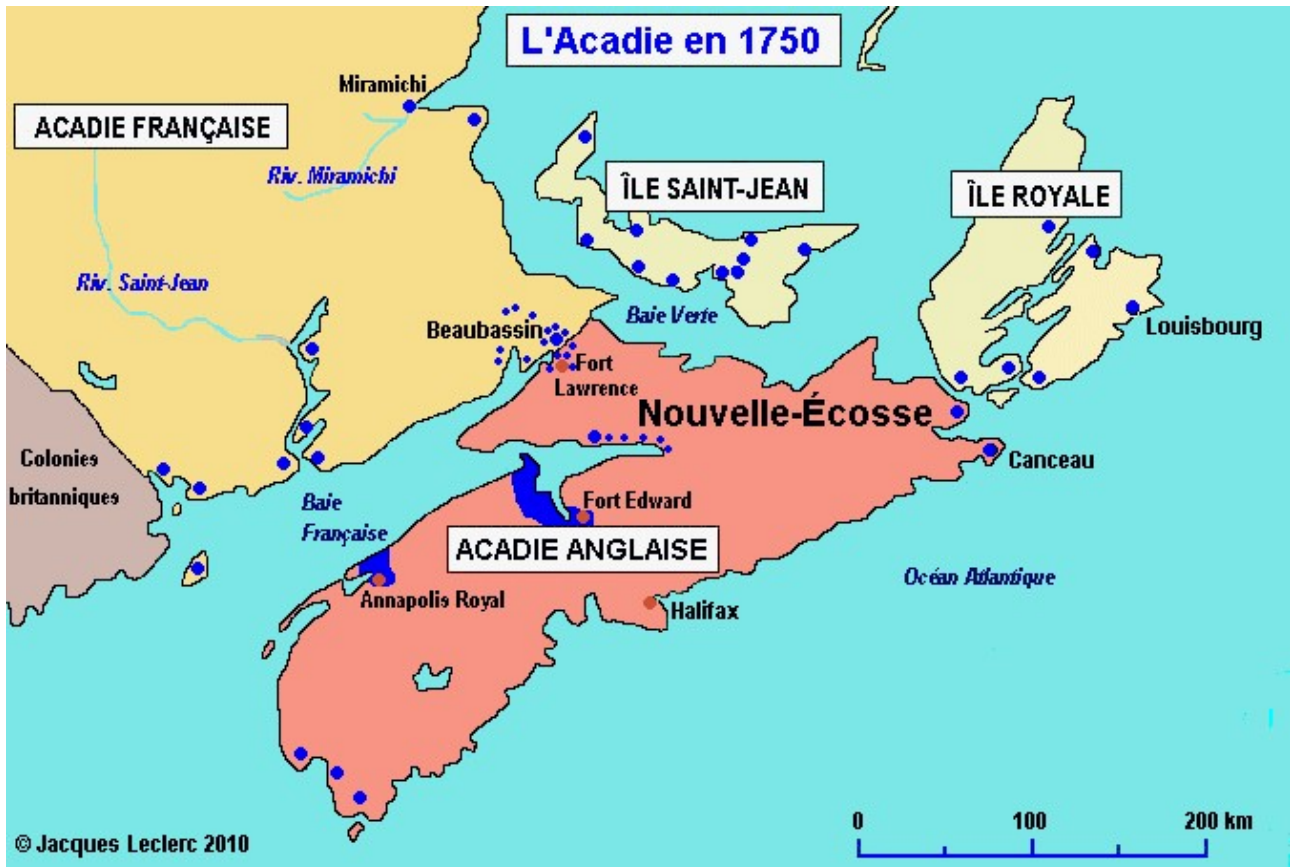


Illustration 4: Répartition des Acadiens en 1750 en Acadie. Extrait de : LECLERC, Jacques. «La Nouvelle-France» dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, CEFAN, Université Laval, 25 novembre 2014, [<http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/Nlle-France-Acadie.htm>]

Le nouvel homme fort de la péninsule a exigé un serment de fidélité sans conditions des Acadiens<sup>156</sup> et a tenté de convertir ces derniers au protestantisme par le mariage et des offres financières :

« Dans une proclamation, Cornwallis recommande la formation d'établissements de colons anglais dans diverses régions de la Nouvelle-Écosse, « de faire cesser à l'avenir, dans notre province l'autorité épiscopale de l'évêque de Québec... », d'accorder aux habitants français qui embrasseront la religion protestante le concession de terres qu'ils cultivent actuellement avec une exemption de redevance pour 10 ans et d'encourager, autant que possible, les mariages des habitants français avec nos sujets protestants<sup>157</sup> ».

La situation politique en Nouvelle-Écosse explique en partie la forte migration des Acadiens pour l'île Royale, et surtout sur l'île Saint-Jean. De son côté, la France influence les Acadiens de la

<sup>156</sup>LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, op. cit., p.185.

<sup>157</sup>ARSENAULT, Bona, *Histoire des Acadiens*, op. cit., p.166.



péninsule pour qu'ils s'établissent sur les îles<sup>158</sup>. Par exemple, les Français proposent de transporter gratuitement les Acadiens et leurs biens dans la colonie<sup>159</sup>. Il faut prendre en compte que les missionnaires jouent un rôle prépondérant dans le départ des Acadiens vers les possessions françaises. Durant ses prêches, l'abbé Le Loutre craint que le sort des Acadiens puissent être le même que celui des Irlandais :

« Parcourant les villages acadiens en 1749, l'abbé Jean-Louis Le Loutre avertit les colons que « les Anglois feroient d'eux ce qu'ils ont fait aux Irlandois, les rendroient esclaves »<sup>160</sup> ».

Cette immigration acadienne est bénéfique pour les colonies françaises. Sur le plan démographique, les autorités de Louisbourg doivent construire de nouvelles habitations pour pouvoir accueillir les Acadiens comme à Port-la-Joie<sup>161</sup>. De plus, l'importante population acadienne arrivée favorise l'essor de nouveaux établissements sur les deux îles<sup>162</sup>. Sur l'île Royale, les Acadiens s'installent surtout dans le sud-est et fondent des nouveaux établissements tels que Rivière aux Habitants<sup>163</sup>. Quant à l'île Saint-Jean, le nombre de nouveaux établissements est considérable : Pointe Prime ; Grande Anse, Bedeque, Rivière des Blonds<sup>164</sup>... L'île Saint-Jean s'affirme comme le principal lieu d'intérêt pour les Acadiens car l'agriculture y est envisageable. Pour les autorités, l'arrivée des Acadiens est bien perçue pour le développement agricole et économique de la colonie.

Pour mémoire, les autorités veulent que l'île Saint-Jean devienne le grenier à grains de la colonie et estiment que les Acadiens sont les plus aptes à cultiver la terre. L'autre intérêt d'attirer les Acadiens sur les îles, c'est qu'ils migrent avec leur bétail. Du côté Britannique, Edward Cornwallis a interdit aux Acadiens de quitter la péninsule avec leurs biens dont le bétail<sup>165</sup> alors que du côté Français, on propose de transporter les Acadiens avec leurs biens car il est stratégique de s'emparer du bétail de Nouvelle-Écosse. Nicolas Landry et Nicole Lang évoquent que la colonie est bien pourvue en bétail mais sans évoquer les raisons de la taille du cheptel<sup>166</sup>. Une grande partie du cheptel présenté lors du recensement de 1752 est lié à la fuite des Acadiens de la péninsule pour la colonie. Pour preuve, l'abbé Casgrain a trouvé une lettre du commissaire-ordonnateur Prévost du 28 novembre 1751 :

---

158POUYEZ, Christian, « La population de l'île... », *op. cit.*, p.172.

159LOCKERBY, Earle, *La déportation des Acadiens*, *op. cit.*, p.26.

160HODSON, Christopher, « « Des vassaux à désirer » : les Acadiens et l'Atlantique français », *Outre-mers*, tome 96, n°362-363, 1er semestre 2009. L'Atlantique Français. p.116.

161ARSENAULT, Georges, « Les Acadiens de l'île Royale... », *op. cit.*, p.31.

162POUYEZ, Christian, « La population de l'île ... », *op. cit.*, p.172.

163JOHNSTON, A.J.B., « un regard neuf ... », *op. cit.*, p.163.

164ARSENAULT, Georges, « Les Acadiens de l'île... », *op. cit.*, p.32.

165ARSENAULT, Bona, *Histoire des Acadiens*, *op. cit.*, p.166.

166LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, *op. cit.*, p.154.

« Les nouveaux habitants, ajoutait Prévost, composent ici : hommes, femmes, garçons et filles, environ 2000 personnes, sur l'isle où il en était resté près de onze cents anciens. Ces premiers y ont amené de l'Acadie 2209 bêtes à cornes tant en bœufs, vaches, taureaux, génisses que veaux, beaucoup de cochons quelques moutons et 171 chevaux<sup>167</sup> ».

Cependant, cet accroissement très rapide de la population de la colonie, n'est pas sans conséquence pour les ambitions politiques françaises à l'égard de l'île Saint-Jean. Les colons déjà installés sur l'île peinent à subvenir à leurs besoins, aussi la venue de milliers d'Acadiens ne favorise pas l'île d'être le grenier à grains de Louisbourg. Cependant, les nouveaux arrivés étendent les zones agricoles pour subvenir à leurs besoins mais la colonie est marquée par des pénuries alimentaires récurrentes. D'autres ressources font aussi défaut comme les vêtements en 1753<sup>168</sup>.

Si l'île Saint-Jean est le principal lieu de l'immigration acadienne, une partie des Acadiens rejoint l'île Royale. Dans le sud-est de l'île, on constate que l'économie se diversifie avec l'arrivée de bétail dans la région :

« D'après les chiffres, l'élevage du bétail affiche une croissance certaine dans ce coin de l'île. Cela représente le début d'une diversification de l'économie afin de s'éloigner de la dépendance presque exclusive de la pêche, de la coupe du bois et du commerce côtier. Il est fort probable qu'au moins une partie du bétail ait été amenée là par les Acadiens qui ont choisi de quitter la Nouvelle-Écosse<sup>169</sup> ».

Pour reprendre les propos d'A.B.J Johnston, il est certain que le bétail présent dans le sud-est de la colonie est amené par les Acadiens de Nouvelle-Écosse. Il faut rappeler que les premiers Acadiens à s'établir sur l'île pratiquent la pêche ou le commerce côtier et qu'un très faible nombre d'entre-eux sont des paysans. L'agriculture sur l'île Royale se développe à partir de 1750 lorsque les Acadiens de Nouvelle-Écosse s'installent sur l'île. Avant 1749, l'agriculture pratiquée sur l'île se limite à un petit jardin avec quelques animaux<sup>170</sup>. La diversification économique de l'île n'est pas volontaire car elle est due à la fuite des Acadiens de la péninsule. De plus, l'île est obligée de sortir de la dépendance du secteur de la pêche car celui-ci rencontre une crise suite à la migration des bancs de morues.

En Nouvelle-Écosse, le départ des Acadiens, surtout avec le bétail, est un problème car cela renforce l'ennemi français au détriment des intérêts britanniques. Cependant, la politique hostile de

Cornwallis ne peut convaincre les Acadiens de rester. Après trois années en poste, Edward

<sup>167</sup>CASGRAIN, Henri Raymond, *Une Seconde Acadie, op. cit.*, p.244.

<sup>168</sup>ARSENAULT, Bona, *Histoire des Acadiens, op. cit.*, p.175.

<sup>169</sup>JOHNSTON, A.J.B., « un regard neuf... », *op. cit.*, p.164.

<sup>170</sup>LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie, op. cit.*, p.150.

Cornwallis est remplacé par Thomas Peregrine Hopson. Pour son successeur, il est impératif de stopper les départs des Acadiens de la péninsule et convaincre ces derniers de revenir. Pour cela, il abandonne la demande de serment de fidélité de son prédécesseur :

« Le capitaine Scott, qui commandait au fort Lawrence, reçut instruction de faire des promesses séduisante aux réfugiés de les assurer que, s'ils revenaient sur leurs terres, ils jouiraient des mêmes privilèges qu'auparavant, et ne seraient pas obligés de faire d'autre serment que celui qu'ils avaient déjà prêté<sup>171</sup> ».

Contrairement à Cornwallis, Thomas Peregrine Hopson est conscient que les Acadiens connaissent les terres de la Nouvelle-Écosse et cultivent depuis des générations ces terres contrairement aux colons protestants arrivés qu'en 1749<sup>172</sup>. Néanmoins, le mandat de Hopson est de très courte durée car l'homme repart pour l'Angleterre en novembre 1753 pour des raisons de santé. Il laisse la colonie sous le contrôle d'un dénommé Charles Lawrence, qui devient gouverneur de la Nouvelle-Écosse en 1755. Il est le premier gouverneur à envisager une Nouvelle-Écosse sans Acadiens<sup>173</sup> et il met son projet à exécution lors de la guerre qui suit.

### 1.2.3 La Guerre de Sept Ans, la chute définitive de Louisbourg

En 1754, deux ans avant que la guerre de Sept ans n'éclate en Europe, l'Amérique est plongée dans une nouvelle guerre. Le conflit prend sa source dans la région de l'Ohio ou « Belle Rivière » que les Anglais et les Français revendiquent. Après le traité d'Aix-La-Chapelle, la région devient un territoire clé pour les Français, où ils y implantent plusieurs forts comme Fort Le Boeuf<sup>174</sup>, et une armée afin d'endiguer l'expansion des colonies de Nouvelle-Angleterre<sup>175</sup> comme on le constate sur la carte ci-dessous.

---

171CASGRAIN, Henri Raymond, *Une Seconde Acadie, op. cit.*, p.294.

172CAMERON, Wendy, « HOPSON, PEREGRINE THOMAS », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 3, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 19 juin 2019.

173DAIGLE, Jean, « L'Acadie de 1604 à 1763... », *op. cit.*, p.38.

174DZIEMBOWSKI, Edmond, *La guerre de Sept ans, op. cit.*, p.52.

175HAVARD, Gilles, VIDAL, Cécile, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2003, p.625.

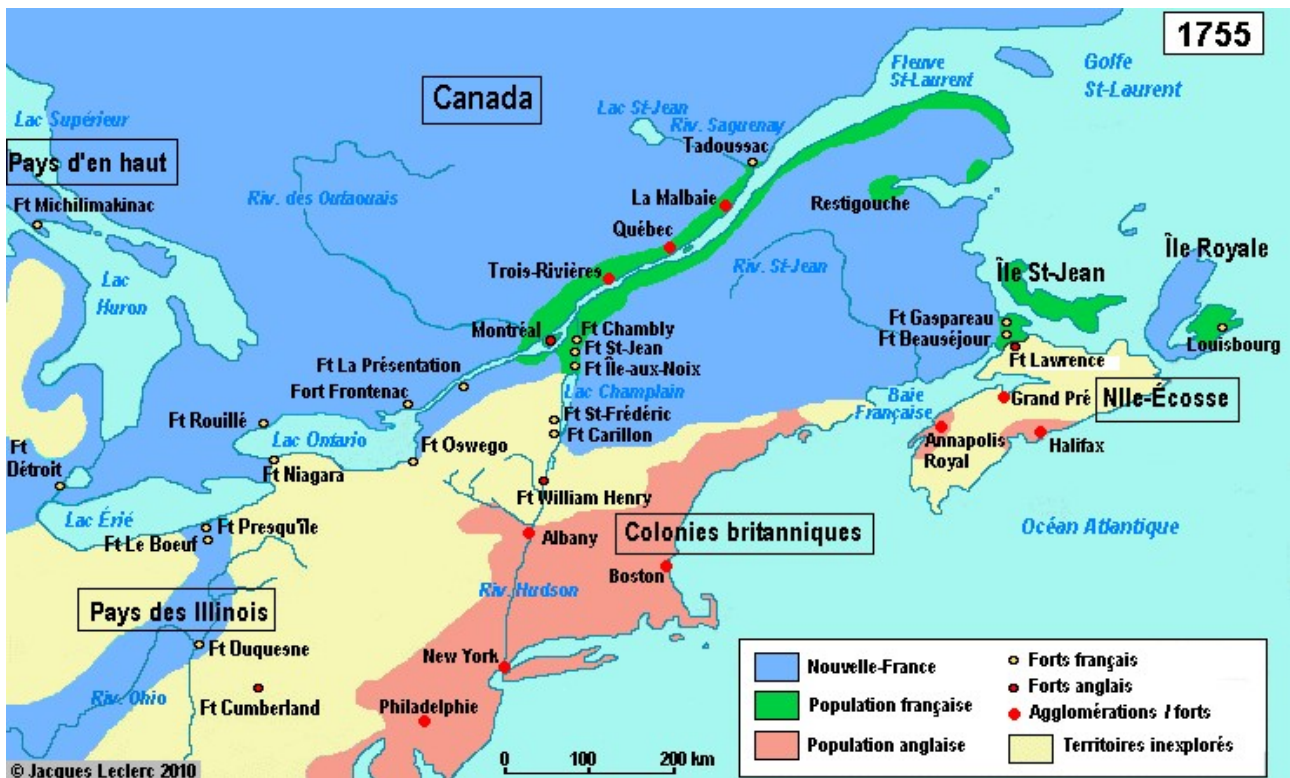


Illustration 5: Carte de la répartition des Forts français et anglais en Amérique du Nord. Extrait de «La Nouvelle-France» dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, CEFAN, Université Laval, 25 novembre 2014, [<http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/Nlle-France-forts-carte.htm>].

Cependant, la confédération Iroquoise, alliée des Britanniques, considère la région comme partie intégrante de leur zone d'influence et préfère voir les Anglais s'y installer que les Français. En 1754, un an après une première tentative, les Anglais décident d'envoyer des forces armées. En avril, la première action rapportée est la capture du fort George par les Français<sup>176</sup>. En juin, un second corps expéditionnaire sous le commandement de George Washington est envoyé dans la région. Les Français décident d'envoyer Coulon de Villiers de Jumonville pour exiger le retrait des forces britanniques mais il est tué par George Washington<sup>177</sup>. Cet événement marque le début de la guerre de Conquête ou *French and Indian war* qui s'étend à toutes les colonies Françaises et Britanniques d'Amérique du Nord à partir de 1755<sup>178</sup>.

En Acadie, le conflit naît dans l'isthme de Chignectou. Charles Lawrence, nouveau gouverneur de Nouvelle-Écosse, décide d'attaquer fort Beauséjour<sup>179</sup>. Depuis le traité d'Aix-La-Chapelle, les tensions sont très fortes dans l'isthme car il représente la frontière entre la Nouvelle-Écosse et les territoires français. Il faut prendre en compte que les Traités d'Utrecht et d'Aix-La-

176JOHNSTON, A.J.B., *Endgame 1758...*, op. cit., p.67.

177JOHNSTON, A.J.B., *Endgame 1758...*, op. cit., p.67 et HAVARD, Gilles, VIDAL, Cécile, *Histoire de l'Amérique...*, op. cit., p.626.

178LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, op. cit., p.103.

179GRENIER, John, *The far...*, op. cit., p.169 et LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, op. cit., p.103.

Chapelle ne définissent pas clairement la frontière de la Nouvelle-Écosse. D'ailleurs, les traités ne déterminent pas la souveraineté des terres situées entre la Gaspésie et la Nouvelle-Écosse, c'est-à-dire, l'actuel territoire de la province du Nouveau-Brunswick. Cependant, les Français considèrent ces terres comme les leurs et y établissent une Nouvelle Acadie<sup>180</sup>. En 1749, le marquis de la Jonquière fait construire deux forts dans l'isthme : fort Beauséjour et fort Gaspareau<sup>181</sup>. Pour Lawrence, la guerre dans l'Ohio donne l'opportunité à la Nouvelle-Écosse d'éliminer la menace française dans l'isthme<sup>182</sup>.



Illustration 6: Carte de la Région de l'Isthme de Chignectou lors de la guerre de Conquête. Extrait de «La Nouvelle-France» dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, CEFAN, Université Laval, 25 novembre 2014, [[http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/Nlle-France-Acadie.htm#7\\_LAcadie\\_continentale\\_\(française\)](http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/Nlle-France-Acadie.htm#7_LAcadie_continentale_(française))].

Les troupes de Nouvelle-Écosse s'emparent du fort Beauséjour, le 16 juin 1755<sup>183</sup>. Le lendemain, le fort Gaspareau tombe à son tour<sup>184</sup>. Lors de la prise du Fort Beauséjour, les troupes britanniques constatent que des Acadiens portent les armes aux côtés des Français. Cet événement est très important aux yeux de Charles Lawrence car les Acadiens ne respectent pas leur neutralité. En conséquence, les autorités britanniques exigent de nouveau que les Acadiens prêtent serment de fidélité à la couronne britannique<sup>185</sup>. En juillet, les Acadiens envoient des députés à Halifax pour reconduire leur neutralité mais les autorités exigent le serment sous peine d'expulsion de la colonie.

<sup>180</sup>LANDRY, Nicolas, *La Cadie frontière du Canada. Micmacs et Euro-Canadiens au Nord-Est du Nouveau-Brunswick, 1620-1850*, Septentrion, Sillery, 2013, p.226.

<sup>181</sup>ARSENAULT, Bona, *Histoire des Acadiens...*, *op. cit.*, p.169.

<sup>182</sup>HAVARD, Gilles, VIDAL, Cécile, *Histoire de l'Amérique...*, *op. cit.*, p.643.

<sup>183</sup>LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, *op. cit.*, p.103.

<sup>184</sup>HAVARD, Gilles, VIDAL, Cécile, *Histoire de l'Amérique...*, *op. cit.*, p.643.

<sup>185</sup>LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, *op. cit.*, p.103-104.

Les députés acceptent de ratifier le serment de fidélité mais Lawrence estime que le serment n'a pas de valeur sous la menace et il décide de déporter les Acadiens<sup>186</sup>. Serment ou non, Charles Lawrence a décidé de déporter les Acadiens avant même de s'emparer des forts Beauséjour et Gaspareau, la décision de déporter les Acadiens est décidée par Lawrence et son conseil sans l'aval de Londres mais Lawrence n'est pas sanctionné par ses supérieurs<sup>187</sup>. Les Acadiens de Nouvelle-Écosse sont déportés vers les colonies de Nouvelle-Angleterre mais certaines familles fuient la déportation en se cachant dans les forêts ou en passant sur les territoires français dont les îles Royale et Saint-Jean<sup>188</sup>.

La déportation des Acadiens de Nouvelle-Écosse continue de faire croître la population des îles françaises. Par exemple, la population acadienne sur l'île Saint-Jean atteint les 5000 habitants en 1758 alors qu'en 1753, l'île est peuplée par 2663 personnes selon l'abbé Casgrain<sup>189</sup>. Face à cette forte croissance de la population, les autorités sont conscientes que l'afflux de ces réfugiés est dangereux pour la stabilité et le développement de la colonie. Pour rappel, les habitants de l'île Saint-Jean peinent à produire suffisamment de denrées pour subvenir à leurs besoins. À défaut de pouvoir subvenir à leurs besoins, les autorités de Louisbourg sont obligées de se fournir en ressources auprès de leurs voisins mais les derniers changements économiques et politiques fragilisent l'approvisionnement de la colonie. Tout d'abord, les Acadiens de Nouvelle-Écosse, qui fournissent une grande partie des denrées nécessaires à Louisbourg, sont déportés et leurs biens saisis par les Anglais. Ensuite, les colonies de Nouvelle-Angleterre qui commercent avec Louisbourg se sont détournées de la forteresse lors de la fondation d'Halifax<sup>190</sup>. En conséquence, Louisbourg doit compter sur sa propre production agricole et sur l'approvisionnement par la métropole et les autres colonies françaises. Néanmoins, l'approvisionnement est compromis par la *Royal Navy* qui capture les navires qui tentent d'approvisionner le Canada. L'objectif des Anglais est d'affaiblir les Français dans tous les domaines :

« De sorte que celui-ci, en plus de devoir se défendre, fut confronté pendant la guerre à un problème qui n'effleura guère les Anglais : subsister. Le manque de nourriture, de matériel militaire et bien sûr de recrues qui affectait le Canada fut donc en partie le fruit de la suprématie maritime de la Grande-Bretagne<sup>191</sup> ».

Les réfugiés de Nouvelle-Écosse compliquent donc la situation sur les îles Royale et Saint-Jean. Les autorités qui ont des difficultés pour subvenir aux besoins de la population, doivent

---

186 *Ibid.*

187 JOHNSTON, A.J.B., *Endgame 1758...*, *op. cit.*, p.82 et LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, *op. cit.*, p.106.

188 HAVARD, Gilles, VIDAL, Cécile, *Histoire de l'Amérique...*, *op. cit.*, p.644.

189 CASGRAIN, Henri Raymond, *Une Seconde Acadie*, *op. cit.*, p.289.

190 JOHNSTON, A.J.B., *Endgame 1758...*, *op. cit.*, p.91.

191 HAVARD, Gilles, VIDAL, Cécile, *Histoire de l'Amérique...*, *op. cit.*, p.646.

fournir de la nourriture à ces réfugiés<sup>192</sup>. En 1756, afin de se préparer à une possible pénurie, les autorités décident de désengorger la colonie en envoyant vers le Québec, les Acadiens en mauvaise santé ou ceux qui représentent une charge pour les colons installés sur l'île<sup>193</sup>. En parallèle, les autorités évoquent toujours la possibilité d'une famine avec l'arrivée de navires français en provenance de métropole mais elle n'a pas lieu<sup>194</sup>. La famine est l'une des préoccupations des autorités mais la guerre reste le principal problème des autorités.

Les Anglais qui ont réussi à s'emparer de Louisbourg lors de la précédente guerre, souhaite retenter l'exploit en août 1757. Le 19 août, l'amiral Holburne à la tête de 22 frégates assiège Louisbourg mais les Français se sont préparés à une attaque anglaise depuis longtemps<sup>195</sup>. L'amiral décide donc d'abandonner l'attaque et retourne à Halifax. Après ce premier échec, mi-septembre, l'amiral Holburne attaque de nouveau la forteresse mais c'est encore un échec. Entre les 24 et 25 septembre, une tempête oblige l'amiral Holburne de retourner à Halifax suite à la perte de 9 navires<sup>196</sup>. À l'image de l'expédition contre Louisbourg, les Britanniques enchaînent les défaites face à la France en Amérique et en Europe mais la Grande-Bretagne renverse la situation dès l'année 1758. Londres adopte la stratégie du ministre William Pitt qui consiste à être en position défensive en Europe et offensive en Amérique<sup>197</sup>.

En Amérique du Nord, l'objectif britannique reste le même, s'emparer de la Nouvelle-France et pour cela, il faut prendre Louisbourg. Le gouvernement britannique se donne donc les moyens en envoyant 24 000 hommes en Amérique<sup>198</sup>. Les colonies britanniques sont aussi sollicitées à l'effort de guerre, il faut savoir que William Pitt a modifié grandement les relations avec celles-ci. Constatant que les colonies ne lèvent que peu d'hommes, le ministre Pitt décide de placer les troupes régulières et coloniales sur le même pied d'égalité. Cette action politique est fortement appréciée en Nouvelle-Angleterre, où les gouverneurs réussissent à lever 7000 au lieu des 2000 hommes réclamés auparavant par le lord Loudoun<sup>199</sup>. Par ailleurs, William Pitt appuie sa stratégie par la suprématie navale britannique dont la tâche est de bloquer l'accès des colonies à la métropole<sup>200</sup>. En conséquence, la marine britannique qui s'en prend aux navires français depuis 1755, intensifie ses prises contre eux. Avant de lancer la campagne pour s'emparer de l'Amérique

---

192JOHNSTON, A.J.B., « un regard neuf ... », *op. cit.*, p.167.

193LOCKERBY, Earle, *La déportation des Acadiens...*, *op. cit.*, p.31 et VACHON, André-Carl, *Les déportations des Acadiens et leur arrivée au Québec 1755-1775*, Tracadie-Sheila, La Grande Marée, 2014, p.108.

194JOHNSTON, A.J.B., *Endgame 1758...*, *op. cit.*, p.122-122.

195*Ibid*, p.132.

196*Ibid*, p.136.

197GRENIER, John, *The far...*, *op. cit.*, p.196.

198JOHNSTON, A.J.B., *Endgame 1758...*, *op. cit.*, p.164.

199DZIEMBOWSKI, Edmond, *La guerre de Sept ans*, Millau, éditions Perrin, 2018, p.399 et HAVARD, Gilles, VIDAL, Cécile, *Histoire de l'Amérique...*, *op. cit.*, p.646-647.

200JOHNSTON, A.J.B., *Endgame 1758...*, *op. cit.*, p.164.

française, Londres décide de remplacer ses généraux. Par exemple, l'amiral Holburne est remplacé par l'amiral Boscawen<sup>201</sup>.

La stratégie étant mise en place, les troupes se préparent à lancer plusieurs offensives en Amérique française<sup>202</sup> dont Louisbourg. L'offensive contre l'île Royale est confiée à l'amiral Boscawen, le commandant Amherst, le général Wolfe et du gouverneur Lawrence. Les quatre hommes sont à la tête d'une force considérable de 14 000 hommes<sup>203</sup> et une importante armada :

« Ce total comprenait 24 navires de ligne, 19 frégates, sloops, brûlots et autres navires armés, ainsi que des moyens de transport<sup>204</sup> ».

Toute cette armada quitte Halifax pour atteindre Louisbourg, le 2 juin 1758<sup>205</sup>. Du côté Français, les troupes mobilisées sont largement inférieures à celle de l'attaquant, soit 3000 hommes. Le blocus de la *Royal Navy* a réussi à empêcher la France d'envoyer suffisamment de soutien pour défendre Louisbourg, seuls quelques navires ont réussi à rejoindre la forteresse. Cependant, ces navires permettent aux défenseurs d'avoir des ressources pour supporter les attaques britanniques pendant huit semaines<sup>206</sup>.

La première opération britannique est menée par Wolfe. Le 8 juin, les troupes anglaises débarquent dans l'anse de la Cormorandière<sup>207</sup>. Entre le débarquement des premières forces britanniques et la chute de la forteresse, les Britanniques mettent sept semaines. Après avoir réussi à débarquer dans l'anse, les Britanniques s'attendent à une contre-attaque française<sup>208</sup> mais le chevalier Drucourt, gouverneur de l'île, décide de maintenir les forces françaises à Louisbourg pour défendre la forteresse. Pour le gouverneur, Louisbourg doit tenir face aux Britanniques et les empêcher de poursuivre la conquête du Canada<sup>209</sup>. Face aux Français, les Britanniques prennent le contrôle des territoires tout autour de la forteresse afin de l'assiéger<sup>210</sup>. Dès le 19 juin, les troupes britanniques débutent le bombardement de la forteresse<sup>211</sup>. Toutefois, les Britanniques ne parviennent pas à prendre la forteresse et les combats se poursuivent en juillet. Deux explications permettent de

---

201 *Ibid.*, p.166.

202 Outre l'offensive de Louisbourg, les Britanniques préparent une offensive dans la vallée de l'Ohio et une sur la Nouvelle-France.

203 DZIEMBOWSKI, Edmond, *La guerre de Sept ans, op. cit.*, p.402.

204 JOHNSTON, A.J.B., *Endgame 1758..., op. cit.*, p.195.

« *That total consisted of 24 ships of the line, 19 frigates, sloops, fire ships, and other armed vessels, and transports.* ».

205 *Ibid.*

206 DZIEMBOWSKI, Edmond, *La guerre de Sept ans, op. cit.*, p.416.

207 *Ibid.*, p.209-220.

208 JOHNSTON, A.J.B., *Endgame 1758..., op. cit.*, p.210.

209 DZIEMBOWSKI, Edmond, *La guerre de Sept ans, op. cit.*, p.416.

210 JOHNSTON, A.J.B., *Endgame 1758..., op. cit.*, p.230.

211 *Ibid.*, p.233.



comprendre les difficultés de la prise de Louisbourg. Tout d'abord, le couple Drucourt galvanise les défenseurs en se mettant en scène<sup>212</sup>. Par exemple, les historiens rapportent que la femme du gouverneur participe aux combats en tirant des canons<sup>213</sup>. Ensuite, les Britanniques ne peuvent pas entrer dans le port de Louisbourg car une partie des navires coulés bloque l'accès au port<sup>214</sup> et le reste de la flotte défend son entrée<sup>215</sup>. Le mois de juillet est donc surtout marqué par la destruction de la marine française retranchée dans le port. Les attaquants focalisent leurs actions contre la flotte française pour s'emparer de la forteresse et cette tactique est payante. Au lendemain de la destruction des deux derniers navires français, le matin du 26 juillet, les Français capitulent :

« En juillet, à 10 h, les défenseurs de Louisbourg ont hissé un drapeau blanc dans la zone du Demi-Bastion Dauphin<sup>216</sup> ».

La capitulation de Louisbourg entraîne de facto la prise de l'île Royale. Dès sa capture, les Britanniques décident d'emprisonner les soldats français en Angleterre<sup>217</sup>. Comme lors de la précédente guerre, la population de l'île Royale est envoyée vers la France<sup>218</sup> et les établissements sont détruits<sup>219</sup>.

Quant au sort de l'île Saint-Jean, il est complètement différent de celui du temps de la guerre de Succession d'Autriche. Le 10 août<sup>220</sup>, les Britanniques envoient sur l'île, l'officier Rollo pour détruire les établissements de l'île, déporter les habitants vers la France<sup>221</sup> et bâtir le fort Amherst<sup>222</sup>.

### 1.3 **La déportation des Acadiens des îles Royale et Saint-Jean**

#### 1.3.1 **L'avenir des habitants des colonies françaises, un sort déjà scellé**

Dans les mois qui suivent la prise de Louisbourg, les troupes occupantes capturent les habitants de la colonie. Les autorités britanniques ne font aucune exception, tous les habitants sont déportés vers l'Europe. Il est cependant intéressant de s'interroger sur cette déportation car

---

212DZIEMBOWSKI, Edmond, *La guerre de Sept ans*, op. cit., p.416.

213Ibid.

214JOHNSTON, A.J.B., *Endgame 1758...*, op. cit., p.246.

215DZIEMBOWSKI, Edmond, *La guerre de Sept ans*, op. cit., p.416.

216JOHNSTON, A.J.B., *Endgame 1758...*, op. cit., p.264.

« At 10:00 AM on July the defenders of Louisbourg hoisted a white flag in the area of the Dauphin Demi-Bastion ».

217DZIEMBOWSKI, Edmond, *La guerre de Sept ans*, op. cit., p.417-418.

218HAVARD, Gilles, VIDAL, Cécile, *Histoire de l'Amérique française*, op. cit., p.648.

219CASGRAIN, Henri Raymond, *Une Seconde Acadie*, op. cit., p.336.

220LOCKERBY, Earle, *La déportation des Acadiens...*, op. cit., p.38.

221ARSENAULT, Georges, « Les Acadiens de l'île... », op. cit., p.33.

222GRENIER, John, *The far...*, op. cit., p.201.

contrairement à leurs compatriotes de Nouvelle-Écosse, les Acadiens installés ou réfugiés sur les îles sont envoyés vers la France. L'historien Jean-François Mouhot dit :

« Cependant, puisqu'il s'agissait cette fois officiellement de sujets du roi de France, et sans doute également parce que les colonies américaines ne voulaient plus recevoir d'autres colons acadiens, ceux-ci – environ 3500 personnes – furent transportés vers la France, ceux-ci commencèrent à arriver dès la mi-septembre 1758<sup>223</sup> ».

Après cette étude des îles Royale et Saint-Jean, le propos de Jean-François Mouhot est à nuancer. Il est tout à fait vrai que les colonies de Nouvelle-Angleterre ne veulent plus accueillir les Acadiens sur leur territoire, mais tous les Acadiens sont-ils des sujets de la couronne française ?

La réponse est non. Pour rappel, le traité d'Utrecht est catégorique au sujet de la souveraineté des Acadiens. Si les Acadiens ne veulent pas devenir des sujets de la couronne britannique, ils disposent d'un an pour pouvoir quitter la péninsule. Passé ce délai, les Acadiens sont considérés comme des sujets de Londres, or, très peu quittent la colonie en 1714. Théoriquement les Acadiens qui fuient la péninsule entre 1720 et 1758 sont donc des sujets de la couronne britannique. Sans compter que la grande majorité des Acadiens des îles, sont arrivés après 1749. Il est donc difficile de dire que les Acadiens puissent être officiellement des sujets de la couronne française.

Pourquoi les autorités britanniques n'ont-elles pas déporté les Acadiens dans d'autres territoires britanniques ?

Jean-François Mouhot a raison sur le fait que les colonies ne veulent plus accueillir d'Acadiens sur leur sol mais il faut se souvenir que la guerre n'est pas terminée. Pour les Britanniques, l'intérêt de cette guerre est d'effacer la présence française en Amérique et pour cela, il faut détruire les établissements et se débarrasser des populations. La meilleure solution est de déporter les habitants des îles vers la France car ils ne peuvent plus représenter une menace pour les colonies britanniques<sup>224</sup>.

La déportation sur l'île Royale est mise très vite en place car la procédure débute au milieu d'août et s'achève à la fin septembre, avec deux principales vagues de départ : le 15 août<sup>225</sup> et le 10 septembre<sup>226</sup>. Au total, les autorités déportent vers l'Europe environ 3500 Acadiens<sup>227</sup> et 5637 prisonniers français<sup>228</sup> de l'île Royale. Pour mener cette opération, les autorités mobilisent une vingtaine de navires qui doivent débarquer les habitants vers La Rochelle.

---

223MOUHOT, Jean-François, *Les réfugiés acadiens...*, *op. cit.*, p.21.

224Les colonies de Nouvelle-Angleterre pensent que les Acadiens peuvent représenter une menace au sein même de leur territoire. Elles adoptent donc une législation afin de pouvoir contrôler les Acadiens sur leur territoire.

225VACHON, Carl-André, *Les Déportations des Acadiens...*, *op. cit.*, p.82.

226*Ibid*, p.83.

227MOUHOT, Jean-François, *Les réfugiés acadiens...*, *op. cit.*, p.21.

228VACHON, Carl-André, *Les Déportations des Acadiens...*, *op. cit.*, p.80.

Quant à la déportation des habitants de l'île Saint-Jean, elle débute bien plus tard. Les troupes britanniques s'emparent de l'île, deux jours après le début de la déportation sur l'île Royale. Les troupes ont pour ordre de déporter les 4250 habitants et les 100 soldats de l'île vers Louisbourg pour ensuite les envoyer vers l'Europe<sup>229</sup>. D'après Earle Lockerby, les Britanniques ont largement sous-estimé le nombre d'habitants de l'île Saint-Jean<sup>230</sup>. En conséquence, les Britanniques n'ont embarqué sur les navires que 3071 habitants. Quant aux autres, ils sont laissés sur l'île à défaut d'avoir suffisamment de navires pour les transporter avant l'automne<sup>231</sup>. Par ailleurs, 1 100 Acadiens sont parvenus à s'enfuir en quittant l'île ou en se réfugiant dans les bois parmi les Amérindiens<sup>232</sup>.

Après être capturés par les Britanniques, les prisonniers de l'île Saint-Jean sont transférés à Louisbourg pour pouvoir être ensuite envoyés vers la France pour les Acadiens et l'Angleterre pour les officiers. Contrairement à la déportation des Acadiens de l'île Royale, les Acadiens de l'île Saint-Jean partent la plupart le 25 novembre sauf un premier groupe dans un navire parti le 27 septembre. Les navires ont pour ordre de débarquer les Acadiens à Saint-Malo. Toutefois, plusieurs événements contraignent les navires à débarquer les Acadiens sur toute la façade maritime : Boulogne, Le Havre, Cherbourg...

En conséquence, les Acadiens des possessions françaises arrivés à Cherbourg sont majoritairement des Acadiens de l'île Saint-Jean<sup>233</sup>. Deux navires ont débarqué les Acadiens dans le port manchois, l'un parti le 27 septembre et l'autre le 25 novembre.

### 1.3.2 Les Acadiens de la *Mary*, les premiers Acadiens arrivés à Cherbourg

À Louisbourg, les premiers Acadiens arrivés à Cherbourg montent à bord de la *Mary*. Avant de parler de l'histoire de ce groupe, il faut savoir que Cherbourg n'est pas un port destiné à accueillir les Acadiens. Dans la lettre du 12 janvier 1759 du secrétaire d'État de la Marine, Nicolas-René Berryer, envoyé à Cherbourg au commissaire aux classes, Gaulard, on apprend que les Britanniques devaient transporter les Acadiens à Saint-Malo et La Rochelle :

« J'ai reçu vos deux lettres des 24 et 29 décembre de l'année dernière avec le premier État des Personnes revenues de l'île Royale à Cherbourg par le premier Paquebot. Il est fâcheux que ces bâtiments pour être débarrassés de ces Pauvres passagers prennent le parti de les débarquer à Cherbourg ou dans d'autres ports plus a portée de

---

<sup>229</sup>*Ibid*, p.84.

<sup>230</sup>LOCKERBY, Earle, *La déportation des Acadiens...*, *op. cit.*, p.49.

<sup>231</sup>CASGRAIN, Henri Raymond, *Une Seconde Acadie*, *op. cit.*, p.343.

<sup>232</sup>VACHON, Carl-André, *Les Déportations des Acadiens...*, *op. cit.*, p.85.

<sup>233</sup>Après lecture des Archives en France, des Acadiens de l'île Royale se retrouvent à Cherbourg. Ce sont probablement des Acadiens qui ont échappé à la déportation des habitants de l'île Royale.

l'Angleterre, au lieu de les transporter à St Malo ou à La Rochelle où ils devaient se rendre, mais puisqu'il faut pouvoir à la réception de ces Passagers à Cherbourg[...]»<sup>234</sup> ».

Cette lettre est très intéressante à étudier car elle démontre que les autorités françaises savent que les Britanniques déportent la population des îles Royale et Saint-Jean. Durant la guerre de Succession d'Autriche, les Français ont tenté une offensive pour reprendre Louisbourg à la suite de la déportation des habitants de l'île Royale. Lors de cette seconde déportation, les Français ne répondent pas par la force, au contraire, ils semblent résignés. De plus, le document montre que les Acadiens sont attendus à Saint-Malo et La Rochelle alors pourquoi sont-ils arrivés à Cherbourg ?

Earle Lockerby a reconstitué le parcours des Acadiens de l'île Saint-Jean lors de la déportation<sup>235</sup> dont ceux arrivés à Cherbourg. Le parcours de ces premiers arrivants est lié au destin du plus grand navire utilisé lors du « Grand Dérangement », la *Mary*<sup>236</sup>. Le 27 septembre 1758, 560 Acadiens au lieu de 540 initialement prévu embarquent à bord du navire à Louisbourg pour rejoindre le port de Saint-Malo<sup>237</sup>. On constate donc que les autorités britanniques n'ont pas décidé d'envoyer les Acadiens à Cherbourg, la décision est prise bien plus tard.

la traversée de l'Atlantique représente un coût humain et matériel conséquent car plusieurs navires coulent avec leurs passages et les conditions de détention favorisent l'essor de maladie<sup>238</sup>. La *Mary* parvient à traverser l'Océan Atlantique. Toutefois, le navire a subi des dégâts l'obligeant à faire halte en Angleterre. Le 1er novembre, une dépêche informe Londres que la *Mary* a atteint les environs de l'Île de Wight<sup>239</sup>. Lors de la traversée de l'Océan Atlantique la coque s'est dégradée, occasionnant des voies d'eau et obligeant à l'utilisation constante des pompes qui s'avère peu efficace. Quant à la santé des passagers, certains sont atteints d'une maladie liée aux conditions de détention<sup>240</sup>. Pour enchérir sur le sort des captifs du *Mary*, des preuves attestent du mauvais traitement des Acadiens par le Capitaine Donaldson :

« Les autorités à Spithead informèrent leurs supérieurs à Londres qu'il y avait des preuves que le Capitaine Donaldson avait maltraité ses passagers durant la traversée, et qu'il avait été négligent à leur égard après leur arrivée en Angleterre<sup>241</sup> ».

---

234Archives Nationales Canadiennes, microfilm C 15663 / Archives Nationales d'Outre-mer. Colonie B, vol. 110, p.16-17.

235LOCKERBY, Earle, *La déportation des Acadiens...*, op. cit., 2010, 112 p.

236Ibid. p.79.

237Ibid.

238MOUHOT, Jean-François, *Les réfugiés acadiens...*, op. cit., p.21.

239L'île de Wight se trouve à proximité de Portsmouth.

240LOCKERBY, Earle, *La déportation des Acadiens...*, op. cit., p.82.

241Ibid, p.81.

Parmi les méfaits du capitaine, on note que les Acadiens sont privés de nourriture<sup>242</sup>. Ces informations démontrent les conditions difficiles de détention des Acadiens sur la *Mary* mais aussi sur l'ensemble des autres navires qui ont servi de transport durant le « Grand Dérangement ». Le taux de mortalité en mer est d'un Acadien sur trois. Pour le cas du *Mary*, Earle Lockerby estime le nombre de morts entre 240 à 260 parmi lesquels un grand nombre d'enfants dont les corps ont été jetés par-dessus bord<sup>243</sup>. Dans une dispense de consanguinité retranscrit par Michèle Godret, le témoignage de certains Acadiens atteste que l'équipage a jeté les corps à la mer :

« Anne LA CROIX dit que son père est mort en mer et que son corps a été jeté en pleine mer dans la traversée<sup>244</sup> ».

Étant donné l'incapacité du *Mary* de pouvoir transporter les Acadiens jusqu'à Saint-Malo, les Britanniques affrètent d'autres navires pour les transporter. Le 3 novembre, le *Bird* et le *Desire* sont envoyés vers le lieu de mouillage de la *Mary*. Cependant, les équipages refusent de secourir les Acadiens par crainte de la contagion et ils désertent<sup>245</sup>. Le 12 novembre, un rapport de chirurgien confirme la non-contagion des passagers et prouve que les conditions de détention sont la source de la maladie :

« Un rapport d'un chirurgien en date du 12 novembre indique qu'il ne croyait pas que la maladie à bord du navire soit contagieuse. Il écrivit que les troubles des passagers semblaient dus davantage à l'absence des nécessités quotidiennes qu'à quoi que ce soit d'autre<sup>246</sup> ».

Ce rapport accable le Capitaine Donaldson, obligeant les autorités britanniques à leur apporter des vêtements et de la nourriture afin de préserver leur image vis-à-vis des autorités françaises<sup>247</sup>. On retrouve ces informations dans un document du commissaire aux classes de Cherbourg en 1774 pour présenter l'histoire de Joseph Bellefontaine afin de que ce dernier puisse recevoir une aide:

« Arrivés en Angleterre, après une longue et pénible traversée, on les garda encore quinze jours dans le même bâtiment sans leur laisser la liberté de descendre pour prendre un peu l'air de la terre, puis on les fit partir pour France ; dans tous ces différents trajets on ne leur avait donné, ainsi, qu'aux autres, que très peu de mauvaise nourriture gâtée et

---

242VACHON, Carl-André, *Les Déportations des Acadiens...*, op. cit., p.87.

243LOCKERBY, Earle, *La déportation des Acadiens...*, op. cit., p.81.

244GODRET, Michèle, « Mariages acadiens à Cherbourg », op. cit., p. 11.

245LOCKERBY, Earle, *La déportation des Acadiens...*, op. cit., p.81.

246Ibid.

247LOCKERBY, Earle, *La déportation des Acadiens...*, op. cit., p.82.

pourrie et de l'eau<sup>248</sup> ».

Les détenus sont transférés ensuite sur le *Bird* et le *Desire*. L'Amirauté ordonne, sur demande des Acadiens, qu'ils soient débarqués dans le port français, le plus proche. L'étude d'Earle Lockerby montre le parcours des Acadiens des îles Saint-Jean et Royale. Par ce travail, on découvre les raisons ayant poussé les navires à débarquer les réfugiés à Cherbourg et non à Saint-Malo. Les autorités britanniques ont ordonné le débarquement à Cherbourg mais sans prévenir leurs homologues français. Toutefois, l'auteur n'évoque pas la date de débarquement des Acadiens. André Carl Vachon évoque l'arrivée à Cherbourg vers mi-novembre mais le récit présenté démontre que les Acadiens sont en Angleterre à cette période. Afin de pouvoir attester la date d'arrivée des Acadiens à Cherbourg, il faut étudier les archives du port. Une lettre du secrétaire d'État de la Marine du 11 décembre 1759 permet d'obtenir cette information. Ce message fait référence à deux lettres que le commissaire aux classes, Gaulard a envoyé pour faire part de la venue de deux navires :

« J'ai reçu M. vos deux lettres des 29 novembre et 1er décembre derniers au sujet de l'arrivée de deux paquebots anglais qui ont transporté de Portsmouth à Cherbourg des habitants de l'île Royale et l'île Saint-Jean<sup>249</sup> [...] ».

Les navires arrivent donc à Cherbourg le 29 novembre et le 1er décembre. Ces deux navires ont acheminé aux environs 300 Acadiens sur les 560 Acadiens embarqués à Louisbourg. Par les propos du secrétaire d'État de la Marine, on constate que les Français et surtout les Cherbourgeois ne s'attendent pas à l'arrivée des exilés de l'Acadie. À la suite de cet événement, le port du Nord-Cotentin devient, malgré sa situation, un port d'accueil pour les Acadiens.

### 1.3.3 Le second débarquement d'Acadiens, une traversée identique au *Mary*

Le périple des Acadiens du *Mary* semble être une coïncidence mais Cherbourg accueille d'autres navires dans les années qui suivent. Le 15 février 1759, le *Bird* débarque à Cherbourg 87 nouveaux Acadiens dont l'histoire ressemble fortement au premier groupe arrivé. Les Acadiens débarqués par le *Bird* sont des survivants du naufrage du *Ruby*. Le récit de ce voyage nous est livré par Earle Lockerby mais l'auteur fait une erreur en disant que le navire débarque les Acadiens au Havre<sup>250</sup> car des documents en France permettent d'attester que les Acadiens sont débarqués à

---

248AD Calvados, C 1020.

249Rapport Archives Publics Canadiennes 1905 p.290 et suivantes.

250LOCKERBY, Earle, *La déportation des Acadiens...*, op. cit, p.77.

Cherbourg. Par exemple, les dispenses de consanguinité de l'évêché de Coutances révèlent que certains Acadiens débarqués à Cherbourg sont des survivants du *Ruby* :

« Guillaume LABORDE comparait. Il y a vingt ans, il est poissonnier pêcheur. Son père est décédé il y aura quatre ans le quinze d'août prochain à l'Isle Saint Jean, sa mère a péri dans le naufrage du vaisseau de transport anglais « *le Rubis* », brisé en décembre (le 16) mil sept cent cinquante huit sur les côtes du Portugal. Lui-même est arrivé à Cherbourg le 15 février mil sept cent cinquante neuf<sup>251</sup> ».

Aujourd'hui, l'erreur d'Earle Lockerby est reprise par d'autres historiens dans leurs études sur la déportation :

« Ils furent ensuite transportés sur le *Bird* et envoyés à Havre de Grâce, en France où ils arrivèrent le 10 février 1758<sup>252</sup> ».

Cette étude rectifie donc cette erreur au sujet des survivants du *Ruby*.

Les déportés du second voyage du *Bird* embarquent de force le 25 novembre 1758 sur le *Ruby* au départ de Louisbourg et à destination de Saint-Malo. Le navire et ses 310 passagers quittent les côtes Nord-Américaines avec six autres navires dont le *Duke William*<sup>253</sup> mais une tempête divise la flotte<sup>254</sup> et provoqua le naufrage de deux bâtiments vers les 12 et 13 décembre<sup>255</sup>. Quant au *Ruby*, il fait naufrage aux Açores le 16 décembre 1758 emportant 190 passagers<sup>256</sup>.

Les survivants sont secourus par un navire portugais, la *Santa Catherina*<sup>257</sup> et rejoignent le port anglais de Portsmouth vers le 4 février 1759. À partir de l'arrivée des Acadiens à Portsmouth, Earle Lockerby n'est pas certain sur le port d'arrivée des Acadiens :

« Entre-temps, des mesures furent prises pour transporter les naufragés de l'île Saint-Jean en France à bord du *Bird*. Ce navire ravitailleur quitta Portsmouth le 10 février et débarqua probablement ses passagers au Havre-de-Grâce<sup>258</sup> ».

Le Havre ou Havre-de-Grâce n'est pas le port où les Acadiens sont transportés mais c'est bien, Cherbourg. La dispense de consanguinité présentée au début de la sous-partie affirme cette

251GODRET, Michèle, « Mariages acadiens à Cherbourg », *op. cit.*, p.12.

252VACHON, Carl-André, *Les Déportations des Acadiens...*, *op. cit.*, p.86.

253LOCKERBY, Earle, *La déportation des Acadiens...*, *op. cit.*, p.72 et BARRINGTON, Georges Winslow, *Remarkable Voyages and Shipwrecks*, Londres, Simpkin, Marshall, Hamilton, Kent and Co., p.321.

254BARRINGTON, Georges Winslow, *Remarkable Voyages...*, *op. cit.*, p.322.

255LOCKERBY, Earle, *La déportation des Acadiens ...*, *op. cit.*, p.72.

256Ibid, p.75.

257Ibid.

258Ibid, p.77.

hypothèse. Les Acadiens du *Ruby* sont les derniers Acadiens des îles Royale et Saint-Jean à parvenir jusqu'à Cherbourg mais la marine britannique continue de débarquer dans le port manchois. En 1760, des Acadiens de la Nouvelle-Écosse sont débarqués à Cherbourg. La majorité de ces Acadiens viennent d'une région méconnue, le Cap-Sable. La prochaine partie de cette étude est dédiée à l'histoire de cette région.



## 2 L'histoire méconnue du Cap-Sable

### 2.1 *Le développement de la région du Cap-Sable au temps de l'autorité française*

#### 2.1.1 Charles de Biencourt, les débuts de la colonisation du Cap-Sable

En 1760, les Acadiens déportés à Cherbourg sont rejoints par des compatriotes en provenance d'Halifax. La majorité de ces nouveaux réfugiés viennent du Cap-Sable, région où les Britanniques ont dû se reprendre à plusieurs reprises pour déporter la totalité de la population acadienne. Négligée par les historiens, la région du Cap-Sable est la seule région où les troupes britanniques sont intervenues sur plusieurs années pour pouvoir déporter la totalité de la population. Entre 1756-1758, des Acadiens du Cap-Sable parviennent à échapper aux Britanniques en se cachant dans les bois avec la complicité des *Mi'kmaqs*. Dernière particularité, c'est la seule communauté acadienne de Nouvelle-Écosse où une grande partie de la population est envoyée vers la France au lieu d'être tous envoyés en Nouvelle-Angleterre. Cette étude souhaite démontrer la particularité unique de la déportation au Cap-Sable et en conséquence d'élargir l'histoire du Grand Dérangement. Tout d'abord, comme pour les Acadiens des îles Royale et Saint-Jean, l'étude analyse l'histoire coloniale du Cap-Sable afin de mieux comprendre l'histoire de ces Acadiens lors de leur séjour à Cherbourg.

En premier lieu, qu'est-ce que le Cap-Sable et où se trouve-t-il ? Le Cap-Sable désigne deux espaces : l'île du Cap-Sable en elle-même et la région environnante. Au début de la colonisation, le Cap-Sable désigne uniquement l'île, puis elle s'étend aux territoires voisins jusqu'à désigner une

région dans les années qui suivent<sup>259</sup>. Pour le prêtre, Clarence-Joseph d'Entremont<sup>260</sup>, la région du Cap-Sable connaît comme limite frontalière les établissements du Cap-Fourchu à l'Ouest et Port-Razoir à l'est<sup>261</sup>. Aujourd'hui, la région correspond aux côtes des comtés de Shelburne et de Yarmouth, c'est-à-dire, au sud-est de la péninsule de la Nouvelle-Écosse :

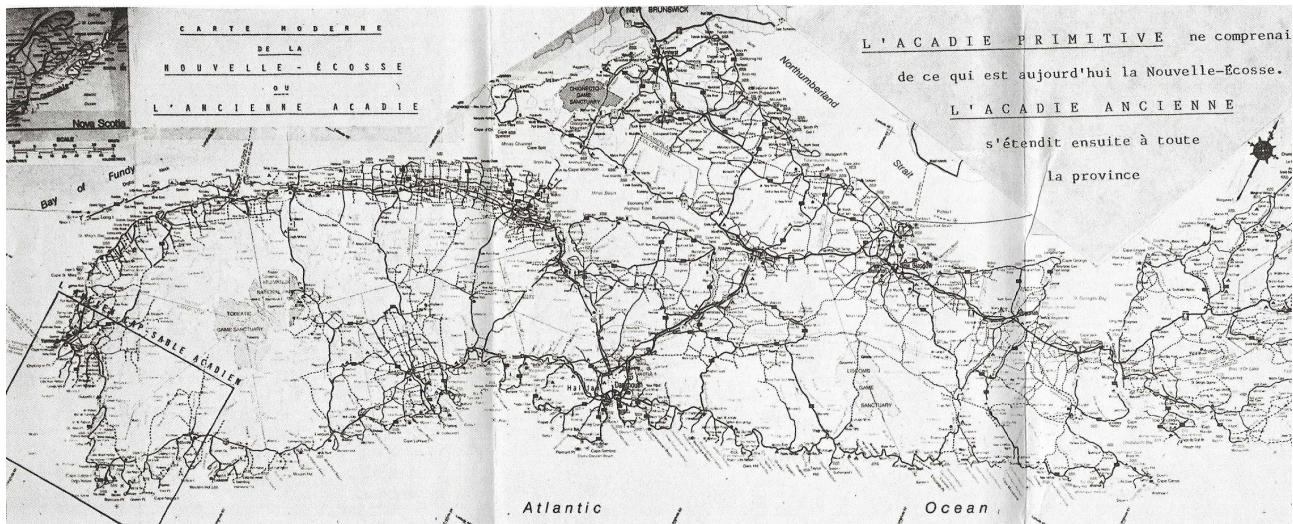


Illustration 7: Carte moderne de la Nouvelle-Écosse ou l'Ancienne Acadie. Extrait de D'ENTREMONT, C-J, *Histoire du Cap-Sable...*, op. cit..

Le Cap-Sable est colonisé rapidement après la fondation de Port-Royal en 1605<sup>262</sup>. Sa position sur la route océanique entre la France et la baie Française<sup>263</sup> explique l'intérêt d'y installer des établissements car elle se trouve à l'embouchure du Golfe du Maine, où les navires français et anglais s'affrontent. Le Cap-Sable est donc un lieu de refuge et d'escale pour les navires qui commercent entre Port-Royal et la France. Avec le temps, le territoire est utilisé dans le cadre de la pêche afin d'approvisionner les bateaux et pour sécher les prises. Les premiers établissements ou comptoirs apparaissent vers l'an 1607. Sa colonisation est accélérée dans les années suivantes par l'attaque de Samuel Argall sur Port-Royal en 1613. L'attaque anglaise sur le premier établissement permanent français déstabilise la colonie car les bâtiments sont détruits et les colons ne disposent que peu de ressources pour survivre. En 1614, Jean Biencourt dit de Poutrincourt, lieutenant-

259D'ENTREMONT, Clarence-Joseph, *Histoire du Cap-Sable de l'an mil au Traité de Paris (1763)*, Hebert publication, 1981, p.218.

260Clarence-Joseph d'Entremont est l'un des seuls auteurs à écrire une histoire complète du Cap-Sable. Aucun autre travail détaillé existe à ce jour au sujet de cette région de l'Acadie.

261Le Cap Fourchu est une péninsule à proximité de la ville actuelle de Yarmouth pendant que Port-Razoir est le nom d'origine de la ville de Shelburne.

262Annexe 2 :Carte de Samuel Champlain de 1607, p.152.

Sur une carte de la péninsule par Samuel Champlain de 1607, le Cap-Sable est déjà figuré sur la carte.

263Aujourd'hui, la Baie Française est connue sous le nom de Baie de Fundy. La situation géographique de la Baie de Française-Fundy est très importante à prendre en compte car la baie donne sur le golfe du Maine, territoire où se heurtent la marine française et anglaise.

gouverneur de l'Acadie revient de France et découvre une « habitation » en ruine :

« Poutrincourt repassa en France au mois d'août 1611 laissant à Biencourt le gouvernement de la colonie, et lorsqu'il revient au Port-Royal, le 27 mars 1614, il n'y trouva que ruines, misères et désolations<sup>264</sup> ».

Son retour dans la colonie est éphémère. Un an plus tard, il quitte la colonie avec plusieurs colons qui abandonnent l'établissement. Avant son départ définitif pour la France, Poutrincourt<sup>265</sup>, décide de nommer son fils Charles de Biencourt, comme commandant de Port-Royal et Charles de la Tour comme lieutenant. Ces deux hommes sont les deux principaux acteurs du développement de Port-Royal. Ils héritent d'une colonie très affaiblie mais ils parviennent à la rebâtir en se livrant à au commerce de fourrures et de poissons pour pouvoir financer les travaux :

« De 1614 à 1618, Charles de Biencourt et Charles de La Tour, se livrent également à la pêche commerciale et à la traite des pelleteries, en association avec Samuel Georges et Jean Macain, marchands de La Rochelle. Grâce aux ressources provenant de ce commerce, ils peuvent reconstruire en partie le fort et les bâtiments de Port-Royal<sup>266</sup> ».

Pour pouvoir entreprendre cette pêche commerciale, ils s'établissent sur différents sites en particulier le Cap-Sable. Les eaux du Cap-Sable sont connues pour être abondantes en poissons comme le décrit l'explorateur Marc Lescarbot :

« Si pleines d'oiseaux, qu'il ne faut qu'assommer et charge avec ce poisson y foisonne de telle sorte, qu'il ne faut que jeter la ligne en mer et la retirer<sup>267</sup> ».

La pêche dite de commerce est un bon moyen pour les Français d'établir des relations avec les Amérindiens qui vivent dans la région du Cap-Sable et sur l'ensemble de l'espace colonial d'Amérique. Les *Mi'kmaq*<sup>268</sup> du Cap-Sable font partie des tribus avec lesquelles les Français traitent :

« [...] ledit sieur de Biencourt ou en l'absence d'icelluy par le dit Lomeron son secrétaire soit à faire la traite de pelleterie et autres avecg les sauvages qui seront audit lieu et circonvoisins tant avecg ledit navire que avecg les barques et chalupes dudit sieur de biancourt [...]»<sup>269</sup>.

264CEAAC, 1.59-17, s.f, 1640 « Port-Royal, ancienne Capitale de l'Acadie 1605-1710 ».

265Poutrincourt meurt durant le siège de Méry-sur-Seine en 1615.

266LANCTÔT, Léopold, *L'Acadie des Origines 1603-1771*, éditions du Fleuve, Québec, 1988, p.27.

267LESCARBOT, Marc, *Relation Dernière de ce qui s'est passé au voyage du Sieur de Poutrincourt en la Nouvelle-France*, Paris, 1612, p.12.

268Dans la suite de l'étude, l'histoire des *Mi'kmaq* du Cap-Sable est bien plus détaillée.

269CEAAC, 20.1-9, « Biencourt, Charles de et Biencourt de Poutrincourt ».

Pour Clarence-Joseph d'Entremont, le nouveau commandant de Port-Royal s'installe au Cap-Sable pour pouvoir commercer avec la France et faire du profit. Des historiens comme Robert Leblanc, confirment la théorie de Clarence-Joseph d'Entremont :

« C'est au cours de cet hiver 1617-1618 que Biencourt paraît avoir délaissé le Port-Royal car il était installé à La Baie Courante, au Cap Nègre<sup>270</sup>, sur la côte de la Presqu'île acadienne, le 15 août 1618<sup>271</sup> ».

Clarence-Joseph d'Entremont n'apporte aucune explication à ce sujet. Il est étonnant de voir Biencourt quitter son fief de Port-Royal qu'il a hérité de son père pour le Cap-Fourchu. Pourquoi reconstruire Port-Royal pour quitter la colonie en 1617 ? Léopold Lanctôt et Robert Rumilly fournissent un éclaircissement sur ce départ. L'entreprise de pêche est mise en difficulté par les Anglais installés en Nouvelle-Angleterre et des contrebandiers français. Face à ses rivaux, les bénéfiques du commerce s'amenuisent, ce qui oblige Biencourt à se rendre en France afin d'obtenir une nouvelle aide. Il supplie les échevins de Paris de contribuer au repeuplement de la colonie :

« Le fils Poutrincourt n'est pas obsédé par la traite de fourrures. Il connaît les conditions d'un établissement stable. Il adresse un appel au patriotisme des échevins de Paris[...] Il suggère « d'envoyer les mendiants valides et soulager beaucoup de familles, grevées de trop grand nombre d'enfants »<sup>272</sup> ».

C'est probablement face à ces difficultés financières et au manque de colons que Biencourt abandonne Port-Royal pour le Cap-Fourchu. Certains écrits permettent d'accréditer ce propos comme une lettre de Charles de Biencourt en 1618 au sujet d'un navire anglais se rendant vers la Virginie :

« Naguères est icy passé une flotte de cinq cents hommes avec nombre de femmes de la dite nation, laquelle s'est dépourvu d'eau douce et de bois en mon voisinage<sup>273</sup> ».

Pour Clarence-Joseph d'Entremont, la lettre signée de Port-Royal est certainement rédigée dans la région du Cap-Sable et non à Port-Royal. Il est évident que les navires britanniques ne passent par la Baie Française pour se rendre en Virginie, les cartes présentées au début de cette partie confirment ce propos. Cette lettre témoigne donc du rôle du Cap-Sable dans le contexte

<sup>270</sup>Selon Clarence-Joseph d'Entremont, Le Cap Nègre est un site appartenant à la région du Cap-Sable.

<sup>271</sup>LEBLANC, Robert, « L'avitaillement du Port-Royal d'Acadie par Charles de Biencourt et les Marchands Rochelais 1615-1618, » *Revue d'Histoire des Colonies*, p.151.

<sup>272</sup>RUMILLY, Robert, *L'Acadie Française (1497-1713)*, Fides, Montréal, 1981, p.48-49.

<sup>273</sup>D'ENTREMONT, C-J, *Histoire du Cap-Sable...*, *op. cit.*, p.184.

géopolitique de l'Amérique du Nord en se situant sur la route maritime reliant Port-Royal à la France et Londres à la Nouvelle-Angleterre. Charles de Biencourt est conscient de l'enjeu du Cap-Sable dans le contrôle du trafic maritime atlantique nord mais c'est Charles de la Tour qui militarise la région.

### 2.1.2 L'essor du Cap-Sable, la politique stratégique de Charles de la Tour

En 1623, Charles de Biencourt meurt<sup>274</sup> et laisse à son ami et cousin, Charles de Saint-Étienne de la Tour, la responsabilité de gérer la colonie. Charles de la Tour est recruté avec son père Claude par Jean de Poutrincourt. Ils arrivent à Port-Royal en 1610. Lors de l'attaque de Samuel Argall, La Tour se cache avec Charles de Biencourt et les colons dans les forêts parmi les *Mi'kmaq*. En 1615, Jean de Poutrincourt le nomme lieutenant et il participe activement aux projets de Charles de Biencourt. À la mort de son ami, Charles de la Tour transfère la colonie de Port-Royal vers le Cap-Sable car l'établissement de Port-Royal est devenu la cible fréquente des Anglais. De la Tour prend note des erreurs de ses prédécesseurs, il érige un premier fort dans baie du Cap-Sable face à l'île afin de défendre cette nouvelle colonie. Le fort est baptisé Fort-Lomeron<sup>275</sup> en hommage à David Lomeron<sup>276</sup>, ami et agent en France des deux Charles.

Alors que la France délaisse l'Acadie, Charles de la Tour continue le travail de Biencourt au Cap-Sable. Du fait de cet abandon des autorités métropolitaines, La Tour et les colons se rapprochent des communautés amérindiennes locales pour survivre. Ces rapprochements se concluent par plusieurs unions entre les Français et les Amérindiennes car il y a peu de femmes parmi les colons. Vers l'an 1625, Charles de la Tour est le deuxième<sup>277</sup> colon à épouser avec une Autochtone mais aucun document ne confirme la date de l'union. Toutefois, il est à souligner que le mariage est officialisé par l'Église :

« Tout d'abord, il faut remarquer que les sources sont très lacunaires. Par exemple, nous ne connaissons pas les dates de mariages ou d'unions exactes. A notre connaissance, seulement deux cas ont été officialisés par l'Église catholique : ceux de Charles de Saint-Etienne de la Tour et de Jean-Vincent d'Abbadie de Saint-Castin ; tous deux après-coup<sup>278</sup> ».

274Certains historiens pensent que Charles de Biencourt est mort en 1624 mais la majorité des historiens optent pour l'année 1623.

275Deux forts de la région du Cap-Sable se nomment Fort Lomeron. Le premier présenté dans cette étude et le second se trouve au Cap-Fourchu.

276David Lomeron est le neveu de deux marchands de la Rochelle qui ont participé à la pêche commerciale faite par Charles de Biencourt.

277Le premier Français à épouser une Amérindienne est Louis Lasnier vers 1619.

278JEAN, Denis, *Ethnogenèse des Premiers Métis Canadiens (1603-1763)*, mémoire de maîtrise (histoire), Moncton, Université de Moncton, 2011, p.74.

Le Cap-Sable est donc l'un des premiers sites en Acadie où se pratique le métissage. Plusieurs familles acadiennes ont donc une ascendance européenne mais aussi amérindienne. Vers 1755, les familles acadiennes métisses représentent entre 8 à 9 % de la population totale acadienne selon Denis Jean, soit un groupe d'environ 1250 personnes sur une population de 14000<sup>279</sup>. Au Cap-Sable, la concentration de familles avec une ascendance mixte est bien plus importante. Par exemple, Philippe II Mius d'Entremont, fils de Philippe Mius d'Entremont a épousé une *Mi'kmaq*. Certaines d'entre elles, dont certains enfants et petits-enfants de Philippe II d'Entremont, sont envoyés à Cherbourg pendant le Grand Dérangement. Certes, la question du métissage reste controversée et difficile à discerner avec nos sources, mais on peut dire avec confiance que les habitants de la région du Cap-Sable ont entretenu des relations étroites avec leurs voisins *Mi'kmaqs*, d'abord pour survivre puis pour profiter du troc, de la pêche et d'autres petites commerces.

Pendant les années 1620, l'Acadie est totalement délaissée par la France. En 1627<sup>280</sup>, la guerre éclate de nouveau entre la France et l'Angleterre. Le Fort-Lomeron est la seule possession française sur la péninsule acadienne suite à l'abandon de Port-Royal. Cette situation inquiète fortement Charles de la Tour car les Anglais de Nouvelle-Angleterre sont de plus en plus hostiles à la présence française dans la région. En 1626, le poste de traite à Pentagouët<sup>281</sup> de Claude de la Tour, père de Charles de la Tour, est attaqué par les Anglais de Nouvelle-Angleterre. Pentagouët étant perdu, Claude de la Tour prend la fuite vers Cap-Sable.

Après s'être réfugié chez son fils, Claude de la Tour rentre en France afin de demander de l'aide au Roi. Sa mission est un franc-succès car le roi décide de le renvoyer en Acadie à la tête de cinq navires :

« Le 28 avril 1628, son navire part à Dieppe : il fait partie d'une flotte de cinq navires que la Compagnie des Cent-Associés envoie au secours des deux colonies françaises de l'Amérique du Nord. Cette flotte, qui porte à son bord 400 personnes, dont plusieurs colons « fleur de la jeunesse de Normandie », est commandée conjointement par Claude Roquemont de Brison et le Père Philibert Noyrot, jésuite<sup>282</sup> ».

Lors de la traversée, la flotte est prise dans une tempête et est dispersée. Le navire de Claude de la Tour est capturé par les frères Kirke<sup>283</sup> qui doivent prendre la Nouvelle-France au nom du Roi d'Angleterre. Claude de la Tour est emprisonné à la cour du roi d'Angleterre, où il apprend les

---

<sup>279</sup>*Ibid.*, p.103.

<sup>280</sup>La guerre qui éclate en 1627 est la guerre de la Rochelle (1627-1628).

<sup>281</sup>Pentagouët se trouve sur le fleuve Penobscot dans l'actuel état du Maine.

<sup>282</sup>LANCTÔT, Léopold, *L'Acadie...*, *op. cit.*, p.30.

<sup>283</sup>Les frères Kirke : David; Lewis ; Thomas ; John et James sont cinq frères français au service du Roi d'Angleterre.

projets d'invasions des colonies françaises par les Anglais. La Tour rencontre Sir William Alexander qui reçoit la charge de prendre et gouverner l'Acadie au nom du Roi d'Angleterre :

« En apprenant la nouvelle de la destruction de Port-Royal par Argall, Jacques Ier, roi d'Angleterre prétendit que cet acte de piraterie lui donnait possession de l'Acadie, et qu'il pouvait en disposer comme lui semblerait. C'est ce qui arriva. Un Écossais du nom de Sir William Alexander de Menstrie, plus tard comte de Sterling, demanda à son souverain de lui donner cet immense territoire auquel il désirait [...] y substituait le nom de Nouvelle-Ecosse à celui d'Acadie<sup>284</sup> ».

En 1629, les Anglais parviennent à prendre la Nouvelle-France et de l'Acadie. Les frères Kirke prirent Québec, le 19 juillet 1629. Quant au Sir William Alexander, il s'empare de Port-Royal avec Claude de la Tour<sup>285</sup>. Les deux hommes bâtirent le fort Charles à Port-Royal en hommage au roi d'Angleterre et d'Écosse. William Alexander renomme la colonie, Nouvelle-Écosse en référence à ses origines écossaises.

Ce changement d'allégeance de la part de Claude de la Tour n'est pas sans conséquence. Tous les historiens soutiennent que Sir William Alexander a convaincu Claude de la Tour de rejoindre le camp anglais en échange de terres en Acadie. Son fils, Charles est également impliqué dans les accords. Si Charles de la Tour décide de livrer le Fort-Lomeron à Alexander, il obtient des terres comme son père. En 1630, Claude de la Tour rejoint son fils au Cap-Sable pour lui prêter l'offre de William Alexander. Le chef du Fort-Lomeron refuse l'offre de son père et défend le fort contre les navires anglais. Quelques jours après les premières attaques, une flotte française porte secours à Charles de la Tour. Les navires apportent aussi des matériaux afin d'étendre et de renforcer le fort<sup>286</sup>. Ils en profitent pour renommer le fort, Fort Saint-Louis<sup>287</sup>.

Entre-temps, en 1632, la France et l'Angleterre négocient et signent la paix<sup>288</sup>. Les deux nations s'accordent sur la rétrocession des territoires capturés durant le conflit dont la Nouvelle-France et l'Acadie<sup>289</sup>. Les Anglais ayant perdu la Nouvelle-Écosse, ils laissent Claude de la Tour et les colons Écossais à Port-Royal. Après sa capture, Claude de la Tour et son épouse sont installés à proximité du Fort-Lomeron, site de sa défaite contre son fils. Cet exploit de Charles de la Tour est récompensé par sa nomination comme lieutenant-gouverneur de l'Acadie en février 1629. Il reçoit

---

284CEAAC, 1.59-9, « William Alexander, Kirke et les Écossais en Acadie ».

285Durant son séjour en Angleterre, le père de Charles de la Tour décide de faire allégeance au roi d'Angleterre.

286Charles de la Tour érige un deuxième fort sur la Rivière Saint-Jean, Fort Sainte-Marie.

287LANCTÔT, Léopold, *L'Acadie...*, *op. cit.*, p.34.

288CEAAC, 1,1-6, « 1629 – Traité de la Suze -Kirke prend Québec - Champlain ».

Les négociations débutent en 1629 entre les deux états mais le Cardinal Richelieu réclame la libération de l'Acadie et de Québec avant la signature d'un traité de paix.

289CEAAC, 1.1-11, « Traité de Saint-Germain-en-Laye (1631-1632).

le Fort Saint-Louis au Cap-Sable comme propriété<sup>290</sup> de la part de la Compagnie de la Nouvelle-France en 1635. Par ailleurs, Charles de la Tour obtient dans les mois qui suivent d'autres concessions de la part de la compagnie. En 1636, le lieutenant-gouverneur acquiert le Vieux-Logis de Pipegueniche<sup>291</sup>.

Les dix années qui suivent la paix, l'Acadie est marquée par un conflit interne, opposant Charles de la Tour et Charles de Menou d'Aulney. L'historien, Gregory Kennedy a écrit un article sur ce conflit<sup>292</sup>. Charles de Menou arrive en Acadie vers 1632 durant l'expédition d'Isaac de Launey-Razilly afin de reprendre l'Acadie des mains des Anglais. Menou sert comme lieutenant auprès de Razilly. À la mort de Razilly en 1635, Menou décide de servir le frère de son ancien supérieur : Claude de Launey-Razilly.

Au sujet du conflit entre Menou et La Tour, sans la figure de Razilly<sup>293</sup>, les deux hommes se déchirent pour le contrôle de l'Acadie. En 1638, les deux hommes requièrent l'intervention du roi afin de résoudre les querelles. Gregory Kennedy explique que l'intervention du roi n'est pas sans conséquence. Louis XIII décide de donner le titre de lieutenant-général de l'Acadie à Menou comme Charles de la Tour. Cependant il est nommé lieutenant-général sur seulement une partie de l'Acadie :

« Menou devenait ainsi responsable du territoire à l'ouest de la baie de Fundy (aujourd'hui le Nouveau-Brunswick et une partie du Maine), mais Port- Royal et La Hève, ses principales propriétés, étaient situées dans la péninsule acadienne<sup>294</sup> ».

Quant à Charles de la Tour, il obtient la péninsule. Par sa décision, les deux hommes deviennent maître de la région de l'autre. La Tour s'est installé dans la région de la rivière Saint-Jean, région où est nommé Menou. Selon Gregory Kennedy, la décision du roi cherche à calmer les tensions entre les deux hommes afin de développer l'Acadie. De plus, le roi semble s'appuyer sur les différentes expériences des deux hommes :

« Le roi a commandé à Menou de gouverner Pentagouet afin qu'il empêche les Anglais de menacer son territoire. La Tour, qui a passé la plus grande partie de sa vie en Acadie et y a déjà bâti un réseau de traite des fourrures entre les Autochtones et la Compagnie de la Nouvelle-France, se concentrera sur le commerce<sup>295</sup> ».

---

290Il reçoit aussi le Fort Saint-Anne sur la rivière Saint-Jean comme propriété.

291Pipegueniche est aussi orthographié : Pepignésset ; Pepeginish ou Pepigheneset. Aujourd'hui, Pipegueniche est renommé Shag Harbour. C'est un village sur la côte se trouvant à l'Est de l'île du Cap-Sable.

292KENNEDY, Gregory, « À La recherche de sa propre voie : Charles de Menou, sa famille et sa carrière en Acadie ». *Revue d'Histoire De L'Amérique Française*, 66(2), 2012, p.147-176.

293Avant sa mort, Isaac Razilly contrôle les ardeurs des deux hommes.

294KENNEDY, Gregory, « À La recherche... », *op. cit.*, p.164.

295*Ibid.*



Il est plus pertinent de placer Menou sur la frontière avec les Anglais du fait de sa formation militaire et La Tour dans la péninsule pour ses relations commerciales et diplomatiques avec les Amérindiens. Même si Charles de la Tour s'est installé dans la région de la Rivière Saint-Jean, il garde des intérêts économiques dans la péninsule comme au Cap-Sable, où il possède le Fort Saint-Louis. Cependant, la partition de l'Acadie n'éteint pas les tensions mais les attise :

« Dès l'année 1640, nous voyons s'élever entre la Tour et d'Aulney à propos de leurs limites commerciales, des démêlés qui dégénèrent promptement en attaques la même année.<sup>296</sup> ».

En 1640, il est rapporté que des Amérindiens ont attaqué des commerçants, des missionnaires et un navire de Charles de Menou. Menou accuse son rival d'en être le commanditaire et il en informe le conseil du Roi. Cet acte jette le discrédit sur Charles de la Tour auprès de la cour et le Roi décide d'arrêter Charles de la Tour. Il charge Charles de Menou de l'arrêter et s'emparer de ses possessions. Il est obligé de livrer les forts de Sainte-Anne et Saint-Louis à Charles d'Aulney. Dès la prise du fort du Cap-Sable, Charles d'Aulney le détruit. Ce conflit n'est pas sans conséquence pour le Cap-Sable, le territoire colonisé aux premières heures de l'Acadie est maintenant devenu un site secondaire car Menou a concentré la colonie autour de Port-Royal.

Entre-temps, Charles de la Tour cherche des appuis auprès des ennemis de la France, la Nouvelle-Angleterre<sup>297</sup>. En 1645, Charles de Menou s'empare de la forteresse de Sainte-Anne, dernier bastion de Charles de La Tour en Acadie. Il ne parvient pas à capturer celui-ci qui se réfugie à Boston. La femme de Charles de la Tour, Françoise-Marie de Jacquelin, est emprisonnée par Menou et meurt quelques jours après. Par ses exploits, Menou est nommé gouverneur et lieutenant-général de l'Acadie mais pour peu de temps car il décède en 1650. Pour héritage, Charles de Menou ne laisse que des dettes colossales à ses enfants et son épouse.

À la mort de Charles de Menou, la situation en Acadie s'avère très incertaine. Charles de la Tour apprend la mort de son rival à Québec, il décide alors de se rendre en France afin de retrouver les grâces du Roi. Il obtient de nouveau ses charges de lieutenant-gouverneur en 1635 et retourne en Acadie avec plusieurs familles de colons.

Face aux crédateurs de son mari et la prise de Port-Royal par les Anglais, l'épouse de Charles de Menou décide d'épouser le rival de son défunt mari. Par ce mariage, elle cherche à régler une partie des dettes de son mari, le contrat de mariage stipulant que Charles de la Tour offre la somme de vingt mille tournois à sa future épouse :

<sup>296</sup>CEAAC, 1.59-10, « Histoire d'Acadie – Razilly, d'Aulney, La Tour ».

<sup>297</sup>KENNEDY, Gregory, « À La recherche... », *op. cit.*, p.166.

« Le dit Seigneur de La Tour donne à la dite Dame d'Aulney sa future épouse en consideration de l'amour qu'il lui porte la somme de trente mil livres tournois, de laquelle vingt mil livres demeurent en propre à la dite Dame et aux siens de son cote et ligne a percevoir et prendre sur le fort et habitation de la Riviere St. Jean, ses appartenances et dependances et les dix mil livres restantes entreront en la dite future communauté<sup>298</sup> ».

La somme donnée à son épouse est conséquente mais les dettes de Charles de Menou s'élèvent à plusieurs centaines de milliers de livres. Le principal créancier, Emmanuel LaBorgne se rend alors en Acadie afin de réclamer son dû mais il ne trouve pas le couple :

« Le Borgne voulait être payé au plus tôt. Quelques semaines après le mariage de la Tour avec la veuve d'Aulney, il se présenta à Port-Royal et fit reconnaître les dettes du défunt pour la somme de 205.286 livres. De la Tour était absent, il en profita pour faire main basse sur toutes les pelleteries appartenant à la succession d'Aulney<sup>299</sup> ».

En 1653, on ne trouve pas trace du couple La Tour. En revanche, il est localisé en 1656 au Cap-Sable. Charles de la Tour s'installe au Cap-Sable à la suite de la prise de Port-Royal par les Anglais<sup>300</sup>. Néanmoins, Charles de la Tour est capturé et emprisonné en Angleterre durant un an. Après sa libération, peu d'informations au sujet de son avenir sont connues mais il meurt au Cap-Sable en 1666. Charles de la Tour a marqué l'histoire du Cap-Sable et de ses habitants.

### 2.1.3 La fondation de la seigneurie de Pobomcoup

Avec ses différentes possessions dans la région du Cap-Sable et sur la rivière Saint-Jean ainsi que ses diverses activités commerciales et administratives, il cède ses terres en concession à des proches. Ses pouvoirs octroyés par la Compagnie de la Nouvelle-France permettent à Charles de la Tour de former des seigneuries. Le fief d'intérêt dans cette étude est celui de Pobomcoup, une seigneurie érigée dans la région du Cap-Sable et accordée à Philippe Muis d'Entremont. Cette étude se penche en particulier sur cette seigneurie du Cap-Sable car les Acadiens déportés à Cherbourg se revendiquent comme les Seigneurs de Pobomcoup et sont les descendants de Philippe Mius d'Entremont.

Philippe Mius d'Entremont est arrivé en Acadie en 1650<sup>301</sup> avec sa femme Madeleine Hélie

---

298CEAAC, 1.46-14, « Mariage : La Tour et veuve d'Aulney ».

299COUILLARD-DESPRES, Azarie, *Charles de Saint-Étienne de La Tour, gouverneur en Acadie, 1593-1666, au tribunal de l'histoire*, Arthabaska, 1932, p.87.

300KENNEDY, Gregory, « À La recherche... », *op. cit.*, p.172.

301Philippe Mius d'Entremont arrive en Acadie avec son épouse, Madeleine Hélie, et leur fille.

lors du retour de Charles de la Tour en Acadie pour succéder à Menou. Comme Charles de la Tour revient en Acadie après un temps d'absence, il doit réorganiser l'administration en Acadie et fait appel à ses proches en France et en Acadie afin de diriger la colonie. Charles de la Tour propose à son ami d'enfance Philippe Mius d'Entremont de devenir lieutenant-major et commandant des troupes du roi en Acadie. Comme les Biencourt et Menou, on constate que Charles de la Tour s'entoure de personnes de confiance. Après trois ans au service de Charles de la Tour, Philippe Mius d'Entremont obtient de celui-ci la seigneurie de Pobomcoup.

Plusieurs historiens se sont attardés sur les origines du nouveau seigneur du Cap-Sable, et il ne fait aucun doute que Philippe Mius d'Entremont est natif de Normandie. Néanmoins, certains ouvrages précisent qu'il est originaire de Cherbourg. Dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, on constate que l'origine exacte de Philippe Entremont est incertaine :

« MIUS (Muis) D'ENTREMONT, PHILIPPE, baron de POBOMCOUP(Pubnico), près du cap de Sable, lieutenant-major, procureur du roi, colon, le premier des d'Entremont de la Nouvelle-Écosse, né en Normandie (probablement à Cherbourg) vers 1601 (ou 1609), décédé vers 1700 (ou 1701) en Acadie<sup>302</sup> ».

Dans leurs ouvrages respectifs, Bona Arsenault et Clarence-Joseph d'Entremont démentent les origines supposées cherbourgeoises de Philippe Mius d'Entremont. Clarence-Joseph d'Entremont fait une véritable étude sur les origines du premier Entremont du Cap-Sable. Selon ce dernier, l'association de Philippe Mius d'Entremont avec Cherbourg est liée à un historien, Émile Lauvrière. L'historien du XIXe siècle affirme dans son œuvre que le premier Mius d'Entremont est natif de Cherbourg :

« Dans ces arrivages se trouvaient des fugitifs de Port Royal livrés par Prebble à la vindicte de Lawrence, et, parmi eux, des descendants de ce Mius d'Entremont qu'en 1650 (plus d'un siècle plus tôt) Charles de la Tour avait précisément amené en Acadie de ce pays même de Cherbourg<sup>303</sup> ».

Cependant, d'Entremont dénonce cette théorie en mettant en avant le manque de sources archivistiques.

« Lauvrière tente de préciser son propos sur les origines de Philippe Mius d'Entremont : « Normand des environs de Cherbourg », mais il n'apporte aucun document sur lequel s'appuyer. Parce que certains de ses petits-fils et

---

302 CORMIER, Clément, « MIUS (Muis) D'ENTREMONT, PHILIPPE, 1er baron de POBOMCOUP », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, Université Laval/University of Toronto, 2003– : [http://www.biographi.ca/fr/bio/mius\\_d\\_entremont\\_philippe\\_1F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/mius_d_entremont_philippe_1F.html). [consulté le 24 nov. 2018]

303 LAUVRIERE, Émile, *La Tragédie d'un peuple...*, op. cit., p.268.

arrières-petits-fils furent expulsés à Cherbourg...<sup>304</sup> ».

Les travaux de Lauvrière sur les origines des Entremont ont marqué les esprits. Plusieurs travaux sur la déportation acadienne en France et surtout sur Cherbourg, ont repris cette supposée origine cherbourgeoise. L'un des derniers historiens à reprendre les idées de Lauvrière est Jean-François Mouhot. Dans ses notes de bas de page de sa thèse, Jean-François Mouhot évoque l'hypothèse émise par Lauvrière :

« 105. Par un fâcheux coup du hasard, Cherbourg était le lieu de naissance probable de Philippe Mius d'Entremont, baron de Pobomcoup, parti pour l'Acadie en 1650 ou 1651 et ce qui fut « l'un des rares seigneurs acadiens à s'occuper de culture et de défrichement » ...<sup>305</sup> ».

Après une reprise minutieuse des différentes archives au sujet des Mius d'Entremont déportés à Cherbourg<sup>306</sup>, cette étude affirme la théorie de Clarence-Joseph d'Entremont. Aucune archive n'avance les origines cherbourgeoises du premier Entremont. Tout simplement, Philippe Mius d'Entremont n'est pas mentionné dans les archives. Si les descendants ne font pas allusion au premier seigneur d'Entremont de Pobomcoup, ils privilégient leur filiation avec deux fils de Philippe Mius d'Entremont : Jacques et Abraham Mius d'Entremont. Jacques et Abraham ont épousé respectivement Anna et Marguerite de La Tour, filles de Charles de la Tour. Pour les Acadiens de Cherbourg, l'intérêt de présenter Jacques d'Entremont est surtout la filiation de sa famille à celle du lieutenant-gouverneur de l'Acadie dont le titre est plus prestigieux que celui de Seigneur de Pobomcoup.

Pour reprendre avec l'histoire de Philippe Mius d'Entremont, il existe peu de sources sur l'histoire de Philippe Mius d'Entremont et ces sources sont inexistantes après la prise de l'Acadie en 1654 par le major Robert Sedgewick :

« Il nous est impossible de savoir ce à quoi s'adonna le baron Philippe Mius d'Entremont durant les longues années de l'occupation anglaise. Il dut s'approvisionner en faisant un peu culture, mais surtout en s'adonnant à la pêche et à la traite. Peut-être se lia-t-il avec Rivedou dans l'établissement de la pêche sédentaire, en envoyant ses produits de la pêche sédentaire, en envoyant ses produits sur le marché de Boston<sup>307</sup> ».

---

304D'ENTREMONT, Clarence-Joseph, *Histoire du Cap-Sable...*, *op. cit.*, p.790.

305MOUHOT, Jean-François, *Les réfugiés acadiens.....*, *op. cit.*, p.384.

306Les informations sur les Mius d'Entremont dont les Pétitions sont surtout présentes dans les archives départementales du Calvados dans les archives C-1019 à C-1022 et au Service Historique de la Défense à Cherbourg dans les Correspondance adressée par le secrétaire d'État de la Marine au commissaires aux classes à Cherbourg 1759-1781 : 4P<sup>1</sup> 2 et celles de 1782-1789 : 4P<sup>1</sup> 3.

307D'ENTREMONT, Clarence-Joseph, *Histoire du Cap-Sable...*, *op. cit.*, p.817.

Cette supposition de Clarence-Joseph d'Entremont reste une hypothèse car les sources permettant de l'affirmer sont lacunaires. Au regard de l'histoire du Cap-Sable, il paraît probable que le Seigneur de Pobomcoup profite de la pêche commerciale de son ami, Charles de La Tour. Durant la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, l'Acadie est marquée par l'essor du commerce entre les Acadiens et Boston :

« Grâce à leur proximité, les Acadiens font appel aux marchands de bostonnais afin d'échanger du poisson, des surplus agricoles et des fourrures contre des produits recherchés tels que des couteaux, des aiguilles, de la vaisselle, du sucre, de la mélasse et du rhum<sup>308</sup> ».

L'Acadie est une colonie marquée par les relations étroites entre ses membres. Charles de la Tour a bénéficié du réseau construit par son cousin, Charles de Biencourt. Il est évident que Philippe Mius d'Entremont jouit du réseau de son ami. De surcroît, les fils de Philippe Mius d'Entremont commercent avec les marchands de Boston selon Clarence-Joseph d'Entremont. Les deux frères chassent dans la région du Cap-Sable pour ensuite se rendre à Boston afin de vendre la production de leur pelleterie<sup>309</sup>. Si le père a bénéficié du réseau de son ami, ses fils en ont donc toujours l'usufruit. Cependant, la seconde génération a dépassé le cadre de l'amitié pour se lier par le mariage à la famille La Tour. Ces liens matrimoniaux renforcent les relations commerciales établies par la première génération de Seigneurs de Pobomcoup. *In globo*, les habitants du Cap-Sable tirent profit du commerce avec les marchands de Boston.

Pour continuer sur les relations entretenues par les colons du Cap-Sable avec les autres communautés, les seigneurs d'Entremont sont très proches des Amérindiens. Suite à l'attaque de Samuel Argall sur Port-Royal en 1613, Charles de la Tour et les colons se sont cachés au Cap-Sable parmi les Amérindiens. Plusieurs décennies après cet épisode, on note que les communautés *Mi'kmaq* vivent cette fois au sein même des territoires des colons. Par exemple, on dispose de certaines lettres qui attestent de la cohabitation des deux communautés dans la seigneurie de Pobomcoup :

« Le nommé Silvain, commandant un petit Corsaire en Course le long des côtes de Boston a fait plusieurs prises et étant entré s'en revenant le long des côtés de l'Acadie dans le port de Pobomkou, il y a trouvé le dit Sieur de Pobomkou et près de 200 sauvages qui y mourraient pour ainsi dire de faim[...]»<sup>310</sup> ».

La famine évoquée par l'auteur est celle de 1709, seule répertoriée à l'époque du régime

308LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, op. cit., p.73.

309D'ENTREMONT, Clarence-Joseph, *Histoire du Cap-Sable...*, op. cit., p.1357-1358.

310CEAAC, 1.5-17, « Durand de Garennes au ministre – 20 Juillet 1711 ».

français<sup>311</sup>. En outre, la lettre mentionne la présence de deux cents sauvages à Pobomcoup, cette concentration pose question. Les *Mi'kmaq* sont des Amérindiens semi-sédentaires, c'est-à-dire qu'ils se déplacent sur le territoire selon la saison. Si des Amérindiens viennent dans l'un des établissements, c'est pour commercer avec les Français. De plus, le Cap-Sable est peut-être l'une des régions les plus peuplées par les *Mi'kmaq*, une telle concentration est intrigante surtout qu'ils souffrent de la famine. L'explication la plus probable défendue par les historiens est la dépendance des *Mi'kmaq* aux Français. Au contact des colons, les *Mi'kmaq* adoptent les coutumes des Européens comme par exemple les fusils pour la chasse. Pourquoi penser que ces *Mi'kmaq* sont devenus dépendants des colons de Pobomcoup ? Après l'attaque de Port-Royal par Samuel Argall, Charles de la Tour a suivi les Amérindiens du Cap-Sable dans leur chasse afin de survivre. Si les *Mi'kmaq* installés à Pobomcoup meurent de faim, pourquoi ne partent-ils pas chasser ? Si le manque de gibier peut être un début de réponse, il semble étonnant qu'une communauté qui pratique, la chasse, la pêche et la cueillette ne puisse subvenir à ses besoins surtout que les *Mi'kmaq* se déplacent en fonction des saisons pour s'approvisionner en ressources. Cette hypothèse s'appuie sur les propos de Nicole Lang et Nicolas Landry. Le contact avec les Européens font perdre leur autonomie aux Amérindiens. On le voit dans cette étude que les *Mi'kmaq* du Cap-Sable sont en contact étroit avec les colons.

En outre, la cohabitation entre les deux communautés facilite d'autres rapprochements entre colons et Amérindiennes. Dès Charles de la Tour, plusieurs colons se marient avec des femmes *Mi'kmaq*. Si les femmes sont plus nombreuses à venir s'installer en Acadie, elles représentent un faible nombre par rapport à la taille de la population masculine de la colonie. En conséquence, durant tout le XVII<sup>e</sup> siècle, on constate des unions entre des Acadiens et des Amérindiennes. Au sein de la famille d'Entremont, Philippe Mius d'Azit, Cadet de Philippe Mius d'Entremont, épouse une *Mi'kmaq*. Il faut savoir qu'avant cette union, Philippe II a eu des enfants en dehors du mariage avec une *Mi'kmaq* :

« Pour ce qui est du Premier Groupe d'enfants, dont deux se sont intégrés à la tribu micmaque, on peut se demander s'ils sont nés d'un mariage légitime et même s'ils eurent tous la même mère<sup>312</sup> ».

Les relations en dehors du mariage sont assez fréquentes entre les colons et les Amérindiennes car les *Mi'kmaq* n'ont pas la même conception des relations entre les hommes et femmes. Les missionnaires luttent contre ces relations hors mariage en procédant à des unions<sup>313</sup>. En

311 LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, op. cit., p.69.

312 D'ENTREMONT, Clarence-Joseph, *Histoire du Cap-Sable...*, op. cit., p.969.

313 LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, op. cit., p.61.

1687, Philippe Mius d'Azit contracte un mariage avec une *Mi'kmaq*, Marie<sup>314</sup>. Toute la branche de la famille Mius d'Azit est donc issue d'un métissage entre Français et *Mi'kmaqs*. Les Entremont côtoient et entretiennent de bonnes relations avec les Amérindiens. Ces relations expliquent que les Amérindiens se réfugient à Pobomcoup durant la famine de 1709 car certains *Mi'kmaqs* sont des membres de la famille d'Entremont. La question du métissage et des relations entre les Acadiens et les Amérindiens du Cap-Sable, sont essentielles pour comprendre l'histoire du Cap-Sable après le Traité d'Utrecht.

## 2.2 *Cap-Sable à la suite du traité d'Utrecht*

### 2.2.1 Les Acadiens au cœur des enjeux du peuplement des colonies

En 1713, le traité d'Utrecht marque un tournant pour le Cap-Sable qui passe sous administration britannique. Dans le traité, il est convenu entre les deux nations que les Acadiens puissent quitter les territoires cédés aux Anglais dans le délai d'un an afin de leur permettre de passer en territoire français :

« [...] vous savez que par l'article 14 du Traité de paix entre le Roy de France et la Reine de la Grande-Bretagne que les habitants de colonies cédés par la France ont la liberté de se retirer ailleurs dans l'espace d'une année avec leurs effets mobiliers qu'ils pourront emportés[...]»<sup>315</sup>.

Passé ce délai, tous les Acadiens restants, sur le territoire acquis par les Anglais, deviennent des sujets de la couronne britannique. Si les deux puissances s'accordent sur cet hypothétique départ des Acadiens, Londres est conscient que le départ des Acadiens de sa nouvelle colonie est un problème. En 1713, la présence anglaise dans la péninsule se résume à la garnison installée à Annapolis-Royal, anciennement Port-Royal. Sans les Acadiens, la garnison devient la seule représentation européenne dans la péninsule et les terres anciennement exploitées par les colons sont condamnées à devenir des friches<sup>316</sup>. De plus, les Acadiens fournissent les provisions nécessaires à la survie de la garnison d'Annapolis-Royal :

« Un exode massif des Acadiens mena toutefois au désastre. Sans eux, la colonie serait "entièrement dépourvue d'habitants". S'ils migraient et prenaient leur bétail mobile (cinq mille têtes de bétail et un nombre incalculable de

<sup>314</sup>JEAN, Denis, *Ethnogènese...*, *op. cit.*, p.73.

<sup>315</sup>CÉAAC, 1.6-41, « Traité d'Utrecht », lettre de L'hermite à Nicholson du 12 juillet 1714.

<sup>316</sup>Les Acadiens ont développé un système unique agricole basé sur la construction de digue appelé Aboiteaux dont l'objectif est cultivable des terres à proximité de la mer.

moutons, de porcs et de chevaux), ils "dépouilleraient ce pays et le réduiraient à son état primitif<sup>317</sup> ».

Les Britanniques voient aussi un intérêt à maintenir les Acadiens sur le sol puisque ceux-ci entretiennent de bonnes relations avec les Amérindiens. Aux désavantages causés par l'absence des Acadiens dans la colonie anglaise, il s'ajoute que les Français souhaitent attirer les Acadiens sur les îles Royale et Saint-Jean. En les installant dans les îles avoisinantes, la France peut menacer les colonies britanniques de Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Pour Londres, empêcher les Acadiens de rejoindre les territoires français devient donc un enjeu géostratégique.

Pour s'assurer que les Acadiens restent en Nouvelle-Écosse, les Britanniques emploient plusieurs stratagèmes pour les empêcher de quitter la péninsule. Le premier moyen déployé par Londres est d'entraver l'embarquement des Acadiens sur les navires. S'ils ne peuvent pas interdire aux Acadiens de monter à bord des navires, ils peuvent les empêcher d'emporter leurs biens ou leurs provisions. Le marquis de Vaudreuil en fait état dans une lettre du 20 septembre 1714 :

« toutes les difficultéz que les Anglais leur faisoient exprès pour les engager à ne point s'en aller ou à tout abandonner, ne voulant pas suivant les lettres du P.Félix leur permettre d'emporter plus de vivres pour l'isle royalle, que la quantité nécessaire pour s'y rendre et rien d'autres choses de tous les autres effets<sup>318</sup> ».

La Grande-Bretagne ne peut retenir les Acadiens sur son sol, elle cherche donc à les convaincre de rester. Elle offre par exemple l'opportunité à certaines familles le droit de posséder ou garder leurs propriétés. Ces différentes actions menées par les Britanniques ne fonctionnent qu'à moitié car une part des Acadiens quitte la colonie britannique pour les possessions françaises.

De son côté, les autorités françaises ne convainquent pas les Acadiens de s'installer sur les îles Royale et Saint-Jean. Avant de s'établir sur ces terres, des Acadiens s'y rendent afin d'évaluer le potentiel du territoire. Par exemple le 28 juin 1714<sup>319</sup>, onze Acadiens du Cap-Sable dont un dénommé Joseph d'Entremont l'explore. Il est accompagné par Jean Pitre, son épouse et ses huit enfants. Dans sa liste des Acadiens du Cap-Sable partis pour l'île Royale, Clarence-Joseph d'Entremont ne mentionne pas ce Joseph parmi les Mius d'Entremont qui partent pour Louisbourg. En 1714, deux Joseph d'Entremont vivent en Acadie, il faut donc déterminer duquel il est question car Clarence-Joseph d'Entremont ne le fait pas. Après comparaison de la situation de chaque Joseph d'Entremont, certains détails permettent d'attester que le Joseph d'Entremont concerné est le fils de

317GRENIER, John, *The far...*, op. cit., p.30.

« *A mass exodus of the Acadians, however, threatened disaster. Without them, the colony would be "entirely destitute of inhabitants". If they migrated and took their movable livestock (five thousands head of cattle and untold numbers of sheep, hogs, and horses), they would "strip that country and reduce it to its primitive state" ».*

318CEAAC, 1.6-29 : « Vaudreuil, Vaudreuil et Bégon au ministre 16 et 20 septembre 1714 ».

319CEAAC, 1.21-5, « Habitants venus de l'Acadie 1713-1714 ».



Jacques d'Entremont. Dans la mesure où le fils de Jacques d'Entremont est célibataire en 1714 alors que son homonyme<sup>320</sup> est marié et père à cette époque. Le fait que Clarence-Joseph omet de citer Joseph parmi les Acadiens du Cap-Sable rejoignant les terres françaises, est étonnant car les autres enfants de Jacques I Mius d'Entremont ont quitté l'Acadie après le traité d'Utrecht :

« De la famille d'Entremont, il n'y a eut que les enfants de Jacques Mius d'Entremont qui laissèrent la péninsule après la conquête anglaise<sup>321</sup> ».

Si Joseph d'Entremont est allé sur l'île Royale, aucun document ne témoigne de son installation sur l'île française au même titre que Jean Pitre<sup>322</sup>. L'explication la plus probante est son désintérêt pour l'île Royale comme bon nombre d'Acadiens. Les terres de l'île Royale sont incultes et boisées, les Acadiens sont contraints de recommencer tout le travail réalisé depuis un siècle en Acadie afin de pouvoir cultiver la terre de l'île Royale<sup>323</sup>. Joseph d'Entremont délaisse donc la possession française mais de sources certaines, ses sœurs ont bien rejoint l'île Royale. A contrario des autres Acadiens, ses sœurs rejoignent l'île Royale pour une autre raison, elles sont toutes mariées à des officiers français dont l'une au gouverneur de l'île :

« La raison pour ces filles sont allées habiter l'île Royale est bien simple ; c'est que deux d'entre elles étaient déjà mariées à des officiers de Port-Royal après la conquête ; une autre épousa le gouverneur de l'île Royale après la conquête ; une autre épousa le gouverneur de l'île [...]»<sup>324</sup> ».

Les liens matrimoniaux expliquent en partie le départ d'Acadiens pour l'île Royale. Le cas de la famille Mius d'Entremont démontre un fait généralisé, les terres des îles Royale et Saint-Jean déplaisent aux Acadiens qui restent en Nouvelle-Écosse. On estime que sur les 500 familles acadiennes, 67 familles tentent l'expérience sur l'île Royale<sup>325</sup>.

Hormis les Entremont, une seconde famille emblématique du Cap-Sable est partagée sur la décision à prendre, la famille La Tour. Certains descendants de Charles de la Tour encore présents dans la péninsule, restent de par leur mariage avec des Acadiens. Par exemple, Anne de la Tour est mariée au seigneur de Pobomcoup, Jacques d'Entremont. Contrairement à leurs filles, Jacques d'Entremont et Anne de la Tour restent en Nouvelle-Écosse car ils sont en possession de titres dont

---

320Ce Joseph d'Entremont ne vit pas au Cap-Sable mais à Annapolis-Royal.

321D'ENTREMONT, Clarence-Joseph, *Histoire du Cap-Sable...*, op. cit., p.1549.

322Au sujet de Jean Pitre, il part visiter l'île Royale avec sa famille. Si celui-ci se désintéresse pour l'île Royale, pourquoi amener sa famille sur l'île ?

323LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, op. cit., p.78.

324D'ENTREMONT, Clarence-Joseph, *Histoire du Cap-Sable...*, op. cit., p.1550-1551.

325LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, op. cit., p.79.

la seigneurie de Pobomcoup. Quant aux autres descendants de Charles de la Tour, ils quittent le Cap-Sable vers le 20 septembre 1714 comme le confirme le marquis de Vaudreuil :

« Les Srs de femmes, Latour, Defiguier et Daillebont se sont embarqués suivants vos ordres sur l'Affricain avec trente soldats des troupes pour servir à l'Isle Royale et tous les habitants qui ont demandé à y passer plusieurs négociants y ont envoyé des vivres et il y a lieu de croire qu'on y en manquera pas l'Affricain en estant chargé<sup>326</sup> ».

L'année qui suit la signature du traité d'Utrecht, Français et Britanniques se sont battus pour attirer ou maintenir les Acadiens sur leurs terres respectives, alors qu'ils sont abandonnés par les premiers et attaqués par les seconds durant tout le XVIIe siècle. Jusqu'à la déportation en 1755, les Acadiens sont instrumentalisés par les deux puissances coloniales. De surcroît, les deux belligérants cherchent à contrôler une autre communauté, les Amérindiens.

### 2.2.2 L'hostilité des *Mi'kmaq*s du Cap-Sable à l'égard des Britanniques

Le traité d'Utrecht cède l'Acadie et ses habitants à la Grande-Bretagne, les tribus amérindiennes n'entendent pas collaborer avec les nouvelles autorités. Les *Mi'kmaq*s interdisent aux Anglais de bâtir des colonies en Nouvelle-Écosse et de pêcher dans leurs eaux<sup>327</sup>. Contrairement aux Français, les Britanniques n'ont jamais eu l'autorisation des *Mi'kmaq*s de pouvoir s'installer sur leurs terres. Le traité d'Utrecht est signé entre les deux forces européennes, en excluant les Amérindiens. De surplus, le traité d'Utrecht coupe le pays des *Mi'kmaq*s en deux parties entre la France et la Grande-Bretagne :

« Le traité d'Utrecht, qui transférait la possession de l'Acadie de la France à la Grande-Bretagne, ne servait pas les intérêts des Micmacs puisque leur territoire se trouvait ainsi divisé entre les deux puissances coloniales, faute d'autant plus que le traité omettait de définir une frontière précise entre les deux secteurs<sup>328</sup> ».

Ce traité démontre la vision des Européens au sujet des Amérindiens. Les Français qui entretiennent toujours de bonnes relations comme au temps de Charles de la Tour, n'invitent pas les *Mi'kmaq*s à la table des négociations. Français et Britanniques se servent des Amérindiens à leurs propres fins.

L'année 1713 ne marque en aucun cas le début des hostilités entre Anglais et *Mi'kmaq*s. Les

326CEAAC, 1.6-29 : « Vaudreuil, Vaudreuil et Bégon au ministre 16 et 20 septembre 1714 ».

327LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie, op. cit.*, p.96.

328DICKASON, Olive Patricia, « La Guerre navale des Micmacs contre les Britanniques, 1713-1763 », MARTIN, Charles A(dir.), *Les Micmacs et la mer*, Recherches amérindiennes au Québec, Montréal, 1986, p.239.

tensions débutent bien avant le traité d'Utrecht. Par exemple, en 1695, le sieur Villebon mentionne des attaques des *Mi'kmaq*s sur les navires anglais dans son journal :

« Le 12e. J'apris que les micmacs qui estoient en guerre au cap-sable pour prendre des batiments pescheurs n'étoient pas encor de retour, qu'ils avoient tué un anglois, et blessé un autre, que les micmacs avoient attaque 3 batiments et ses pescheurs mais qu'ils n'avoient pu prendre, sans autre particularité, que sept françois dont quelques unes avoient esté de l'équipage du Sr.Batiste avoient pris avec un méchant bateau deux quesches qu'ils en avoient envoyé en rançon et garder l'autre, le sel qu'ils ont trouvé dedans a fait beaucoup de plaisir aux habitants, et que nos costes estoient remplies de pescheurs et cela depuis la perte de la courvette<sup>329</sup> ».

Les historiens ont répertorié de nombreuses affaires qui prouvent les relations houleuses entre les Amérindiens et les Anglais avant le traité, l'une d'elles concerne les *Mi'kmaq*s du Cap-Sable. En 1676, un navire de Nouvelle-Angleterre capture des *Mi'kmaq*s du Cap-Sable et les vend dans les Açores aux Portugais comme esclaves<sup>330</sup>.

Le Cap-Sable est au cœur des régions où les Amérindiens et les Anglais s'affrontent régulièrement. Les eaux du Cap-Sable sont réputées comme étant une zone riche en ressources halieutiques et les Anglais y pêchent depuis le début du XVIIe siècle. En effet, les gouverneurs de l'Acadie au XVIIe siècle ont laissé aux pêcheurs de Nouvelle-Angleterre le droit de pêcher dans les eaux à la condition du paiement d'une taxe. Ce droit est un grand problème car les Anglais de Nouvelle-Angleterre s'accaparent des richesses marines du Cap-Sable sous les yeux des *Mi'kmaq*s et des Acadiens. Cette pêche source de tension entre les communautés du Cap-Sable et les Britanniques, est donc aussi source de tension entre les Britanniques et les *Mi'kmaq*s.

Après signature du traité d'Utrecht, les raids *Mi'kmaq*s sur les navires de pêche anglais s'intensifient surtout au Cap-Sable où les Anglais pêchent de manière régulière. *Mi'kmaq*s et Acadiens du Cap-Sable mènent donc ensemble des attaques contre les navires de pêche comme le relate Clarence-Joseph d'Entremont. Il mentionne que François Amirault et Joseph Mius d'Azy ont menacé de s'emparer avec des Amérindiens de plusieurs navires de pêche en mai 1715 :

« Ce qui se passa alors ne nous est pas connu, mais deux jours plus tard, le 25, François Amirault vint trouver le capitaine Southack avec menace de se mettre à la tête de 100 Amérindiens et de s'emparer de tous les bateaux de pêche de la côte<sup>331</sup> ».

<sup>329</sup>CEAAC, 1.3-14, « Sr Villebon, Journal 1695 ».

<sup>330</sup>PLANK, Geoffrey, *An Unsettled Conquest: the British campaign against the people of Acadia*, University of Pennsylvania Press, Philadelphie, 2000, p.31.

« In the spring of 1676 a New England ship captain named Laughton landed near Cap Sable, at the southermost tip of the peninsula of Acadia, captured a group of *Mi'kmaq* individuals, sailed to the Azores Islands, and sold his captives to the Portuguese as slaves ».

<sup>331</sup>D'ENTREMONT, Clarence-Joseph, *Histoire du Cap-Sable...*, op. cit., p.1587.

Dans les faits, Clarence-Joseph d'Entremont explique que le Capitaine Southack apprend trois jours après cette menace que les *Mi'kmaq* prirent plusieurs navires de pêche mais sans préciser si les deux Acadiens sont les commanditaires des prises. Sachant que Joseph Mius d'Azy est le fils de Philippe II Mius d'Azy et d'une Autochtone, la question est de savoir si le Capitaine Southack le considère comme un Acadien ou un *Mi'kmaq* étant donné que c'est un métis<sup>332</sup>. Il semble donc difficile de savoir si les deux Acadiens sont intervenants lors de ces prises. Néanmoins, cet épisode montre que les relations créées au XVII<sup>e</sup> siècle entre les Acadiens et les *Mi'kmaq* sont maintenues après la cession de l'Acadie.

Pour continuer, les Français s'appuient sur les *Mi'kmaq* afin de reprendre l'Acadie aux Britanniques. Pour rappel, les Acadiens se revendiquent comme neutres auprès des autorités de Nouvelle-Écosse et ne signent pas les serments d'allégeance. Pour reprendre l'Acadie et maintenir le contact avec les *Mi'kmaq*, les Français se servent de la présence de missionnaires en Nouvelle-Écosse afin de guider les *Mi'kmaq* contre les Britanniques :

« Ces autorités civiles et religieuses percevaient les Micmacs à la fois comme une force auxiliaire pouvant être utilisées contre les Anglais et comme des membres de la vraie foi, que l'on devait protéger contre les agissements hérétiques des Anglais<sup>333</sup> ».

Les missionnaires jouent donc un double rôle en Nouvelle-Écosse, ils prêchent la foi catholique aux *Mi'kmaq* et entretiennent leur opposition aux Britanniques. Dans un mémoire du roi à destination du sieur de Ramezay, on constate l'intérêt de la France à vouloir conserver les *Mi'kmaq* comme allié :

« Le Sieur de Vaudreuil a informé sa majesté que les Anglais mettent tout en usage pour attirer dans leurs intérêts les sauvages de Panamské et de la rivière Saint-Jean que les missionnaires de leur part donnent tous leurs soins pour l'empescher et pour entretenir dans les sentiments de la vraie religion ces sauvages qui paroissent chancelans sur le party qu'ils doivent prendre, comme il est de conséquence de les conserver dans les interests des Français<sup>334</sup> ».

Les Français ont un rôle majeur dans la politique hostile des *Mi'kmaq* contre les Britanniques. Toutefois, les *Mi'kmaq* restent maîtres de leurs terres et de leurs relations qu'ils entretiennent avec les Européens. Si les Amérindiens s'attaquent aux Anglais de la Nouvelle-

---

<sup>332</sup>Si les *Mi'kmaq* adoptent les pratiques de chasse des Français, certains Acadiens portent les habits des Autochtones.

On peut donc penser dans ce cas que les Acadiens portent des tenus identiques à celles des *Mi'kmaq* lors des raids.

<sup>333</sup>MARTIN, Charles A, « Les Micmacs aux îles de la Madeleine : Visions fugitives et glanures ethnohistoriques », MARTIN, Charles A(dir.) ,Les Micmacs et la mer, Recherches amérindiennes au Québec, Montréal,1986, p.175.

<sup>334</sup>CEAAC, 1.7-16, « mémoire du roi au Sieur de Ramezay – 10 juillet 1715 ».

Angleterre ou de la Nouvelle-Écosse, c'est leur décision<sup>335</sup>. En aucun cas, les *Mi'kmaq* se considèrent comme des vassaux du roi de France ou d'Angleterre. Les terres de l'Acadie ou de Nouvelle-Écosse appartiennent aux *Mi'kmaq* et non aux Européens.

Cette vision de peuple libre et maître de ses terres n'est pas acceptée par les Européens et surtout par les Britanniques<sup>336</sup>. Les raids sur les navires de pêche de la Nouvelle-Angleterre ne sont pas sans conséquence car les *Mi'kmaq* s'attaquent aux intérêts commerciaux des Anglais. Dans les décennies qui suivent le traité d'Utrecht, Anglais et Amérindiens s'affrontent dans des guerres violentes et aux conséquences lourdes pour la géopolitique de la région.

### 2.2.3 Le Cap-Sable lors des Guerres de Nouvelle-Écosse

Le traité d'Utrecht provoque une intensification des attaques des Amérindiens à l'égard de la marine britannique car les pêcheurs de Nouvelle-Angleterre amplifient les pêches dans les eaux de l'ancienne Acadie. Pour défendre les intérêts commerciaux des Britanniques le nouveau gouverneur de la Nouvelle-Écosse, Richard Philipps, souhaite la présence de navires militaires britanniques dans les eaux de Nouvelle-Écosse :

« Enfin, Philipps a demandé à l'Amirauté de réserver une frégate à la Nouvelle-Écosse afin de protéger les pêcheurs anglo-américains et de faciliter les communications et les échanges commerciaux dans la colonie<sup>337</sup> ».

Les attaques amérindiennes ont engendré une réponse militaire des Anglais afin de préserver les intérêts des pêcheurs dans la région mais aussi de protéger le commerce entre la Nouvelle-Angleterre et l'Europe dont la principale route passe par les eaux de Nouvelle-Écosse. Ainsi, au Cap-Sable en 1715<sup>338</sup>, les Anglais ont envoyé un navire de combat dénommé *La Rose*. Les attaques des deux camps en 1715, sont les prémices d'un conflit naissant entre les deux communautés.

En 1722, une guerre éclate entre les Amérindiens et les Britanniques en Nouvelle-Écosse : La Guerre des Malécites-Mi'kmaw<sup>339</sup>. Pour l'historien John Grenier, cette guerre est un moment clé

---

335D'ENTREMONT, Clarence-Joseph, *Histoire du Cap-Sable...*, op. cit., p.1586.

336Cette vision amérindienne ne pose pas problème dès la cession de l'Acadie aux Anglais, les Français étaient déjà confrontés à cette vision.

337GRENIER, John, *The far...*, op. cit., p.38.

« Last, Philipps requested that the Admiralty dedicate a frigate as a station ship for Nova Scotia to protect Anglo-American fisherman and aid in communications and trading ventures across the colony ».

338Les raids menés en mai 1755 peut-être sous la demande de François Amirault se poursuivent au Cap-Sable jusqu'en juillet jusqu'à l'envoi du vaisseau *La Rose*.

339GRENIER, John, *The far...*, op. cit., p.46-76.

dans les forces en présence en Nouvelle-Écosse car elle provoque le déclin des Amérindiens<sup>340</sup>. Cette idée émise par l'historien peut expliquer la baisse démographique des *Mi'kmaq* au Cap-Sable qu'évoque Clarence-Joseph d'Entremont dans son œuvre :

« Des 300 Amérindiens qui en 1690 constituaient la population des hommes d'âge mûr à Pobomcoup, il n'en restait plus en 1726 que 30. Il en était de même de ceux de Port-Latour. [...] Donc en 36 ans, la population des hommes de la tribu amérindienne du Cap-Sable est passée de 600 à 60<sup>341</sup> ».

Les propos tenus par John Grenier et Clarence-Joseph d'Entremont dévoilent l'impact majeur de la guerre sur la population amérindienne du Cap-Sable et de Nouvelle-Écosse.

Le conflit prend racine en 1720 lorsque le gouverneur de Nouvelle-Écosse souhaite coloniser la région de Canso au Nord de la péninsule. Cette région est un territoire *Mi'kmaq* et les Amérindiens ont interdit aux Anglais de coloniser de nouveaux territoires. Richard Phillips décide tout de même d'établir un fort à Canso au risque d'engendrer un conflit. Au même moment dans le Maine, le gouverneur Shute étend les territoires de sa colonie sur ceux des Abénakis vers la rivière Kennebec au nord-est de Portland<sup>342</sup>. L'expansion des Anglo-américains sur tous ces territoires amérindiens déclenche une guerre qui s'étend du Nord du Massachusetts jusqu'en Acadie. Différents noms désignent ce conflit. En Nouvelle-Écosse, le nom donné est la guerre des Malécites-Mi'kmaw, en Nouvelle-France et en Nouvelle-Angleterre, elle se nomme la Guerre anglo-abénaki<sup>343</sup>.

Dès les premières heures du conflit, Les *Mi'kmaq* du Cap-Sable rejoignent le conflit. John Grenier mentionne que des *Mi'kmaq* du Cap-Sable se regroupent avec d'autres tribus de Nouvelle-Écosse pour prendre d'assaut Annapolis-Royal :

« Plus inquiétant encore, les Malécites qui s'étaient emparés de la Prospérité l'utilisèrent pour transporter 45 guerriers dans la baie et rejoindre les 120 *Mi'kmaq* de Shubenacadie et du Cap Sable en préparation de leur marche contre Annapolis Royal<sup>344</sup>. »

Les *Mi'kmaq* sont très actifs dans le conflit opposant les Amérindiens aux Anglo-américains entre 1722-1726. Les *Mi'kmaq* du Cap-Sable ne se limitent pas à combattre les troupes britanniques sur le territoire de Nouvelle-Écosse ou dans les eaux du Cap-Sable. Ils interviennent

---

340 *Ibid.*, p.47.

341 D'ENTREMONT, Clarence-Joseph, *Histoire du Cap-Sable...*, *op. cit.*, p.1579.

342 GRENIER, John, *The far...*, *op. cit.*, p.51.

343 Cette guerre possède plusieurs noms en anglais : *Dummer's war* ; *Father Rale's war...*

344 GRENIER, John, *The far...*, *op. cit.*, p.56.

« *More ominously, the Maliseets who had seized the Prosperity used it to transport 45 warriors up the bay to join with the 120 Mi'kmaq from Shubenacadie and Cape Sable in preparation to march against Annapolis Royal* ».

aussi dans le Maine en soutien aux autres tribus amérindiennes :

« En 1724, surtout après le 23 août, quand le Père Rasle à Nanrantsouak fut tué et scalpé par les Anglais de Boston et son corps mutilé, les Amérindiens du Cap-Sable tournèrent de nouveau leur attention vers le Maine, en allant porter secours encore une fois à ceux de cette région[...]»<sup>345</sup> ».

La mort du Père Rôle mérite une attention particulière car Clarence-Joseph d'Entremont explique que ce sont les Anglais qui ont scalpé le prêtre. La pratique du scalpe est utilisée par les Amérindiens mais elle est adoptée récemment par les Anglais de Nouvelle-Angleterre. En effet, les soldats britanniques pratiquent le scalpe, en contre-partie, les colonies offrent une somme pour chaque scalpe rapporté. Par exemple, le 10 décembre 1724, l'assemblée du Massachusetts offre cent livres sterling par scalpe<sup>346</sup>. Cette politique menée par les colonies de Nouvelle-Angleterre n'est pas sans conséquence, les soldats massacrent tous les Amérindiens sans discernement. Par intérêt financier, les rangers n'épargnent pas les femmes, enfants amérindiens<sup>347</sup> et aux Européens qui vivent avec eux. Le prêtre Rôle est scalpé par les rangers et ces derniers vont présenter son scalpe comme celui d'un Abénaki. Le cas de la tribu Abénaki du prêtre Rôle n'est pas un cas isolé mais une généralité. D'autres attaques sont répertoriées sur l'ensemble de la période. La pratique de la scalpation pratiquée explique pourquoi la population amérindienne baisse drastiquement en 1726. Néanmoins, les Britanniques ne sont pas les premiers Européens à adopter la pratique amérindienne, les Français l'adoptent bien avant le XVIIIe siècle.

D'après les dires de Clarence-Joseph d'Entremont, les *Mi'kmaq* du Cap-Sable sont les Amérindiens les plus puissants durant le conflit car ce sont les plus actifs. Dans les travaux de John Grenier, aucune référence n'est faite sur une surpuissance des *Mi'kmaq* du Cap-Sable. Si aucun document ne peut confirmer les propos, certains indices permettent de comprendre que ces *Mi'kmaq* sont supérieurs aux autres groupes. L'un des avantages est la situation géographique du Cap-Sable. La région est éloignée d'Annapolis-Royal, où se trouvent les troupes britanniques de Nouvelle-Écosse. Ces *Mi'kmaq* sont donc moins sujets aux attaques. D'autant plus que les *Mi'kmaq* du Cap-Sable sont de très bons navigateurs et mènent différents raids contre les navires commerciaux ou de combats des Britanniques.

Malgré l'intervention des *Mi'kmaq* du Cap-Sable dans le Maine pour aider les Abénakis, ces

---

345D'ENTREMONT, Clarence-Joseph, *Histoire du Cap-Sable...*, op. cit., p.1597.

346GRENIER, John, *The far...*, op. cit., p.65.

« On December 10, 1724, Captain John Lovewell and his company of rangers, acting under the Massachusetts Assembly's promise of one hundred pounds for each Indian scalp, killed two Abenakis ».

347Ibid, p.64.

« [...] and the rangers massacred nearly two dozen women and children. ».

derniers négocient et signent un traité de paix<sup>348</sup> avec les Britanniques dès l'année 1725. L'année qui suit en Nouvelle-Écosse, les Amérindiens poursuivent le conflit avant de signer le traité de paix<sup>349</sup>. Pour Clarence-Joseph d'Entremont, c'est à la demande des Amérindiens de Pentagouët alliés des *Mi'kmaq*s que ces derniers signent un accord de paix avec les Britanniques<sup>350</sup>. En effet, par l'alliance qu'ils entretiennent, les Amérindiens se considèrent en paix que si tous les alliés ont signé une paix avec l'ennemi.

Durant les négociations de paix, Clarence-Joseph d'Entremont relate que les *Mi'kmaq*s du Cap-Sable ont failli faire échouer les accords de paix entre les différents belligérants. Pour illustrer ce fait, on peut citer la pendaison de deux Acadiens et de trois *Mi'kmaq*s du Cap-Sable à Boston pour piraterie. Cet événement est très bien décrit par Clarence-Joseph d'Entremont qui lui dédie plusieurs pages. Pour le prêtre, cet événement mérite une attention particulière car c'est l'un des seuls actes où des Acadiens et Amérindiens sont pendus pour acte de piraterie<sup>351</sup>. Cette pendaison confirme les hypothèses au sujet de l'étroite collaboration entre les deux communautés du Cap-Sable. Les autres faits que le prêtre présente sont des actes de piraterie qui ont lieu en mer. Au final, les *Mi'kmaq*s du Cap-Sable, sous la pression des autres tribus amérindiennes, signent la paix avec les Britanniques. Cette paix marque le dernier conflit où les habitants du Cap-Sable prennent part.

Au cours de la Troisième guerre intercoloniale, les Acadiens et *Mi'kmaq*s du Cap-Sable sont sollicités à prendre part au conflit :

« Les Acadiens du Cap-Sable, nommément les d'Entremont, oncles de du Vivier, malgré les efforts de ce dernier pour obtenir leur coopération, n'eurent pratiquement rien à souffrir de cette guerre, surtout parce qu'ils se trouvaient loin des champs de bataille. Même ils reçurent de la part du gouvernement d'Annapolis-Royal des louanges pour leur bonne conduite. Il faut rappeler qu'à cette date ils avaient prêté le serment d'allégeance<sup>352</sup> ».

Ce propos de Clarence-Joseph d'Entremont est à nuancer. Si le territoire du Cap-Sable est éloigné des différents lieux de conflits, les Acadiens sont sollicités par les autres communautés pour y prendre part. Comme le dit Clarence-Joseph d'Entremont, François du Pont Duvivier sollicite ses oncles d'Entremont dans la guerre pour la reconquête de l'Acadie :

« Je fis partir un sauvage par terre et marqué à messieurs Dantremont [d'Entremont], frères de feu ma mère, de venir me joindre et de m'amener tous les habitants et Sauvages de ce quartier, mais auparavant de croizer dans leur

---

348Le Traité de Dummer.

349Le Traite de Mascarene.

350D'ENTREMONT, C-J, *Histoire du Cap-Sable...*, op. cit., p.1599.

351Ibid, p.1601-1602.

352D'ENTREMONT, C-J, *Histoire du Cap-Sable...*, op. cit., p.1783.



petite goualette pour avertir monsieur Méchin et luy remettre ma lettre<sup>353</sup> ».

Aucun document ne confirme que les Entremont ont participé à la guerre et ceci accrédite les dires de Clarence-Joseph d'Entremont. Vraisemblablement, on constate un changement de comportement au Cap-Sable. Lors de la Guerre des Malécites-Mi'kmaw, les Acadiens du Cap-Sable et les *Mi'kmaq*s ont mené différentes actions contre les autorités de Nouvelle-Écosse comme des actes de piraterie. Durant la Troisième guerre intercoloniale, le Cap-Sable se tient à distance des conflits. Pour Clarence-Joseph d'Entremont, les Acadiens restent neutres par crainte des représailles des autorités à Annapolis-Royal. Cette neutralité tardive des Acadiens du Cap-Sable est assez étonnante. Dès le traité d'Utrecht, les Britanniques demandent aux Acadiens de jurer fidélité à la couronne. Ils s'y refusent et se déclarent neutres dans les conflits entre la France et la Grande-Bretagne. Néanmoins, les Acadiens du Cap-Sable attaquent les navires britanniques comme le fait François Amirault. Pourquoi les Acadiens du Cap-Sable craignent-ils les représailles en 1740 ?

Il y a un point que Clarence-Joseph d'Entremont oublie de mettre en avant. Les Acadiens ont attaqué les Britanniques avec les *Mi'kmaq*s. Après la guerre des Malécite-Mi'kmaw, la population *Mi'kmaq* a fortement baissé au Cap-Sable et ailleurs. Les habitants du Cap-Sable comptent sur les *Mi'kmaq*s pour faire pression sur les Britanniques, ont perdu un allié de poids dans la région. Ce détail explique pourquoi les Entremont ne se joignent pas au conflit.

Le second argument avancé par Clarence-Joseph d'Entremont est le serment d'allégeance. En 1740, les familles de Pobomcoup ont annoncé fidélité à la couronne britannique :

« Ce sont les deux frères Charles et Joseph d'Entremont ; Pierre Landry, marié à leur sœur Marguerite ; François Villate, leur oncle par alliance ; René Landry, qui devait nécessairement être le fils de Pierre, puisque François du Pont du Viviers, dans sa lettre de 1744 à son oncle Jacques II d'Entremont, l'appelle dit d'Azy ; et Jacques Amirault, beau-frère de Jacques II d'Entremont. Le nom de ce dernier, frère de Charles et Joseph, est absent de cette liste<sup>354</sup> ».

Le serment de fidélité ne concerne que les Acadiens de Pobomcoup mais pas les autres familles présentes dans la région du Cap-Sable. Certains Mius d'Entremont ne sont pas concernés par le serment d'allégeance. Ces points permettent de comprendre pourquoi les Entremont n'ont pas rejoint François Dupont Duvivier dans la guerre.

En 1748, la paix est signée entre les deux puissances. Après la signature du traité de paix, les autorités britanniques commencent à évoquer l'idée de déporter les Acadiens :

---

353POTHIER, Bernard, *Course à l'Acadie*, éditions d'Acadie, Moncton, 1982, p.82.

354D'ENTREMONT, Clarence-Joseph, *Histoire du Cap-Sable...*, *op. cit.*, p.1785.

« Dans une lettre commune au secrétaire d'État, ils ont recommandé d'utiliser la force militaire pour expulser les Acadiens les plus "odieux" et les remplacer par des immigrants protestants<sup>355</sup> ».

Depuis 1720, la question de déporter les Acadiens de Nouvelle-Écosse est un sujet récurrent dans les discussions de l'administration mais les Britanniques ont besoin des Acadiens afin de subvenir aux besoins de la garnison installée à Annapolis-Royal. Après la Troisième guerre intercoloniale, les Britanniques constatent de l'importance stratégique la Nouvelle-Écosse et souhaitent donc « britanniser<sup>356</sup> » la colonie. Cependant, la garnison d'Annapolis-Royal est la seule représentante de la présence britannique dans la colonie. Londres est donc obligée de réformer la Nouvelle-Écosse.

Comme expliqué dans la première partie, c'est en 1749 que les autorités britanniques décident de mettre en application leur nouvelle politique coloniale en nommant Edward Cornwallis comme nouveau gouverneur de Nouvelle-Écosse. Le nouvel homme fort de la colonie est chargé de bâtir la rivale de Louisbourg, Halifax, et d'installer des colons britanniques. L'arrivée d'Edward Cornwallis et de ses successeurs enclenche le départ de plusieurs centaines de familles acadiennes pour les îles Royale et Saint-Jean mais le Cap-Sable n'est pas concerné par cette vague migratoire. L'explication probable pour expliquer ce phénomène est que la région du Cap-Sable est éloignée des lieux où les Britanniques sont présents comme Annapolis-Royal ou Halifax. De plus, l'influence de Louisbourg est moins importante que dans d'autres espaces de la péninsule. Pour terminer, la présence des *Mi'kmaq* est un gage de sécurité pour les Acadiens de la région.

Vraisemblablement, les Acadiens du Cap-Sable sont épargnés par les différentes évolutions politiques de la Nouvelle-Écosse. Seul fait que Clarence-Joseph d'Entremont rapporte est la mise en place de passeports pour pouvoir pêcher mais cette politique n'a qu'un faible impact sur les Acadiens. Il faut attendre la déportation pour le Cap-Sable puisse être touché par la nouvelle politique britannique en Nouvelle-Écosse.

## 2.3 *Les déportations des Acadiens du Cap-Sable*

### 2.3.1 1756, la première déportation

En juillet 1755, Charles Lawrence, nouveau gouverneur de Nouvelle-Écosse, décide de déporter les Acadiens de la Nouvelle-Écosse en commençant par ceux de la région de Beaubassin et de l'isthme de Chignectou. Le Cap-Sable étant également un territoire de Nouvelle-Écosse, ces

<sup>355</sup>PLANK, Geoffrey, *An Unsettled ...*, op. cit., p.116.

<sup>356</sup>LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, op. cit., p.92.

Acadiens sont destinés au même sort. Néanmoins, les Acadiens du Cap-Sable ne sont déportés que plusieurs mois après ceux de Beaubassin. L'abbé de Desclanves écrit dans une lettre que les Acadiens de la région du Cap-Sable sont concernés par la déportation à partir du 23 avril 1756 :

« Seul le Cap Sable avoit esté a de toute insulte jusqu'au 23 avril, qu'un village fut investi et enlevé, tout fut brûlé, et les animaux tués ou pris, et une maison à quatre lieues de la eut le même sort, le même jour<sup>357</sup> ».

Pour déporter les Acadiens de la région du Cap-Sable, Charles Lawrence charge Jebediah Preble. Il lui adresse une lettre datée du 9 avril 1756 :

« On m'a informé que certains d'entre eux resteraient encore dans différentes parties de la province, en particulier à Cape Sable et dans les environs. il vous est donc vivement demandé de vous installer à Cap Sable ou dans certains des ports adjacents<sup>358</sup> ».

Si la déportation des Acadiens du Cap-Sable fait l'objet d'un rapport de la part de Preble, il existe quelques écrits du côté francophone qui résume l'action de l'armée britannique au Cap-Sable en 1756 :

« Seul le Cap Sable avoit esté a de toute insulte jusqu'au 23 avril, qu'un village fut investi et enlevé, tout fut brûlé, et les animaux tués ou pris, et une maison à quatre lieues de la eut le même sort, le même jour. Le dimanche après la Passion, on pillait une maison et on prit les bestiaux appartenant à M. Joseph d'Entremont qui avait été pris à la pêche avec un fils à lui, un à sa femme et un garçon de Port-Royal. Il y avait à une petite lieue de la maison, mon presbytère et une modeste chapelle, ils n'ont pas brûlé un petit oratoire que j'avais où ils ont été, le lundi de la Pentecôte<sup>359</sup> ».

Par son récit, l'abbé Desclanves décrit l'action menée par les forces anglaises à l'égard des Acadiens du Cap-Sable. On voit par la lettre que les Anglais procèdent de la même manière que dans les autres régions de la Nouvelle-Écosse.

Outre d'évoquer la destruction des lieux, l'abbé Desclanves mentionne la capture d'un Acadien connu : Joseph d'Entremont. Descendant de Philippe Mius d'Entremont, Joseph d'Entremont est l'un des Acadiens du Cap-Sable débarqué à Cherbourg comme l'atteste un acte de sépulture de la ville :

---

357CEAAC, 2. 5-18 « Desclanves, l'abbé – lettres du 22 juin 1755 – 8 mars 1759, accuse les autorités françaises ».

358CEAAC, 1.23-10, « Cap-Sable – Acadiens à déporter 1756 ».

« *I have been informed that some of them to still remain in different parts of the province particularly at Cape Sable and the place round about. you are therefore hereby required and directed to put into Cape Sable or some of the adjacent harbours* ».

359CEAAC, 2. 5-18, « Desclanves, l'abbé – lettres du 22 juin 1755 – 8 mars 1759, accuse les autorités françaises ».

« Le vingt six de Mars Mil sept cents soixante a été inhumé par nous Pierre Anquetil prestre de Cherbourg soussigné le corps de Joseph dentremont des quatres sables dans l'acadie Mort en ce lieu ayant eu les saints sacrements agé d'environ soixante et douze ans...<sup>360</sup> ».

La déportation de 1756 concerne donc des Acadiens du Cap-Sable présents à Cherbourg en 1760. Après lecture des différends écrits sur le Cap-Sable et la déportation, les historiens ne soulignent jamais que Joseph d'Entremont a été forcé de conduire les soldats chez sa famille comme le signale l'abbé Desclanves :

« Ils forcèrent sans doute M. Joseph d'Entremont de les conduire chez ses enfants, dont ils tuèrent l'un d'eux, lui enlevèrent la chevelure, pillèrent leur cabane, qu'ils brûlèrent, ils emmenèrent quelques animaux. Les autres enfants ont pris la fuite tout le reste s'est retiré dans les bois faisant garde en cas de surprise<sup>361</sup> ».

Comparé aux épisodes de Grand Pré et de Beaubassin, les actions des Britanniques à l'égard de la famille de Joseph d'Entremont sont d'une violence sans pareil. Si la destruction de la maison et la confiscation du bétail sont des pratiques similaires à la déportation dans le Nord de la péninsule, le scalpe d'un des enfants de Joseph d'Entremont est une pratique inhabituelle. Les scalpes sont des pratiques surtout utilisées par les Amérindiens et les rangers britanniques, ce qui laisse supposer que les soldats britanniques ayant capturé Joseph d'Entremont sont des rangers. Au sujet des scalpes, Bona Arsenault évoque que les soldats britanniques confondent Acadiens et Amérindiens<sup>362</sup>. L'enfant de Joseph d'Entremont est donc l'un de ces Acadiens mais il est probable que les Britanniques confondent volontairement les Acadiens et Amérindiens pour obtenir une compensation financière.

Si les Anglais ont forcé Joseph d'Entremont à les conduire jusqu'à ses enfants, c'est qu'ils ne connaissent pas la région. Ce détail est très important dans la suite de l'étude car certains habitants du Cap-Sable se réfugient dans la forêt. On pourrait dire que la fuite dans la forêt est un fait logique par rapport à la crainte de se faire appréhender par les soldats et les Acadiens connaissent les lieux contrairement aux Anglais. Cette méconnaissance de la région s'explique de différentes manières. Tout d'abord, la colonisation anglaise de la Nouvelle-Écosse a débuté avec la construction d'Halifax. Avant la fondation d'Halifax, la garnison anglaise d'Annapolis-Royal maintient l'autorité britannique sur toute la péninsule Acadienne. De plus, les Acadiens et les Anglais savent que la région du Cap-Sable abrite plusieurs centaines de *Mi'kmaq*. Dans une lettre du 20 juillet 1711 de Durand de Garennes, il est évoqué que deux cents *Mi'kmaq* vivent dans la seigneurie de Pobomcoup de la

---

<sup>360</sup>AD. Manche, 5 Mi 1455, p.98.

<sup>361</sup>CEAAC, 1.23-10, « Cap-Sable – Déportation 1756 ».

<sup>362</sup>ARSENAULT, Bona, *Histoire des Acadiens*, op. cit., p.231.

famille Mius d'Entremont<sup>363</sup>. Cette forte population amérindienne à Pobomcoup laisse penser que la région du Cap-Sable est une région peuplée par les *Mi'kmaq*s. Comme évoqué précédemment, les Amérindiens présents dans la région sont réputés pour leur inimitié envers les Anglais. Le régiment d'Annapolis-Royal sort rarement en dehors de la ville par crainte des raids amérindiens. Les Acadiens sont conscients qu'ils ont deux avantages sur les Anglais et l'abbé Desclanves utilise cet avantage pour fuir :

« Je compte qu'ils auront de la peine à me trouver avec une vingtaine d'âmes qui sont avec moi ; nous n'avons rien laissé dans nos maisons, pas plus dans l'église ; nous attendons ici la miséricorde du seigneur. Si les choses ne s'accroissent pas, nous ferons notre possible pour gagner la rivière Saint-Jean au Printemps ; si elles s'accroissent et que mon seigneur le veuille, j'irai finir mes jours dans quelques coins de communauté du Canada[...]»<sup>364</sup> ».

La fuite dans la forêt est un succès pour l'abbé Desclanves qui échappe à la déportation en 1756. Quant aux Acadiens capturés par Preble, leur destin est identique aux Acadiens de Beaubassin et Grand Pré, ils sont envoyés vers le Massachusetts :

« En route pour Boston et avec les troupes sous votre commandement, atterrir à l'endroit le plus pratique; et de saisir le plus grand nombre possible de ces habitants et de les transporter avec vous à Boston, où vous les livrerez à son ancien gouverneur Shirley avec une lettre que vous recevrez avec l'ordre»<sup>365</sup> ».

Clarence-Joseph d'Entremont estime le nombre d'Acadiens capturés à 72<sup>366</sup>. Si certaines familles du Cap-Sable ont réussi à fuir la déportation de 1756, il est fort probable que les Anglais reviennent dans la région afin d'achever le projet.

### 2.3.2 1758, la deuxième déportation

Comme l'évoque l'abbé Desclanves, les Acadiens du Cap-Sable se réfugient dans les forêts afin d'échapper aux troupes de Preble. En conséquence, quelques familles du Cap-Sable sont déportées pour le Massachusetts en 1756. Cet échec de l'intervention de Preble au Cap-Sable, oblige Charles Lawrence à renvoyer des soldats dans la région en 1758. Le gouverneur de Nouvelle-

---

363CEAAC, 1.5-17, « Durand de Garennes au ministre – 20 Juillet 1711 ».

364CEAAC, 2. 5-18 « Desclanves, l'abbé – lettres du 22 juin 1755 – 8 mars 1759, accuse les autorités françaises ».

365CEAAC, 1.23-10, « Cap-Sable – Acadiens à déporter 1756 ».

« *In you way to Boston and with the troops under your command, to land at the most convenient place; and to seize as many of the said inhabitants as possible, and carry them with you to boston, where you will deliver them to his Ex Governor Shirley with a letter you will receive with the order* ».

366D'ENTREMONT, Clarence-Joseph, *Histoire du Cap-Sable...*, op. cit., p.1993.

Écosse charge le général Robert Monkton d'encadrer la déportation des Acadiens de la rivière Saint-Jean et du Cap-Sable. En chargeant Monkton, Lawrence espère réussir à déporter les Acadiens restants dans ces régions. Pour rappel, Robert Monkton a organisé la prise du fort Beauséjour et la déportation des Acadiens de l'isthme de Chignectou et de Beaubassin.

Pour accomplir sa mission, Robert Monkton délègue la capture des Acadiens du Cap-Sable à son major Morris et au Capitaine Goreham :

« Le major Morris nous quitte le soir, pour aller au Cap-Sable avec son détachement composé de 300 hommes<sup>367</sup> ».

Robert Monkton, quant à lui, il se charge des Acadiens de la rivière Saint-Jean. Comme Preble, Robert Monkton écrit différents documents permettant de tenir ses supérieurs informés du bon déroulement de la déportation. On note par ses écrits la capture des Acadiens par ses hommes comme la capture de l'abbé Desclaves :

« Le Capitaine Goreham à la tête d'un faible détachement avait surpris un petit village et qu'il s'était emparé du prêtre M. Disenclaves et de 60 à 70 personnes hommes, femmes et enfants – et que par ce prêtre il espérait mettre la main sur d'autres<sup>368</sup> ».

L'abbé Desclaves réussit donc à se cacher pendant deux années avec une soixante d'Acadiens. Les Acadiens capturés sont probablement ceux ayant réussi à fuir les forces de Preble en 1756. Comme précisé auparavant, les troupes anglaises connaissent peu la région car le Capitaine Goreham a trouvé par hasard le village.

Néanmoins, la déportation au Cap-Sable est faiblement documentée par Monkton. Pour étudier la déportation, il faut se tourner vers le rapport d'Expédition écrit par le major Morris afin d'avoir les détails de son intervention dans cette région. Ce rapport est une source précieuse en donnant un descriptif de l'intervention jour par jour. De surplus, les informations écrites par Robert Monkton sont plus minimalistes que celle du major Morris comme par exemple sur la composition du régiment :

« Reçoit les ordres du colonel Moncktons de Halifax lundi matin le 11 septembre 1758 pour se rendre à Cape

---

367CEAAC, 1.29-9, « Expédition sur la Rivière Saint-Jean + Baie de Fundy 1758 ».

« *At night Major Morris with his command, consiting of 300 men, parts company with us for Cape Sable* ».

368CEAAC, 1.29-9, « Expédition sur la Rivière Saint-Jean + Baie de Fundy 1758 ».

« *Goreham with a small party had surpris'd a small Village in which he had taken one Mr Disenclaves the Priest and between 60 and 70 Men Women and Children-And that was in hopes that by means of the Priest he should get in more of them-Cobb returns this Evening without finding Major Morris* ».

Sable avec un détachement composé de 2 capitaines, 7 sous-officiers, 6 sous-sergents, 4 drums et 240 officiers de rang et de rang, et environ 60 Rangers de la compagnie du Capitaine Gorham<sup>369</sup> ».

Il est donc évident qu'il faut s'appuyer sur les écrits du major Morris pour étudier la déportation au Cap-Sable plutôt que ceux de Robert Monkton.

Le major Morris et les troupes anglaises arrivent dans la région vers le 16 juillet. Comme supposé, les troupes connaissent peu la région et les Acadiens fuient les habitations avant la venue des troupes comme le signale le rapport le 16 :

« A cinq heures du matin, j'ai envoyé le capitaine Goreham avec 35 rangers dans les bateaux à baleines pour essayer de trouver des colonies en haut de la rivière[...]»<sup>370</sup> ».

La présence de rangers dans le corps expéditionnaire est un point à discuter. Les rangers sont spécialisés dans la lutte contre les Amérindiens. Chaque fois que les rangers fournissent un scalpe d'un Amérindien, ils obtiennent une somme d'argent de la part des autorités. Il est à noter qu'en mars 1722, l'Assemblée du Massachusetts augmente le prix des scalps de 60 livres sterling à 100 livres sterling<sup>371</sup>. Si des rangers interviennent au Cap-Sable, c'est probablement pour combattre les *Mi'kmaq* encore présent dans la région.

À défaut de mettre la main sur des Acadiens, les troupes respectent les instructions en détruisant les habitations et récupérant le bétail et les objets utiles. Dans le rapport de Morris, le tableau récapitulatif ci-dessous récapitule toutes les destructions et les prises de son armée sur la rivière Tebogue:

---

369CEAAC, 20.12-17, « Rapport de Morris sur l'Expédition au Cap-Sable ».

« Received col Moncktons orders of Halifax Monday Morning the 11th september 1758 to proceed to Cape Sable with a Detachment, consisting of 2 capitaines, 7 sub, 6 sergents, 4 Drumm and 240 Rank and file, from the Regulars, and about 60 of Cap Gorham Company Rangers [...] ».

370CEAAC, 20.12-17, « Rapport de Morris sur l'Expédition au Cap-Sable ».

« At five o clock in the morning, I sent capitaine Gorham with 35 rangers in the Whale Boats to try if he could find any settlements up the river[...] ».

371GRENIER, John, *The far...*, op. cit., p.55.

Rapport du détachement envoyé à la Rivière Tebogue <sup>372</sup>		
Brûlés	Maison avec Cheminée	9
	Grande Maison	1
	Granges ...	9
	Tas de foin	6
Pris ou Détruits	Moutons	12
	Pommes de terres, navets ...	50
	Canoës	6

Le 9 août, Morris reçoit une lettre du Capitaine Goreham. Celui-ci annonce la capture de plusieurs Acadiens dont le prêtre Desclanves :

« Monsieur, je viens juste de découvrir et de surprendre un village, dans une partie très éloignée du bois, où se trouve M. Desinclot le prêtre et neuf familles, comprenant des hommes, des femmes et des enfants<sup>373</sup> ».

Le Capitaine Goreham capture le groupe de l'abbé Desclanves dans la région du Cap-Fourchu dans l'extrémité Ouest de la région du Cap-Sable. L'abbé Desclanves a échoué dans sa tentative de rejoindre la rivière Saint-Jean comme évoqué dans sa lettre de 1756 :

« Si les choses ne s'accroissent pas, nous ferons notre possible pour gagner la rivière Saint-Jean au Printemps[...]»<sup>374</sup> ».

La prise du Capitaine Goreham marque le début de la deuxième déportation des Acadiens du Cap-Sable. Dans sa lettre, Goreham demande à Morris de le rejoindre au Cap-Fourchu car il apprend par l'abbé que d'autres Acadiens vivent dans la région :

« [...]Comme le prêtre me dit, il y a avec cette famille de six familles indiennes, vingt et une familles françaises supplémentaires, sur cette côte, ne s'étendant pas plus loin que la rivière Tusket, Au total trente-six, avec ce que j'ai pris[...]»<sup>375</sup> ».

372CEAAC, 20.12-17, « Rapport de Morris sur l'Expédition au Cap-Sable ».

« *A report of the detachment sent up Tobogue River* ».

373CEAAC, 20.12-17, « Rapport de Morris sur l'Expédition au Cap-Sable ».

« *Sir, I but just found out and surprised a Village, in a very remote part of the wood, where there is Monsieur Desinclot the Priest, and nine familys, they are inclusive of men, women and children[...]* ».

374CEAAC, 2. 5-18 « Desclanves, l'abbé – lettres du 22 juin 1755 – 8 mars 1759, accuse les autorités françaises ».

375CEAAC, 20.12-17, « Rapport de Morris sur l'Expédition au Cap-Sable ».

« *[...]As the Priest tells me, there is with Six Indian family's, Twenty one more French Families, on this Coast, extending not further than the Tusket River; In all thirty six, with what I have take[...]* ».



Dans la suite du rapport, Morris rejoint Goreham dans la région du Cap-Fourchu mais ils n'arrivent pas à s'emparer des Acadiens mentionnés par l'abbé Desclanves. Seul le groupe de l'abbé est déporté durant l'expédition de Morris au Cap-Sable. L'expédition de Morris s'achève vers début novembre suite à la propagation d'une maladie au sein des soldats :

« Notre peuple grandit très malade, et le chirurgien souhaite que cela ne devienne pas une épidémie, tout a commencé avec les Rangers, qui ont perdu 5 hommes<sup>376</sup> ».

De surcroît, les conditions météorologique sont mauvaises pour continuer la traque des Acadiens du Cap-Sable. Le major Morris rejoint Robert Monkton à son fort. Dans son rapport, Monkton mentionne le retour du major mais il évoque un nombre d'Acadiens différent de la réalité :

« Le soir, je me rendis au fort où j'ai rencontré le Capitaine Morris, il était revenu depuis quelques jours, mais des habitants du Cap-Sable, il n'avait réussi à s'emparer que de 130 personnes, hommes, femme et enfants. Le capitaine avait embarqué les prisonniers à bord du transport que je lui avais envoyé et il avait donné ordre les conduire à Halifax<sup>377</sup> ».

Hormis le groupe de l'abbé Desclanves, le major Morris ne réussit à mettre la main sur aucun autre groupe d'Acadiens. Le nombre d'Acadiens évoqués par Monkton est étonnant et il semble nécessaire d'effectuer de nouvelles recherches sur ceci.

Contrairement à ceux de 1756, les Acadiens sont envoyés à Halifax pour rejoindre l'Angleterre puis la France. Le groupe de l'abbé Desclanves rejoint le port du Havre en Normandie le 16 février 1759<sup>378</sup>. À la différence de Grand Pré, la déportation du Cap-Sable est un échec pour les Anglais car il reste encore une partie des Acadiens réfugiés dans les forêts. D'après Clarence-Joseph d'Entremont, la moitié des habitants dans la région est encore cachée<sup>379</sup>. Les Anglais doivent donc continuer les actions au Cap-Sable qui suivent afin d'achever la déportation dans cette région de l'Acadie.

---

376CEAAC, 20.12-17, « Rapport de Morris sur l'Expédition au Cap-Sable ».

« *Our people grow very sickly, and the Surgeon wishes it may not become epidemical, it began first whit the Rangers, who have lost 5 men* ».

377CEAAC, 1.29-9, « Expédition sur la Rivière Saint-Jean + Baie de Fundy 1758 ».

« *In the Evening I cross there a few days before, But Had not been ot get in any more ot the Inhabitants, of whom there are stile on the Cape Sable Shore about 130 Men, Women, and Children, and but very few indians – he had Embark's the Prisoners on board the transport I sent him, and had order'd her for Halifax* ».

378D'ENTREMONT, Clarence-Joseph, *Histoire du Cap-Sable...*, op. cit., p.2081.

379Ibid.

### 2.3.3 1759, la troisième déportation

Après les deux raids anglais sur le Cap-Sable, la moitié des Acadiens vit dissimulée dans les forêts de la région. Le 15 septembre 1758, Joseph Landry écrit au gouverneur du Massachusetts et demande à passer en Nouvelle-Angleterre avec les Acadiens réfugiés avec lui :

« [...]seulement, si nous ne pouvons plus demeurer ici, nous supplions que nous puissions être reçus en Nouvelle-Angleterre pour vivre comme font les autre Français Neutres car nous aimerions mieux tous mourir ici que d'aller vivre dans aucune des Possessions Françaises<sup>380</sup> ».

À la lecture de cette lettre, il est évident que la situation de cette population acadienne ne peut durer ainsi, et demande au gouverneur du Massachusetts l'autorisation de rejoindre la Nouvelle-Angleterre. Joseph Landry explique qu'ils sont prêts à faire allégeance au gouverneur, payer des impôts et prendre les armes contre les Français à la condition de l'assistance du gouverneur :

« Nous sommes aussi consentants de payer au Gouvernement de votre Excellence nos impôts Annuels – nous sommes aussi consentants de donner notre support et de contribuer à la Guerre contre le Roi de France aussi longtemps que nous vivrons[...]<sup>381</sup> ».

L'intérêt de ce document est de mettre en exergue la volonté du groupe de Joseph Landry de mettre fin à cette situation, et pour cela, est prête à toutes les concessions pour recevoir l'assistance du gouverneur du Massachusetts. Clarence-Joseph d'Entremont s'interroge sur le fait que les Acadiens du Cap-Sable demandent au gouverneur du Massachusetts de les aider et non le gouverneur de la Nouvelle-Écosse. Il donne trois raisons à cette décision :

« Il peut y avoir trois raisons, dont la première et la plus évidente est l'idée que se faisaient les Acadiens de la personne de Lawrence, qui était celle d'un monstre horrible et hideux, cruel et méchant, dont il fallait éviter à tout prix de tomber dans les griffes, car, à leurs yeux, c'était tomber dans les serres du Ménon ! Une deuxième raison peut être le tableau de Mark Haskell fit à ces Acadiens du Gouverneur du Massachusetts, qui serait disposé à les recevoir ou au moins à les traiter avec humanité. Une troisième raison peut venir du fait qu'ils avaient déjà de nombreux parents en exil

---

380Nova Scotia Archives, « Archives concernant la Déportation et le Grand Dérangement, 1714-1768 » p.306-307.

« [...]Only this we beg that if we may no longer stay here that we may be received into New England to live as the other Neutral French do for we had all rather die here than go to any French Dominions to live ».

381NSA, « Archives concernant la Déportation et le Grand Dérangement, 1714-1768 » p.306-307.

« We are also willing to pay to your Excellency's Government our Yearly Taxes we are also willing to support and maintain the War against the King of France as long as we live ».

au Massachusetts<sup>382</sup> ».

Clarence-Joseph d'Entremont invoque trois raisons mais il semble nécessaire de préciser les arguments du prêtre. Le premier argument sur la personne de Lawrence se montre logique. Les Acadiens sont conscients que le gouverneur de la Nouvelle-Écosse est l'un des principaux acteurs de la déportation et s'ils tombent entre ses mains, ils sont destinés à être déportés vers un lieu inconnu. Passer par le gouverneur du Massachusetts est peut-être un moyen de choisir sa destination de déportation. Les deux autres arguments de Clarence-Joseph d'Entremont répondent à cette interrogation. Mark Haskell, un anglais de Boston qui trafique dans la région du Cap-Sable selon les dires de Clarence-Joseph d'Entremont, dépeint un portrait enjolivé du Massachusetts car il en est originaire, mais quel intérêt a-t-il de voir passer les Acadiens au Massachusetts ? Clarence-Joseph d'Entremont n'argumente pas, mais Haskell a peut-être un intérêt à voir les Acadiens rejoindre sa colonie car il semble trafiquer avec eux. En transmettant le message des Acadiens à son gouverneur, Mark Haskell est accusé d'avoir trafiqué avec l'ennemi et il est envoyé en prison. Le dernier argument avancé par Clarence-Joseph d'Entremont est le plus logique pour comprendre le choix des Acadiens. En 1756, les Acadiens capturés par Preble sont envoyés au Massachusetts. Parmi les Acadiens déportés en 1756, plusieurs Acadiens sont des cousins de Joseph Landry.

Les relations avec les Acadiens présents au Massachusetts sont probablement l'argument le plus pertinent avancé par Clarence-Joseph d'Entremont mais l'auteur néglige certains points. Le raid du major Morris a détruit la majorité des habitations présentes au Cap-Sable et ils se sont emparés des vivres. En aucun cas, l'auteur ne se soucie de savoir si les maisons appartiennent aux Acadiens capturés par Preble ou aux Acadiens cachés dans les forêts. Dans tous les cas, les Acadiens cachés dans les forêts ne disposent plus de ces lieux pour s'abriter ou s'approvisionner. Par ailleurs, Joseph Landry donne le nombre exact d'Acadiens qui compose son groupe :

« nous sommes en tout 40 familles qui consistent en 150 Âmes – les Indiens qui se trouvent entre ici et Halifax ne dépassent pas 20 hommes, et ils sont également consentants de se mettre sous le même Gouvernement[...]»<sup>383</sup>.

Si les Acadiens demandent l'assistance du gouverneur Pownall en septembre 1758, ils vivent dans les bois du Cap-Sable jusqu'au printemps 1759. D'après les documents et les propos de Clarence-Joseph d'Entremont, Pownall a prévenu Charles Lawrence de la demande des Acadiens de cette région et il a laissé le gouverneur de la Nouvelle-Écosse se charger de cette population comme

<sup>382</sup>D'ENTREMONT, Clarence-Joseph, *Histoire du Cap-Sable...*, op. cit., p.2097.

<sup>383</sup>Nova Scotia Archives, « Archives concernant la Déportation et le Grand Dérangement, 1714-1768 » p.306-307.

« we are in all about 40 families which consist of about 150 Souls the savages that live between here and Halifax do not exceed 20 men, and they are also willing to come under the same Government with us ».

le précise Lawrence dans une lettre du 3 novembre 1759 :

« Au début du printemps dernier, une partie des habitants français du cap Sable, qui nous avaient fait beaucoup de mal en se trouvant dans un état de détresse, en ont député certains pour qu'ils viennent avec des offres de capitulation; être éliminé à la discrétion de Sa Majesté. En conséquence, j'ai envoyé dès que possible les navires armés de la province au cap Sable, où ils ont embarqué cent cinquante-deux personnes, hommes, femmes et enfants, et lorsqu'ils sont arrivés ici<sup>384</sup> ».

La taille du groupe caché dans les bois, laisse poser des questions sur la manière dont ils ont survécu. Comment ont-ils pu nourrir autant d'Acadiens ? Qui sont ces Acadiens ? C'est un argument que Clarence-Joseph d'Entremont ne souligne pas mais qui doit être précisé. Cette capture marque la fin des expéditions des troupes anglaises au Cap-Sable. Les Acadiens cachés dans les bois sont envoyés à Halifax pour ensuite être déportés vers l'Europe.

Suite à l'envoi de troupes par Lawrence pour appréhender le dernier groupe du Cap-Sable, les Acadiens sont emprisonnés sur l'île Georges à proximité d'Halifax :

« j'ai ordonné de les débarquer. George's Island, en tant que lieu de la plus grande sécurité<sup>385</sup> ».

Peu d'informations permettent d'étudier les conditions de détention de ces Acadiens sur l'île Georges. Dans sa lettre, Lawrence indique que les Acadiens sont envoyés vers l'Angleterre à bord du *Sutherland* :

« Lors de ma demande auprès de l'amiral Saunders, il a ordonné à un transport vide de faire venir ici, à bord duquel sont embarqués (certains sont morts ici), cent cinquante et une personnes, comme par le retour joint, à se rendre en Angleterre sous le Navire de Majesté "Sutherland", et y recevoir les ordres que votre Excellence jugera appropriés<sup>386</sup> ».

---

384NSA, « Archives concernant la Déportation et le Grand Déangement, 1714-1768 » p.308.

« *In the beginning of last Spring, part of the French inhabitants at Cape Sable, who had done us much mischief, finding themselves distressed, deputed some amongst them to come with offers of Surrender; to be disposed of at His Majesty's pleasure. Accordingly I dispatched, as early as I could, the Province armed vessels to Cape Sable, where they took on board one hundred and fifty-two persons, Men, Women and children, and when they arrived here* ».

385Ibid, p.308.

« *I ordered them to be landed on George's Island, as being a place of the most security* ».

386Ibid, p.308.

« *On my application to Admiral Saunders he ordered an empty Transport to call in here, on board of which are embarked (some having died here) one hundred and fifty-one persons, as by the enclosed return, to proceed to England under Convey of His Majesty's Ship "Sutherland," and there receive such orders as your Excellency shall judge proper* ».

Après le départ d'Halifax, les informations concernant le trajet des Acadiens proviennent des sources présentes au point d'arrivée, Cherbourg. La première mention de l'arrivée des Acadiens du Cap-Sable est attestée dans une lettre entre le secrétaire d'État de la Marine, le comte de la Ferrère et le commissaire aux classes principal, Antoine Deshayes. La *Mary*<sup>387</sup> a débarqué 147 Acadiens à Cherbourg le 14 janvier 1760 :

« J'ai reçu M. vos lettres des 11 et 14 de ce mois par lesquelles vous m'informes de l'arrivée à Cherbourg d'un paquebot anglais nommé la Marie avec 147 acadiens restants de 152 qui y avaient été embarqués à Halifax <sup>388</sup>».

On constate que cinq Acadiens sont décédés entre Halifax et Cherbourg. Sont-ils morts en mer ou en Angleterre ?

D'autres documents en dehors de l'administration de la marine permettent de confirmer la venue des Acadiens du Cap-Sable à Cherbourg, deux actes de Baptême. Les deux actes datent du 15 janvier 1760 mais les deux enfants sont nés à deux étapes du parcours des habitants du Cap-Sable. Le premier enfant inscrit est né en mer :

« Le 15 Janvier 1760 ont été supplées les cérémonies du baptême sur Louis Marie, né le 16 décembre de l'année dernière, dans le vaisseau de transport anglais parti d'Halifax, capitale de la Cadie, pour arriver en France et arrivé à Cherbourg le 14 du présent, le dit enfant, né en légitime mariage de Joseph Dubois et de Anne Michel, son épouse, tous les deux originaires de la Cadie. Présence du dit Jean Dubois, père, et de Marie Damboise suivant l'examen que nous, curé sousigné, en avons fait et ont été parrain Louis Antoine Dieuzet de la Marencerie écuyer, assisté de demoiselle Marie Cambisson de Bailly, lesquels ont signé<sup>389</sup> ».

Cet acte certifie de l'arrivée à Cherbourg de la *Mary*, le 14 janvier 1760. En revanche, il n'apporte que peu d'informations sur le parcours de certains Acadiens contrairement au second :

« Le 15 Janvier 1760 a été par nous curé soussigné, baptisé sous condition, François, né du dernier jour d'Avril de l'année dernière, dans un lieu nommé les Quatre Sables, dans le bois de la Cadie, en légitime mariage de Charles Hébert et Anne Théotiste Viger, originaire de la dite contrée de la Cadie et arrivé d'hier à Cherbourg, par le vaisseau de transport anglais qui les apportait d'Halifax, et ont été parrain et marraine Jean Mélanson et Hélène François Viger, aussi originaire de la dite Acadie ». <sup>390</sup>

Contrairement à l'acte de baptême de Louis Marie, celui de François Hébert atteste du lieu

---

387Le nom exacte du navire est *Mary the Fourth* mais les auteurs simplifient par *Mary* ou *Marie*

388 ANC, microfilm C 15663 / ANOM, Col B, vol. 112, p.45.

389 AD. Manche, 5 Mi 1453, p.208 / AC. Cherbourg, GG – 25.

390AD. Manche, 5 Mi 1453, p.207 / AC. Cherbourg, GG – 25.

d'origine de sa famille. Les documents du clergé permettent d'obtenir des informations détaillées sur ces Acadiens. Dans une dispense de consanguinité retrouvée par Michèle Godret, on apprend qu'une certaine Marie Pitre a vécu dans les bois pour fuir les Anglais :

« Il dit que son père, Charles LAPIERRE est décédé avant qu'il fut né. Sa mère Marie Pitre s'est réfugiée il y a deux ans du jour St Louis dans les bois de l'Acadie pour éviter la fureur des Anglois<sup>391</sup>[...] ».

Ces actes du clergé permettent de confirmer que les Acadiens déportés à Cherbourg sont les Acadiens déportés lors de la troisième vague de déportation du Cap-Sable. Parmi les déportés, on retrouve plusieurs membres de la famille d'Entremont. Cette famille est essentielle pour cette étude car cette famille est très souvent citée par les autorités françaises dans les documents et certains membres de cette famille ont écrit des lettres permettant de comprendre les conditions de vie des Acadiens.

Deux documents témoignent de l'arrivée de cette famille noble, dans un troisième acte de baptême concernant Abraham Mius d'Entremont né à Cap-Sable :

« Le 22 janvier 1760 à Cherbourg ont été supplé les cérémonies du baptême par Nous, Jean Louis CONTENT, prestre de Cherbourg soussigné sur Abraham né le 8 du mois de décembre de l'année 1758 aux Cap Sable dans l'Acadie ayant été transporté en France dans les navires de transport Anglois et débarqué en ce lieu le 14 du présent mois étant né en légitime mariage de Jacques d'ENTREMONT et de Marguerite LANDRY, son épouse et ont été parrain et marraine René LANDRY et Anne LANDRY tous originaires de Cap Sable et aussy débarqués en ce lieu<sup>392</sup>».

Le second document confirmant de l'arrivée de l'ensemble de la famille noble de Pobomcoup date du 20 septembre 1788 et rédigé par le duc de Beuvron. Le duc demande l'augmentation de la subsistance aux membres infirmes de la famille :

« Les Sieurs d'Entremont transférer de l'Acadie dans la guerre de 1758 furent débarqués à Cherbourg le 14 Janvier 1760. Le gouvernement leur accorda une solde de 6 s par jour et de 12 s pour les infirmes<sup>393</sup> ».

En conséquence, 147 Acadiens du Cap-Sable arrivent à Cherbourg. Aucun document n'explique le choix des autorités anglaises de désigner Cherbourg comme lieu d'accueil des Acadiens. La théorie des origines cherbourgeoise de Philippe Mius d'Entremont n'est plus viable pour expliquer l'arrivée.

---

391GODRET, Michèle, « Mariages acadiens à Cherbourg », *op. cit.*, p. 9.

392AD. Manche, 5 Mi 1453 p.210 / AC. Cherbourg, GG – 25.

393AD. Calvados, C 1022.

L'œuvre de Clarence-Joseph d'Entremont est essentielle pour étudier l'histoire du Cap-Sable et de ses habitants mais certaines interrogations sont manquantes dont certaines majeures pour cette étude. Étant donné ses connaissances sur cette région de l'Acadie, il semble très étonnant de voir qu'aucune liste des Acadiens déportés à Cherbourg puisse exister dans son œuvre. En écrivant les biographies de tous les membres de la famille Entremont, l'auteur fait mention du lieu de déportation mais rendant ceci difficilement visible car certaines fratries sont séparées durant la déportation. Pourtant, il semble possible d'établir une liste à partir des archives parvenues jusqu'à aujourd'hui. Si aucune source n'explique le choix de Cherbourg, on dispose de documents dont une liste des Acadiens du Cap-Sable à Cherbourg en 1767<sup>394</sup>. Cette liste faite par Placide Gaudet<sup>395</sup> par l'intermédiaire du dénombrement de Cherbourg de l'année 1767 donne le nom de 70 à 75 Acadiens du Cap-Sable<sup>396</sup>. L'historien révèle dans ses notes au sujet de la liste créée que la plupart des familles du Cap-Sable sont liées à la famille Entremont :

« On peut supposer sans doute que cet état concerne plus spécialement les gens qui tenaient de près ou de loin à la famille d'Entremont, et qu'on avait négligé d'y annexer plusieurs familles[...]»<sup>397</sup>.

Les propos de Placide Gaudet se confirment car en étudiant les liens de filiation des Acadiens, on constate que plusieurs familles sont liées par le sang aux Entremont dont quatre en particulier les : Hébert ; Landry et Viger.

Afin de faciliter la compréhension des liens familiaux qui unissent les quatre familles, plusieurs arbres généalogiques<sup>398</sup> permettent de définir les liens matrimoniaux des trois familles avec la famille Entremont. Ces familles acadiennes sont associées à diverses branches de la famille Entremont.

La première partie des Landry<sup>399</sup> est descendante de Jacques I d'Entremont<sup>400</sup> alors que la seconde partie des Landry<sup>401</sup> est liée à Abraham d'Entremont<sup>402</sup>. Quant aux Viger<sup>403</sup> et Hébert<sup>404</sup>, ce

394CEAAC, 2.8-19, « Entremont et Mius ».

395Placide GAUDET (1850-1930) est un archiviste dont le travail archivistique est majeur. Il a retranscrit plus de 50 000 documents des paroisses et recueilli un nombre important de documents dans le monde. Aujourd'hui, on retrouve des copies écrites par Placide, des documents des différents centres d'archives en France au sein du fond Placide Gaudet au Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson à l'Université de Moncton.

396CEAAC, 2.8-19, « Entremont et Mius ».

397Ibid.

398Annexes 9 à 18 : Arbres Généalogiques des Familles du Cap-Sable, p.159-168.

399Annexe 15 : Arbre Généalogique de Pierre Landry, p.165.

400Annexe 9 : Arbre Généalogique de Jacques I d'Entremont, p.169.

401Annexe 14 : Arbre Généalogique de René Landry, p.164

402Annexe 13 : Arbre Généalogique d'Abraham d'Entremont, p.163.

403Annexe 16 : Arbre Généalogique de la famille Viger, p.166.

404Annexe 17 : Arbre Généalogique de la famille Hébert, p.167.

sont des descendants de Philippe II. Comme présenté au sujet du métissage, les familles Hébert et Viger sont donc des familles aux ancêtres Européens et Amérindiens car Philippe II a eu des enfants avec deux amérindiennes.

En regardant les arbres généalogiques, on peut donc confirmer que toutes ces familles sont liées par les liens du sang aux Entremont. On peut même dire que les quatre familles présentées sont une même famille car les autorités mentionnent que Marie-Joséphé Entremont est la chef de toutes les familles :

« Dame Marie Josephé d'Entremont Veuve Landry chef de toutes les familles cy après<sup>405</sup> ».

C'est le seul cas en France où les autorités mentionnent qu'une Acadienne est à la tête de plusieurs familles. L'explication la plus pertinente pour expliquer ce rang est la filiation qui lie toutes ses familles, cette filiation fait du Cap-Sable un groupe à séparer des autres communautés acadiennes déportées en France. Cependant, la prochaine partie laisse entrevoir certaines particularités entre les membres de cette « Grande Famille<sup>406</sup> ».

La liste faite par Placide Gaudet liste donc environ la moitié des Acadiens déportés à Cherbourg. Il ne faut pas oublier que cette liste date de 1767, les Acadiens du Cap-Sable sont donc installés à Cherbourg depuis sept ans. Il faut donc prendre en compte que certains sont décédés ou sont partis de Cherbourg. En reprenant les actes de sépultures pour l'année 1760, on peut ajouter à la liste des Acadiens déportés du Cap-Sable, une trentaine de noms supplémentaires. Si la majorité de ces Acadiens sont natifs du Cap-Sable, d'autres sont nés dans d'autres régions d'Acadie et sont capturés lors de la troisième expédition. Lors de la déportation des habitants de Port-Royal, un bon nombre d'Acadiens de la région parviennent à s'échapper<sup>407</sup>, est-ce que ces Acadiens ont rejoint des proches au Cap-Sable où ce sont-ils établit depuis quelques années ? Des recherches approfondies peuvent expliquer leur présence au Cap-Sable.

---

405CEAAC, 2.8-19, « Entremont et Mius ».

406Annexe 18 : Arbre Généalogique de la Grande Famille du Cap-Sable, p.164

407ARSENAULT, Bona, *Histoire des Acadiens*, op. cit., p.198.



### 3 L'évolution des communautés acadiennes à Cherbourg

#### 3.1 1758-1763 : Cherbourg, port d'accueil des Acadiens

##### 3.1.1 1758 : une année désastreuse pour Cherbourg

Les Acadiens arrivés à Cherbourg ont un parcours très atypique car ils débarquent à Cherbourg par un concours de circonstances. Les autorités locales de Cherbourg ne s'attendent pas à voir venir des Acadiens dans le port surtout que la ville est dans une situation déplorable en 1758. En effet, la ville de Cherbourg est totalement détruite par les Anglais quelques semaines auparavant.

Si l'année 1758 est l'année de la chute de Louisbourg, la France et la Grande-Bretagne sont toujours en guerre. En Europe, les Français ont un avantage militaire sur la Grande-Bretagne et son allié prussien. Pour soulager le front prussien, les Britanniques souhaitent détourner l'attention des Français en lançant différentes attaques sur les ports des côtes bretonnes et normandes. Étant donné la supériorité militaire française en Europe, les Britanniques s'appuient toujours sur la stratégie de William Pitt qui repose sur la supériorité navale britannique<sup>408</sup>.

Comme pour attaquer Louisbourg, les Britanniques se préparent à lancer une grande armada contre les ports français de l'Ouest. Le 2 juin, les Cherbourgeois sont les premiers à voir cette flotte dotée de 115 voiles<sup>409</sup>. Cependant, la flotte n'attaque pas Cherbourg et part vers le port de Saint-Malo :

« J'ai reçu, monsieur, vos lettres des 3 et 5 de ce mois par lesquelles vous me rendez compte des manœuvres de

---

408RIHOUEY, Jean-Pierre, *1758 : la dernière occupation...*, *op. cit.*, p.12.

409*Ibid*, p.13.

la flotte anglaise a la côte de Basse Normandie en dedans du Raz Blanchard. Vous aurez su depuis qu'elle est venue mouiller a la Baye de Cancale ou les troupes ont commencé à se débarquer<sup>410</sup> ».

Entre les 5 et 11 juin, les Britanniques se déploient autour du port breton et détruisent navires et magasins navals de la ville<sup>411</sup>. Cependant, les destructions sont partielles et minimales car les troupes britanniques sont obligées de reprendre le large en apprenant que des troupes françaises se dirigent vers Saint-Malo.

Après le raid sur le port de Saint-Malo, la marine britannique essaye d'attaquer les villes de Granville, Le Havre, Dieppe et Caen mais l'armada abandonne les attaques pour diverses raisons. Le 28 juin, l'armada se retrouve de nouveau devant Cherbourg<sup>412</sup>. La flotte présente devant Cherbourg est de 28 vaisseaux<sup>413</sup> mais elle repart à Portsmouth vers le 1er juillet :

« Vous êtes informé actuellement de la rentrée de cette flotte dans la rade de Portsmouth, mais comme il y a apparence que ce n'est pour y prendre des remplacements et même du renfort, il est essentiel que vous continuiez à m'informer exactement de toutes les nouvelles que vous pourrez recevoir des mouvements qu'elle fera<sup>414</sup> ».

À Versailles, les autorités sont bien conscientes que Cherbourg est la prochaine cible de la marine britannique, elles préparent donc les défenses de la ville. Cependant, l'attaque tant attendu n'a lieu qu'à partir du 2 août avec l'arrivée d'une armada au large de Cherbourg. Après quatre jours, les Britanniques débarquent à l'ouest de Cherbourg à Querqueville<sup>415</sup> car les autorités françaises ont faiblement fortifié cette partie de la côte selon Jean-Pierre Rihouey. Les Britanniques débarqués s'attaquent aux territoires voisins de Cherbourg car ils estiment que la ville est beaucoup trop fortifiée<sup>416</sup>. Jusqu'au 8 août, les Britanniques et les Français s'affrontent sur les territoires avoisinants de Cherbourg. Jean-Pierre Rihouey relate dans son ouvrage que les Britanniques ont autorisé les soldats à pouvoir piller les maisons des habitants<sup>417</sup>. Dans la même journée que l'autorisation de pillage, les Britanniques s'emparent et occupent Cherbourg.

Lors de l'occupation, plusieurs faits notoires sont à relever pour mieux comprendre la situation du port. Par exemple, le général britannique Thomas Bligh exige la somme de 44 000

---

410SHD. Cherbourg, 4P<sup>1</sup> 1, « Correspondance adressée par le secrétaire d'État à la Marine au commissaire des classes à Cherbourg ; 1727-1732 ; 1740-1744 ; 1748-1752 ; 1755-1758 », lettre du 10 juin 1758.

411RIHOUEY, Jean-Pierre, *1758 : la dernière occupation...*, op. cit., p.15 et VERUSMOR, *Histoire de Cherbourg de Voisin-la-Hougue* », Cherbourg, 1835, p.137.

412VERUSMOR, *Histoire de Cherbourg ...*, op. cit., p.138.

413Ibid, p.17.

414SHD. Cherbourg, 4P<sup>1</sup> 1, « Correspondance adressée par le secrétaire d'État à la Marine au commissaire des classes à Cherbourg ; 1727-1732 ; 1740-1744 ; 1748-1752 ; 1755-1758 », lettre du 20 juillet 1758.

415RIHOUEY, Jean-Pierre, *1758 : la dernière occupation...*, op. cit., p.35.

416Ibid, p.37.

417Ibid, p.65.

livres<sup>418</sup> en guise de dédommagement de guerre pour la couronne britannique mais il garde la somme pour son propre intérêt :

« Le produit annuel de ces droit s'élevant à 46,867 livres de tournois Bligh condescendit, avec beaucoup de compassion, à ramener ce montant à 44.000 livres ; celui-ci devrait être perçu, par l'intermédiaire des maires-échevins de Cherbourg, à titre de contribution de guerre pour la couronne d'Angleterre ; en réalité cette imposition s'avérera n'avoir été arbitrairement prélevée qu'au bénéfice du chef de l'expédition...<sup>419</sup> ».

D'autres sommes d'argent sont prélevées par les Britanniques sur les manufactures par exemple. En outre, les autorités s'adonnent au pillage dans la ville. On constate par exemple la prise de cloches de l'abbaye de Notre-Dame de Vœu, de l'église de Notre-Dame<sup>420</sup>. D'autre part, les troupes occupantes s'attellent à la destruction des navires français<sup>421</sup> environ trente-trois navires marchands et deux corsaires<sup>422</sup>. En plus de la destruction des navires dans le port, les soldats détruisent divers édifices : monuments, bâtiments militaires, maisons. Au final, une grande partie du port est totalement détruite :

« Tous les quais éboulés par les mines ne contenaient plus la mer qui, à marée haute, envahissait la place de la Divette jusqu'à l'actuelle rue de l'Ancien-Quai. Des divers incendies s'élevaient encore d'épaisses fumées, notamment des carcasses des navire brûlés. D'autres encore contemplaient les dégâts occasionnés sur les maisons par les explosions des mines. Les rues étaient jonchées de gravats et toute la zone portuaire n'était que désolation[...]»<sup>423</sup> ».

Après une semaine d'occupation, les Britanniques quittent la ville le 16 août<sup>424</sup>. Cette attaque de courte durée est très importante pour cette étude car elle permet de comprendre dans quel contexte les Acadiens débarquent à Cherbourg. Pour Jean-Pierre Rihouey, l'attaque britannique sur le port est si violente que la reconstruction de la ville dure vingt ans<sup>425</sup>. En connaissant cette attaque que les historiens de la déportation relèvent que rarement, on peut comprendre l'étonnement des autorités locales lors de l'arrivée des Acadiens.

En connaissant dorénavant cette attaque sur Cherbourg, il est surprenant de constater le débarquement des Acadiens de la *Mary* dès la fin novembre. Comme les Acadiens sont malades et affaiblis à Portsmouth, ils demandent à passer dans le port français le plus proche. Même si

---

418TYL, Gilette, *Étude sur le port et la ville de Cherbourg au XVIIIe siècle*, thèse, p.85.

419Ibid, p.77.

420Ibid, p. 85-86.

421VERUSMOR, *Histoire de Cherbourg ...*, op. cit., p.163.

422TYL, Gilette, *Étude sur le port...*, op. cit., p.86.

423Ibid. p.93.

424Ibid, p.91.

425RIHOUEY, Jean-Pierre, *1758 : la dernière occupation...*, op. cit., p.133.

Cherbourg est le port avec la plus faible distance du port britannique, la ville n'est pas apte à secourir une population dont l'état de santé est critique. Pour autant, on peut envisager l'hypothèse suivante qu'étant donné que les Britanniques souhaitent détourner les Français du front prussien et qu'ils ne veulent plus des Acadiens sur leur territoire, utilisent-ils la déportation acadienne comme un moyen de désorganiser et d'affaiblir les forces françaises dans un contexte de guerre.

Plusieurs éléments abondent dans ce sens. Earle Lockerby explique que les autorités britanniques craignent la réaction française par rapport au traitement infligé aux Acadiens de la *Mary*<sup>426</sup> lors de la traversée de l'Océan Atlantique. Si les Britanniques peuvent se défendre en disant qu'ils répondent aux exigences de ces Acadiens, ils n'ont aucun argument pour expliquer la décision de débarquer d'autres Acadiens en 1759 et 1760, sous réserve de nouvelles sources. D'autre part, les autorités françaises ne s'attendent pas à la venue d'Acadiens à Cherbourg car les Acadiens des îles doivent être déportés vers les ports de Saint-Malo et La Rochelle. Pour enchérir, Portsmouth est le port où la flotte britannique s'est préparée et s'est ravitaillée pour attaquer les ports français de l'Ouest. Les autorités britanniques sont donc suffisamment au courant de la situation de Cherbourg. Tous ces éléments amènent à penser que le choix des Acadiens concernant leur port d'arrivée n'intervient que secondairement dans la décision britannique. En effet, en s'inclinant devant la volonté des Acadiens les Britanniques songent avant tout à tirer parti de la destruction de Cherbourg afin de porter atteinte à la relative stabilité du territoire français. Face aux défis britanniques, les autorités locales prennent en charge ces réfugiés du Canada en offrant tout le nécessaire pour la survie à Cherbourg.

### 3.1.2 La forte mortalité acadienne des premières années

Durant la traversée de l'Océan Atlantique, un grand nombre d'Acadiens ont trouvé la mort. La principale cause de mortalité, est le naufrage des transports. Le destin de la *Mary*, du *Ruby* et de leurs passagers prouvent de la dangerosité du voyage. D'autres raisons sont à mentionner pour expliquer la mortalité sur les navires : les conditions d'hygiène, le traitement par l'équipage et les maladies. Ces quatre causes expliquent qu'un tiers des Acadiens ne survivent pas à la traversée.

Les premières années en France sont difficiles pour les arrivants. À Cherbourg, on estime que 126 Acadiens sont décédés entre décembre 1758 et décembre 1760. Cela représente un Acadien sur cinq ayant séjourné dans le port.

Lors de l'arrivée à Cherbourg d'un paquebot, on s'aperçoit que plusieurs Acadiens décèdent

---

426LOCKERBY, Earle, *La déportation des Acadiens ...*, op. cit., p.82.

dans la première semaine. Par exemple, le *Bird* et le *Desire* arrivent le 29 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 1758. Entre le 1<sup>er</sup> et le 7 décembre, neuf Acadiens sont décédés dont quatre le 1<sup>er</sup> décembre :

« Le Premier de décembre mil sept cents cinquante huit a été inhumé par nous Aubin Giot prêtre de Cherbourg soussigné le corps de Jean-Pierre Landry mort à l'hôpital de ce lieu ayant reçu les Saints Sacrements âgé de Sept ans, natif de la Cadie. Présence des soussignés<sup>427</sup> ».

Avant le débarquement des Acadiens du second voyage du *Bird*, 35 déportés du premier débarquement sont décédés à Cherbourg. Le second débarquement rend difficile la distinction des Acadiens décédés appartenant aux premiers paquebots et au second sauf pour les Acadiens arrivants du Cap-Sable en 1760, nonobstant l'impossibilité de discerner le navire de débarquement des Acadiens décédés, la finalité de l'étude est de comprendre les causes de la mortalité.

Hormis les conditions de voyage, il faut évoquer les conditions de vie à Cherbourg. En août 1758, le raid britannique a détruit la ville du Nord-Cotentin. Jean-Pierre Rihouey résume la situation de Cherbourg après le raid :

« La ville de Cherbourg mettra longtemps à se remettre du malheur qui venait de la frapper. Ses habitants subiront à l'issue du raid anglais une véritable disette et de graves troubles de santé. Ainsi la mortalité qui était en moyenne depuis les douze dernières années de 172 décès passa subitement en 1759 à 443. Il faudra presque vingt ans pour restaurer les effroyables dégâts portuaires commis par les Anglais, à telle enseigne que la haute mer recouvrant de nouveau l'ancienne lagune depuis les Mielles jusqu'au bas de Cauchin<sup>428</sup>[...] ».

Ce paragraphe de l'œuvre de Jean-Pierre Rihouey permet de comprendre que la ville n'est pas en mesure d'assurer aux Acadiens des soins et des aides. Tout d'abord, l'auteur avance le nombre de 443 décès en 1759. L'auteur évoque que le raid et ses conséquences, sont les causes d'une hausse de la mortalité chez les Cherbourgeois mais il ne mentionne pas la mortalité acadienne. Les registres de sépultures englobent l'ensemble des personnes décédées à Cherbourg et les Acadiens y figurent. Ils représentent entre 12 à 13 % des décès à Cherbourg pour l'année 1759. La situation sanitaire à Cherbourg accentue donc la mortalité acadienne.

Dans un mémoire du commissaire aux classes de Cherbourg, De la Rue de Francy, au sujet de Joseph Bellefontaine dit Beauséjour, il présente le parcours de ce noble et décrit son arrivée à Cherbourg avec les autres Acadiens :

---

427AD. Manche, 5 Mi 1455, p.23 / AC. Cherbourg GG.38.

428RIHOUEY, Jean-Pierre, *1758 : la dernière occupation...*, op. cit., p.133.

« Enfin on les débarqua à Cherbourg sur la fin de 1758, dans l'état le plus affreux possible de la misère, de nudité, de maladie, dont plusieurs étaient déjà morts et tous les autres mourants. Heureusement ils trouvèrent chez les habitants de cette ville les sentiments et les procédés de l'humanité et des secours qui rappelèrent à la vie ceux qui avaient assez de force pour en soutenir l'effet<sup>429</sup> ».

Joseph Bellefontaine est arrivé à Cherbourg à bord du *Bird* ou du *Desire* en 1758. Son histoire montre l'état de santé des Acadiens à leur arrivée à Cherbourg. De manière générale, ils arrivent en France dans un état assez préoccupant. Les passagers du *Bird* et du *Desire* sont restés en Angleterre à cause d'une épidémie sur la *Mary*.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, une maladie est très répandue en Europe et dans le reste du monde, la petite vérole. La petite vérole ou variole est une maladie infectieuse provoquant l'apparition de pustules sur l'ensemble du corps. Elle a provoqué des millions de morts jusqu'à son éradication en 1977. Cette maladie est la principale infection dont les Acadiens souffrent. Dans une lettre du comte de la Ferrère, secrétaire d'État de la Marine du 15 décembre 1759 à destination de l'abbé de l'Isle Dieu, le comte révèle la présence de cette maladie à Cherbourg :

« [...] Pour les habitants, vous savés qu'il leur a été accordé un secours de 6s par jour pour leur subsistances. Je viens d'apprendre qu'il y en a plusieurs à Calais et a Cherbourg attaqués de la petite vérole : on en a tout le soin que leur état exige et que les circonstances peuvent permettre<sup>430</sup> ».

Des Acadiens touchés par la petite vérole, il faut citer le fils de Joseph Bellefontaine qui en succombe en 1767 :

« Pour comble du malheur leur fils Michel qui par son travail les aidait à vivre un peu moins durement est mort de la petite vérole le 30 mars 1767 à l'âge de 33ans, en sorte qu'accablés d'années et d'infirmités ils se trouvent réduits à la plus affreuse misère<sup>431</sup> ».

Earle Lockerby évoque une épidémie sur la *Mary* avant son naufrage<sup>432</sup>. Il est donc possible que l'épidémie qui frappe les passagers de la *Mary* puisse être la petite vérole.

La petite vérole explique en partie la forte mortalité des premières années à Cherbourg et l'admission d'un grand nombre d'Acadiens au sein de l'hôpital de Cherbourg. Par exemple, les Acadiens débarqués en 1760, on estime qu'une trentaine sont envoyés à l'hôpital. En décembre 1766, une lettre du commissaire aux classes De la Rue de Francy destinée à son supérieur, le

429AD. Calvados, C 1020.

430ANC, microfilm C 15663 / ANOM, Col B, vol. 110, p.385-387.

431AD. Calvados, C 1020.

432LOCKERBY, Earle, *La déportation des Acadiens ...*, op. cit., p.80.

commissaire de la marine au Havre, Mistral montre que l'administration locale prend en charge rapidement les Acadiens :

« Je mettrai à l'hôpital tous les malades qui demanderont à y aller pendant lequel temps je ne leur passerai rien du tout, je me suis entendu avec les administrateurs pour leur tenir toujours un certain nombre de lits<sup>433</sup> ».

Les Acadiens qui décèdent dans les premières années sont surtout des Acadiens malades. Les actes sépultures signalent lorsque la personne est décédée à l'hôpital comme Jean-Pierre Landry en 1758 ou comme Marie Josèphe Vigier en 1760 :

« Le vingt et un de février mil sept cent soixante a été inhumé par nous Pierre Anquetil prêtre de Cherbourg soussigné le corps de Marie Josephe Vigier morte à l'hôpital de ce lieu ayant reçu les saints sacrements âgée de trente sept ans, femme de Pierre Corperon des Quatre Sables dans l'Acadie présence du soussigné<sup>434</sup> ».

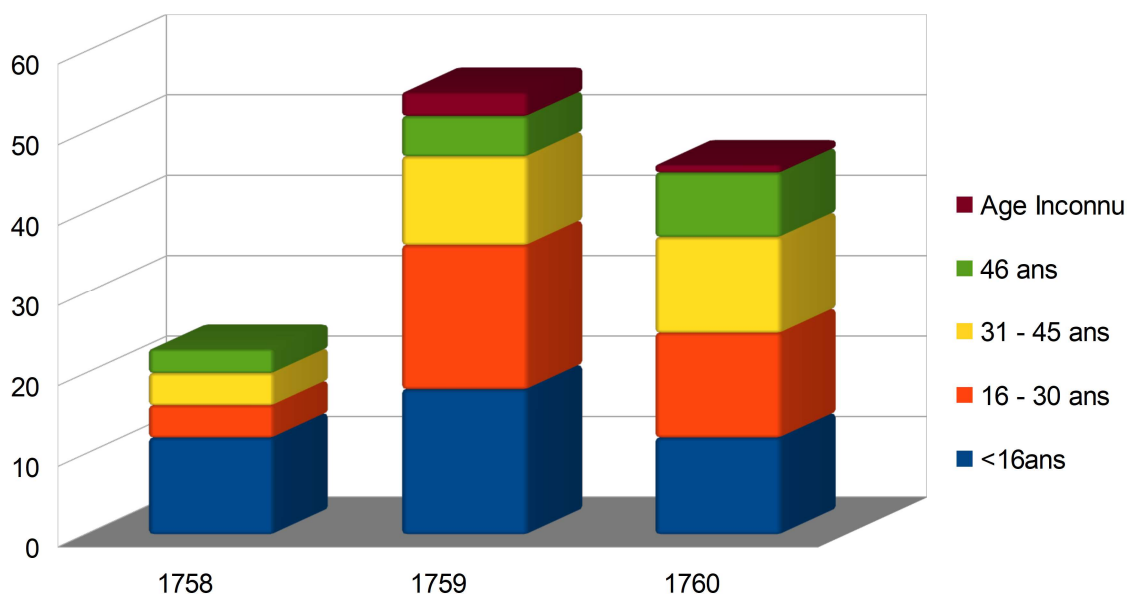
Si la mention « mort à l'hôpital » ne figure pas sur l'acte de sépulture, l'Acadien est décédé chez lui ou chez son hébergeur.

La mortalité des premières années est due aux conditions de voyage et à la petite vérole. Cependant, la situation sanitaire dans la ville après le raid britannique est assez mauvaise et facilite le développement des maladies ou des problèmes d'alimentation. Or, les archives démontrent que l'administration locale prend en charge rapidement les Acadiens. Pour terminer sur cette mortalité, toutes les classes d'âges sont touchées comme le témoigne le graphique :

---

433SHM Cherbourg, 4P<sup>2</sup> 2, « Enregistrement de la correspondance au départ (1764-1766).

434AD. Manche, 5 Mi 1455, p.95 / AC Cherbourg GG.38.



*Illustration 8: Répartition par groupe d'âge des 127 Acadiens Décédés à Cherbourg entre 1758-1760*

On peut voir par rapport au document que les personnes de la classe d'âge plus âgée sont beaucoup moins touchées. Cela s'explique par le fait que cette classe d'âge est la moins représentée au sein de la population totale acadienne.

À partir de 1761, la mortalité augmente et passe de 1 à 2 morts par an. Cette chute importante de la mortalité chez les Acadiens, est expliquée par le fait qu'il n'y a plus aucun grand débarquement à Cherbourg.

### 3.1.3 La prise en charge des Acadiens arrivés

Face à l'arrivée des Acadiens à Cherbourg, la priorité des autorités est de pouvoir accueillir les Acadiens en trouvant un hébergement<sup>435</sup>. Après l'étude de la destruction de Cherbourg, les Acadiens arrivent dans un port où une grande partie des infrastructures sont détruites. Il faut aussi savoir que les habitants autour de Cherbourg se réfugient dans la ville suite à l'attaque et l'occupation britannique. Cette situation fait de Cherbourg, un port d'accueil des Acadiens particulier face aux autres ports.

À leur arrivée à Cherbourg, les Acadiens en mauvaise santé sont envoyés dans l'hôpital de la ville comme évoqué dans la précédente sous-partie, les autres sont hébergés par des locaux comme

<sup>435</sup>MOUHOT, Jean-François, *Les réfugiés acadiens...*, op. cit., p.145 et ECKENDORFF, Guillaume, « Les réfugiés Acadiens à Cherbourg... », op. cit., p.111.



la fratrie Thériot. Les trois frères sont hébergés par un négociant cherbourgeois. Cette information est mentionnée par le commissaire aux classes le 6 juillet 1764 lorsque Jean Thériot demande le paiement des arrérages de soldes :

« Un autre Acadien, nommé Jean Thériot, fils d'un laboureur de ce pays là qui est en service chez Monsieur Deslandes m'est venu demander son rappel depuis le mois de janvier 1759 jusqu'à présent. Il me raconte qu'il débarque ici le 29 novembre 1758 avec ses deux frères, un bon négociant de cette ville touché de l'état les reçut tous trois chez lui et les garda jusqu'à qu'ils fussent entièrement rétablis de la misère qu'ils venaient de souffrir<sup>436</sup> ».

Le cas de la famille Thériot n'est pas isolé. Guillaume Eckendorff fait état d'un armateur cherbourgeois qui héberge aussi un Acadien.

Même si l'arrivée des Acadiens n'est pas prévue à Cherbourg, les Cherbourgeois semblent vouloir aider ces exilés en proposant un logement. Toutefois, aucun document ne permet d'analyser les conditions d'hébergement, de lister les différents hébergeurs et hébergés ou d'étudier les conditions de santé des Acadiens hébergés. Les documents de l'administration locale offrent une synthèse de l'hébergement mais ne permettent pas d'étudier tous les cas.

Après l'accueil des Acadiens, les autorités de la Marine assistent les réfugiés en mettant en place le versement d'une subsistance de six soldes<sup>437</sup>. Cependant, cette subsistance représente un coup important pour le royaume qui est déjà fortement endetté suite à la guerre. Face à cet endettement, les autorités à Versailles cherchent à plusieurs reprises à diminuer ou supprimer la subsistance<sup>438</sup>.

Cette politique ne se fait pas attendre car on assiste à des réductions dès le début de la décennie 1760. En plus d'être un problème financier, les autorités pensent que la subsistance rend les Acadiens paresseux<sup>439</sup>. Ils décident donc de la supprimer pour les Acadiens aptes au travail. À Cherbourg, il existe un Rôle<sup>440</sup> où la question du maintien ou non de la subsistance des Acadiens est évoquée. Ce document présent dans les annexes<sup>441</sup> démontre que la suppression concerne bien les Acadiens aptes au travail comme Marguerite Landry<sup>442</sup>. Pour les Acadiens où la subsistance est maintenue, on constate que c'est surtout l'âge qui est mise en avant comme Jacques d'Entremont<sup>443</sup>. Hormis l'âge, l'autre principal critère de maintien est l'état de santé, on constate que plusieurs

436SHM Cherbourg, 4P<sup>2</sup> 2 , lettre à Mistral, 6 juillet 1764.

437ECKENDORFF, Guillaume, « Les réfugiés Acadiens à Cherbourg (1758-1790) », *Les cahiers de la société historique acadienne*, vol 32, no 2, 2001, p.113.

438MOUHOT, Jean-François, *Les réfugiés acadiens...*, *op. cit.*, p.138.

439Ibid.

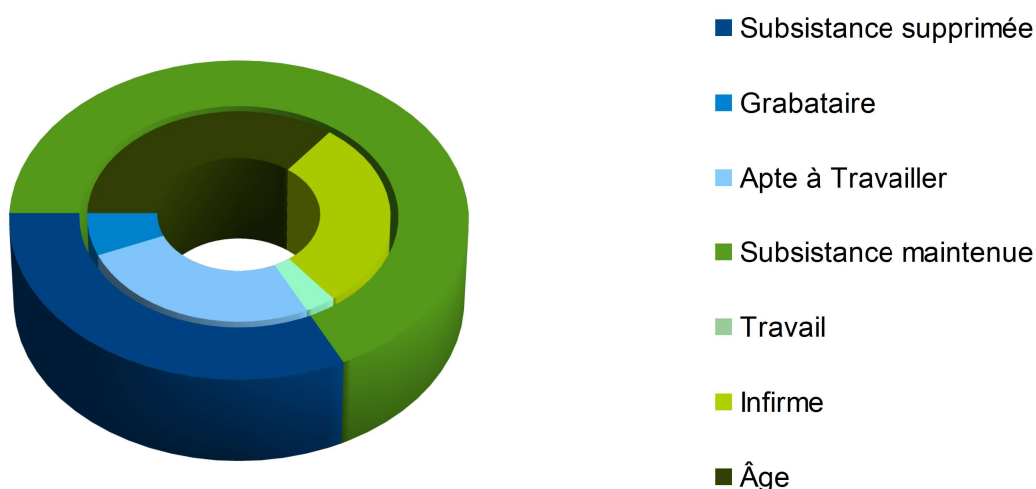
440CEAAC, 1. 42-6, « Rôle des Acadiens à Cherbourg 1761 ».

441Annexes 3 à 6 : Rôle des Acadiens à Cherbourg 1761, pp.153-156.

442Annexe 5, p.155.

443Ibid.

Acadiens arrivés à Cherbourg sont signalés comme infirme ou grabataire comme Hélène Vigier<sup>444</sup>. Toutefois, certains Acadiens qualifiés de grabataire dans la liste voient la subsistance supprimée comme Charles d'Entremont, père<sup>445</sup>. Sur les 31 noms figurés du Rôle, on constate que la subsistance est supprimée pour 10 Acadiens et qu'elle est maintenue pour tous les autres. Le graphique ci-dessous démontre les raisons du maintien ou non de la suppression :



*Illustration 9: Liste des raisons de maintenir ou non la subsistance des Acadiens à Cherbourg en 1761.*

Si le graphique montre que la subsistance est maintenue pour une majorité des noms figurés dans le document, il faut souligner que les Acadiens présents dans la liste sont originaires du Cap-Sable. Ce Rôle concerne donc uniquement les Acadiens débarqués à Cherbourg en 1760. Il est certain que les autorités ont traité des Acadiens arrivés auparavant dans d'autres rôles mais ce document atteste que les autorités ne suppriment pas les aides pour tous les Acadiens.

Néanmoins face à ces économies, les autorités locales de toutes les villes sont les premières à s'insurger. Par exemple, le maire de Cherbourg écrit une lettre au secrétaire d'État de la Marine pour demander des explications face à cette réduction de la subsistance. Le secrétaire d'État y répond en argumentant que la suppression ne concerne pas uniquement les Acadiens qui sont aptes à pouvoir exercer une profession :

<sup>444</sup>Annexe 6, p.156.

<sup>445</sup>*Ibid.*

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 11 de ce mois au sujet des Canadiens qui résident dans votre ville. L'intention du roi n'a point été de les priver entièrement des secours qui leur ont été donnés depuis leur arrivée en France. Sa majesté a seulement en vue d'en diminuer la dépense autant que cela serait praticable. Mais dès que ces habitants ne trouvent aucune ressource pour leur subsistance par la cessation entière de tous les travaux, sa majesté leur fera continuer celle qui leur a été accordée ; vous pouvez les assurer qu'on ne les abandonnera pas<sup>446</sup> ».

Si tous les administrateurs locaux s'opposent à la suppression, les autorités de Cherbourg sont de plus conscientes que les Acadiens ne peuvent trouver un emploi dans la ville suite à l'attaque britannique. Durant le raid, les Britanniques ont pillé et rançonné les différentes manufactures et entreprises locales. Cependant, le secrétaire d'État de la Marine annule l'année suivante la décision de suppression de la subsistance<sup>447</sup>.

Cette lettre n'est que l'une des innombrables lettres écrites pour évoquer la baisse des subsistances. Vraisemblablement, les autorités à Versailles et dans les ports d'accueil échangent une importante correspondance au sujet du versement des aides. Dans les années qui suivent les autorités à Versailles trouvent des solutions afin de pouvoir stopper la subsistance en proposant aux Acadiens de s'établir en métropole ou dans les colonies américaines françaises.

## **3.2 Les différents départs d'Acadiens de Cherbourg**

### **3.2.1 La question du peuplement dans les colonies américaines**

Lors de la déportation acadienne, environ 4 000 Acadiens arrivent en France entre 1758 et 1763. Pour l'administration, la présence de cette population américaine est temporaire puisqu'elle est destinée à peupler les colonies françaises en Amérique<sup>448</sup>. Contrairement à la Grande-Bretagne, la France a une politique de peuplement des colonies différente. Pour les Français, le peuplement des colonies ne doit pas se faire au détriment de la métropole. Il suffit de se rappeler de la différence démographique entre la Nouvelle-Angleterre et son million d'habitants face à la Nouvelle-France peuplée par 10 000 habitants pour comprendre la politique coloniale française<sup>449</sup>. Comme les Acadiens ne sont pas des habitants de métropole, il est donc évident que les autorités veulent les envoyer pour peupler les colonies.

L'une des premières colonies où le secrétaire d'État de la Marine souhaite établir les

---

446AN, Colonies, B 113, « Lettre du Secrétaire d'État de la Marine du 28 septembre 1761 ».

447MOUHOT, Jean-François, *Les réfugiés acadiens...*, *op. cit.*, p.146.

448HODSON, Christopher, « Des vassaux à désirer... », *op. cit.*, p.118-119.

449LANDRY, Nicolas, LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, *op. cit.*, p.88-89.

Acadiens, est la Guyane. Hormis les Acadiens, des Allemands sont aussi sollicités pour peupler la Guyane<sup>450</sup>. La participation d'Allemands<sup>451</sup> au peuplement atteste l'idée évoquée ci-dessus. Toutefois, les autorités ne parviennent pas à convaincre les Acadiens de rejoindre la Guyane. Dans sa lettre Marguerite Landry, acadienne de Cherbourg, exprime son opinion par rapport à la Guyane dans une lettre à destination de son neveu dans le Massachusetts :

« [...] Je ne saurais vous exprimer le désir que j'aurais de vous voir ainsi que toute votre famille et ne sachant aucunement et ne voyant guère d'apparence que nous puissions nous revoir encore sitôt car je vous dirai que l'on destine une très grande quantité et pour ainsi dire tous les Acadiens qui sont dans la France pour aller établir à Cayenne qui est un pays près des Indes, laquelle je ne vous conseillerais pas d'en prendre le parti parce que le climat et les chaleurs sont très contraires à notre tempérament et ce serait nous exposer à la mort d'en prendre le parti<sup>452</sup> ».

Cet extrait de la lettre de Marguerite Landry résume assez bien l'opinion générale des Acadiens par rapport à l'établissement en Guyane. La différence climatique explique le principal refus des Acadiens de rejoindre la colonie. Cependant, en 1764, les autorités persuadent quelques Acadiens dont certains de Cherbourg à rejoindre la Guyane :

« Quant aux autres des 28 dont je vous avais envoyé la liste, 26 sont partis par mer dès avant-hier et sont vraisemblablement arrivés au Havre. Marie Henry, sœur de Jean-Baptiste et Nastazie Rose Laudet, sa parente, après avoir reçu leur argent, n'ont point voulu absolument partir, elles me l'ont rapporté et je ne l'ai reçu que deux jours après, pendant lesquels je les menaçais de les faire partir de force<sup>453</sup> ».

Si la lettre du commissaire aux classes de Cherbourg prouve que des Acadiens partent. L'historien Christopher Hodson estime que 75 Acadiens de Cherbourg sur les 200 sont volontaires pour quitter l'établissement<sup>454</sup>. Le chiffre total d'Acadiens avancé par l'historien est à contester car la population acadienne dans le port normand est bien plus importante à cette époque et elle se maintient jusqu'aux années 1770. De plus, l'historien ne justifie la provenance de ce chiffre.

Pour reprendre avec la lettre du commissaire aux classes, le document rapporte aussi un événement très intéressant. Deux Acadiennes refusent de partir en Guyane après avoir perçu leur argent<sup>455</sup>. Il s'avère que certains Acadiens sont contraints de s'établir à Cayenne. Les autorités usent surtout de la menace de la cession du versement de la subsistance pour les forcer à partir et c'est probablement le cas pour ces deux Acadiennes. Le cas présenté se répète pour tous les autres

450MOUHOT, Jean-François, *Les réfugiés acadiens...*, *op. cit.*, p.72.

451Ibid.

452MOUHOT, Jean-François, « Des « Revenantes ? » A propos des « Lettres fantômes », *op. cit.*, p.96-115.

453SHD. Cherbourg, 4P<sup>2</sup> 2.

454HODSON, Christopher, « « Des vassaux à désirer »... », *op. cit.*, p.125.

455Pour Christopher Hodson, les Acadiens qui refusent de partir pour la Guyane sont beaucoup plus nombreux.

projets, il semble que les autorités ne parviennent pas à utiliser les Acadiens pour le peuplement des autres colonies.

La Guyane n'est pas la seule colonie française à accueillir des Acadiens. Dans les Caraïbes, Saint-Domingue et la Martinique sont les principales îles où les Acadiens s'établissent. Dans les registres des Passagers embarqués pour les colonies françaises<sup>456</sup> à Cherbourg, certains Acadiens rejoignent les îles françaises. En 1776, Marie Victoire Picot embarque sur le *Grand Gervais* pour rejoindre Saint-Domingue où son mari Acadien Aimable Henry est installé. Cependant, elle figure sur « l'État des Acadiens et Canadiens passés et Résidents dans la municipalité dépendant du district de Cherbourg » datant de 1791<sup>457</sup>. Dans cet état, il est signalé qu'elle demeure à Cherbourg sans son mari.

Comme pour la Guyane, les Acadiens ne sont pas intéressés par les projets d'établissements dans les Caraïbes. Quant à ceux qui tentent de s'y établir, ils repartent des colonies pour diverses raisons. Il faut aussi prendre en compte qu'une grande partie des Acadiens recrutés dans la colonie de Saint-Domingue viennent des colonies britanniques d'Amérique du Nord et non de France :

« Une autre lettre d'un négociant français du Cap écrite un an plus tard, évalue à 3 000 le nombre d'Acadiens présents alors à Saint-Domingue. Cependant, la plupart des Acadiens ne viennent pas de France, mais sont exfiltrés des colonies anglo-américaines vers la Grande île des Caraïbes<sup>458</sup> ».

Bien avant le projet d'établissement en Guyane, les autorités françaises ont tenté d'installer les Acadiens de Nouvelle-Angleterre sur l'île de Saint-Domingue mais le projet échoue car un grand nombre de ces colons meurent à cause des conditions climatiques ou quittent la colonie pour la Louisiane<sup>459</sup>.

L'exemple des Acadiens de Saint-Domingue confirme les propos de Marguerite Landry sur la différence de climat entre les Caraïbes et l'Acadie. Contrairement aux Acadiens, les autorités françaises ne prennent pas en compte cette différence majeure.

Si les Caraïbes n'intéressent pas les Acadiens, ils envisagent de s'installer à Saint-Pierre-et-Miquelon. L'archipel se situe au large de Terre-Neuve et le climat est identique à celui de l'Acadie. Contrairement aux précédentes colonies, les Acadiens sont très nombreux à demander à rejoindre l'archipel. Face à cette demande, les autorités françaises sont obligées de refuser aux Acadiens de

---

456SHD. Cherbourg, 4P<sup>3</sup> 11.

457Archives communales de Cherbourg, GG-121.

458MOUHOT, Jean-François, *Les réfugiés acadiens...*, *op. cit.*, p.74.

459HODSON, Christopher, « Des vassaux à désirer... », *op. cit.*, p.121.

s'y rendre. Dans une lettre en 1764 à destination du duc de Choiseul, le commissaire aux classes de Cherbourg demande que les familles nobles puissent partir dans l'archipel car elles en ont fait la demande à maintes reprises :

« Quoique par votre dépêche du 9 de ce mois vous me marquez qu'il n'est plus question de faire passer des Acadiens aux îles SPM<sup>460</sup> ».

En 1784, suite à l'interpellation du commissaire aux classes de Cherbourg, le contrôleur général répond dans une lettre qu'il refuse d'envoyer de nouveaux Acadiens à Saint-Pierre-et-Miquelon et offre différents arguments pour étayer son refus :

« J'ai reçu, M, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2 décembre que montrent quelques acadiens retirés à Cherbourg où ils manquent de moyen de subsister, de passer aux Isles Saint Pierre et Miquelon la plus part d'entre eux étant des pêcheurs qui retourneroient avec empressement à leur ancien métier. Tous les établissements de ces deux îles sont actuellement occupés, et les Acadiens de Cherbourg ne pourroient y être employé qu'en qualité de compagnons pêcheurs mais ils n'y trouveroient pas de moyens de subsistance pour leur famille. Déjà 70 Hommes et femmes et enfants ont été renvoyé en France<sup>461</sup> ».

À cause de sa taille, l'archipel ne peut accueillir toutes les familles qui souhaitent s'y établir.

Pour certains Acadiens, Saint-Pierre-et-Miquelon est un moyen pour rejoindre l'Acadie. Jean-François Mouhot relate le parcours de Basile Boudrot. Cet Acadien de Cherbourg a rejoint l'archipel pour ensuite passer en Acadie. L'historien s'appuie sur des lettres des familles Landry et Entremont pour retracer le parcours de cet Acadien. Cependant, le parcours de Basile Boudrot semble être un cas isolé.

Les Malouines ont fait l'objet d'un projet d'établissement des Acadiens mais aucun document ne laisse entendre que les Acadiens séjournant à Cherbourg puisse être concernés. Après les tentatives d'établissements dans les colonies françaises, les autorités à Versailles souhaitent établir les Acadiens en France dont un projet de grande ampleur dans le Cotentin.

### 3.2.2 **Établir les Acadiens en France, un projet d'implantation dans le Cotentin**

---

460SHD. Cherbourg, 4P<sup>2</sup> 2.

461AD. Calvados, C1022.

Les colonies méridionales n'attirent guère les Acadiens. Cette population nord-américaine souhaite retourner au Canada ou bien s'installer à Saint-Pierre-et-Miquelon ou en France. À partir de 1763, le duc de Choiseul souhaite établir les réfugiés d'Acadie pour cela, il interroge les différentes administrations locales dont les intendants. Ces derniers demandent à leurs subdélégués de rendre compte de la situation dans leur subdélégation. Le Subdélégué de Valognes en charge de Cherbourg a envoyé une lettre au duc de Choiseul pour lui présenter la situation économique à Cherbourg :

« Je sais M combien il importe de fixer ces familles dans le Royaume mais les moyens de les employer me paraissent très difficile à trouver du moins dans mon département, les circonstances de la guerre ont beaucoup diminué le travail des manufactures et malheureusement il y a aujourd'hui dans chaque canton beaucoup plus d'ouvriers qu'il ne peut être employé<sup>462</sup> ».

Suite à l'attaque britannique sur Cherbourg, les manufactures de la ville sont rançonnées par les Britanniques et elles ne parviennent pas à fonctionner correctement au XVIIIe siècle<sup>463</sup>. De plus, le raid n'a eu lieu que cinq ans auparavant, il est donc probable que la région souffre toujours des stigmates de la guerre. Le premier établissement acadien voit donc le jour à Belle-Île-en-Mer. Durant la guerre de Sept Ans, l'île est occupée par les Britanniques et abandonnée par ses habitants. Les autorités françaises souhaitent y établir des nouveaux habitants<sup>464</sup>. Environ 363 réfugiés s'y installent mais aucun Acadien de Cherbourg rejoint ce premier établissement en France.

Quelques années après, en 1767, un projet d'établissement des Acadiens est proposé dans le Nord-Cotentin par le commissaire aux classes dans la forêt de Brix. Cette forêt, située entre Cherbourg et Valognes, est l'une des plus grandes forêts royales comme le certifie Claude Pithois dans sa thèse sur la forêt de Brix :

« Si son ordonnance touchant à l'intégrité du domaine royal fut respectée, si, en 1722, et même quelques arpents près (14 528 au lieu de 14 788), un autre phénomène allait entraîner un défrichement définitif : le déboisement<sup>465</sup> ».

Ce projet d'établissement des Acadiens à Brix n'a jamais fait l'objet d'une étude de la part des historiens. Pourtant, ce projet est très intéressant à étudier afin de comprendre les relations entre les deux institutions en charge des Acadiens.

---

462AD. Calvados, C1019.

463TYL, Gillette, Étude sur le port..., *op. cit.*, p.327.

464HODSON, Christopher, « Des vassaux à désirer »... », *op. cit.*, p.129.

465PITHOIS, Claude, *Brix, berceau des Rois d'Écosse*, Siouville-Hague, 1980, p.430.

Le 1<sup>er</sup> août 1767, le commissaire aux classes écrit une lettre<sup>466</sup> où il décrit son idée de projet d'établissement dans la forêt :

« [...] vous y verrez qu'en donnant à chaque famille environ 30 arpents de terre et deux arpents de près ou moins suivant qu'elle seront fortes, nombreuses et actives, vous pourrez y placer la cinquantaine de maisons que vous désireriez y planter, les matériaux de toute espèce nécessaires pour la construction des habitations sont ou sur les lieux ou à porté, ou peu éloignées. Si vous disposiez les choses de façon que les terres soient données aux familles acadiennes de ce pays je crois qu'elles se détermineraient à les prendre aux propositions que vous leur en avez faites car c'est toujours leur point de vue fixe de ne se point éloigner de Cherbourg<sup>467</sup> ».

Il faut garder à l'esprit que le projet est évoqué après la mise en œuvre de l'établissement à Belle-Île-en-Mer. La proposition du commissaire aux classes s'oppose aux propos du subdélégué de Valognes car celui-ci souhaite installer les Acadiens dans la région de Cherbourg alors qu'il n'y a pas d'emplois. La situation s'est-elle améliorée depuis 1763 ou les deux institutions ne s'entendent pas sur la gestion des Acadiens présents à Cherbourg? La situation en France et à Cherbourg n'a pas changé, le royaume reste fortement endetté après la guerre<sup>468</sup> et Cherbourg peine à se relever du raid de 1758. Peut-on parler de mésentente entre les deux institutions ? il s'avère que d'autres lettres laissent le présager.

Fin août 1768, le secrétaire d'État de la Marine, le duc Praslin montre un grand intérêt à installer les Acadiens à Brix. Dans une lettre à destination du contrôleur général, il y voit un projet beaucoup plus ambitieux en voulant y installer tous les Acadiens de France. Le document est très intéressant car il donne diverses informations sur la forêt de Brix, sur la gestion des Acadiens en France et surtout sur le souhait de maintenir ces exilés en France.

Tout d'abord, la lettre fait référence à la correspondance entre l'intendance et le secrétariat d'État de la Marine au sujet du travail dans les différentes élections :

« Le travail ne leur présente qu'un très faible supplément. Les intendants des généralités à qui j'avais écrit à ce sujet, m'ont répondu qu'il y avait à peine dans leurs provinces durant la plus grande partie de l'année de l'occupation pour les gens du pays à qui on inclinait naturellement à donner la préférence en sort que les Acadiens que la persévérance de leur fidélité a engagé à s'expatrier et à abandonner leurs biens pour rentrer sous la domination du Roi demeurent livrés à la plus affreuse indigence et au désespoir<sup>469</sup> ».

---

466La lettre du 1er août 1767 est probablement le premier document qui évoque le projet d'établissement à Brix.

467SHD. Cherbourg, 4P<sup>1</sup> 2, « Correspondance adressée par le secrétaire d'État à la Marine au commissaire des classes à Cherbourg de 1759-1760 ; 1762 ; 1764-1768 ; 1770-1774 ; 1775-1778 ; 1781 ».

468MOUHOT, Jean-François, *Les réfugiés acadiens...*, op. cit., p.62.

469AN Col B vol. 131 ; folio 272 bis, 4 pages.



On note une aversion du secrétariat d'État de la Marine par rapport aux intendances mais aussi que les Acadiens ont des difficultés à trouver un métier. Ce passage de la lettre du duc de Praslin fait référence à une lettre de Fontette, intendant de Caen. L'intendant de Caen explique au secrétaire d'État de la Marine que la partie Ouest de sa généralité dont Cherbourg et Granville souffre du chômage.

Ensuite, le duc Praslin décrit la forêt en démontrant qu'elle est n'est pas rentable et que c'est un lieu propice à l'établissement des Acadiens :

« Le surplus est en bois tellement dégradé que la forêt entière ne rend pas annuellement 12 000. Il paraît possible d'y placer presque tous les Acadiens en donnant ce domaine par bail emphytéotique sans exiger aucun prix principal ni redevance annuelle mais sous condition de faire les frais de l'établissement des Acadiens au nombre proportionné à l'étendue et au montant de l'estimation à faire de la forêt et des terres non boisées<sup>470</sup> ».

Initialement, le projet d'établissement De la Rue du Francy dans la forêt de Brix est destiné à installer une petite partie des Acadiens de France mais le secrétaire d'État de la Marine souhaite installer l'ensemble des Acadiens. Le succès de l'établissement à Belle-Île a convaincu le secrétaire d'État de la Marine de l'importance d'établir les Acadiens. Après la première récolte soit trois années sur Belle-Île-en-Mer, le Ministère de la Marine ne verse plus de subsistances à ces Acadiens :

« il a fallu encore assurer à ces familles la subsistance à raison de 6 sol par tête jusqu'à la première récolte qui n'a pas pu avoir lieu que dans cette troisième année<sup>471</sup> ».

Ainsi, le duc Praslin espère qu'un établissement de grande ampleur puisse permettre au Ministère de la Marine de stopper le versement de subsistance aux Acadiens. De plus, le bois de la Forêt de Brix intéresse fortement la Marine :

« On reconnaîtra tout de suite l'essence des bois pour constater si sa qualité sera propre à la marine, et à supposer que la vérification n'offre pas une ressource considérable pour la construction de vaisseaux[...]»<sup>472</sup>.

Le bois utilisé pour la construction des navires est surtout le bois de chêne. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le bois de chêne et d'autres bois d'essences nobles sont devenus assez rares dans la forêt de

---

<sup>470</sup>*Ibid.*

<sup>471</sup>*Ibid.*

<sup>472</sup>SHD. Cherbourg, 4P<sup>1</sup> 2.

Brix<sup>473</sup> mais le duc Praslin n'est pas au courant au moment de la lettre.

Le projet d'établissement à Brix est donc d'un grand intérêt aux yeux du secrétaire d'État de la Marine qui voit en un tel projet la possibilité de faire des économies et de tirer un bénéfice de la forêt pour le développement de la Marine et de Cherbourg. Toutefois, le destinataire de la lettre répond au duc de Praslin de l'impossibilité d'un tel projet car les forêts royales ne peuvent être cédées et un projet de reboisement est aussi envisagé. De plus, le contrôleur général estime que le projet est trop coûteux et peu rentable.

Même si le projet de Brix est abandonné, il démontre les tensions existant entre l'intendance et le secrétariat de la Marine. Si le secrétariat de la Marine souhaite fixer les Acadiens sur le territoire à tout prix, c'est l'intendance qui doit se charger d'étudier la faisabilité et la rentabilité d'un tel projet.

Il est probable que les secrétaires d'État de la Marine ont tiré des leçons de cet échec avant de réaliser l'établissement de 1500 Acadiens sur les terres du marquis de la Pérusse dans le Poitou.

### 3.2.3 Le départ des Acadiens vers l'Établissement dans le Poitou

Le projet du marquis de la Pérusse a fait couler beaucoup d'encre au sein des différentes administrations mais aussi chez les historiens. L'établissement du Poitou est sans doute le principal lieu d'installation des Acadiens en France. Ce projet est proposé par le marquis de la Pérusse qui recherche des personnes pour défricher ses terres. En 1772, le marquis décide d'envoyer au gouvernement, un mémoire pour présenter son projet. L'année suivante, la proposition est acceptée par le gouvernement.

À Cherbourg, l'administration est mise au fait à partir du 7 juin 1772. Une lettre destinée au subdélégué de Valognes, Monsieur de Virandeville atteste de l'étendue du projet :

« En Conséquence l'établissement de 1500 Acadiens a été fixé dans les terres que M. Le Marquis a été fixé dans les terres du Marquis de Pérusse possède en Poitou, et qu'il leur abandonne a raison de trois arpents par tête. Le surplus des familles qui ne feront point partie de ce nombre jouira également d'une propriété de trois arpents par individu dont la jouissance sera accordée après le défrichement c'est-à-dire au 1er Janvier 1776<sup>474</sup> ».

Les Acadiens cherbourgeois semblent assez peu concernés par les précédents projets

---

473PITHOIS, Claude, *Brix, berceau des Rois...*, op. cit., p.430-431.

474AD. Calvados, C 1019.

d'établissement en France. En revanche, le projet dans le Poitou vise à établir la plus grande partie des Acadiens présents en métropole y compris ceux de Cherbourg. Pour donner un ordre de grandeur, un Acadien sur trois est concerné par l'installation sur les terres du marquis. Sachant qu'un certain nombre a rejoint des établissements dans les colonies et en France.

Afin d'établir les Acadiens dans la région, Lemoynes a effectué un grand tour des différents ports où les concernés séjournent. De ce voyage, le contrôleur général a classé les Acadiens en quatre catégories. La première catégorie regroupe les volontaires souhaitant rejoindre le Poitou. Les trois autres catégories désignent ceux qui ne partent pas, soit à cause de l'absence du chef de famille, soit pour infirmité ou pour vieillesse, soit par choix. Pour Cherbourg, Lemoynes estime le nombre d'Acadiens partant pour les terres du marquis de la Pérusse à 127. Pour se rendre vers le lieu d'installation, les Acadiens cherbourgeois sont transportés par deux navires vers La Rochelle pour ensuite rejoindre le Poitou.

Cependant, une lettre de Terray du 17 mai 1774 laisse entrevoir un troisième départ d'un nouveau groupe :

« Le nombre d'Acadiens de Cherbourg qui s'étoient fait enregistrer pour passer en Poitou, n'étoit suivant le Contrôle de M. LeMoine que de 127 individus mais plusieurs de leurs compatriotes ayant désiré faire partie de l'Établissement projeté sur les terres de M. Pérusse, j'ai bien voulu ne pas me refuser à leur demande et j'en ai fait enregistrer 34 autres pour la même destination ainsi des 231 acadiens résident à Cherbourg, 163 feront partie de l'Établissement, et 42 seulement resteront dans leur domicile actuel pour y vivre de leur industrie vu par les secours particuliers que votre administration vous mettra à portée de leur procurer<sup>475</sup> ».

Cette lettre est intéressante pour cette étude. Tout d'abord, elle démontre que le nombre d'Acadiens à Cherbourg est supérieur aux 200 Acadiens de Hodson dans les années 1765<sup>476</sup>. Le projet actuel continue d'absorber la population acadienne de Cherbourg. Sur les 127 Acadiens cherbourgeois volontaires, 9 Acadiens ont refusé d'embarquer sur le second navire. Ce refus a fait l'objet d'une correspondance entre Terray et le contrôleur général de Caen en novembre 1773. Il s'avère que ces personnes avaient eu rumeur d'un troisième navire pour La Rochelle. Il est demandé au contrôleur général à Caen de demander aux Acadiens de se justifier sous peine de suppression de la subsistance. Cette anecdote démontre que la pratique évoquée lors du projet de Guyane est toujours maintenue et que les Acadiens ne peuvent pas revenir sur leur décision.

Par ailleurs, ce refus d'embarquer encourage les autorités à convaincre d'autres Acadiens de rejoindre le Poitou. La lettre de mai 1774 montre que 34 Acadiens cherbourgeois font le choix de

---

<sup>475</sup>*Ibid.*

<sup>476</sup>HODSON, Christopher, « Des vassaux à désirer... », *op. cit.*, p.125.

rejoindre le Poitou. Les correspondances entre les différents membres de l'administration permettent de comprendre que celle-ci a supprimé les subsistances de l'époque pour pousser les Acadiens à rejoindre l'établissement.

L'administration a réalisé plusieurs listes d'Acadiens partant vers le Poitou. Ces listes permettent d'avoir des informations sur chaque membre de la famille comme l'âge, le lien de parenté, la profession<sup>477</sup>.

Les premiers éléments tirés des listes de « Rôle des Acadiens » qui quittent Cherbourg, sont le nom et le lien de parenté de tous les membres d'une famille au départ pour le Poitou. Par exemple, Anne Blanchard quitte Cherbourg avec son mari et ses enfants mais aussi sa sœur Madeleine qui est célibataire. Le cas des deux sœurs Blanchard n'est pas isolé, d'autres fratries partent ensemble pour l'établissement. C'est le cas de Jean Renaud et la famille de sa sœur, Véronique mariée à Jean Mazieres. Ce départ groupé des fratries acadiennes est motivé par la crainte de la séparation. Les Acadiens ont survécu au « Grand Dérangement », ils ont perdu leurs repères et une partie de leurs proches. Ces fratries s'attachent aux derniers liens avec leur passé. Cette idée est défendue aussi par Jean-François Mouhot :

« Le désir des Acadiens de rester proches les uns des autres ne fait guère de doute. Les documents consultés ne font certes pas mention de demandes explicites en ce sens, mais ce souhait est évident. En effet, les projets d'établissement de Pérusse spécifient bien que les villages seront proches les uns des autres, ce qui laisse penser que c'est bien là ce que souhaitent les réfugiés<sup>478</sup> ».

Il ressort que l'administration a cherché à rassembler les familles pour convaincre les réfugiés de quitter Cherbourg. Les Acadiens semblent assez hostiles à l'idée de rejoindre le projet du marquis. Dans une lettre de Joseph Landry retrouvée par Jean-François Mouhot fait mention du refus d'une partie de sa famille de rejoindre l'établissement :

« ils les ont menés sur des terres pour [les] établir. Ils les ont menés à 30 lieues de La Rochelle dans les terres du Poitou. Ils [en ont] amenés 2 à 3000. Ils nous ont fait la proposition à nous les premiers, à la famille d'Entremont et des Landry dont nous l'avons tous refusée hormis mon bague [ ? ] qui en a pris le parti. Il est mort et un de ses garçons âgé de 20ans. Nous leur avons dit que nous n'étions point des terriens et que nos ancêtres n'avaient jamais gratté la terre et que nous aimions autant mourir ici comme à mourir là<sup>479</sup> ».

La lettre est très intéressante car elle donne des informations capitales pour l'étude. Joseph

---

477AD. Calvados, C 1019 / Annexes 19 à 25 ; Liste des familles acadiennes de Cherbourg de l'Intendance, p.169-175

478MOUHOT, Jean-François, Les réfugiés acadiens..., *op. cit.*, p. 110.

479MOUHOT, Jean-François, « Des « Revenantes ? »... », *op. cit.*, p. 96-115.

Landry explique que sa famille n'est pas habituée à travailler la terre. Sans connaissance de l'histoire des familles Landry et Entremont, on peut penser à un caprice de la noblesse mais ces familles sont conscientes de leur inexpérience. Cette étude a démontré que le Cap-Sable, région des familles Entremont et Landry, n'est pas un territoire où l'agriculture s'est développé comme à Beaubassin. Les familles du Cap-Sable se sont plutôt orientées vers la pêche et le commerce de fourrures. Avec l'étude de l'histoire coloniale du Cap-Sable, on peut comprendre l'étonnement des familles Landry et Entremont à voir l'un de leurs parents s'établir dans le Poitou.

Si une famille Landry décide de rejoindre l'établissement du Poitou, il faut signaler que c'est l'une des seules familles du Cap-Sable à partir de Cherbourg. Les familles du Cap-Sable ne sont pas spécialisées dans l'agriculture et le défrichement des terres, elles restent dans le port de Cherbourg pour des raisons économiques. Le cas des habitants du Cap-Sable peut s'appliquer et s'étendre aux familles acadiennes qui ne sont pas liées à la terre comme les Acadiens de l'île Royale. Cependant, il faut penser que de nombreuses familles acceptent de passer dans le Poitou sans expérience et l'administration en est consciente :

« Dans une autre missive écrite à de Boynes le même jour, il préconise cette fois de séparer les Acadiens pour leur permettre d'apprendre les techniques de cultures en France, en observant d'autres cultivateurs plus expérimentés d'eux. L'idée que les Acadiens sont des piètres cultivateurs contraste avec l'opinion des États de Bretagne ou du gouverneur de Belle-île lors de l'établissement de réfugiés dans le Morbihan<sup>480</sup> ».

Si Jean-François Mouhot évoque des lettres à ce sujet, il ne cherche pas à comprendre pourquoi les autorités françaises souhaitent former les Acadiens par d'autres paysans. Hormis les Acadiens qui ne pratiquent pas l'agriculture comme évoqué ci-dessus, il faut rappeler que les techniques agricoles acadiennes sont complètement différentes de celles en France. Les Acadiens dans la baie de Fundy ont développé le système des aboiteaux pour pouvoir cultiver les terres à proximité de la mer. Si on a tendance à dire que tous les Acadiens en France proviennent des îles Royale et Saint-Jean, il ne faut pas oublier que la plupart de ces Acadiens des îles sont des Acadiens qui ont fui les persécutions en Nouvelle-Écosse dans la dernière décennie avant la chute de Louisbourg. De plus, cette étude a démontré que l'agriculture développée sur l'île Saint-Jean est surtout une agriculture sur la côte. Les Acadiens ont donc développé une agriculture avec la caractéristique d'être proche de la mer alors que le projet d'établissement dans le Poitou se situe en plein cœur des terres. Cette idée se confirme par rapport à l'opinion des États de Bretagne et le gouverneur de Belle-Île-en-Mer car l'établissement correspond plus aux caractéristiques agricoles acadiennes que le projet dans le Poitou.

<sup>480</sup>MOUHOT, Jean-François, *Les réfugiés acadiens...*, op. cit., p.107.

La proposition de former les Acadiens à la culture ne fonctionne pas car de nombreuses familles se refusent à rejoindre le Poitou. Lemoyne qui doit atteindre ses chiffres, facilite le passage de familles sans chef de famille. Dans le Rôle des Acadiens destinés à rejoindre le Poitou on constate une deuxième catégorie de familles qui doit passer dans le Poitou. Pour rappel, ces familles acceptent de partir mais faute de chef de famille, elles sont bloquées dans la ville où ils séjournent. Ce départ est facilité par l'octroi aux veuves du statut de chef de famille. Dans les rôles, ce changement est présent. Les veuves sont placées en tête de la famille comme par exemple Anne Potier et sa fille Geneviève Lagarenne<sup>481</sup>.

L'établissement dans le Poitou est le plus grand projet d'installation réalisé par les autorités françaises à l'égard des Acadiens mais l'établissement est abandonné par ces derniers quelques mois plus tard. Pour Jean-François Mouhot, les raisons du départ des Acadiens du projet sont difficiles à déterminer<sup>482</sup> mais cette étude a mis en évidence que certaines familles comme celles du Cap-Sable refusent de rejoindre le Poitou à cause de l'inexpérience dans le domaine agricole. L'étude a aussi démontré que l'agriculture pratiquée par les Acadiens est très différente que celle proposée dans le Poitou. La majorité des Acadiens du projet partent pour la ville de Nantes. Cependant, peu d'historiens s'interrogent sur l'avenir des familles restées dans les ports dont Cherbourg.

### **3.3 Les dernières familles acadiennes à Cherbourg**

#### **3.3.1 Portrait des derniers Acadiens de Cherbourg**

Après le projet d'établissement du Poitou, un petit groupe est resté dans la ville. Contrairement à Guillaume Eckendorff qui compte la population acadienne totale déportée à Cherbourg à la population cherbourgeoise de 1774 :

« [...] En effet, ce chiffre de 734 Acadiens doit être comparé à quelques autres indicateurs pour évaluer l'importance relative de ce groupe. Cherbourg, en 1774, compterait 6257 habitants, d'après un recensement conservé aux archives municipale<sup>483</sup> ».

Cette étude a retrouvée un recensement de l'année 1774, où l'on estime les Acadiens résident à Cherbourg à 57 individus. Comparés à la population de Cherbourg à la même époque, les

---

481AD. Calvados, C 1019.

482MOUHOT, Jean-François, *Les réfugiés acadiens...*, *op. cit.*, p.109.

483ECKENDORFF, Guillaume, « Les Acadiens à Cherbourg », *op. cit.*, p. 26.

Acadiens représentent moins d'un pourcent de la population totale cherbourgeoise. Si on reprend donc le propos de l'historien, il est en effet vrai que les Acadiens représentent une infime partie de la population cherbourgeoise en 1774 mais elle connaît une nouvelle croissance dans les années qui suivent. En 1778, elle est estimée à 85 individus selon une pétition envoyée à l'intendant de Caen :

« Ceux qui habitent Cherbourg sont au nombre de 85 composants vingt familles la plupart infirmes vieillards et petits hors d'état de subsister sans les bienfaits de sa majesté<sup>484</sup> ».

Cette forte croissance s'explique par l'arrivée de nouveaux Acadiens à Cherbourg et par l'augmentation nombre de naissances.

Les historiens ont tendance à dire que les Acadiens quittent les ports d'accueil alors que certains y viennent durant toute la période d'étude. En 1778, les Britanniques attaquent et prennent Saint-Pierre-et-Miquelon. Les habitants de l'archipel sont déportés vers la France dont les Acadiens qui s'y sont installés avec l'aide des autorités. Début novembre, des habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon sont débarqués à Cherbourg.

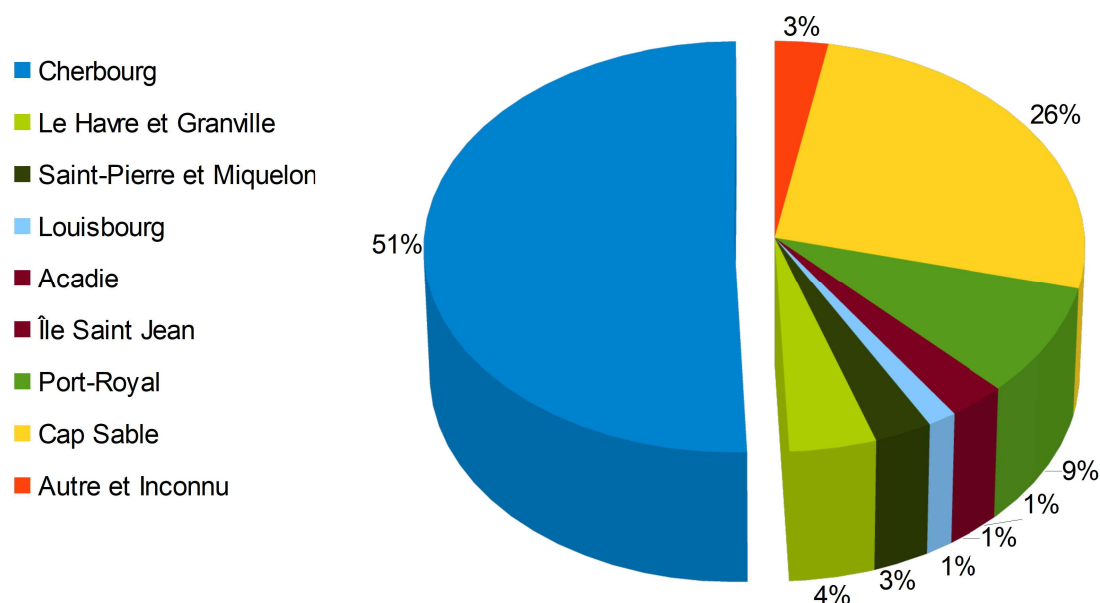
L'autre grand facteur de la croissance démographique acadienne est le taux de natalité. Dans « État des Acadiens et Canadiens passés et résidents dans la municipalité dépendant du district de Cherbourg<sup>485</sup> » datant de 1791, on constate qu'environ 35 Acadiens sont nés à Cherbourg dont 15 après le départ pour le Poitou comme par exemple les jumeaux : Pierre et Charles Victor Gallarme<sup>486</sup>. Le nombre de naissances est très important à prendre en considération car en 1791, les Acadiens nés à Cherbourg sont majoritaires. En conséquence, le plus grand nombre des Acadiens de Cherbourg appartiennent à la deuxième ou troisième génération acadienne et n'ont jamais connu la déportation contrairement à leurs aïeux. Le graphique ci-dessous prouve l'importance des générations nées après la déportation.

---

484AD. Calvados, C 1021.

485AC. Cherbourg, GG-121.

486Le nom Gallarme est aussi écrit en fonction des sources, Galharme.



*Illustration 10: Répartition des Acadiens de Cherbourg en fonction du lieu de naissance en 1791*

Même si les nouvelles générations représentent la majorité de la population acadienne de Cherbourg, il faut tout de même signaler que la première génération est arrivée à Cherbourg depuis plus de trente ans et qu'un grand nombre sont décédés ou ont quitté Cherbourg.

En outre, le graphique met en évidence l'importance du groupe du Cap-Sable par rapport aux autres communautés acadiennes restées à Cherbourg, ce qui confirme l'hypothèse émise sur l'importance de la région géographique pour étudier le comportement des Acadiens en France. En comparant les pourcentages de chaque groupe, on s'aperçoit que les Acadiens des régions non agricoles sont plus nombreux à rester à Cherbourg. Il semble donc tout à fait pertinent d'étudier l'emploi des Acadiens à Cherbourg pour confirmer cette théorie.

### 3.3.2 Le travail et l'intégration des Acadiens dans la vie locale cherbourgeoise

La question de l'emploi est une question qui a préoccupé les autorités françaises dès l'arrivée des Acadiens. Pour rappel, en 1763, le secrétariat de la Marine a demandé aux différentes autorités portuaires pour statuer sur la possibilité d'établir les Acadiens dans les ports. À Cherbourg, les autorités ont signalé la pénurie d'emplois de la région :



« Je sais M combien il importe de fixer ces familles dans le Royaume mais les moyens de les employer me paraissent très difficile à trouver du moins dans mon département, les circonstances de la guerre ont beaucoup diminué le travail des manufactures et malheureusement il y a aujourd'hui dans chaque canton beaucoup plus d'ouvriers qu'il ne peut être employé<sup>487</sup> ».

Même si les manufactures ne fonctionnent pas, Cherbourg a pourtant besoin d'une main-d'œuvre pour pouvoir reconstruire la ville. De plus, les autorités françaises souhaitent y bâtir un port militaire et commercial majeur. Deux grands projets de travaux peuvent être mentionnés. Le premier est la construction d'un bassin de commerce en 1769 et surtout l'édification de la Grande Rade qui débute en 1784 avec l'installation du premier cône de la rade.

Les Acadiens qui restent à Cherbourg sont employés dans le secteur maritime. Les historiens sont unanimes, les Acadiens se tournent vers les métiers de la mer :

« Globalement, les Acadiens semblent professionnellement très tournés vers la mer : les registres de baptêmes, mariages, sépultures de Cherbourg révèlent régulièrement leur profession[...]»<sup>488</sup> ».

Ces propos confirment que les Acadiens restés à Cherbourg refusent de rejoindre le Poitou pour des raisons professionnelles et que la question géographique d'origine des Acadiens est un facteur essentiel pour comprendre l'histoire acadienne en France.

En étudiant les dispenses de consanguinité de Michèle Godret, on s'aperçoit fréquemment que les Acadiens arrivés à Cherbourg se définissent comme pêcheur. Pour Jean-François Mouhot, le métier figuré sur les dispenses retrouvées par Michèle Godret est bien le métier exercé en Acadie car, en France, les Acadiens pratiquent d'autres professions :

« Si l'on examine les professions exercées par les témoins lors des procédures de dispenses de consanguinité de la région de Cherbourg, on s'aperçoit que les activités déclarées sont le plus souvent en rapport avec la mer. Bien que l'échantillon ne soit nullement représentatif, il donne toutefois quelques indications : sur les 54 hommes recensés dans les 11 procédures, on compte 25 poissonniers pêcheurs, ainsi que 7 individus, navigateurs, marins ou matelots. Il est intéressant de noter l'évolution dans les dossiers antérieurs à 1764 tous les Acadiens ou presque se déclarent poissonniers ou pêcheurs, ce qui correspond peut-être davantage à leur profession en Acadie ou l'île Saint-Jean qu'à leur situation actuelle. La diversification vient ensuite. Dans les dossiers datant de 1771 à 1773 on trouve quelques autres professions : charpentiers, calfat, tonnelier, manœuvre et journalier<sup>489</sup> ».

---

487Ibid.

488ECKENDORFF, Guillaume, « Les Acadiens à Cherbourg », *op. cit.*, p. 28.

489MOUHOT, Jean-François, *Les réfugiés acadiens...*, *op. cit.*, p. 166-167.

Le propos de Jean-François Mouhot se confirme en étudiant le cas de Jean-Baptiste Gallarme qui est poissonnier et pêcheur dans une dispense de consanguinité faite en 1761<sup>490</sup>. Dans d'autres documents postérieurs<sup>491</sup>, il travaille comme charpentier. On a le même cas avec Jean Granger qualifié de pêcheur en 1761 mais marinier dans les derniers états en 1791. Ce que présente Jean-François Mouhot est tout à fait intéressant mais l'historien n'a pas approfondi son propos. Il existe toutefois des éléments de réponse pour expliquer ce changement de la part des Acadiens surtout à Cherbourg.

Tout d'abord, il faut prendre en compte que les Acadiens arrivent dans un port où une population est déjà bien implantée. Il semble difficile pour les Acadiens de s'établir comme pêcheur face à des habitants déjà présents. On a déjà vu le cas sur l'île Royale, les premières familles acadiennes installées sur l'île ont délaissé la pêche car elles ne peuvent faire concurrence aux pêcheurs de Terre-Neuve et de France<sup>492</sup>.

Ensuite, il faut se souvenir que les Acadiens arrivent en France avec aucun moyen financier. De nombreux documents évoquent cette pauvreté des Acadiens par exemple, un mémoire sur Joseph Bellefontaine le souligne :

« Enfin on les débarqua à Cherbourg sur la fin de 1758, dans l'état le plus affreux possible de misère, de nudité, et de maladie, dont plusieurs étaient déjà morts et tous les autres mourants<sup>493</sup> ».

Or pour pouvoir pêcher, les Acadiens doivent se fournir en matériel mais la seule source d'argent reste les 6 soldes de subsistance. Toujours dans le mémoire au sujet de Joseph Bellefontaine, on constate que le manque de moyens financiers se confirme :

« La modique paye que le Roi leur continue suffisant à peine à leur procurer la plus grossière nourriture, ils couchent sur la paille seule, sans draps ni couverture presque même sans chemises, leur peu de hardes toutes mauvaises qu'elles sont leur servant à les couvrir la nuit comme à les vêtir le jour<sup>494</sup> ».

Si les propos tenus dans ce mémoire doivent être étudiés avec un esprit critique car le document cherche à obtenir les faveurs du roi, il faut tout de même dire que la subsistance est insuffisante pour pouvoir acheter le matériel de pêche et exercer cette profession. Jean-François

---

490GODRET, Michèle, « Mariage acadiens à Cherbourg », *op. cit.*, p.11.

491Archives communales de Cherbourg, GG-121 « État des Acadiens et Canadiens passés en France et Résidant dans les municipalités dépendante du district de Cherbourg ».

492POTHIER, Bernard, « Les Acadiens de l'île... », p.108.

493AD. Calvados, C 1020.

494*Ibid.*

Mouhot<sup>495</sup> et Guillaume Eckendorff relatent l'histoire de Jean Le Chaux qui a reçu l'aide des artisans cherbourgeois pour s'acheter un navire et du matériel de pêche nécessaires pour exercer le métier de pêcheur. Ce cas montre les difficultés pour les Acadiens de pouvoir poursuivre ce métier de pêcheur. Néanmoins, l'histoire de Jean Le Chaux démontre que les habitants de Cherbourg accueillent les Acadiens et les aident en les recevant dans leur maison à leur arrivée ou en les finançant. L'attitude des Cherbourgeois affirme un fait évoqué par Jean-François Mouhot dans sa thèse. Les Acadiens sont victimes de brimades de la part des habitants de Belle-Île-en-Mer ou dans le Poitou mais Mouhot pense que les Acadiens ne subissent pas de telles actions dans les ports d'accueil :

« Si hostilité il y a eu à Belle-Île, rien ne prouve que cela a été le cas en revanche à Saint-Malo, à Nantes ou même sur la Grande-Ligne, en dépit des affirmations de Lemoine<sup>496</sup> ».

Avec l'exemple des Acadiens de Cherbourg, les propos de Mouhot se confirment car l'attitude des Cherbourgeois est bienveillante et les archives ne disposent pas de documents où des Acadiens sont victimes de brimades.

Même si plusieurs facteurs existent pour expliquer le choix des Acadiens de s'orienter vers d'autres corps de métier, certains Acadiens persistent dans la pêche. Deux types de pêche sont pratiqués à Cherbourg, la première pratique de pêche est faite au large des côtes de Cherbourg. Quant à la seconde pêche, elle est déjà pratiquée par les Acadiens, c'est la pêche sédentaire ou pêche de la morue au large de Terre-Neuve. Cette pêche est organisée par les négociants de Cherbourg qui recrutent des habitants afin de pouvoir piloter et pêcher sur leurs navires<sup>497</sup>. Étant donné que les Acadiens connaissent la région de Terre-Neuve, il est probable que les négociants sollicitent les Acadiens dans cette pêche.

À l'exception de la pêche, d'autres secteurs de la marine sollicitent les Acadiens. Comme évoqué précédemment, Cherbourg devient un port militaire et commercial important et les autorités ont besoin de recruter de la main-d'œuvre afin de construire les navires et d'y servir. Jean-François Mouhot dit qu'il y a diversification des professions après 1764 mais elle existe bien avant la déportation. En Acadie, plusieurs régions ont développé d'autres économies liées à la mer comme le cabotage au Cap-Sable et sur l'île Royale. Certaines familles acadiennes de l'île Royale travaillent aussi dans la construction de navires<sup>498</sup> alors qu'au Cap-Sable, certains Acadiens pratiquent la guerre

---

495MOUHOT, Jean-François, *Les réfugiés acadiens...*, *op. cit.*, p.166.

496*Ibid*, p. 256.

497TYL, Gillette, *Étude sur le port...*, *op. cit.*, p.360.

498POTHIER, Bernard, « Les Acadiens de l'île... », *op. cit.*, p.108.

de course.

Les métiers de la mer sont les principaux pourvoyeurs d'emplois chez les Acadiens restés à Cherbourg. Pour enchérir à ce sujet, un document inédit livre des informations importantes sur la localisation des Acadiens dans le port. Un État reprenant les noms de tous les chefs de famille de la ville de Cherbourg ainsi que le nombre de personnes composant chaque famille en 1774<sup>499</sup>, indique les rues où les différentes familles acadiennes sont installées. Ces familles vivent dans cinq rues<sup>500</sup> de Cherbourg : rue de la Trinité, rue de la Paix, rue des Moulins, rue au Blé et la rue des Portes. Les trois premières rues se trouvent à proximité du port et regroupent le plus d'Acadiens. En comparant cet état avec celui de 1791, on relève que les Acadiens qui résident dans les rues de la Trinité, de la Paix et des Moulins sont pour la majorité des marins.

Le document de 1774 est très riche en informations. En plus de livrer la localisation des Acadiens dans Cherbourg, le document démontre qu'ils vivent parmi les Cherbourgeois. La communauté acadienne de Cherbourg est donc intégrée à la société cherbourgeoise comme le démontre ce document et les différentes aides des habitants présentées auparavant.

Hormis les métiers de la mer, certains Acadiens exercent les professions délaissées en Acadie comme les métiers du bâtiment. En 1758, Cherbourg est dévasté par le raid anglais. La situation de la ville à la fin de la guerre favorise l'emploi d'exilés ayant des métiers qualifiés dans le bâtiment. Ainsi, certains Acadiens ont participé à la reconstruction de la ville de Cherbourg après la guerre. Il est fort probable que les Acadiens participent aux projets de construction dans la ville au cours de la deuxième partie du XVIIIe siècle.

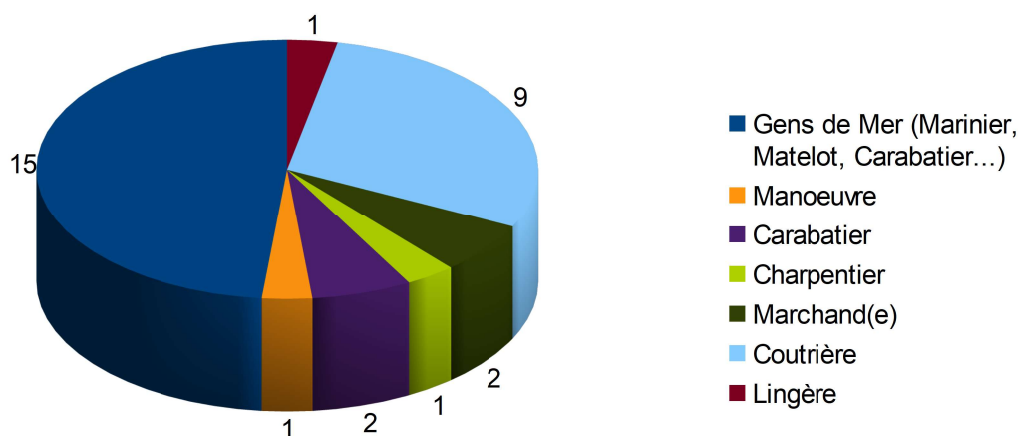
Le graphique ci-dessous montre les différentes professions exercées en 1791 par tous les Acadiens. Les métiers de la mer représentent deux tiers des professions :

---

499. AM. Cherbourg, BB-16 / AD. Calvados, C 118

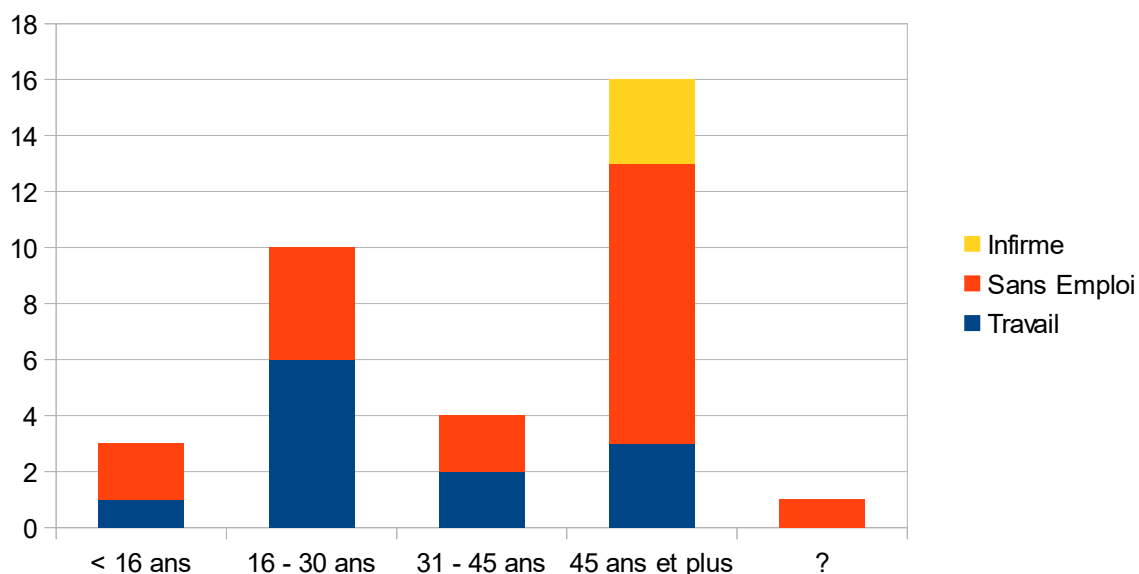
La source des AD. Calvados n'est pas datée mais elle est identique à celle en possession des AM. Cherbourg.

500 Annexe 26, p.176. Le tableau réalisé liste regroupe les chefs de familles acadiennes par rue et le nombre d'Acadiens qui résident dans leurs maisons.



*Illustration 11: Professions exercées par les Acadiens à Cherbourg en 1791*

Les hommes ne sont pas les seuls à travailler comme le graphique le démontre. Toutefois, les rôles ou listes ne donnent que peu d'informations au sujet du travail des femmes. Même si la plupart des femmes acadiennes s'occupent du foyer et des enfants, quelques Acadiennes ont trouvé des emplois à l'extérieur du ménage. Elles exercent surtout des professions liées au textile comme la couture. En 1791, sur les 69 Acadiens résidant à Cherbourg, 9 Acadiennes travaillent comme couturière et une comme lingère. Sur l'ensemble de la population féminine acadienne, les Acadiennes salariées représentent un tiers des Acadiennes de Cherbourg :



*Illustration 12: Répartition des Acadiennes en fonction de l'âge et de l'activité à Cherbourg (1791)*

Le graphique ci-dessus est intéressant à étudier. Tout d'abord, il montre que les Acadiennes qui exercent un métier, sont surtout des femmes âgées entre 16 et 30 ans. Ensuite, il démontre que les professions des femmes sont rarement mentionnées contrairement à leurs homologues masculins. Par conséquent dans la catégorie sans emploi, il est tout à fait possible que certaines exercent des métiers comme domestique ou assistent leur mari.

Ce graphique indique également que la population acadienne est vieillissante. Pour être précis, en 1791, la moitié des femmes dépasse l'âge de 45 ans et la moyenne d'âge des Acadiennes est de 39 ans et celle des hommes est de 37,6 ans. Soit une population d'âge mûr.

Les Acadiens restants à Cherbourg ont refusé de rejoindre le Poitou pour des raisons économiques. Une grande partie d'entre-deux exercent des métiers en lien avec la pêche ou la marine. Toutefois, une autre raison est évoquée pour expliquer le refus des derniers Acadiens cherbourgeois de rejoindre le Poitou : l'infirmité et l'âge.

### 3.3.3 Les Acadiens grabataires de Cherbourg, le cas des familles nobles acadiennes

Avec les pêcheurs, les derniers Acadiens de Cherbourg sont en incapacités physiques pour

rejoindre l'établissement du Poitou. Ce sont surtout des infirmes ou des personnes trop âgées. Cependant, on sait que Lemoyne a envoyé des Acadiens d'un âge avancé sur les terres du marquis de la Pérusse afin d'atteindre ses objectifs. Par exemple, à Cherbourg, Anne Chiasson est envoyée dans le Poitou alors qu'elle est âgée de 57 ans<sup>501</sup>. Cette idée est avancée par plusieurs autres historiens dont Jean-François Mouhot :

« Pressé de remplir son quota assigné de 1500 personnes, Lemoyne semble avoir inscrit un certain nombre de personnes âgées et hors d'état de travailler<sup>502</sup> ».

Deux raisons permettent d'expliquer le fait que certains Acadiens grabataires ou infirmes sont restés à Cherbourg. La première raison est liée au lien du sang. Les Acadiens infirmes sont souvent des parents d'Acadiens restants à Cherbourg et en parfaite santé. Ils sont donc à la charge de leurs proches. La seconde raison est tout autre, les Acadiens infirmes sont surtout des nobles de l'Acadie comme les Familles Landry, Mius d'Entremont et Bellefontaine. Les familles nobles semblent peu concernées par les différents projets d'établissements en France et en Amérique, même si ces familles ont demandé à plusieurs reprises à rejoindre l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les familles nobles sont écartées de tous les établissements en France. Guillaume Erckendorff l'atteste dans ses travaux :

« Par mesure implicite de dérogation, les nobles ne sont donc pas concernés initialement par ces mesures. Ils sont systématiquement regroupés dans les derniers groupes dont on envisage le départ, ce qui permet ainsi aux responsables de gagner le temps nécessaire à la négociation de leur sort. D'ailleurs, ils paraissent généralement d'un âge avancé, souvent invalides, parfois grabataires<sup>503</sup> ».

Ces propos sont confirmés par une lettre du commissaire aux classes De la Rue de Francy datant de 1764. Le commissaire relaye une demande d'établissement des familles nobles à rejoindre Saint-Pierre-et-Miquelon :

« Réduits ici dans une misère d'autant plus digne de votre compassion qu'elle est plus différente que celle des autres Acadiens de l'état où ils ont précédemment vécu, ils vous supplient de leur accorder la même faveur que vous leur avez laissé espérer depuis un an<sup>504</sup> ».

---

501AD. Calvados, C 1019.

502MOUHOT, Jean-François, *Les réfugiés acadiens...*, *op. cit.*, p.109.

503ECKENDORFF, Guillaume, « Les Acadiens à Cherbourg », *op. cit.*, p. 30.

504SHD. Cherbourg, 4P<sup>2</sup> 1, « Enregistrement de la correspondance au départ (1763-1764) ».

Les nobles souhaitent rejoindre l'archipel mais les autorités tardent à les y autoriser. Les nobles demandent sur l'ensemble de la période de séjour à rejoindre l'archipel où vivent des parents mais sans réponse de la part du secrétaire d'État de la Marine. L'âge avancé des nobles est sans doute la raison de refus de les laisser passer dans un établissement. Ces personnes âgées risquent d'être un poids pour les autres Acadiens dans les différentes tâches des établissements comme la pêche ou le travail de la terre. Cependant les dernières recherches de cette étude ont démontré que la famille Entremont, la famille Landry et les familles liées représentent la quasi-totalité des Acadiens arrivés en 1760 d'Halifax. Si les autorités acceptent de faire partir les membres de ces familles, ils acceptent donc de voir un nombre très important d'Acadiens de Cherbourg se diriger vers Saint-Pierre-et-Miquelon alors que l'île est d'une taille restreinte.

À défaut de pouvoir les faire passer à Saint-Pierre-et-Miquelon, l'administration les laisse vivre à Cherbourg avec les autres Acadiens comme évoqués auparavant. Après le départ pour le Poitou, les membres de la noblesse acadienne monopolisent l'attention de l'administration. La principale question entre les différents membres de l'administration de la marine et de l'intendance est la subsistance. Deux familles sont particulières évoquées dans les archives : les Entremont et Landry.

Dès leur arrivée en France, la noblesse acadienne a fait verser beaucoup d'encre de Cherbourg jusqu'à Versailles. Pour les commissaires aux classes successifs de Cherbourg, il est impératif de verser une somme plus conséquente aux familles nobles du fait de leur rang. Pour rappel, les familles Entremont et Landry descendent de deux personnes de la noblesse acadienne. Le premier est Philippe Mius d'Entremont que les Acadiens n'évoquent pas dans les documents de l'administration et Charles de la Tour. Les intendants de Caen et le commissaire général de la marine soutiennent le versement d'une aide supplémentaire aux familles nobles. En 1773, Lemoyne évoque la situation des Entremont à l'intendant de Caen et demande l'augmentation de l'aide :

« le mauvais état de leur santé exige le traitement des hôpitaux. Il serait cruel pour eux d'être forcé à s'y réfugier ; leur aisance, les biens et les possessions immenses qu'ils ont sacrifié à leur fidélité [ ?] méritent des égards particuliers. Intéressez vous à une bien légère grâce qu'ils désirent, qu'il leur soit accordé 12.s par jour au lieu de six<sup>505</sup>[...] ».

Cette lettre apporte de nombreuses informations sur la situation des familles nobles à cette époque. Hormis un point bref sur la santé des Entremont, Lemoyne laisse entendre que ces nobles grabataires ne sont pas hébergés dans les hôpitaux de Cherbourg. Comme pour les Acadiens 505AD. Calvados, C 1019.



travailleurs, les Acadiens infirmes et grabataires disposent d'un logement à Cherbourg. Par exemple, Charles Mius d'Entremont vit avec dans la rue de la Paix et Joseph Beauséjour loge dans la rue au Blé.

L'administration générale ignore les demandes d'augmentation des fonds de la part des autorités locales et du commissaire général de la marine jusqu'en 1776. Le secrétaire d'État de la Marine, Turgot, décide d'accorder une augmentation des fonds d'aide à destination des familles Beauséjour et Entremont.

Le traitement des nobles acadiens à Cherbourg laisse penser que l'administration française est prise au dépourvue. Entre les refus de les laisser passer à Saint-Pierre-et-Miquelon et la longue décision de doubler l'aide financière journalière, les familles nobles cherchent par divers moyens à faire connaître leur situation.

Tout d'abord, les Acadiens et les nobles de Cherbourg ont envoyé plusieurs pétitions à Caen et Versailles pour présenter leur situation et demander un soutien de l'État. Ces pétitions sont souvent signées ou marquées par l'ensemble des Acadiens mais d'autres sont signées uniquement par les Entremont ou les Beauséjour. Pour les premières pétitions, les Acadiens cherbourgeois demandent surtout le versement des aides. Entre 1773 et 1778, le versement des aides est supprimé ou diminué par les autorités. Quant aux secondes pétitions, elles visent à mettre en avant les familles nobles et à les distinguer des autres familles acadiennes pour recevoir un traitement différent.

La seconde méthode utilisée par les familles nobles est l'envoi d'un d'entre eux à Paris. C'est le cas de Jacques Mius d'Entremont qui rejoint Paris en 1784. Une pétition est d'abord remise par celui-ci pour expliquer son action<sup>506</sup>. La revendication est identique aux autres pétitions, le versement d'une aide aux Acadiens de Cherbourg.

Cependant, les familles nobles acadiennes cachent un problème assez généralisé. Toutes les familles acadiennes ont besoin de l'aide de l'État pour subvenir à leurs besoins. Mais le fait que l'administration s'attarde sur la situation des familles nobles, dissimule les conditions de vie des autres Acadiens les pétitions révèlent cette situation précaire de l'ensemble des familles acadiennes de Cherbourg :

« Ces infortunés se trouvent réduits dans une si affreuse misère et si chargés de dettes tant pour le plan qu'on leur refuse à crédit que pour le loyer des maisons ou ils logent, qu'ils ne peuvent trouver aucun vivres pour leur subsistance à cause de la privation de leur paye et qu'ils sont menacés d'être réduits sur le pavé à la Saint-Michel

---

506AD. Calvados, C 1022.

prochaine s'ils ne payent point leurs loyers<sup>507</sup> ».

Même si certains Acadiens exercent des métiers, l'aide de l'État reste nécessaire pour la survie des exilés séjournant à Cherbourg. De ce fait, la suspension du versement des fonds entre 1773 et 1778 a un impact négatif sur la vie des familles. Cependant, ces familles restent à Cherbourg après la Révolution française.

---

507AD. Calvados, C 1021.

## Conclusion

Cette étude inédite est essentielle pour comprendre l'histoire du « Grand Dérangement » et de l'évolution de la diaspora acadienne au XVIII<sup>e</sup> siècle. En étudiant l'histoire coloniale des deux régions d'origines des Acadiens déportés à Cherbourg, il est démontré que le comportement des Acadiens est complètement différent en fonction de la spécificité régionale. Il suffit de regarder les Acadiens restant à Cherbourg après le projet d'établissement dans le Poitou pour comprendre que les Acadiens des régions tournées vers la pêche comme le Cap-Sable ou l'île Royale, sont plus enclins à rester dans le port contrairement aux Acadiens de l'île Saint-Jean.

En plus de répondre à la problématique émise au départ, cette étude apporte des nouvelles informations pertinentes pour comprendre l'histoire acadienne. Par exemple, cette étude souligne l'importance de la région du Cap-Sable dans l'histoire coloniale acadienne. Dès le début de la fondation de la colonie, le Cap-Sable est l'une des premières régions colonisées par les Français et devient un refuge pour les colons après l'attaque de Port-Royal par Samuel Argall en 1613. Après l'étude très détaillée de Clarence-Joseph d'Entremont et cette étude, il faut considérer le Cap-Sable comme une région clé du développement coloniale acadien.

Au surplus d'être l'un des premiers espaces de colonisation française en Acadie, le Cap-Sable est l'une des régions où les échanges avec les *Mi'kmaqs* est la plus importante. Entre les mariages et les actes de piraterie, les Acadiens et *Mi'kmaqs* du Cap-Sable sont deux communautés très liées. Si l'une des communautés souffre comme au temps de la déportation, elle trouve refuge dans l'autre communauté. Pour preuve que les deux communautés entretiennent des relations particulières, le Cap-Sable est l'une des seules régions de l'Acadie où les rangers sont envoyés pour capturer et déporter les Acadiens. Si la présence de rangers dans la région est exceptionnelle, le Cap-Sable semble être la région où la déportation est le plus grand échec des Britanniques, les autorités de Nouvelle-Écosse durent intervenir à plusieurs reprises pour pouvoir déporter tous les Acadiens. Les Acadiens parviennent à se cacher lors des différentes rafles grâce à l'aide des *Mi'kmaqs*.

En étudiant l'histoire du Cap-Sable, on s'aperçoit que c'est l'une des communautés

dispersées dans les différentes régions de l'espace Atlantique. Les premiers Acadiens sont déportés vers la Nouvelle-Angleterre alors que les derniers se retrouvent en France. Cette multitude de parcours au sein même de la communauté du Cap-Sable est très intéressante car on constate que les Acadiens déportés en Nouvelle-Angleterre reviennent en Nouvelle-Écosse alors que ceux de Cherbourg restent dans le port ou partent pour Saint-Pierre-et-Miquelon et dans le Poitou. À lui seul, le groupe du Cap-Sable démontre l'évolution de la diaspora acadienne au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Quant à l'histoire des Acadiens des îles Royale et Saint-Jean, il s'avère que cette étude a démontré que les deux îles ne développent pas le même modèle économique. L'île Royale se développe autour de la mer avec le commerce de la pêche alors que l'île Saint-Jean est une colonie prédestinée au développement agricole. Au fur et à mesure de cette étude, on constate que l'histoire des Acadiens de l'île Royale est beaucoup plus proche de celle des Acadiens du Cap-Sable que de leurs compatriotes de l'île Saint-Jean.

L'histoire des îles est très intéressante à étudier car on s'aperçoit que les Acadiens sont déjà en plein cœur des enjeux stratégiques de peuplement des colonies françaises. Dès le traité d'Utrecht, les autorités françaises tentent d'attirer les Acadiens sur les îles. Pour la France, les Acadiens doivent cultiver les terres de la nouvelle colonie. Quant aux autres restés dans la péninsule, les autorités ambitionnent de les utiliser à des fins politiques pour reprendre les terres perdues. Lors de la guerre de succession d'Autriche, les Acadiens sont sollicités par les forces françaises pour mener la guerre dans la péninsule comme la famille d'Entremont. Avec la prise de Louisbourg en 1745, on assiste à la déportation des habitants de l'île Royale, cette déportation est sans doute l'une des premières ayant eu lieu et premier signe du destin des Acadiens.

Après la guerre de succession d'Autriche, les changements politiques en Nouvelle-Écosse provoquent la fuite massive d'Acadiens de Nouvelle-Écosse pour les îles. La dernière décennie est marquée par un fort accroissement démographique sur les îles surtout sur l'île Saint-Jean où la population dépasse les 5000 Acadiens. Cependant, à partir de 1758, les Acadiens des îles sont déportés mais contrairement à ceux de Nouvelle-Écosse, ils sont envoyés vers la France.

Après avoir étudié l'histoire coloniale des deux régions, l'étude se penche sur l'histoire des Acadiens à Cherbourg. Dans un premier temps, l'étude corrige des erreurs faites par d'autres historiens au sujet des grandes traversées. Ces erreurs sont dues au manque de recherche dans les archives locales comme celles de l'Église. Le cas des Acadiens du *Ruby* est un très bon exemple car ils ne sont pas déportés au Havre mais à Cherbourg, les sources de l'Église en sont la preuve.

Ces corrections sur les grandes traversées faites, l'étude analyse étape par étape l'accueil et

l'histoire des Acadiens à Cherbourg. Il est démontré que Cherbourg est un port d'accueil particulier et unique car c'est le seul port français à être totalement détruit par les Britanniques à l'époque. En prenant en compte cette attaque dévastatrice, le destin des Acadiens est étroitement liée à la situation de Cherbourg et on le voit dès les premières années.

L'accueil des Acadiens à Cherbourg est un point peu ou jamais traité dans les précédentes études. Pourtant, il est tout à fait intéressant de voir que les Cherbourgeois prennent en charge les Acadiens en les accueillant chez eux alors qu'ils vivent dans une ville pillée et ravagée depuis quelques semaines. En approfondissant les recherches, on constate que les habitants du port apportent aussi des soutiens financiers ou matériels aux Acadiens. Cependant, tous les Acadiens ne sont pas hébergés par les Cherbourgeois, certains sont envoyés dans l'hôpital de la ville car ils sont en très mauvaise santé.

Suite à la traversée de l'Atlantique et la situation sanitaire à Cherbourg, un grand nombre d'Acadiens ne survivent pas. À Cherbourg, un Acadien sur cinq est décédé dans les premiers mois après son débarquement. La mortalité représente une part non négligeable de la démographie acadienne. La principale cause de décès est la maladie et surtout la variole ou petite vérole. Peu de sources permettent d'étudier la prise en charge de la maladie par les autorités cherbourgeoises mais l'état de délabrement rapporté par les historiens permettent de comprendre que les conditions ne sont pas optimums pour pouvoir accueillir et soigner les Acadiens.

Dès les premières années, les Acadiens sont destinés à repasser vers les colonies françaises d'Amérique. En effet, les autorités ne souhaitent pas peupler les colonies d'Amérique au détriment de la France et sollicitent donc des familles étrangères comme les Allemands pour les peupler. La venue des Acadiens est d'un grand intérêt pour les autorités françaises car ce sont des francophones et ils ne viennent pas de métropole. Toutefois, ces exilés d'Amérique du Nord ne veulent pas rejoindre la Guyane ou Saint-Domingue. Une minorité s'embarque pour les établissements comme Cayenne et un grand nombre décède en raison du climat différent de l'Acadie.

À Cherbourg, quelques Acadiens prennent la décision de quitter le Cotentin et de retraverser l'Océan Atlantique pour les établissements d'Amérique. Du fait qu'ils partent en petit groupe ou seul, il est difficile de mesurer l'importance de ces départs. Une étude plus approfondie des registres des passagers embarqués pour les colonies françaises au Service Historique de la Défense de Cherbourg semble nécessaire afin d'évaluer l'ampleur des départs des Acadiens de France vers Cayenne ou Saint-Domingue. Cette dernière est en grande partie composée des Acadiens en provenance des Treize Colonies et non de France.

Les Acadiens de Cherbourg sont du même avis que les autres Acadiens vis-à-vis des projets

d'établissements en Amérique Méridionale. L'établissement américain qui les attire est Saint-Pierre-et-Miquelon. L'archipel est le dernier territoire français à proximité du Canada et de l'Acadie avec un climat concordant à celui connu par les Acadiens. Toutefois, la taille de l'archipel ne permet pas d'y installer l'ensemble des Acadiens séjournant en France.

Par le désaveu de rejoindre les établissements d'Amérique Méridionale et l'impossibilité de concentrer tous les Acadiens dans l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, les autorités françaises pensent à les fixer en France. L'établissement de certaines familles à Belle-Île, motive les autorités à mettre en œuvre d'autres projets d'établissements. Même si une grande partie des projets sont suspendus, certains projets méritent une attention particulière. Le projet de Brix proposé par le commissaire aux classes de Cherbourg fait partie des ébauches qui demande une plus longue étude.

Contrairement à Belle-Île, les autorités de la marine souhaitent établir tous les Acadiens dans un même lieu. À Brix, les autorités de la marine de Cherbourg veulent y installer quelques familles mais leurs supérieurs sont d'un avis tout autre. Cette divergence d'opinions explique sans doute en partie l'abandon du projet. Les autorités locales connaissent mieux la forêt qui borde le port du Cotentin et ils ont fait appel à des spécialistes pour étudier la faisabilité d'un tel projet. Cependant, le secrétaire d'État de la marine a vu en ce projet, un moyen d'en tirer un plus grand bénéfice pour la marine française.

Même si le projet est abandonné en 1768, il requiert un plus grand intérêt par les historiens. À la différence du projet du Poitou, peu d'historiens ont étudié en détail le projet de la forêt de Brix. Jean-François Mouhot et Christopher Hodson ont évoqué brièvement Brix dans leurs recherches. Si le projet ne s'est pas concrétisé, il s'avère qu'il faut souligner que c'est le premier projet où l'on souhaite implanter tous les Acadiens en France. Il est donc approprié de mettre en comparaison le projet de Brix avec le second grand projet, le projet du marquis de Pérusse dans le Poitou et d'étudier l'apport du projet de Brix à celui du Poitou.

Jean-François Mouhot évoque un second projet dans le Cotentin mais le manque de sources ne permet pas d'étudier ce projet. À contrario des projets du Cotentin, l'établissement du Poitou est le projet le plus riche en termes d'archives et de recherches. Cela s'explique par le fait que le projet est réalisé et qu'il mobilise l'administration de la marine et l'intendance.

Pour ce projet, plusieurs centaines d'Acadiens quittent donc le Cotentin pour les terres du Poitou. Le projet du marquis de Pérusse représente sans doute le plus grand départ des Acadiens de Cherbourg. Le souhait des autorités est d'y installer tous les Acadiens dans un même endroit. Pour cela, les autorités ont recours à des moyens de pression pour convaincre les concernés de quitter le port de séjour comme par exemple la suspension des aides. Toutefois, certaines familles acadiennes s'y refusent comme les familles du Cap-Sable. Cette étude a démontré que les Acadiens du Cap-

Sable et ceux de l'île Royale sont beaucoup plus réticents à vouloir s'établir dans le Poitou. Les raisons sont elles-mêmes évoquées par les Acadiens, ils ne sont pas des hommes de la terre. Pour rappel, les Acadiens des îles Royale et Saint-Jean se sont orientés vers des activités liées à la mer. L'agriculture pratiquée au Cap-Sable et sur l'île Royale est une agriculture de subsistance.

Les Acadiens qui ont rejoint le projet du Poitou ne reviennent pas à Cherbourg après avoir quitté le port. Quand le projet est abandonné, ces Acadiens partent à Nantes puis partent s'établir pour certains en Louisiane.

Après le projet d'établissement dans le Poitou, un petit groupe reste installé à Cherbourg. En 1774, ce groupe composé de 57 individus est sans doute le nombre minimum d'Acadiens séjournant à Cherbourg sur la période d'étude. Ce groupe est composé par un grand nombre d'Acadiens du Cap-Sable et de l'île Royale. Ces deux communautés minoritaires avant le projet à Cherbourg face aux Acadiens de l'île Saint-Jean, deviennent les deux principales communautés à Cherbourg.

Dans les années qui suivent, des naissances permettent un nouvel accroissement de la population locale. La natalité acadienne est un point peu étudié par les historiens mais elle permet d'expliquer le recensement de 734 Acadiens à Cherbourg.

Durant cette étude, il a été démontré que les derniers Acadiens de Cherbourg sont restés à Cherbourg car ces Acadiens travaillent et qu'ils ne cultivent pas la terre. En Acadie, les Acadiens du Cap-Sable et de l'île Royale pratiquent des activités professionnelles liées au domaine maritime. En France, ces Acadiens ont retrouvé des opportunités de carrière dans le milieu naval. Ces professions attestent du particularisme économique de ces deux régions acadiennes. On constate aussi que les Acadiennes sont employées, surtout comme couturières. Or, le travail des Acadiennes est assez mal documenté et certaines sont employées comme domestique chez les négociants par exemple.

Autre point omis dans les précédents travaux, le logement. Dans les dernières années, certains recensements permettent de localiser les lieux d'habitation des Acadiens. Toutes les familles vivent en plein cœur de la ville Cherbourg. Plusieurs familles vivent dans les mêmes rues mais certaines sont séparées des autres. En conséquence, on s'aperçoit que les Acadiens restant à Cherbourg sont intégrés dans la ville. En revanche, ces sources n'indiquent en aucun cas le moyen d'obtention des logements et se limitent aux familles demeurant à Cherbourg. Des recherches supplémentaires restent encore nécessaires pour comprendre la répartition de tous les Acadiens dans la ville avant le départ pour les terres du marquis de la Pérusse. Les actes de notaires apparaissent comme des sources intéressantes pour étudier l'habitat acadien à Cherbourg.

Si le travail est le principal argument pour rester à Cherbourg. Certains Acadiens restent

vivre à Cherbourg car ils sont inaptes à passer dans le Poitou, ce sont surtout les familles nobles qui sont jugées par les autorités comme infirmes et grabataires. À partir de 1774, les Entremont et les autres nobles de l'Acadie monopolisent l'attention des autorités. Du fait de leur statut de noble, ils demandent ainsi que les autorités locales un traitement à part des autres Acadiens. Ce traitement privilégié se traduit par une hausse des fonds d'aide.

L'histoire des nobles Acadiens de Cherbourg est riche en sources et en études. Toutefois, la misère de la noblesse acadienne cache la précarité des autres familles restantes. Même si certains exercent un métier, ces familles survivent et ont besoin des aides que la France leur verse. Ces aides versées servent à payer des besoins comme la nourriture ou le logement.

Pour conclure, l'histoire des Acadiens de Cherbourg permet de mieux comprendre l'histoire de la diaspora acadienne car les Acadiens n'adoptent pas le même comportement en fonction de la région d'origine et de la profession pratiquée. Les Acadiens de l'île Royale et du Cap-Sable se sont intégrés à la société cherbourgeoise car ce sont des gens de mer alors que les Acadiens de l'île Saint-Jean ont quitté le port pour suivre le parcours typique des Acadiens en France, c'est-à-dire, l'établissement du Poitou puis Nantes pour terminer en Louisiane.

Cette étude démontre la nécessité d'étudier la déportation acadienne par communauté régionale car chaque région dispose de sa particularité. Le cas des Acadiens de Cherbourg prouve que chaque communauté ne vit pas la déportation de la même manière et qu'il faut appliquer cette méthode d'analyse à tous les autres ports d'accueil en France.



## Sources

<b>Centre d'Archives</b>	<b>Côte</b>	<b>Contenu</b>
<b>Archive Communale de Cherbourg</b>	BB - 16	Dénombrement de la population de Cherbourg 1774
	GG - 25	Registre des baptêmes et mariages de la paroisse de Cherbourg pour les années 1756-1760
	GG - 26	Registre des baptêmes et mariages de la paroisse de Cherbourg pour les années 1761-1766
	GG - 38	Registres des inhumations de la paroisse de Cherbourg pour les années 1758-1762
	GG - 39	Registre des inhumations de la paroisse de Cherbourg pour les années 1763-1767
	GG – 121	Secours accordés aux Acadiens
<b>Service Historique de la Défense Cherbourg</b>	4P <sup>1</sup> 2	Correspondance adressée par le secrétaire d'Etat de la Marine au commissaires aux classes à Cherbourg 1759-1781
	4P <sup>1</sup> 3	Correspondance adressée par le secrétaire d'Etat de la Marine au commissaires aux classes à Cherbourg 1782-1789
	4P <sup>1</sup> 4	Correspondance de l'Ordonnateur de Normandie au commissaire des classes 1762-1764 ; 1782 ; 1788
	4P <sup>2</sup> 1-3	Enregistrement de la correspondance au départ 1763-1764 / 1764-1766 / 1766-1778
	4P <sup>3</sup> 11	Enregistrement des passagers débarqués et embarqués à Cherbourg en provenance ou à destination des colonies
	4P <sup>6</sup> 25 à 44	Matricule des Gens de Mer
	4P <sup>8</sup> 1	Répertoires d'armements et désarmements 1743-1789
	5 Mi 1453	Registre des baptêmes et mariages de la paroisse de Cherbourg pour les années 1756-1760 et 1761-1766
5 Mi 1455	Registres des inhumations de la paroisse de Cherbourg pour les années 1758-1762 et 1763-1767	
<b>Archives Départementale de la Manche</b>	C 1019	Acadiens Diverses correspondances de l'Intendance

<b>Calvados</b>		1763-1773
	C 1020	Acadiens Diverses correspondances de l'Intendance 1774-1775
	C 1021	Acadiens Diverses correspondances de l'Intendance 1776-1779
	C 1022	Acadiens Diverses correspondances de l'Intendance 1780-1789
	C 188	Dénombrement de la population Cherbourg ( non daté)
<b>Archives Nationales d'Outre- Mer</b>	Série B Volume 110	Secrétaire d'État à la Marine – Correspondance au départ des colonies année 1759
	Série B Volume 112	Secrétaire d'État à la Marine – Correspondance au départ des colonies année 1760
<b>Archives Nationales du Canada</b>	C 15553	Microfilm regroupant la Correspondance du Secrétaire d'État de la Marine des années 1759-1760.  Les originaux se trouvent aux Archives Nationales d'Outre-Mer
<b>Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson</b>	« 1.1-6 »	1629 – Traité de la Suze -Kirke prend Québec - Champlain
	« 1.1-11 »	Traité de Saint-Germain-en-Laye (1631-1632)
	« 1.3-14 »	Sr Villebon, Journal 1695
	« 1.5-17 »	Durand de Garennes au ministre – 20 Juillet 1711
	« 1.6-29 »	Vaudreuil, Vaudreuil et Bégon au ministre 16 et 20 septembre 1714
	« 1.6-41 »	« Traité d'Utrecht », lettre de L'hermite à Nicholson du 12 juillet 1714
	« 1.7-16 »	« mémoire du roi au Sieur de Ramezay – 10 juillet 1715 ».
	« 1. 13-32 »	séance du conseil du 28 Juillet 1755.
	« 1.21-5 »	Habitants venus de l'Acadie 1713-1714
	« 1.23-10 »	Cap-Sable – Déportation 1756
	« 1.29-9 »	Expédition sur la Rivière Saint-Jean + Baie de Fundy 1758
	« 1. 42-6 »	« Rôle des Acadiens à Cherbourg 1761
	« 1.46-14 »	Mariage : La Tour et veuve d'Aulney
	« 1.59-9 »	William Alexander, Kirke et les Écossais en Acadie
	« 1.59-10 »	Histoire d'Acadie – Razilly, d'Aulney, La Tour
« 2.5-18 »	Desclanves, l'abbé – lettres du 22 juin 1755 – 8 mars 1759, accuse les autorités françaises	
« 2.8-19 »	Entremont et Mius	

	«20.1-9 »	Biencourt, Charles de et Biencourt de Poutrincourt
	« 20.12-17 »	Rapport de Morris sur l'Expédition au Cap- Sable
<i>Nova Scotia Archives</i>		Archives concernant la Déportation et le Grand Dérangement, 1714-1768

## Bibliographie

### Dictionnaire :

- DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE DU CANADA EN LIGNE, [En ligne], <http://www/biographi.ca/index-f.html>.

### Ouvrages Généraux sur l'histoire du Canada :

- DAIGLE, Jean(dir.), *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Chaires d'études acadiennes, Université de Moncton, 1993, 908 p.
- DAIGLE, Jean, *Les Acadiens des Maritimes*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, 1980, 691 p.
- HAVARD, Gilles, VIDAL, Cécile, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2003, 863 p.
- LACROIX, Jean-Michel, *Histoire du Canada: des origines à nos jours*. Paris, Tallandier, 2016, 448 p.

### Ouvrages généraux sur l'histoire de l'Acadie :

- CAZAUX, Yves, *L'Acadie. Histoire des Acadiens du XVIIe siècle à nos jours*, Paris, Albin Michel, 1992, 476 p.
- GRIFFITHS, Naomi, *L'Acadie de 1688 à 1784: contexte d'une histoire*, Moncton, Éditions d'Acadie, 134 p.
- GRIFFITHS, Naomi, *From Migrant to Acadian. A North American Border People, 1604-1755*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2005, 633 p.
- LANDRY, Nicolas et LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, Québec, Septentrion, 2014, 472 p.
- LENNOX, Jeffers, *Homelands and Empires*, Toronto, University of Toronto Press, 2017, 352 p.
- RAMEAU DE SAINT-PERE, François-Edme, *Une colonie féodale en Amérique : l'Acadie*,

1604-1881 , Montréal, Granger frères, 1889, 2 volumes, 790 p.

### Ouvrages sur l'Acadie coloniale :

- ARSENAULT, Bona, *Histoire des Acadiens*, Saint-Laurent, Fides, 2014, 504 p.
- ARSENAULT, Georges , *The Island Acadians, 1720-1980*, trad. ROSS, Sally, Charlottetown, Ragweed Press, 1999, 296 p.
- CASGRAIN, Henri Raymond, *Une Seconde Acadie*, Québec, Imprimerie de L-J Demers & frère, 438 p.
- COUILLARD-DESPRES, Azarie, *Charles de Saint-Étienne de La Tour, gouverneur en Acadie, 1593-1666, au tribunal de l'histoire*, Arthabaska, 1932, 93 p.
- D'ENTREMONT, Clarence-Joseph, *Histoire du Cap-Sable de l'an mil au Traité de Paris (1763)*, Eunice (Louisiane), Hebert publication, 1981, 2385 p.
- GRENIER, John, *The far reaches of empire. war in Nova Scotia, 1712-1760*, Norman, University of Oklahoma Press, 2008, 360 p.
- HARVEY, Daniel Cobb, *The French Régime in Prince Edward Island*, New Haven, Yale University Press, 1926, 265 p.
- JEAN, Denis, *Ethnogenèse des Premiers Métis Canadiens (1603-1763)*, mémoire de maîtrise (histoire), Moncton, Université de Moncton, 2011, 234 p.
- JOHNSTON, A.J.B., *Endgame 1758. The Promise, The Glory, and the Despair of Louisbourg's last Decade*, Sydney, Cape Breton University Press, 2007, 365 p.
- KENNEDY, Gregory, *Something of a Peasant Paradise ?*, Montréal-Kingston, McGill-Queen's University Press, 2014, 288 p.
- LANDRY, Nicolas, *La Cadie frontière du Canada. Micmacs et Euro-Canadiens au Nord-Est du Nouveau-Brunswick, 1620-1850*, Sillery, Septentrion, 2013, 343 p.
- LANCTÔT, Léopold, *L'Acadie des Origines 1603-1771*, Québec, Éditions du Fleuve, 1988, 234 p.
- LESCARBOT, Marc, *Relation Dernière de ce qui s'est passé au voyage du Sieur de Poutrincourt en la Nouvelle-France*, Paris, 1612, 39 p.
- MARTIN, Charles A(dir.), *Les Micmacs et la mer, Recherches amérindiennes au Québec*, Montréal, 1986, 343 p.
- PLANK, Geoffrey, *An Unsettled Conquest : the British campaign against the people of Acadia*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2000, 239 p.

- POTHIER, Bernard, *Acadian settlement on Ile Royale, 1713-1734*, Mémoire de Maîtrise, Université of Ottawa, 1967, 149 p.
- POTHIER, Bernard, *Course à l'Acadie*, Moncton, Editions d'Acadie, 1982, 195 p.
- RUMILLY, Robert, *L'Acadie Française (1497-1713)*, Montréal, Fides, 1981, 253 p.

### Articles sur l'Acadie coloniale :

- ARSENAULT, Georges, « Les Acadiens de la Baie de Malpèques », *Les cahiers de la société historique acadienne*, vol 39, no 2-3, 2008, p.57-121.
- CROWLEY, Terry, *Louisbourg : Forteresse et port de l'Atlantique*, Ottawa, Société historique du Canada, n°48, 1990, 31 p.
- JOHNSTON, A.J.B., « un regard neuf sur les Acadiens de l'île Royale », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 32, n°3, 2001, p.155-172.
- KENNEDY, Gregory, « À La recherche de sa propre voie : Charles de Menou, sa famille et sa carrière en Acadie ». *Revue d'Histoire De L'Amérique Française*, 66(2), 2012, p.147-176.
- KENNEDY, Gregory, « Tendances récentes en histoire acadienne : la période coloniale », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 44, n°1-2, 2013, p.36-40.
- KENNEDY, Gregory, « L'Acadie prend sa place dans le monde atlantique », *Acadiensis*, vol. XLIII, n°2, été-automne 2014, 10 p.
- LANDRY, Nicolas, « Le déménagement de la population de Plaisance à l'île Royale », *Port Acadie*, 18-19, automne 2010 – printemps 2011, p.146-162.
- LAPLANTE, Corinne, « Pourquoi les Acadiens sont-ils demeurés en Acadie ? (1713-1720) », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. III, n°1, 1968, p.4-17.
- LEBLANC, Robert, « L'avitaillement du Port-Royal d'Acadie par Charles de Biencourt et les Marchands Rochelais, 1615-1618 » *Revue d'Histoire des Colonies*, p.138-164.
- LOCKERBY, Earle, « The Comte de Saint-Pierre and Ile Saint-Jean. Establishment of a Sedentary Fishery », *Les cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 39, no 2-3, 2008, p. 122-155.
- MOORE, Christophe, « La Nouvelle-France et ses rivales, 1600-1760 » dans BROWN, Craig, *Histoire Générale du Canada*, Éditions de Boréal, p.177.
- POTHIER, Bernard, « Les Acadiens de l'île Royale (1713-1734) », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. III, n°3, 1969, p. 96-111.
- POTHIER, Bernard, « Acadian Emigration to Île Royal after the Conquest of Acadia », *Histoire sociale/ Social History*, 1970, 6, p.116-130.

- POUYEZ, Christian, « La population de l'île Royale en 1752 », *Histoire sociale/Social History*, vol.6, n°12, 1973, p.147-180.

### **Ouvrages sur la guerre de Sept Ans :**

- DZIEMBOWSKI, Edmond, *La guerre de Sept ans*, Millau, Perrin, 2018, 800 p.

### **Ouvrages sur le « Grand Dérangement » :**

- BARRINGTON, Georges Winslow, *Remarkable Voyages and Shipwrecks*, Londres, Simpkin, Marshall, Hamilton, Kent and Co., 448 p.
- BRASSEAUX, Carl, *The Founding of New Acadia : The Beginnings of the Acadian life in Louisiana, 1765- 1803*, Baton Rouge, Louisiane State of Louisiana Press, 1987, 288 p.
- GRIFFITHS, Naomi, *The Acadian Deportation : Causes and development*, thèse de doctorat, University of London, 1969.
- HODSON, Christopher, *The Acadian Diaspora: An Eighteenth-Century History*, Oxford, Oxford University Press, 2012, 272 p.
- HODSON, Christopher, *Conversations with Power : The Acadians Atlantic, 1755-1785*, Harvard, Working Paper, Atlantic Seminar, 2003.
- LAUVRIERE, Émile, *La Tragédie d'un peuple. Histoire du peuple acadien de ses origines à nos jour*, Paris, 1922, 1115 p.
- LEBLANC, Ronnie-Gilles (dir.), *Du Grand Dérangement à la Déportation : Nouvelles perspectives historiques*, Chaires d'études acadiennes, Université de Moncton, 2005, 465 p.
- LOCKERBY, Earle, *La déportation des Acadiens de l'île du Prince-Edouard*, trad. Robert Pichette, Québec, Éditions du Carré, 2010, 112 p.
- MARTIN, Ernest, *Les Exilés acadiens en France au XVIIIe siècle et leur établissement en Poitou*. Paris, Hachette, 1936, 376 p.
- MOUHOT, Jean-François, *Les réfugiés acadiens en France, 1758-1785 l'impossible réintégration?*, Québec, Septentrion, 2009, 448 p.
- VACHON, André-Carl, *Les déportations des Acadiens et leur arrivée au Québec 1755-1775*, Tracadie-Sheila, La Grande Marée, 2014, 222 p.
- VACHON, André-Carl, *Les Acadiens qui acceptèrent l'offre de Murray*, Tracadie-Sheila, La Grande Marée, 2014, 319 p.

- WINZERLING, Oscar, *Acadian Odyssey*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1955, 224 p.

### Articles sur le « Grand Dérangement » :

- HODSON, Christopher, « Des vassaux à désirer » : les Acadiens et l'Atlantique français », *Outre-mers*, tome 96, n°362-363, 1er semestre 2009, L'Atlantique Français, p.111-139.
- LEBLANC, Ronnie-Gilles, « Les réfugiés acadiens au camp d'Espérance de la Miramichi en 1756-1761 : un épisode méconnu du Grand Dérangement », *Acadiensis*, vol. 41, n° 1, mai 2012, p.128-168.
- LEBLANC, Ronnie-Gilles, « Les Acadiens à Halifax et dans l'île Georges, 1755-1764 », *Port d'Acadie*, vol. 32-33, automne 2012-printemps 2013, p. 43-76.
- LOCKERBY, Earle, « The Deportation of the Acadians from Ile St.-Jean, 1758 », *Acadiensis*, vol. 27, n° 2, p. 45, mars 1998, p.45-94.
- MOREAU, Jean-Paul, « Nouvel éclairage sur les Acadiens à Belle-Île-en-Mer à la fin du XVIIIe siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 121-2, 2014, p.107-121.
- MOUHOT, Jean-François, « Des « revenantes » ? À propos des « lettres fantômes » et de la correspondance entre exilés acadiens (1757-1785) », *Acadiensis. Journal of the history of the Atlantic Region - Revue d'histoire de la région atlantique*, XXXIV, 2 (printemps 2005), p.96-115.
- MOUHOT, Jean-François, « Un regard sur l'historiographie du séjour des Acadiens en France après le « Grand Dérangement »(1758-1785) », dans LEBLANC, Ronnie-Gilles (dir.), *Du Grand Dérangement à la déportation : Nouvelles perspectives historiques*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, 2005, p.391-416.
- VASQUEZ-PARRA, Adeline, « Les empires français et anglais du XVIIIe siècle face aux Acadiens », *Revue historique*, 2018/1 (n° 685), p.59-98.
- VASQUEZ-PARRA, Adeline, « Identifier et intégrer les groupes non-anglophones dans la Nouvelle-Angleterre coloniale », *Amerika*, 5, 2011.

### Articles sur la Déportation acadienne à Cherbourg :

- ECKENDORFF, Guillaume, « Les Acadiens à Cherbourg », dans *Les Normands et l'Outre-Mer. Congrès des Sociétés historiques et archéologies de Normandie*, Caen, Annales de



Normandie, 2001, p.21-33.

- ECKENDORFF, Guillaume, « Les réfugiés Acadiens à Cherbourg (1758-1790) », *Les cahiers de la société historique acadienne*, vol 32, no 2, 2001, p.110-117.
- GODRET, Michèle, « Mariage acadiens à Cherbourg », *Racine et Rameaux français d'Acadie*, 26 (2<sup>e</sup> semestre 2002) p.9-17.
- QUONIAM, Camille Th, « Les Acadiens réfugiés à Cherbourg », *Revue de Cherbourg et de Basse-Normandie*, 6,7,8, (avril, mai, juin 1907).

### **Ouvrages sur l'histoire de Cherbourg et du Cotentin :**

- ECKENDORFF, Guillaume, *La correspondance des classes à Cherbourg 1756-1766* (dir. André Zysberg), Mémoire de Maîtrise, Université de Caen, 1998, 339 p.
- LETOURNEUR, Guy, *Cherbourg et son histoire. 1. De 1789 à nos jours*, Cherbourg, Éditions Pierre Boulland.- La Dépêche, 1985, 279 p.
- LETOURNEUR, Guy, *Cherbourg et son histoire. 2. De 1789 à nos jours*, Cherbourg, Éditions Pierre Boulland.- La Dépêche, 1985, 319 p.
- PITHOIS, Claude, *Brix, berceau des Rois d'Ecosse*, Siouville-Hague, 1980, 588 p.
- RIHOUEY, Jean-Pierre, *1758 : la dernière occupation de Cherbourg par les anglais*, Tourlaville, Impr. Lecaux, 1994, 150 p.
- TYL, Gilette, *Étude sur le port et la ville de Cherbourg au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse, 1961.
- VERUSMOR, , *Histoire de Cherbourg de Voisin-la-Hougue*, Cherbourg, 1835, 396 p.

## Index des illustrations

Illustration 1: Carte du découpage régionale après le Traité d'Utrecht en 1713.....	21
Illustration 2: Carte de l'île Royale durant la période coloniale française (1713-1758).....	26
Illustration 3: Carte de l'île Saint-Jean en 1758.....	30
Illustration 4: Répartition des Acadiens en 1750 en Acadie.....	37
Illustration 5: Carte de la répartition des Forts français et anglais en Amérique du Nord.....	41
Illustration 6: Carte de la Région de l'Isthme de Chignectou lors de la guerre de Conquête.....	42
Illustration 7: Carte moderne de la Nouvelle-Écosse ou l'Ancienne Acadie.....	55
Illustration 8: Répartition par groupe d'âge des 127 Acadiens Décédés à Cherbourg entre 1758-1760 .....	101
Illustration 9: Liste des raisons de maintenir ou non la subsistance des Acadiens à Cherbourg en 1761.....	103
Illustration 10: Répartition des Acadiens de Cherbourg en fonction du lieu de naissance en 1791.	117
Illustration 11: Professions exercées par les Acadiens à Cherbourg en 1791.....	122
Illustration 12: Répartition des Acadiennes en fonction de l'âge et de l'activité à Cherbourg (1791) .....	123
Illustration 13: Carte de Samuel Champlain – 1607.....	152

## Index lexical

Abénakis.....	75-77
Acadie...3-5, 8-10, 12, 14, 15, 20, 21, 23-25, 27-29, 31-33, 39, 41, 42, 51, 56, 58-67, 70-75, 78, 87, 91-93, 100, 106, 107, 118, 120, 121, 124, 128, 130-133, 135, 137-139, 141-143	
Açores.....	52, 72
Alexander, Wiliam.....	60, 135
Alquier de la Rambergue, Pierre.....	152
Amherst, Jeffery.....	45, 46
Annapolis-Royal.....	5-7, 32, 33, 35, 68, 69, 75, 77-79, 82
Anquetil, Pierre (prêtre).....	81, 100
Antilles.....	24
Anville (duc d').....	34, 35
Argall, Samuel.....	55, 58, 60, 66, 67, 128
Arsenault, Bona.....	64, 81, 138
Arsenault, Georges.....	25-27
Autriche.....	10, 31, 32, 46, 49, 129, 151
Barrington, Georges Winslow.....	140
Beaubassin.....	8, 35, 80-83, 113
Beauséjour (fort).....	8, 41-43, 83
Bedeque.....	38
Belcher, Jonathan.....	9
Belle-Île-en-Mer.....	3, 108-110, 114, 120, 131, 141
Bellefontaine, Joseph.....	51, 98, 99, 119, 124, 177
Berryer, Nicolas, (comte de la Ferrière).....	16, 17, 152
Biencourt de Poutrincourt, Jean.....	55-58, 138
Biencourt, Charles.....	29, 54, 56-58, 66, 139
<i>Bird</i> (navire).....	50-53, 97, 98
Blanchard, Anne.....	113
Blanchard (famille).....	95, 113
Bligh, Thomas.....	95, 96
Bordeaux.....	4
Boscawen, Edward.....	45
Boston.....	4, 24, 25, 28, 62, 66, 67, 76, 77, 82, 88
Boudrot, Basile.....	107
Boulogne.....	4, 48
Boynes (marquis).....	17, 114, 152
Brasseaux, Carl.....	12, 140
Bretagne.....	4, 114, 141
Brix.....	108-111, 131, 142
Caen.....	14, 17, 95, 109, 112, 115, 125, 126, 141, 142, 152
Calvados.....	15, 135
Canada.....	11, 14, 15, 20, 34, 43, 45, 64, 82, 97, 107, 131, 138, 139
Canceau ou Canso.....	32, 35, 75
Cap-Breton.....	25
Cap-Fourchu.....	55, 57, 85, 86
Cap-Sable. 4, 19, 27, 53-64, 66-68, 70-93, 103, 113-115, 117, 120, 121, 128, 129, 131-133, 138, 169	
Caraïbes.....	3, 105, 106
Casgrain, Henri Raymond.....	34, 38, 43, 138

Castel, Louis-Charles-Hyacinthe (comte de Saint-Pierre).....	29, 139
Cayenne.....	105, 130
Cazaux, Yves.....	137
Champlain, Samuel.....	135, 153
Charles (fort).....	60
Cherbourg.....	4, 10, 14-19, 48, 49, 51-54, 59, 64, 65, 81, 90-133, 141, 142, 152, 154, 158, 170
Chignectou.....	8, 41, 80, 83
Choiseul, Étienne François (duc de).....	17, 106, 107, 152
Cornwallis, Edward.....	7, 36-40, 79
Cotentin.....	4, 16, 17, 51, 98, 107, 108, 130, 131, 142
Couillard-Despres, Azarie.....	138
Coulon de Villiers de Jumonville.....	35, 41
Coutances.....	18, 52
Crowley, Terry.....	22, 32, 139
D'Entremont, Clarence-Joseph.....	55, 57, 64-66, 70, 73, 75-79, 83, 86-89, 92, 128, 138
D'Entremont, Joseph.....	57, 70, 73, 76, 78, 80-82, 128, 162
Daigle, Jean.....	137
Desclanves (abbé).....	80-83, 85, 86
Deshayes, Antoine.....	16, 90, 152
<i>Desire</i> (navire).....	50, 51, 97, 98
Dieppe.....	59, 95
Donaldson, Alexander(capitaine).....	50
Drucourt, Augustin de Boschenny de.....	45, 46
Du Pont Duvivier, François.....	32, 33, 78, 79
Dugua De Mons, Pierre.....	4
<i>Duke Wiliam</i> (navire).....	52
Dziembowski, Edmond.....	140
Eckendorff, Guillaume.....	14, 120, 141, 142
Entremont Jacques I.....	60, 70, 78, 79, 93, 160, 163
Entremont, Abraham.....	65, 91, 93, 164
Entremont, Charles.....	161
Entremont, Marie-Josephe .....	93
Entremont, Philippe II.....	59, 67, 73, 93
Esmangart, Charles-François-Hyacinthe.....	17, 152
Espagne.....	20
France....	3-5, 7-17, 19-25, 28, 29, 32-37, 44-48, 51-65, 68, 69, 71, 73-75, 78, 86, 87, 90, 91, 93, 94, 97, 98, 103-111, 114, 116-119, 124, 125, 129-133, 138-141, 151
Fundy (baie de).....	5, 61, 114
Gallarme, Jean-Baptiste .....	119
Gaspereau (fort).....	42, 43
Gaspésie.....	42
Gaudet, Placide.....	92, 93
Gaulard, Nicolas.....	16, 49, 51, 152
Godret, Michèle.....	14, 15, 18, 50, 91, 118, 142
Goreham (capitaine).....	83
<i>Grand Gervais</i> (navire).....	105
Grand Pré.....	35, 81, 82, 86
Grande Anse.....	38
Grande-Bretagne.....	5, 7, 10, 20, 32, 43, 44, 68, 69, 71, 78, 94, 104
Granger, Jean.....	119, 177

Granville.....	109
Grenier, John.....	28, 31, 38, 39, 75, 77, 138
Griffiths, Naomi.....	11-13, 137, 140
Guerre Anglo-Abénaki.....	75
Guerre contre les Français et les Indiens ou <i>French and Indian war</i> ou Guerre de Conquête.8, 9, 41, 143	
Guerre Malécites-Mi'kmaw.....	75, 78
Guerre du Roi George ou <i>King George's war</i> ou Troisième guerre intercoloniale.....	32
Guerre de Sept Ans.....	8, 10, 40, 108, 140, 150
Guerre de Succession d'Autriche.....	31, 32, 46, 129, 150
Guerre de Succession d'Espagne.....	20
Guyane.....	104-106, 112, 130
Halifax.....	7, 9, 36, 42-45, 54, 79, 82, 84, 86, 88-91, 125, 141
Harvey, Daniel Cobb.....	138
Haskell, Marc.....	88
Havard, Gilles.....	137
Havre-Saint-Pierre.....	29-31
Hébert (famille).....	91-93, 168
Hodson, Christopher.....	12-15, 19, 105, 112, 131, 140, 141
Holburne.....	44, 45
Hopson, Thomas Peregrine.....	39, 40
Hudson (baie d').....	20
Île de Wight.....	49
Île du Cap-Sable.....	54
Île du Prince Edward.....	3, 138
Île Georges ou <i>Saint Georges Island</i> .....	89
Île Royale 7-9, 19-28, 32-34, 36-39, 45, 46, 48, 49, 51, 69-71, 79, 114, 119, 120, 128, 129, 132, 133, 139, 140	
Île Saint-Jean.7, 9, 19-22, 24, 28-31, 33, 34, 36-39, 43, 46-49, 51, 53, 54, 61-63, 69, 70, 74, 79, 82, 83, 85, 114, 118, 128, 129, 132, 133, 139	
Île Sainte-Croix.....	4
Jean, Denis.....	59, 138
Johnston, A.B.J.....	39, 138, 139
Jonquiere (marquis).....	42
Kennebec (rivière).....	75
Kennedy, Gregory.....	1, 6, 14, 61, 138, 139
Kirke (frères).....	60, 135
L'Isle Dieu (abbé).....	79, 90, 99
La Tour, Charles de Saint-Étienne.....	5, 56, 58-67, 71, 72, 125, 138, 151
La Tour, Claude de Saint-Étienne.....	58-61, 108, 142
La Rochelle.....	48, 49, 56, 97, 112, 113
Laborgne, Emmanuel.....	63
Lacroix, Jean-Michel.....	137
Lanctôt, Léopold.....	57, 138
Landry, Jean-Pierre.....	99
Landry, Marguerite .....	91, 102, 104-106
Landry, Nicolas.....	16, 23, 29, 31, 35, 38, 67, 137-139
Landry, Pierre.....	78, 97, 99, 166
Landry, René.....	78, 91, 165
Lang, Nicole.....	29, 31, 38, 67, 137

Laplante, Corinne.....	139
Launey-Razilly, Isaac.....	61, 135
Lauvrière, Émile.....	3, 11, 14, 64, 65
Lawrence, Charles.....	3, 8, 9, 40-43, 45, 64, 80, 83, 88, 89
Le Boeuf (fort).....	40
Le Chaux, Jean.....	120
Le Havre.....	4, 16, 48, 52, 53, 86, 95, 99, 105, 129
Le Loutre, Jean-Louis (abbé).....	38
Le Rue De Francy, Jacques-Antoine.....	16, 98, 99, 110, 124, 152
Leblanc, Ronnie-Gilles.....	8, 140, 141
Lemoyne.....	11, 16, 17, 111, 112, 114, 120, 124-126
Lennox, Jeffers.....	5, 137
Lescarbot, Marc.....	56, 138
Letourneur, Guy.....	142
Lockerby, Earle.....	48-53, 97, 99, 139-141
Lomeron, David.....	58
Lomeron (fort).....	58-61
Londres.....	4, 21, 25, 43-45, 47, 49, 50, 58, 68, 69, 79, 140
Loudoun (lord).....	44
Louis XIII.....	61
Louisbourg.....	3, 9, 10, 20, 22-24, 26, 28, 31-34, 36, 38-40, 43-49, 51, 52, 70, 79, 94, 114, 129, 138, 139
Louisiane.....	3, 4, 11, 13, 15, 20, 106, 132, 133, 138, 140
Madras.....	36
Maine.....	55, 61, 75-77
Malécites.....	75, 76, 78
Malgue, Marin de la.....	33
Malouines.....	107
Martin, Ernest.....	138, 140
Martinique.....	105
<i>Mary</i> (navire).....	48-50, 52, 90, 96-99
<i>Mary the Fourth</i> (navire).....	89, 90
Massachusetts.....	18, 35, 75, 76, 82-84, 87, 88, 104
Membertou.....	4
Menou, Charles de.....	61-64, 139
<i>Mi'kmaq</i> .....	4, 7, 54, 56, 58, 59, 66-68, 71-79, 82, 84, 128, 151
<i>Mi'kma'ki</i> .....	4
Mius d'Entremont, Philippe.....	64-67, 81, 92, 125
Monkton, Robert.....	83, 84, 86
Montréal.....	10, 137-139
Moore, Christophe.....	139
Moreau, Jean-Paul.....	141
Morris, Robert (major).....	83-86, 88, 136
Mouhot, Jean-François.....	10, 13-15, 18, 19, 47, 65, 107, 113-115, 118-120, 124, 131, 140, 141
Nantes.....	115, 120, 132, 133
New Jersey.....	9
Nicol, Jocelyne.....	15
Nouveau-Brunswick.....	3, 61, 138
Nouvelle-Angleterre.....	3, 5, 6, 8, 9, 13, 20, 24, 25, 28, 33-36, 40, 43, 44, 47, 54, 57-59, 62, 72, 74-76, 87, 104, 106, 129, 141

Nouvelle-Écosse.....	3-9, 12, 19, 24-27, 29, 33-43, 47, 53-55, 60, 64, 69, 71, 73-83, 87-89, 114, 128, 129
Nouvelle-France.....	3, 5, 7, 21, 24, 34, 36, 44, 60-63, 75, 104, 138, 139
Ohio.....	40, 42
Orceau De Fontette, François-Jean.....	17, 109, 152
Paris .....	16, 57, 126, 138
Pentagouët.....	59, 77
Pepperell, Wiliam.....	33
Perusse (marquis).....	17, 111-113, 124, 131, 132
Petit-de-Grat.....	28
Phillips, Richard.....	75
Pithois, Claude.....	108, 142
Pitre, Jean.....	15, 70, 91
Pitt, Wiliam.....	44, 94
Plaisance.....	22, 23, 139
Plank, Geoffrey.....	138
Pobomcoup.....	33, 63-68, 71, 75, 78, 79, 82, 91, 151
Pointe Prime.....	38
Poitou.....	3, 13, 16, 17, 111-116, 118, 120, 123-125, 128, 129, 131-133, 140
Port-la-Joie.....	29, 30, 34, 38
Port-Razoir.....	55
Port-Royal.....	4, 5, 32, 55-63, 66-68, 70, 80, 93, 128, 139
Port-Toulouse.....	26-28
Portland.....	75
Portsmouth.....	51, 53, 96, 97
Portugal.....	52
Pothier, Bernard.....	139
Pouyez, Christian.....	36, 140
Pownall, Thomas.....	89
Praslin, César Gabriel (duc de).....	17, 109, 110, 152
Preble, Jedediah.....	80, 82-84, 88
Prusse.....	10
Québec.....	10, 20, 21, 24, 36, 37, 44, 60, 62, 137, 138, 140
Querqueville.....	95
Quoniam, Camille Th.....	14, 142
Râle.....	76
Ramezay, Jean-Baptiste-Nicolas-Roch.....	35, 73, 135
Rangers.....	9, 76, 81, 84, 86, 128
Renaud, Jean.....	113
Rihouey, Jean-Pierre.....	95, 96, 98, 142
Rivière aux Habitants.....	38
Rivière des Blonds.....	38
Robinau De Villebon, Joseph.....	72, 135
Rollo, Andrew.....	46
Roma, Jean-Pierre.....	30, 31
<i>Ruby</i> (navire).....	52, 53, 97, 129
Rumilly, Robert.....	57, 139
Saint-Domingue.....	105, 106, 130
Saint-Laurent (fleuve).....	20, 22, 34, 138
Saint-Louis (fort).....	60-62

Saint-Malo.....	4, 10, 48-52, 94, 95, 97, 107, 120
Saint-Pierre-et-Miquelon.....	3, 13, 106, 107, 116, 124-126, 129, 131
Sainte-Anne (fort).....	62
<i>Santa Catherina</i> (navire).....	52
Sedgewick, Robert.....	65
Shelburne.....	55
Shubenacadie.....	76
Shute, Sammuel.....	75
Southack, Cyprian.....	73
<i>Sutherland</i> (navire).....	89
Tebogue (rivière).....	85
Terray, Joseph (abbé).....	17, 112, 152
Terre-Neuve.....	20, 22-24, 27, 69, 106, 119, 120
Theriot (famille).....	101
Tracadie.....	31, 140
Traité d'Aix-La-Chapelle.....	36, 40, 41
Traité d'Utrecht.....	5, 7, 20, 24, 34, 41, 47, 68, 70-72, 74, 78, 129, 135
Trois-Rivières.....	30, 34
Turgot, Anne.....	17, 126, 152
Vachon, André-Carl.....	51, 140
Valognes.....	17, 18, 107-109, 111
Vasquez-Parra, Adeline.....	8, 9, 141
Vaudreuil, Philippe de Rigaud de.....	21, 69, 71, 74, 135
Verusmor.....	142
Vidal, Cécile.....	137
Viger, famille.....	91-93, 167
Vigier, Hélène.....	102
Vigier, Marie Josèphe.....	99
Virandeville.....	17, 111
Virginie.....	4, 57, 58
Washington, George.....	41
Winzerling, Oscar.....	11, 141
Wolfe, James.....	45
Yarmouth.....	55
Yon, Henri.....	15



## Table des matières

Remerciements.....	1
Sommaire :.....	2
Introduction.....	3
1 Les Acadiens sur les îles Royale et Saint-Jean.....	20
1.1 La reconstruction d'une nouvelle colonie en Amérique du Nord.....	20
1.1.1 La fondation de Louisbourg, nouvelle place forte au Canada.....	20
1.1.2 Les Acadiens et leurs établissements sur l'île Royale.....	24
1.1.3 L'île Saint-Jean, une colonie acadienne.....	28
1.2 Une colonie à l'existence brève.....	32
1.2.1 La guerre de Succession d'Autriche, les étapes du conflit du côté français.....	32
1.2.2 L'Après-guerre, l'accroissement de la population acadienne de la colonie.....	36
1.2.3 La Guerre de Sept Ans, la chute définitive de Louisbourg.....	40
1.3 La déportation des Acadiens des îles Royale et Saint-Jean.....	46
1.3.1 L'avenir des habitants des colonies françaises, un sort déjà scellé.....	46
1.3.2 Les Acadiens de la Mary, les premiers Acadiens arrivés à Cherbourg.....	48
1.3.3 Le second débarquement d'Acadiens, une traversée identique au Mary.....	51
2 L'histoire méconnue du Cap-Sable.....	54
2.1 Le développement de la région du Cap-Sable au temps de l'autorité française.....	54
2.1.1 Charles de Biencourt, les débuts de la colonisation du Cap-Sable.....	54
2.1.2 L'essor du Cap-Sable, la politique stratégique de Charles de la Tour.....	58
2.1.3 La fondation de la seigneurie de Pobomcoup.....	63
2.2 Cap-Sable à la suite du traité d'Utrecht.....	68
2.2.1 Les Acadiens au cœur des enjeux du peuplement des colonies.....	68
2.2.2 L'hostilité des Mi'kmaq du Cap-Sable à l'égard des Britanniques.....	71
2.2.3 Le Cap-Sable lors des Guerres de Nouvelle-Écosse.....	74
2.3 Les déportations des Acadiens du Cap-Sable.....	79
2.3.1 1756, la première déportation.....	79
2.3.2 1758, la seconde déportation.....	82
2.3.3 1759, la troisième déportation.....	87
3 L'évolution des communautés acadiennes à Cherbourg.....	94
3.1 1758-1763 : Cherbourg, port d'accueil des Acadiens.....	94
3.1.1 1758 : une année désastreuse pour Cherbourg.....	94
3.1.2 La forte mortalité acadienne des premières années.....	97
3.1.3 La prise en charge des Acadiens arrivés.....	101
3.2 Les différents départs d'Acadiens de Cherbourg.....	104
3.2.1 La question du peuplement dans les colonies américaines.....	104
3.2.2 Établir les Acadiens en France, un projet d'implantation dans le Cotentin.....	107
3.2.3 Le départ des Acadiens vers l'Établissement dans le Poitou.....	111
3.3 Les dernières familles acadiennes à Cherbourg.....	115
3.3.1 Portrait des derniers Acadiens de Cherbourg.....	115
3.3.2 Le travail et l'intégration des Acadiens dans la vie locale cherbourgeoise.....	117
3.3.3 Les Acadiens grabataires de Cherbourg, le cas des familles nobles acadiennes.....	123
Conclusion.....	128
Sources.....	134
Bibliographie.....	137
Index des illustrations.....	143
Index lexical.....	144
Annexes.....	151

## Annexes

### Annexe 1 : Auteurs des sources utilisées

Année de prise des fonctions	Secrétaire d'État de la Marine
1758	Nicolas BERRYER, comte de la Ferrière
1761	Etienne-François, duc de Choiseul
1766	César Gabriel de CHOISEUL-CHEVIGNY, duc de Praslin
1770	Joseph, abbé Terray
1771	Pierre BOURGEOIS, marquis de Boynes
1774	Anne TURGOT, baron de Laune

Année de prise des fonctions	Intendant de la généralité de Caen
1752	François-Jean ORCEAU de FONTETTE
1775	Charles-François-Hyacinthe d'ESMANGART

Année de prise des fonctions	Commissaire des classes de Cherbourg
1756	Nicolas GAULARD
1759	Antoine DESHAYES
1760	ALQUIER de LA RAMBERGUE
1763	Jacques-Antoine LE RUE de FRANCY
1775	Antoine DESHAYES

Annexe 2 : Carte de Samuel Champlain de 1607



Illustration 13: Carte de Samuel Champlain – 1607. Extrait de D'ENTREMONT, Clarence-Joseph,  
«

Ce qui suit est tiré des vol. 38, série C<sup>II</sup> IV, intitulée: "Ile Royale - Correspondance  
Générale - 1758-62" pp. 376-379, pagination de la série Canadienne.  
P.F.

## Colonies 1761.

### Liste

des noms et surnoms des habitants de l'Isle Royale, de l'Isle Saint-Jean et de l'Acadie, auxquels la subsistance de six sols par jour a été continuée ou supprimée en conséquence de la dépêche de Monseigneur du 29 juillet 1761.

Jointe à la lettre de Monsieur Alquier du 14 Août 1761.

Raisons de continuation ou de suppression de subsistance.	Acadiens
En état de travailler; Supprimée	Marguerite Landry
En bas âge; continuée	Jacques Dantremont
Idem	Abraham Dantremont
Veuve infirme; continuée	Marie Josette Molessan
En état de gagner sa vie; Supprimée	Etienne Dantremont
En bas âge; continuée	Auguste Dantremont
Idem	Cornelius Dantremont
Idem	Philippe Dantremont
En état de gagner sa vie; supprimée	Madeleine Dantremont
<del>En état de gagner sa vie; continuée</del>	
En état de travailler; Supprimée	Marie Dantremont
Grabataire; supprimée	Charles Dantremont, Père
Idem	Marie Joseph Landry

A) En bas âge ; continuée - - - Marie Dantremont  
 - - - Idem - - - Charles Dantremont, fils.  
 En état de gagner sa vie ; supprimée - - - Joseph Dantremont  
 - - - Idem - - - Pierre Dantremont  
 Hors d'état de travailler ; continuée - - - Madeleine Dantremont  
 Gravatare depuis son arrivée à Cherbourg ; - - - Marguerite Dantremont  
 Continuée - - - Deuve [de Pierre] Landry.  
 Infirme ; continuée - - - Joseph Landry [frère de Pierre et de Margte Dantremont]  
 - - - Idem - - - Pierre Landry [idem]  
 Idem - - - Jean Melanson (époux  
 de Anne Landry)  
 Idem - - - Anne Landry [fille de Pierre  
 et de Marguerite Dantremont, et épouse de  
 Jean Melanson]  
 En état de gagner sa vie ; supprimée - - - Joseph Landry, père,  
 - - - Joseph Landry, fils,  
 En bas âge ; continuée - - - Petit Ange Landry  
 Idem - - - Marie Landry  
 Idem - - -  
 Infirme ; continuée - - - Simon Dantremont  
 Infirme ; âgé de 64 ans, continuée - - - Marie Josephte Dantremont  
 [épouse de René Landry]

A Cherbourg le 9 août 1761  
 Alquier.

A Cherbourg - 9 août 1761.

Raisons de continuation  
ou de suppression de subsis-  
tance.

- En état de travailler. *Marguerite Landry*  
Supprimée.
- En bas âge. *Jacques d'Entremont*  
Continuée.
- Idem. *Abraham d'Entremont*
- Veuve infirme. *Marie Jorette Molessard*  
Continuée.
- En état de faire sa vie. *Etienne d'Entremont*  
Supprimée.
- En bas âge. *Auguste d'Entremont*  
Continuée.
- Idem. *Cornélius d'Entremont*
- En état de faire sa vie. *Madeleine d'Entremont*  
Supprimée.
- Veuf, Supprimée. *Pierre Bertrand*
- Mors d'état de faire sa vie. *Marie Bertrand*  
Supprimée (sic)
- En état de travailler. *Marie d'Entremont*  
Supprimée.

Archives Acadiennes  
1. 42-16  
Université de Moncton

Salataire  
supprimée (sic)

Idem .

au bas âge -  
Continuée .

Idem .

Idem .

Idem

Hors d'état de  
travailler continué .

Salataire depuis son  
arrivée à Cherbourg.  
Continuée .

Suprime . Continuée .

Idem

Idem -

Idem -

En état de gagner  
sa vie .

Du bas âge . Continuée

Idem - - -

Idem -

Suprime - Continuée

En état de gagner sa  
vie - Supprimée .

Charles D'Entremont, père .

Marie Joseph Landry

Marie D'Entremont

Charles D'Entremont, fils .

Joseph D'Entremont

Pierre D'Entremont

Madeleine D'Entremont

Marguerite D'Entremont  
Veuve Landry

Joseph Landry

Pierre Landry

Jean Melanson

Anne Landry .

Joseph Landry, père .

Joseph Landry, fils .

Pâtange Landry

Marie Landry

Hélène Viger

Jean François

<u>D'Entremont</u>	
Etat de D'Entremont résidents à Cherbourg en 1767 - 14 juillet.	
Dame Marie Joseph D'Entremont V <sup>ve</sup> Landry chef de toutes les familles cy après.	1
2 filles <sup>célibataires</sup> et un fils Joseph Landry veuf de Léon D'Entremont et marié à Jeanne Vauange - )	3
3 garçons: Joseph; Petit Ange; et Aimable Vézine	3
Charles de Mieux D'Entremont - gendre de la V <sup>ve</sup> Landry et veuf	1
de femme Marie Joseph Landry et 2 enfants dont un fils Charles Laurent	3
Marguerite Landry V <sup>ve</sup> de Jacques D'Entremont.	1
2 enfants: Jacques et Abraham	2
Jean Granger et son fils Isaac	
Dame Marguerite D'Entremont V <sup>ve</sup> Landry	1
et ses 3 fils - Joseph Landry - Pierre et Jacques	3
Pierre Hémé D'Entremont	
Simon D'Entremont et 1 fils Simon	
Plus Anne Landry V <sup>ve</sup> D'Entremont et son fils Joseph David D'Entremont	
Maria V. Melchior V <sup>ve</sup> de Joseph D'Entremont et 4 fils: Etienne; Augustin; Nicolas; et Philippe	

1  
 2  
 3  
 4  
 5  
 6  
 7  
 8  
 9  
 10  
 11  
 12  
 13  
 14  
 15  
 16  
 17  
 18  
 19  
 20  
 21  
 22  
 23  
 24  
 25  
 26  
 27  
 28  
 29  
 30  
 31  
 32  
 33  
 34  
 35  
 36  
 37  
 38  
 39  
 40  
 41  
 42  
 43  
 44  
 45  
 46  
 47  
 48  
 49  
 50  
 51  
 52  
 53  
 54  
 55  
 56  
 57  
 58  
 59  
 60  
 61  
 62  
 63  
 64  
 65  
 66  
 67  
 68  
 69  
 70  
 71  
 72  
 73  
 74  
 75  
 76  
 77  
 78  
 79  
 80  
 81  
 82  
 83  
 84  
 85  
 86  
 87  
 88  
 89  
 90  
 91  
 92  
 93  
 94  
 95  
 96  
 97  
 98  
 99  
 100



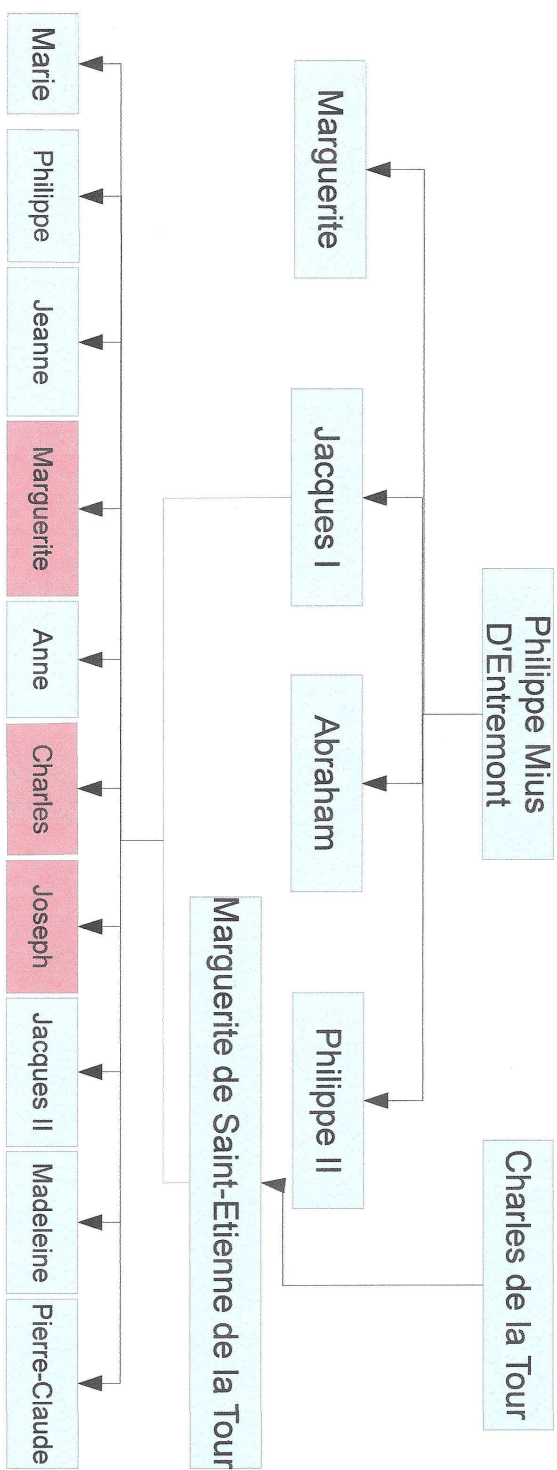
Jean Landry - 38 ans en 1767 } tous oncles de Joseph Landry  
Pierre Landry - 26 ans en id } de la même  
Jérôme Landry - 28 ans - id }

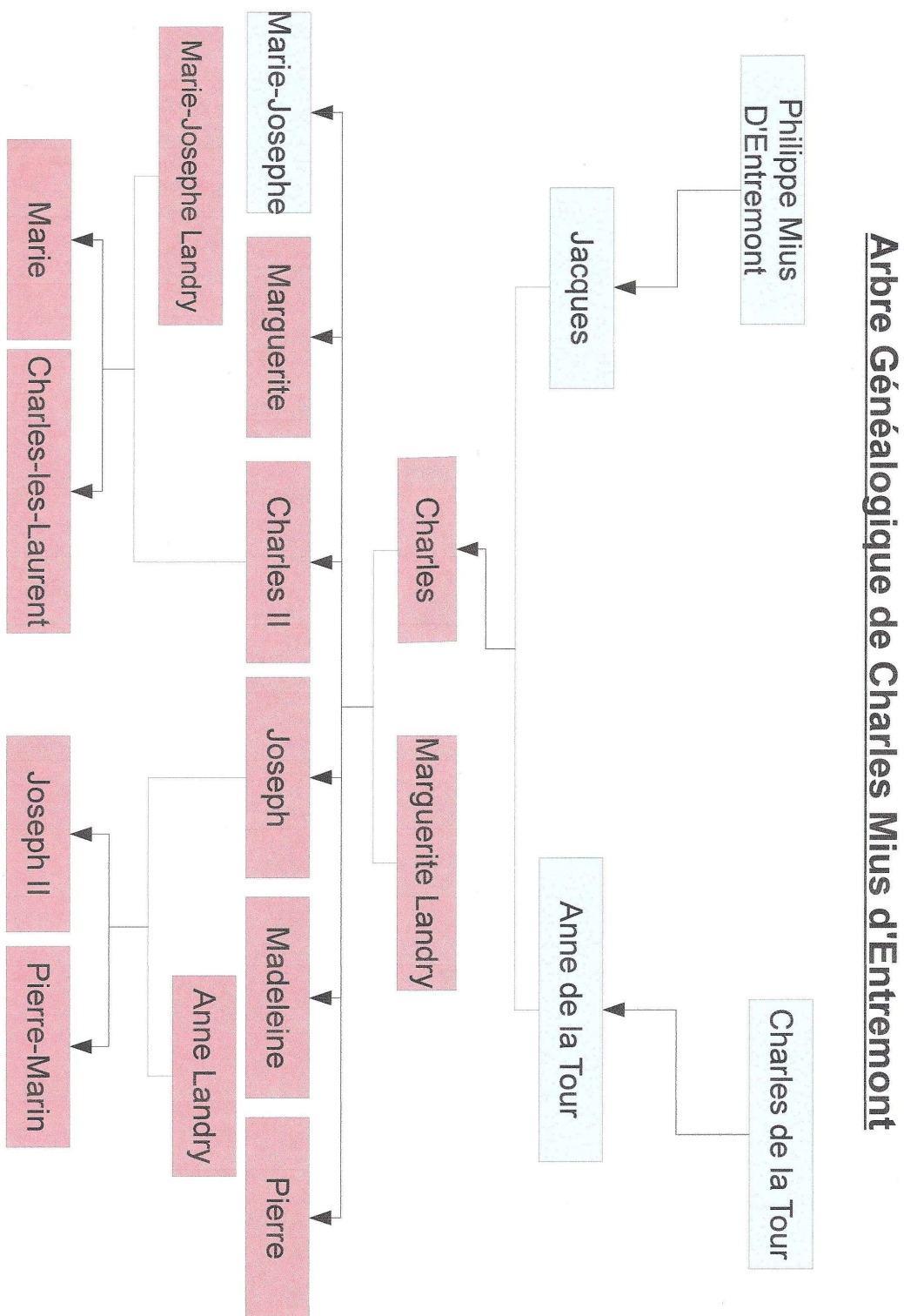
Archives Acadiennes

2. 8. 19

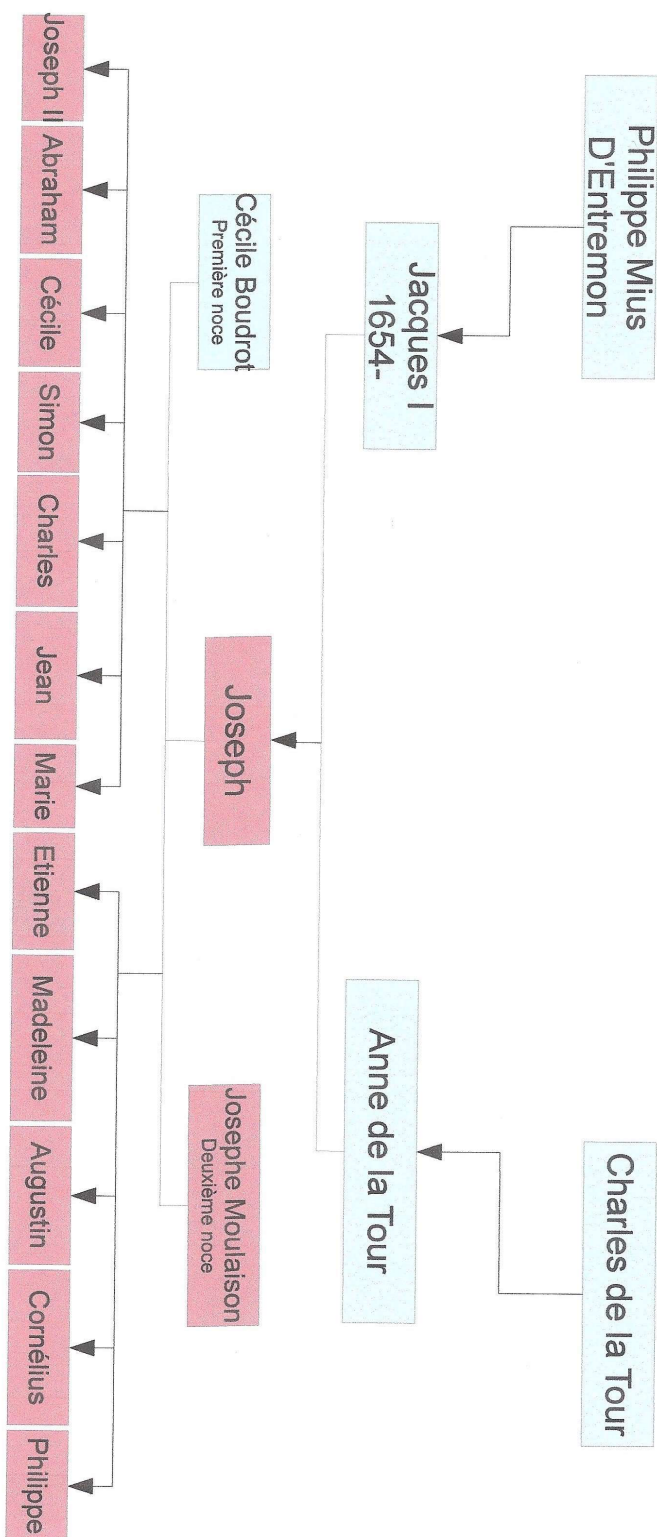
Université de Moncton

### Arbre Généalogique de Jacques I Mius d'Entremont

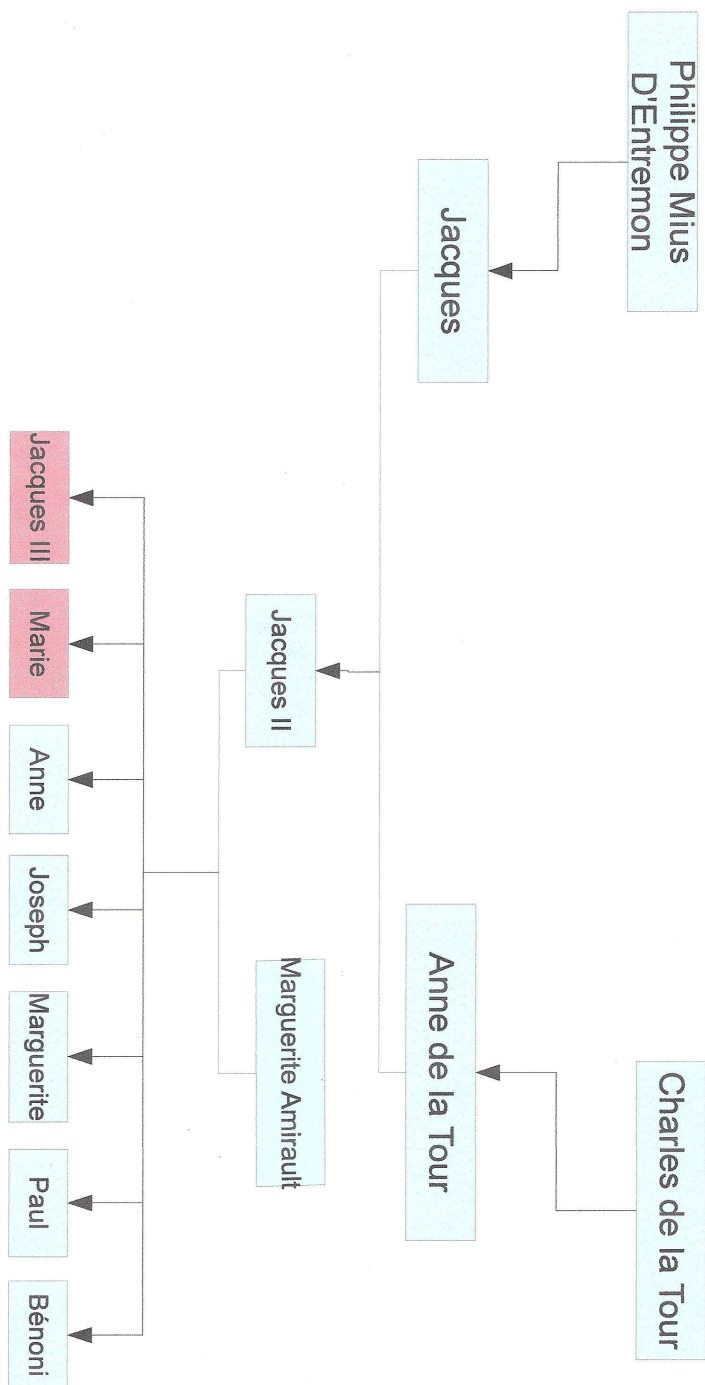




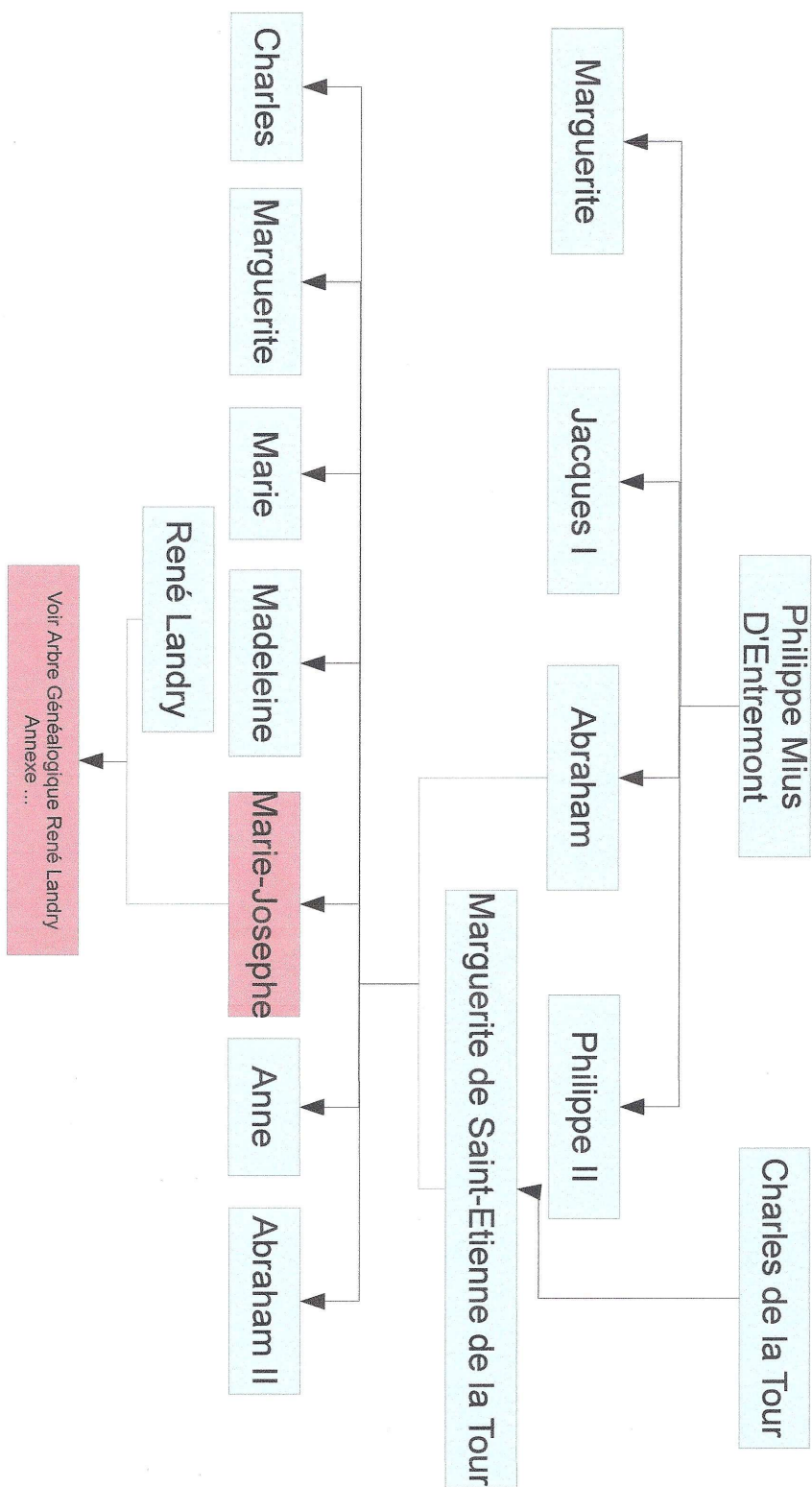
### Arbre Généalogique de Joseph Mius d'Entremont



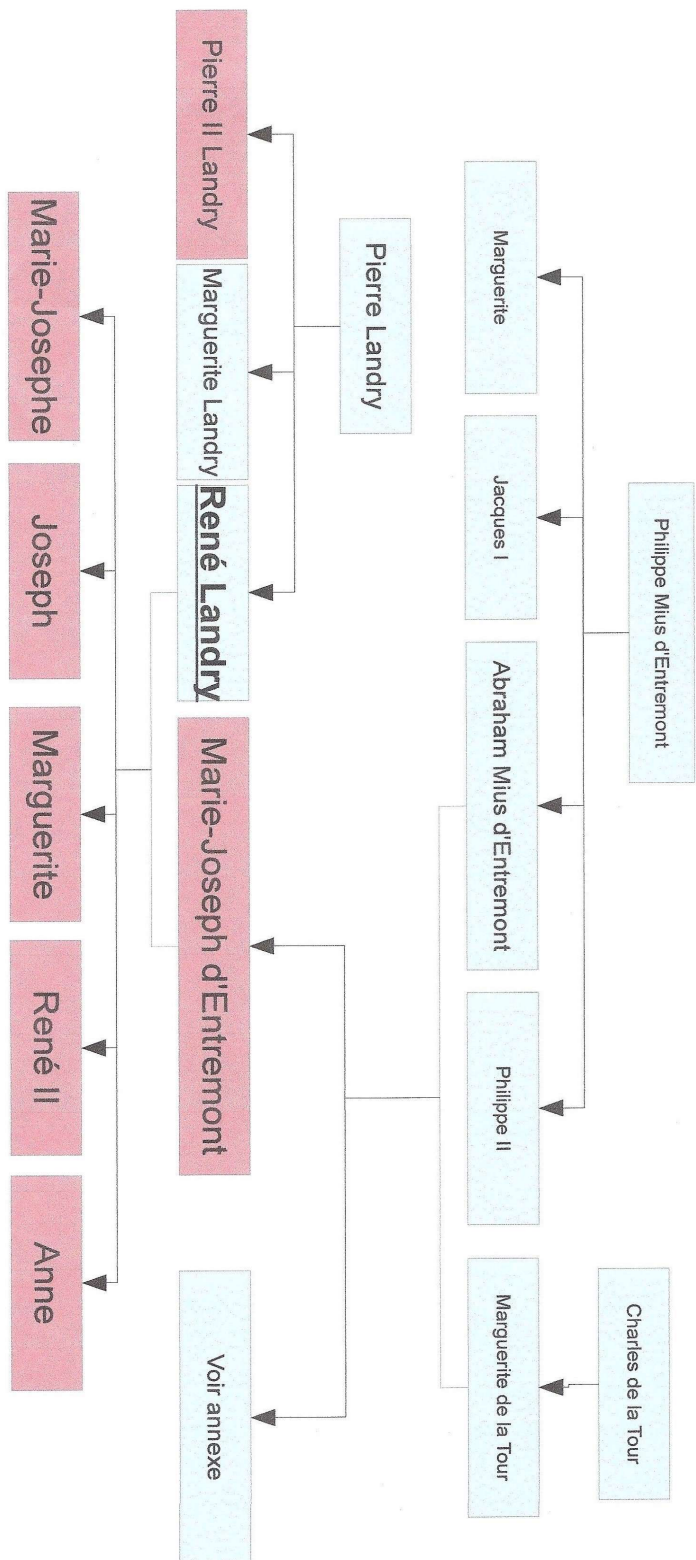
**Arbre Généalogique de Jacques II Mius  
d'Entremont**



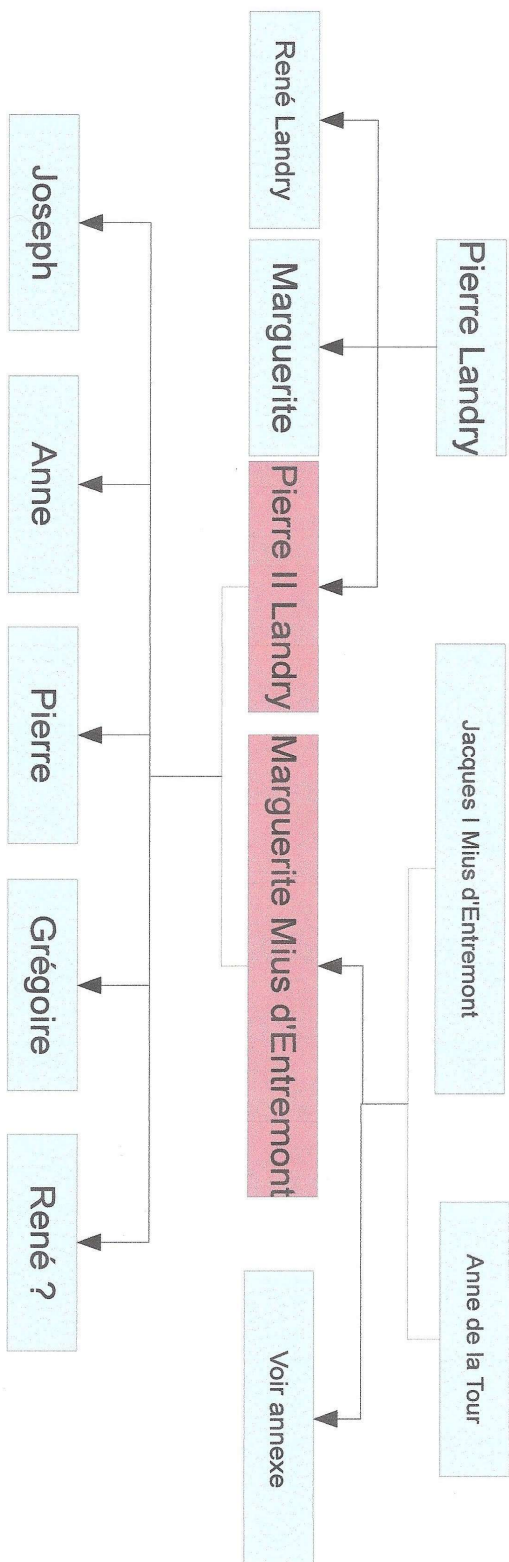
**Arbre Généalogique d'Abraham Mius d'Entremont**



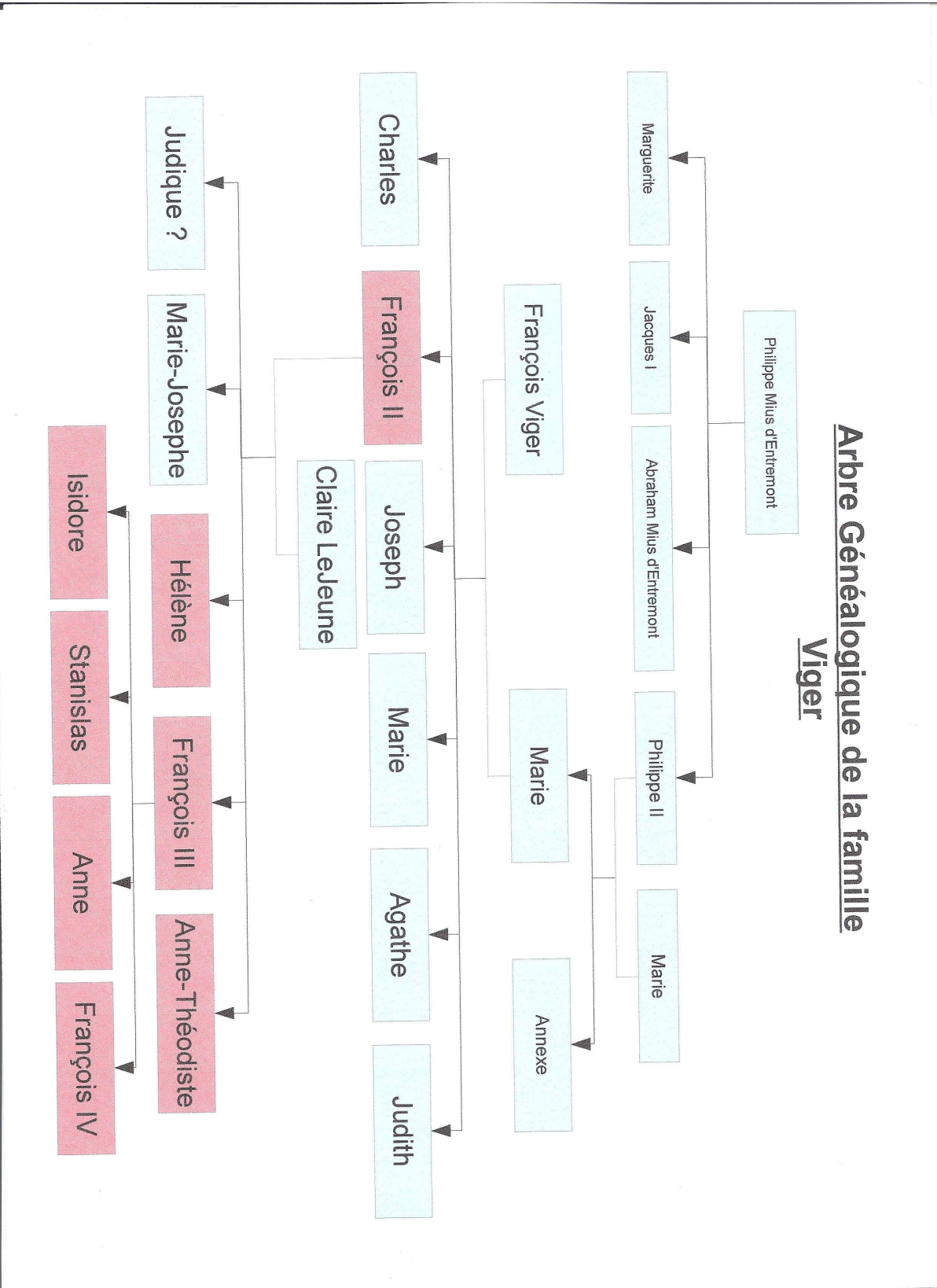
## Arbre Généalogique de René Landry



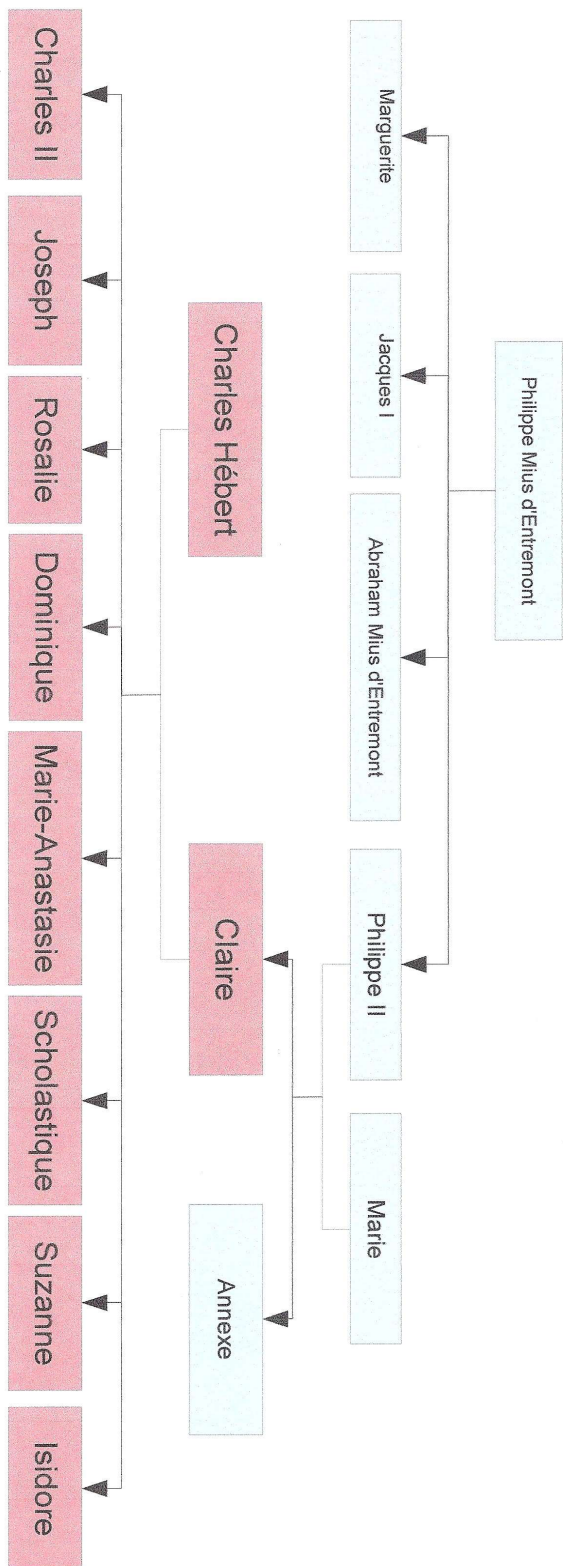
### Arbre Généalogique de Pierre Landry

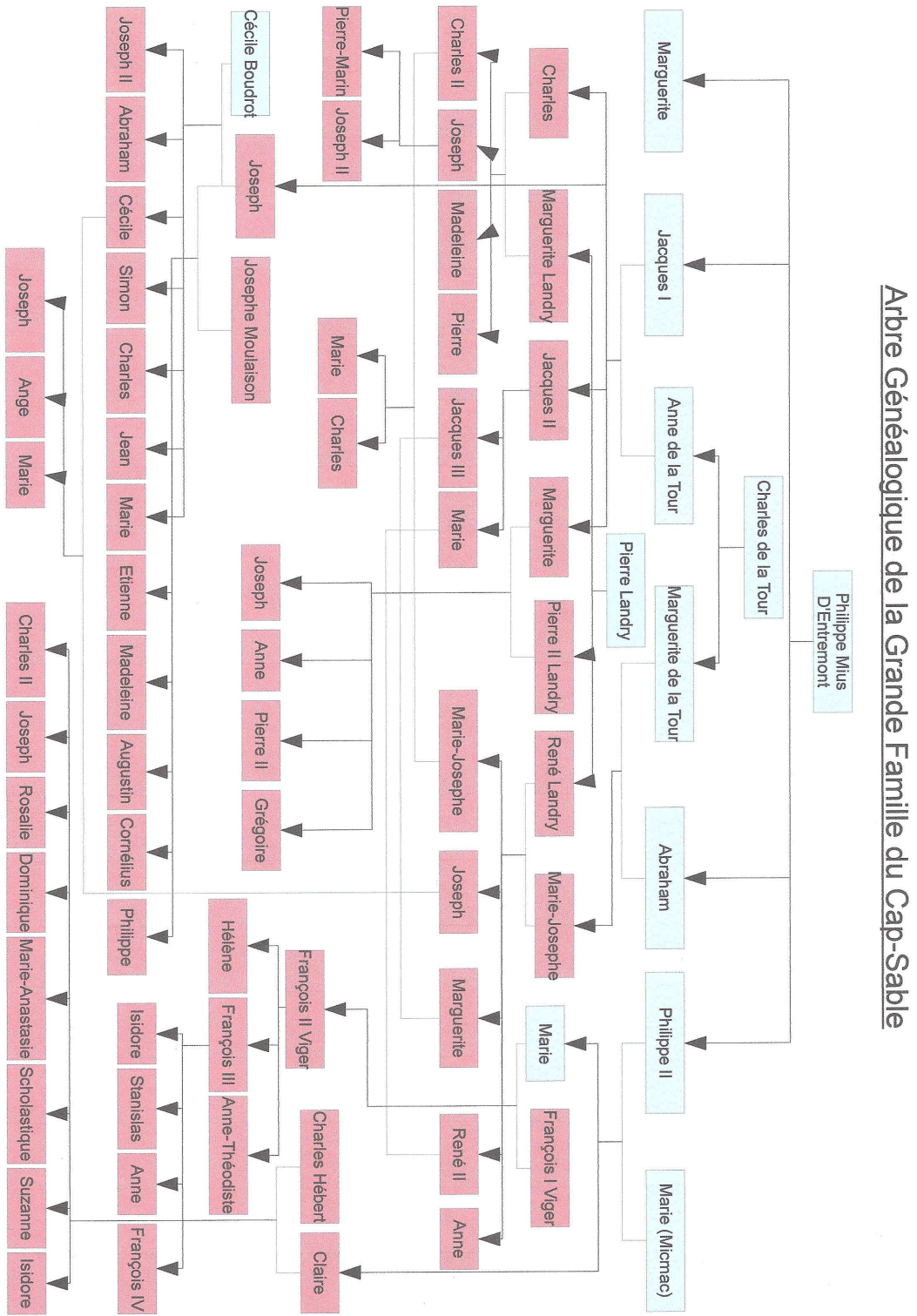






## Arbre Généalogique de la famille Hébert





Cherbourg  
 N.º 1. Familles Acadiennes Residentes à Cherbourg

NOTE des noms et surnoms des familles acadiennes residentes à Cherbourg et destinées à passer Suveraine de Montboiron en Portor.

Numero de la Matricule

Savoir.

- |     |  |
|-----|--|
|     | Pierre Bertrand, Sachem, age de 39. ans                |
|     | Catherine Bourcy, Sa femme, agee de 26. ans            |
|     | Pierre Joseph, deux fils, age de 8. ans.               |
|     | Estimable Benoit, autre fr. age de 7. ans              |
|     | Jean Bapt. Augustin, autre fr. age de 6. ans           |
|     | Marie Catherine, deux fille, agee de 6. mois           |
|     | Eustache Bertrand, Lab. age de 41. ans                 |
|     | Marguerite Landry, Sa femme agee de 24. ans.           |
|     | M <sup>me</sup> Marguerite, deux fille, agee de 7. ans |
|     | Marie Genevieve, autre fr. agee de 9. mois             |
| 49. | Marie Modeste, autre fr. agee de 4. ans                |
| 50. | Jean Bertrand, Lab. age de 36. ans.....                |
|     | Marie Blanchard, Sa femme agee de 30. ans              |

associée avec les n. 138. et 139.

53. Marie Gzangeo, Sa femme, âgée de 29. ans.  
Jean Fredesic, deux fils âgé de 9. ans.

Charles Broussard, Lab. âgé de 48. ans.

Bonne Castel, Sa femme, âgée de 27. ans  
Décédée le 7. mois.

Jean Charles, deux fils âgé de 8. ans.

Francis, autre fr. âgé de 7. ans.

associée avec les n. 126.

130. Jean François Bonnard, autre fr. âgé de 5. ans.

Pierre autre fr. âgé de 28. mois.

Jacques Dominique, autre fr. âgé de 19. mois.

131. Jean Broussard, âgé de 30. ans.

Agnès, Sa veuve, âgée de 22. ans.

Marguerite Libandeu, 2<sup>e</sup> femme, âgée de 70. ans.

associée avec les n. 141. et 142.

140. Madeline Blanchard, Soeur d'annee âgée de 28. ans.

Benoist Caumo, Marguerite, âgé de 36. ans.

Aune Blanchard, Sa femme, âgée de 33. ans.

Jean, deux fils, âgé de 8. ans.

Marie et Aune Victoire, deux filles, âgée de 11. ans.

associée avec les n. 140.

141. Aune Leonard, autre fr. âgée de 1. ans.

Anastasia, Marg. âgée de 5. mois.

... femme ... Marguerite ...

Passois ou un autre 165. Marie Judie Duret v. Jean D'angle  
 âgée de 37. ans.  
 Jean Bapt. son filz, âgé de 13. ans.  
 Charles Lussard, autre fr. âgée de 12. ans  
 firmain, autre fr. âgé de 10. ans.  
 Genevieve de Loy v. Duchanfon, âgée  
 de 50. ans.  
 Pierre, son filz, âgé de 23. ans.  
 185. Louis, autre fr. âgé de 18. ans.  
 Jean Jeanvois, autre fr. âgé de 12. ans  
 Marie Roze, sa fille, âgée de 7. ans.  
 Olivier Dubois, d'aboumeu, âgé de 10. ans  
 Margueritte Valois, sa fem. âgée de 42. ans  
 associée avec les ca de 195. Pierre de ses filz, âgé de 17. ans.  
 244. 482. & 523. bis  
 Jean Bapt. autre fr. âgé de 5. ans.  
 Jacques, autre fr. âgé de 8. ans.  
 associée avec les ca de 244. Jean Delaune, Maria, âgée de 33. ans  
 482. 195. & 523. bis  
 Marie Sara, sa prétendue, âgée de 23. ans  
 Jean Graugier, d'aboumeu, âgé de 58. ans.  
 Madeleine de Melanson, sa femme, âgée de  
 56. ans.  
 associée avec les ca de 290. Louis, deux filz, âgé de 9. ans  
 404. & 55.

associée avec le n° 591. Et 480.

361. et Joseph, a un, a un jour, age de 8. ans.

Madelaine, sa fille, agee de 5. ans.

Jean Bapt. Bourgeois, agee de 28. ans.

Felicité et Moulaison, sa femme agee de 26. ans.

associée avec le n° 425. et 310.

362.

Jean Chevalier, deux fils, agee de 7. ans.

Joseph et Alexandre, autre fr. agee de 5. ans.

Pierre David, autre fr. agee de 3. ans.

Amable Sophie, deux fille, agee de 6. ans.

associée avec le n° 400.

363.

Anne Potier, sa femme, agee de 59. ans.

Gervaise, sa fille, agee de 7. ans.

Joseph Landry, Pere, a la boueure, agee de 51. ans.

et Mad. Madeline Varangue, sa femme, agee de 31. ans.

Joseph, deux fils du P. dit, agee de 29. ans.

et Ange, autre fr. agee de 19. ans.

Amable Etienne, autre fr. du second dit, agee de 8. ans.

366.

et Abraham, J. pere, autre fr. agee de 17. mois.

Jean Bapt. Leonov, autre fr. agee de 5. mois.

et Marie, deux fille du P. dit, agee de 15. ans.

et Marie Jeanne, autre fr. agee de 10. ans.

386. 400. Cecile Suzanne, sa femme, age de 25. ans  
 Jean Jacques Frederic, deux fils, age de 3. ans  
 Marie A. Delaide, deux fille, age de 1. ans  
 Marie Victoire, autre fr. age de 1. ans.

401. Francois Landry, sa femme, age de 62. ans  
 Madeleine Carie, sa femme, age de 60. ans

425. Jacques Augustin, sa femme, age de 54. ans  
 Marie Suzanne Fouquet de St. Bourcy, sa femme, age de 34. ans.  
 Jean Louis Bourcy, fr. aîné, deux fils, age de  
 Marie Jeanne & A. Delaide, deux fille, age de  
 7. ans.

480. Jean & Marguerite, sa femme, age de 24. ans  
 Veronique Auoué, sa femme, age de 26. ans  
 Pierre David, deux fils, age de 3. ans

482. Denis Melanson, veuf, Marie, age de 50. ans.  
 Jeanne Marie, sa femme, age de 8. ans

496. Jacques Melanson, sa femme, age de 63. ans  
 Cecile Melanson, sa femme, age de 48. ans  
 Pierre, deux fils, age de 18. ans.  
 Sandrine, deux fille, age de 17. ans.





Marie Beauriville de Siceo, s. H. <sup>nojeur - canadien</sup>  
 âgé de 34. ans.  
 Jean Baptiste Nojicoi, s. l'oy s'cha, âgé de 12. ans.  
 Jean authe s'ca. âgé de 10. ans.  
 Jean s'ca, authe s'ca. âgé de 8. ans.  
 Anne Marguerite, la fille, âgé de 6. ans.  
 Marie Beauriville, authe s'ca. âgé de 3. ans.

48

Associés en la  
 590.

Duffie & Cocton fondé le 15. 8. 1773.  
 Duffie

## Annexe 26 :

- Rue	- Nom du Chef de Famille	- Nombre d'hommes dans le foyer	- Nombre de femmes dans le foyer	- Total
- Rue de la Paix	- Charles d'Entremont	- 3	- 2	- 5
	- Josefe Flandres	- 4	- 2	- 6
- Rue Trenite	- Bernard Arismeny	- 3	- 4	- 7
	- Etienne d'Entremont	- 5	- 1	- 6
	- Jean Granger	- 4	- 1	- 5
	- Simion d'Entremont	- 3	- 2	- 5
	- Jean Landry	- 2	- 3	- 5
	- Jacques Carbonnel	- 3	- 2	- 4
	- Veuve de Jacques d'Entremont	- 2	- 2	- 4
	- Pierre d'Entremont	- 4	- 5	- 9
- Rue des Moulins	- Jean Granger	- 4	- 1	-
	- Jean-Baptiste Granger	- 4	- 1	- 5
- Rue Aubled	- Jean-Baptiste Lamoureux	- 1	- 1	- 2
	- Josephe Bellefontaine	- 1	- 1	- 2
- Rue des Portes	- Aimable Henry	- 1	- 1	- 2



# Le "Grand Dérangement"

## L'histoire des communautés acadiennes déportées à Cherbourg

---

La déportation acadienne est un sujet très bien documenté par les historiens mais peu de travaux se sont livrés à une étude séparée des communautés. Sans ces analyses des communautés, il est difficile d'expliquer certains comportements et de comprendre l'évolution de la diaspora acadienne.

Cherbourg est l'un des ports français où des centaines d'Acadiens des îles Royale et Saint-Jean sont débarqués par les Britanniques dans le contexte de la guerre de Sept ans et de la déportation acadienne. Cependant, le port normand a la particularité d'être l'un des seuls à accueillir l'unique communauté de Nouvelle-Écosse déportée, les Acadiens du Cap-Sable.

Par la présence de deux communautés acadiennes à l'histoire différente, Cherbourg est le bon exemple pour étudier distinctement l'histoire des communautés acadiennes notamment à travers leur histoire coloniale afin de comprendre l'évolution de la diaspora acadienne.

**Mots-clés** : Amérique – Acadie – Cap-Sable – île Royale – île Saint-Jean – Louisbourg – France – Cherbourg – Déportation - Marine